



**DELIBERATION N° 25/191 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2025**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ
2025**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 décembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Françoise CAMPANA
M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Joseph SAVELLI
Mme Paule CASANOVA-NICOLAI à M. Georges MELA
M. Romain COLONNA à M. Petru Antone FILIPPI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Antonia LUCIANI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Elisa TRAMONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Paula MOSCA à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Jean-Charles GIABICONI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA

M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Santa DUVAL
M. François SORBA à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. Hervé VALDRIGHI à Mme Sandra MARCHETTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Angèle CHIAPPINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie et plus particulièrement article L.4425-2 qui définit le cadre du rapport de développement durable :
- « Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil exécutif de Corse présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret »,*
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2025-49 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 16 décembre 2025,
- VU** l'avis n° 2025-17 de l'Assemblea di a Giuventù, en date du 15 décembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport annuel de développement durable de la Corse pour l'exercice 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 18 décembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2025
RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Bénéficiant d'une haute valeur patrimoniale, la Corse concentre une biodiversité remarquable, des écosystèmes littoraux et montagnards fragiles, ainsi que des ressources naturelles dont l'équilibre dépend d'interactions fines entre milieux, usages et activités humaines.

Toutefois, notre île et son peuple sont aussi confrontés à une combinaison de vulnérabilités structurelles face au changement climatique, du fait de son insularité, de sa topographie et de son exposition au contexte méditerranéen.

En outre, les tendances observées — intensification des sécheresses, tensions sur la ressource en eau, recul du trait de côte, recrudescence des incendies et multiplication des événements extrêmes — affectent directement les infrastructures, les continuités écologiques, les activités économiques et les conditions de vie de vie du peuple corse et de celles et ceux qui vivent sur l'île.

Ces aléas se superposent à des fragilités préexistantes telles qu'une urbanisation héritée dans des zones à risque, les déséquilibres territoriaux persistants notamment entre littoral et montagne ; la dépendance énergétique et alimentaire, ou encore la pression foncière.

Ces facteurs négatifs sont là encore renforcés par des mécaniques puissantes, que les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse vise à faire reculer et disparaître.

Cette situation nous impose de penser et mettre en œuvre un véritable changement de paradigme en terme de développement durable, de lutte contre le réchauffement climatique, et de sécurité : c'est l'objectif poursuivi à travers la construction d'une stratégie globale de la Collectivité de Corse en la matière, stratégie qui sera prochainement proposée par le Conseil exécutif de Corse à l'Assemblée de Corse.

Dans ce contexte, le Rapport Annuel de Développement Durable (RADD), constitue un outil d'observation, de suivi et d'analyse permettant d'apprécier l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques publiques de la Collectivité de Corse. Il offre une vision consolidée des actions menées, des indicateurs associés et des leviers mobilisés.

L'édition 2025 s'inscrit en cohérence avec les travaux relatifs à la révision du PADDUC. En effet, les diagnostics climatiques, environnementaux et socio-économiques soulignent la nécessité d'intégrer davantage l'adaptation, la réduction de la vulnérabilité, la gestion des biens communs du peuple corse et la maîtrise des dynamiques foncières dans les stratégies territoriales. Le périmètre de révision du PADDUC tel que validé par délibération de l'Assemblée de Corse n°25/119 du 24

juillet 2025, a, à ce titre, identifié un enjeu majeur d'adaptation au changement climatique.

Le RADD vient éclairer ces orientations, en fournissant un socle d'évaluation indispensable à la planification stratégique et à la définition des priorités opérationnelles pour la Corse, dans la perspective de la maîtrise, par le peuple corse, de ses choix essentiels.

I. Cadre juridique

Initié en 2010 lors du deuxième Grenelle de l'environnement, le RADD doit être élaboré en amont du débat sur le budget de toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Il vise à considérer les choix politiques et leur cohérence en Corse, au regard des enjeux territoriaux et des finalités du développement durable. Le RADD propose un bilan des actions et politiques publiques menées par la Collectivité de Corse pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux sur le territoire insulaire.

Il s'agit d'un outil précieux pour :

- Evaluer les progrès dans le temps et ajuster les politiques.
- Adapter les stratégies en fonction des résultats en travaillant de manière transversale avec l'ensemble des services.
- Rendre compte des actions réalisées.

Le cadre juridique du RADD est défini par l'article L4425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « **Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil exécutif de Corse présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées par décret** ».

II. L'élaboration du RADD 2025

Dans le cadre de la nouvelle organisation de ses services, la Collectivité de Corse a créé la délégation générale « Planification stratégique et transitions », placée sous l'autorité du Directeur Général des Services. Cette dernière a été dotée d'une « Mission Transitions Ecologiques et Energétiques », qui a la charge notamment de conduire les démarches de concertation et d'élaboration du RADD.

Pour l'année 2025, il a été décidé, dans un souci d'efficacité et de cohérence, de conserver la méthodologie d'élaboration du document appliquée jusqu'alors.

Ainsi, le rapport s'articule autour des 5 finalités du développement durable, à savoir :

- Lutter contre le changement climatique ;

- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
- Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Développer une économie durable et solidaire.

Pour chacun des axes, il rend compte concomitamment :

- Des politiques conduites par la Collectivité de Corse qui contribuent au développement durable de l'île ;
- Des actions mises en œuvre dans la gestion et le fonctionnement interne pour tendre vers l'exemplarité et agir de manière plus efficace.

Les actions qu'il recense n'ont pas vocation à l'exhaustivité, mais à illustrer la diversité des politiques publiques et des actions durables menées par la Collectivité de Corse

Ce document a été élaboré grâce aux contributions des services auxquels il a été demandé de présenter :

- Les nouvelles actions les plus significatives mises en place en 2025 ;
- Les actions, dont la mise en œuvre est antérieure à 2025, mais ayant produit des résultats particulièrement marquants cette année.

Comme l'année précédente, ce document dispose d'un double sommaire pour en faciliter la lecture :

- Le premier, classique, liste les parties et sous-parties de ce document et renvoie aux numéros de page correspondants.
- Le second, thématique, présente, dans une approche développement durable et de valorisation des politiques publiques, l'ensemble des actions engagées par la Collectivité de Corse pour chaque objectif de développement durable. Il figure en fin de rapport et indique pour chaque action le numéro de page afférent.

III. Principaux enseignements de l'édition 2025

Sans prétendre à l'exhaustivité, l'édition 2025 du RADD souligne les progrès significatifs enregistrés au titre du déploiement de plusieurs dynamiques structurantes positives pour la Corse :

- le renforcement des politiques d'adaptation au changement climatique, en particulier sur la gestion de la ressource en eau, la prévention des incendies et la protection du littoral
- la montée en puissance des actions de préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages, notamment à travers les outils de protection et de gestion des biens communs environnementaux ;
- le développement de politiques en faveur de la cohésion sociale, de la santé et des services publics de proximité, au plus près des territoires de vie, dans une logique d'équité territoriale ;
- l'accélération des démarches de transition énergétique et de rénovation du

- patrimoine bâti de la Collectivité de Corse ;
- le soutien à une économie insulaire plus durable, fondée sur les ressources de Corse, l'agriculture, le pastoralisme et la recherche de la souveraineté alimentaire ;

Ces éléments illustrent la manière dont la notion de développement durable irrigue l'ensemble des politiques publiques portées par la Collectivité de Corse.

IV. Perspectives 2026

Bien qu'il fasse déjà l'objet d'une mobilisation importante, le RADD reste un outil en consolidation, dont le potentiel pour rendre plus visibles les impacts concrets des politiques publiques au service du peuple corse mérite d'être davantage valorisé.

En outre, le RADD a vocation à occuper une place charnière au sein des documents institutionnels, à l'interface entre rapport d'activités, document de gestion et outil de communication. Cette position lui confère une vocation particulière : offrir un cadre de lecture transversal pour éclairer de manière structurée les arbitrages politiques et budgétaires. Au fil des exercices, le rapprochement entre les actions conduites au titre du développement durable et les choix financiers sera ainsi davantage mis en visibilité, afin de renforcer encore son intégration dans les processus de pilotage.

En effet, le RADD a vocation à constituer un outil structurant de mobilisation interne et de pilotage territorial, ainsi qu'un instrument d'appui à la décision publique.

Il permet d'abord d'éclairer les choix stratégiques et budgétaires, en offrant une lecture consolidée de l'action de la Collectivité, de sa cohérence et de ses résultats. Il contribue également à renforcer l'information et la transparence en mesurant la contribution des politiques insulaires aux enjeux propres au peuple corse, ainsi qu'aux objectifs euro-méditerranéens du développement durable.

Il favorise l'appropriation d'un langage commun, la compréhension des enjeux spécifiques à l'île et l'émergence d'une au sein de la société corse, d'une culture partagée du développement durable. Il offre également un cadre pour passer du simple bilan à une véritable évaluation de l'évolution des pratiques internes.

Il offre, enfin, un espace de dialogue entre élus, services, agences et offices, et plus largement avec les acteurs du territoire corse.

C'est pourquoi, pour l'exercice 2026, il est envisagé de faire évoluer la méthodologie d'élaboration de ce document, de même que sa présentation et son contenu, afin de conforter sa vocation première : donner une visibilité forte et efficace au choix du développement durable, central dans les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse.

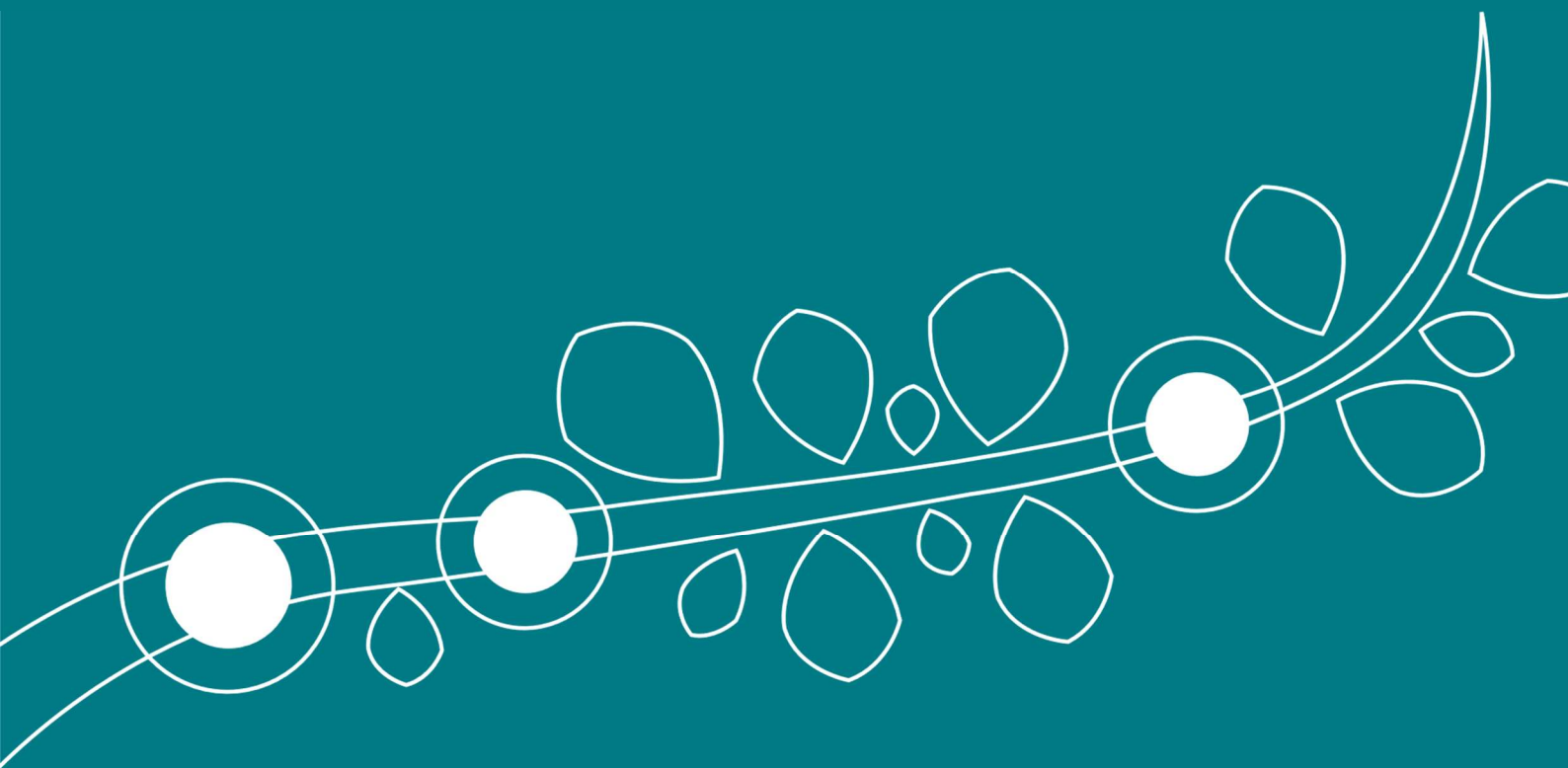
En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse d'adopter le Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) pour l'année 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ

Rapport Annuel de Développement Durable

Edition 2025



Mentions légales

Raportu à l'annu di sviluppu à longu andà 2025 – Rapport Annuel de Développement Durable 2025

Date de publication : décembre 2025

Éditeur : Cullettività di Corsica - Collectivité de Corse - 22, cours Grandval BP 215 - 20187 Ajacciu cedex ■

Directeur de publication : le président du Conseil exécutif de Corse ■ Responsable d'édition : la délégation générale en charge de la planification stratégique et des transitions.

Sous Licence Creative Commons BY NC ND

(attribution / pas d'utilisation commerciale / pas de modification).



SOMMAIRE

Introduction	5
ACCHISU TRASVERSALE – AXE TRANSVERSAL <i>Una Cultività Esemplaria : guvernanze, funziunamentu internu è transizione - Vers une Collectivité exemplaire : gouvernance, fonctionnement interne et transitions</i>	8
Les stratégies qui encadrent l'action territoriales	9
Bilan carbone interne, maîtrise des consommations et plan de sobriété	36
Patrimoine bâti : rénovation énergétique, adaptation, efficacité	41
Mobilités professionnelles durables et optimisation des déplacements	42
Achats publics responsables	43
Gestion durable de l'eau, des déchets et des espaces gérés par la Collectivité	57
Transition numérique responsable	68
Santé, prévention, qualité de vie au travail et montée en compétences des agents	76
ACCHISU 1 – AXE 1 <i>Luttà contru à u cambiamentu climaticu Lutter contre le changement climatique</i>	78
1.1. La maîtrise de la demande en énergie, la réduction des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables	79
1.2. L'adaptation des territoires aux effets du changement climatique et prévention des risques naturels	94
1.3. Les mobilités durables : ferroviaire, intermodalité, mobilités actives et transition vers la mobilité électrique	122
1.4. La transition environnementale des transports maritimes et aériens	128
ACCHISU 2 – AXE 2 <i>Pruteghe a biudiversità, l'ambienti è e risorse Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources</i>	136
2.1. Préservation de la ressource en eau	137
2.2. Protection des milieux naturels terrestres : forêts, espaces remarquables, espèces protégées	159
2.3. Protection des milieux littoraux et marins	183
RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2025 – RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025	

2.4. Gestion durable des déchets et économie circulaire	218
2.5. Gestion durable du domaine public	222
ACCHISU 3 – AXE 3 <i>Rinfurzà a cuesione suciale, a sulidarità trà i territorii à trà e generazione</i>	
<i>Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations</i>	233
3.1. Accès au foncier et au logement	234
3.2. Réduction des inégalités sociales et territoriales	246
3.3. Accès à la santé et services publics de proximité	262
3.4. Actions en faveur du patrimoine et de la culture corses	272
3.5. Formation, insertion, lutte contre le non-recours	275
ACCHISU 4 – AXE 4 <i>Aiutà u spannamentu di tutti l'essari</i>	
<i>Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains</i>	283
4.1. Education au développement durable	284
4.2. Sensibilisation aux enjeux environnementaux	293
4.3. Emploi, insertion et accompagnement des publics éloignés	298
4.4. Protection de l'enfance et actions sociales ciblées	302
4.5. Amélioration des conditions de vie	312
4.6. Sécurité sanitaire et prévention des risques pour la santé	320
ACCHISU 5 – AXE 5 <i>Sviluppà un'ecunomia durevule è sulidaria</i>	
<i>Développer une économie durable et solidaire</i>	323
5.1 Agriculture durable, pastoralisme et valorisation des produits corses	324
5.2 Tourisme durable et gestion maîtrisée des flux	339
5.3 Transition écologique des entreprises	343
5.4 Ingénierie financière et soutien économique durable	349
5.5 Emploi, économie sociale et solidaire et innovation sociale	356
Annexe	358
COMMENT LA COLLECTIVITE CONTRIBUE AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?	359

Introduction

La Corse se caractérise par une richesse environnementale exceptionnelle, marquée par une biodiversité remarquable, des milieux littoraux et montagnards d'une grande sensibilité, et des ressources naturelles dont l'équilibre repose sur des interactions fines entre écosystèmes et activités humaines.

Mais cet héritage naturel s'inscrit désormais dans un contexte de vulnérabilité croissante face au changement climatique : intensification des sécheresses, tensions majeures sur la ressource en eau, recul du trait de côte, recrudescence des incendies, et multiplication d'événements climatiques extrêmes.

Ces évolutions affectent directement les infrastructures, les continuités écologiques, les activités économiques et les conditions de vie des populations insulaires. Elles se superposent à d'autres fragilités structurelles telles que les déséquilibres entre zones littorales et intérieures, la pression foncière, ou encore la dépendance énergétique et alimentaire.

Face à ces défis, la Corse doit renforcer sa capacité d'adaptation, maîtriser les dynamiques d'aménagement et préserver ses ressources naturelles, tout en garantissant un développement territorial équilibré et résilient.

Dans ce contexte, le Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) constitue un outil stratégique essentiel. Il permet d'évaluer la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques de la Collectivité de Corse, d'en mesurer les résultats, et d'accompagner les décisions structurantes.

L'édition 2025 s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée autour de la révision du PADDUC, dont le périmètre actualisé (délibération n° 25/119 du 24 juillet 2025) confirme la nécessité d'intégrer fortement l'adaptation au changement climatique, la préservation des biens communs et la maîtrise de l'étalement urbain dans les choix territoriaux.

Un cadre juridique structurant

Instauré à la suite du Grenelle de l'environnement, le RADD répond à l'obligation faite à toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter, avant les débats budgétaires, un rapport annuel portant sur la situation en matière de développement durable.

Conformément à l'article L4425-2 du CGCT, il doit éclairer les arbitrages politiques en évaluant les actions conduites et leur contribution aux objectifs de développement durable définis par l'Agenda 2030.



Une élaboration conduite dans un cadre renouvelé

Dans la nouvelle organisation de la Collectivité de Corse, la délégation générale « Planification stratégique et transitions », via la Mission Transitions Écologiques et Énergétiques, assure la préparation du RADD.

Pour 2025, la méthodologie existante a été conservée, afin de garantir cohérence et continuité.

RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2025 – RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Le rapport s'articule autour des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité territoriale et intergénérationnelle
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Développement d'une économie durable et solidaire

Pour chaque finalité, le RADD présente :

- les politiques publiques contribuant au développement durable du territoire ;
- les actions internes visant l'exemplarité et l'amélioration du fonctionnement de la Collectivité.

Les contributions des services mettent en avant :

- les actions nouvelles les plus significatives engagées en 2025 ;
- les actions plus anciennes, ayant produit des résultats particulièrement marquants cette année.

Pour améliorer la lisibilité du document, un double sommaire est proposé :

- un sommaire classique par parties ;
- un sommaire thématique par Objectifs de Développement Durable (ODD), permettant de visualiser la contribution de la Collectivité à chaque objectif.

Vers un outil renforcé dès 2026

Le RADD est aujourd'hui un outil structurant pour la Collectivité de Corse : il éclaire les choix stratégiques et budgétaires, améliore la lisibilité de l'action publique et diffuse une culture commune de la transition écologique. En 2026, une réflexion sera engagée pour faire évoluer sa méthodologie, sa présentation et son articulation avec les autres documents de planification, afin de le rendre encore plus opérationnel, lisible et aligné avec les priorités territoriales. L'objectif est de renforcer sa contribution au pilotage territorial et à la mise en visibilité du projet politique de développement durable.

L'exemplarité du fonctionnement interne constitue un axe essentiel de l'action de la Collectivité de Corse. En tant qu'institution pilote des grandes stratégies territoriales, elle porte une ambition claire : aligner ses pratiques internes avec les objectifs qu'elle fixe pour la Corse. Elle s'attache ainsi à réduire l'impact environnemental de son patrimoine, à moderniser ses équipements, à promouvoir une culture de sobriété et de responsabilité auprès de ses agents et à mobiliser la commande publique durable comme levier de transformation. Par cette démarche, la Collectivité de Corse affirme sa volonté d'être exemplaire dans la conduite des transitions et de montrer la voie d'un développement véritablement durable.

ACCHISU TRASVERSALE – AXE TRANSVERSAL

*Una Culittività Esemplaria : governanze, funziunamentu internu è
transizione -*

*Vers une Collectivité exemplaire : gouvernance, fonctionnement
interne et transitions*

Les stratégies qui encadrent l'action territoriales

La Collectivité de Corse exerce des **compétences étendues en matière d'aménagement, de développement durable et de transition écologique**, qui en font un **acteur central** de la planification territoriale et de la protection des ressources insulaires.

À travers ses missions, elle assure le **pilotage de politiques clés** : aménagement et gestion durable du territoire, préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel, lutte contre le changement climatique, gestion de l'eau, développement économique durable, soutien à l'innovation, organisation des mobilités, ainsi que promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation.

Cette responsabilité se traduit par **l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un ensemble de documents structurants – PADDUC et schémas sectoriels –**, par la **conduite de stratégies de transition**, ainsi que par la **contractualisation et les partenariats** avec les acteurs institutionnels, économiques et scientifiques.

Par son **rôle d'ensemblier**, la Collectivité **impulse et coordonne de nombreuses démarches transversales visant à renforcer la mobilisation du territoire autour des transitions écologiques et énergétiques**. Elle s'engage ainsi dans des dynamiques collectives telles que les concertations citoyennes, les coopérations scientifiques et institutionnelles, ou encore les instances de réflexion stratégique sur le climat, la biodiversité et les transitions socio-économiques (COP de Corse). Ces démarches confirment son rôle moteur dans la transformation durable de l'île.

La révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC)

Par **délibération en date du 24 juillet 2025**, l'Assemblée de Corse a initié la **révision partielle du PADDUC**. Celle-ci représente aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour la Collectivité de Corse. Dix ans après son adoption, le contexte territorial, environnemental et démographique a profondément évolué, imposant une relecture des orientations du document, afin de garantir leur pertinence face aux défis du XXI^e siècle.

Parmi ces défis, le changement climatique occupe une place déterminante : la Corse, territoire insulaire, montagneux et méditerranéen, concentre en effet des vulnérabilités structurelles qui rendent l'adaptation indispensable.

La révision du PADDUC doit ainsi permettre de renforcer la résilience de l'île face aux impacts climatiques, en structurant une stratégie intégrée qui touche l'ensemble des politiques publiques : gestion de l'eau, urbanisme, mobilité, agriculture, biodiversité, prévention des risques, maîtrise de l'artificialisation des sols, aménagement du littoral, énergie ou encore développement économique. Le changement climatique n'y est pas considéré comme un enjeu sectoriel, mais comme un **phénomène majeur** à intégrer dans la révision du PADDUC, véritable fil **conducteur transversal**, capable de guider les arbitrages, la planification et la territorialisation des actions.

Cette approche globale s'appuie également sur les évolutions législatives récentes — loi Climat et Résilience, trajectoire ZAN, loi Le Meur-Echaniz — qui renforcent la nécessité d'un document plus opérationnel, mieux articulé aux schémas sectoriels et solidement fondé sur la connaissance scientifique et l'expertise territoriale.

La Collectivité de Corse inscrit ainsi cette **révision dans une logique d'adaptation stratégique visant à intégrer pleinement la question climatique dans le projet politique d'autonomie et de souveraineté**, en affirmant la nécessité d'un modèle de développement durable, capable de **préserver les biens communs**, de **lutter contre les déséquilibres territoriaux** et de répondre aux effets déjà perceptibles du changement climatique.

Cette révision du PADDUC apparaît dès lors comme une **étape structurante pour préparer l'avenir de la Corse**, renforcer sa capacité d'adaptation et inscrire le territoire dans une trajectoire résiliente, solidaire et durable.

Calendrier prévisionnel des thématiques de travail de la révision du PADDUC :



FOCUS : L'accompagnement de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie (AUE) de la Corse dans le cadre de la révision partielle du PADDUC

À l'issue de plusieurs échanges techniques, l'AUE s'est vu confier, en novembre 2025 par la Collectivité de Corse, une mission d'assistance comprenant la production de quatre rapports thématiques, conformément à la délibération du 25 juillet.

Ces rapports portent sur les sujets suivants :

- zéro artificialisation nette (ZAN) ;
- dispositions de la loi ELAN ;
- principe issu de la loi Le Meur-Echaniz ;
- lutte contre la spéculation foncière et immobilière.

La mission inclut également un accompagnement stratégique et juridique tout au long du processus de révision du PADDUC.

Cette commande **s'inscrit dans l'un des objectifs opérationnels du contrat d'objectifs et de performance conclu entre la Collectivité de Corse et l'AUE en avril 2024** (objectif 1.2.1). Elle concerne l'appui à l'élaboration, à l'évolution et à la déclinaison des documents de planification territoriale, ainsi qu'à la préparation des avis et contributions de la Collectivité sur les projets, plans et programmes locaux.

L'élaboration du premier rapport, consacré à l'axe thématique ZAN, a débuté dès la notification de la commande. Une première version est prévue pour 2026.

FOCUS : Le rôle de la Collectivité de Corse en tant que personne publique associée (PPA) à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux - Respect des objectifs de développement durable définis par le PADDUC

En tant que PPA associée à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLU, Cartes Communales, la Collectivité de Corse joue un **rôle stratégique d'accompagnement et de garantie de la cohérence territoriale**.

À ce titre, elle **veille à l'intégration des orientations du PADDUC, à la prise en compte des enjeux environnementaux, climatiques et fonciers, ainsi qu'au respect des objectifs de développement durable et d'équilibre territorial**.

Par son expertise et ses avis, elle **contribue à sécuriser juridiquement les documents locaux, à assurer leur compatibilité avec le cadre juridique** français, les politiques publiques insulaires et à soutenir les communes et intercommunalités dans la construction de projets d'aménagement adaptés aux spécificités de la Corse.

Les observations formulées par la Collectivité de Corse portent particulièrement sur :

- La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ;
- Les dispositifs permettant d'améliorer l'accès au logement et de limiter les conflits d'usages ;
- Les dispositifs permettant d'assurer un aménagement de qualité et notamment de garantir l'existence et la qualité des espaces publics pour contribuer à la cohésion sociale et plus largement, les dispositifs en faveur d'opérations publiques d'aménagement, seules à même de garantir l'intérêt général et de maîtriser les investissements des collectivités locales dans l'aménagement du territoire ;
- La prise en compte de la ressource en eau ;
- La prise en compte des espaces sensibles, de l'environnement et du milieu naturel.

CHIFFRES CLES 2025

- **16 avis émis à destination des communes (élaboration/révision de PLU, cartes communales, règlement local de publicité)**
- **24 réunions auprès des communes au titre des personnes publiques associées (PPA)**

FOCUS : le rôle de la Collectivité de Corse au sein de la Commission Territoriale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

S'agissant de la consommation d'ENAF, il peut être rappelé en outre que la Collectivité de Corse copréside la Commission Territoriale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CTPENAF). Cette coprésidence est assurée par M. Le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC).

La CTPENAF a, en effet, un rôle important dans la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation des ENAF. Elle a pour rôle d'émettre, un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme, concernant l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières. Elle a vocation à se prononcer sur la consommation des terres naturelles, agricoles ou forestières par tout projet dont les projets de documents d'urbanisme.

Chiffres clés 2025

57 avis sur des autorisations d'urbanisme ; 15 avis sur des projets de documents d'urbanisme.

Le schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles

La Collectivité de Corse (Collectivité de Corse) est compétente pour la **mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non**. La politique en matière d'ENS contribue au développement durable en conciliant activités économiques (sports de pleine nature, agriculture durable, pêche traditionnelle etc.), culturels (découverte du patrimoine), sociales (bienfait des paysages) et éducatives (actions d'éducation à l'environnement et au développement durable) avec la préservation des milieux. Elle permet grâce à la maîtrise du foncier et par des actions de gestion, de concilier usages avec objectifs de préservation. Enfin, par l'instauration de zones de préemption au titre des ENS, elle contribue à préserver certains espaces des spéculations immobilières.



Le Schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles (STENS) a été présenté et voté à l'unanimité en Assemblée de Corse au mois de janvier 2025.



Il représente un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles de notre territoire. Le STENS permet de mettre en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement des sites, d'optimisation et de planification de la gestion en conciliant usages et préservation du patrimoine et des paysages. Afin de concrétiser à court terme la mise en œuvre de la politique ENS, 6 sites prioritaires pilotes ont été sélectionnés pour faire l'objet d'un plan d'aménagement et d'intention paysagère et pourront bénéficier d'un soutien financier notamment dans le cadre de la révision du règlement des aides pour les ENS labellisés du STENS.

Les ENS de Corse ont été ainsi définis comme « des sites menacés ou vulnérables intégrés à la trame verte et bleu du PADDUC, dotés d'une nature remarquable ou « ordinaire » pouvant présenter un intérêt paysager et/ou inclure du patrimoine culturel et géologique. Les ENS sont aménagés, sauf cas particulier, et gérés afin de maîtriser la fréquentation et de limiter les pressions sur ces espaces. Les grandes orientations de la politique ENS suivantes ont été définis :

- **Renforcer** le réseau des sites labellisés ENS.
- **Aménager et gérer** les ENS.
- **Promouvoir et mieux connaître** les ENS.

Les grandes orientations ont été déclinées en **programme d'actions** à l'échelle de l'ensembles des ENS identifiés dans le STENS et en particulier des **28 ENS sélectionnés**.

Le travail d'animation et de concertation initié en 2025 se poursuivra en 2026 avec les acteurs du territoire pour la mise en place de zones de préemption au titre des ENS (ZPENS). Afin de faire connaître les ENS et la stratégie de la Collectivité de Corse, un plan de communication à destination du grand public et des élus de l'île sera lancé en 2026 avec la création de supports et outils de communication.

Par ailleurs, dès 2018, la Collectivité de Corse a engagé un travail de structuration et de collecte de données afin de consolider une cartographie des sites ENS et des zones de préemption ENS (ZPENS) à l'échelle du territoire. Cette cartographie est réalisée sous format SIG et accessible en ligne sur le site internet de la Collectivité de Corse.

FOCUS

La convention de partenariat relative à la préservation, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels du littoral de la Corse (Cdl) pour la période 2023 – 2030

Signée le 29 octobre 2024 entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du littoral, la convention de partenariat s'inscrit dans un cadre stratégique global relatif à la gestion du trait de côte et de préservation des d'espaces naturels sensibles et protégés du littoral.

La Collectivité de Corse intervient en faveur des espaces littoraux sur différentes thématiques. A ce titre, elle a notamment organisé le 6 décembre 2024 les Assises du littoral de Corse - un évènement fédérateur qui se veut porteur d'opérationnalité, d'échanges mais aussi de réflexion sur les solutions, les financements, et les innovations possibles.

La mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les travaux du Comité de Bassin Conca di Corsica

Le **SDAGE** est un **schéma stratégique contribuant à l'axe 2** « Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ».

Depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, le SDAGE est élaboré à l'échelle de l'île, à l'initiative la Collectivité de Corse, par le Comité de bassin. Il est adopté par ce dernier et approuvé par l'Assemblée de Corse. **Il est révisé tous les six ans.**

Document de planification décentralisé, bénéficiant d'une légitimité politique et d'une portée juridique, il fixe, pour une période de six ans :

- les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin, dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) d'octobre 2000.

Il constitue la réponse au défi de l'adaptation au changement climatique, enjeu majeur pour les générations futures.

Le Comité de bassin Conca di Corsica est une assemblée présidée et nommée par le Président du Conseil exécutif de Corse qui réunit des représentants d'élus des collectivités territoriales, d'usagers de l'eau (agriculteurs, consommateurs, associations de protection de l'environnement, producteur d'énergie...) et de services de la Collectivité de Corse et de l'État. Le Comité de bassin débat des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques humides.

La mise en œuvre de la politique de l'eau sur les territoires et l'accompagnement des acteurs, essentiellement les communes et EPCI, pourront ainsi être développés de façon cohérente, afin de faire face à ces enjeux, dans un contexte de plus en plus prégnant de changement climatique.



En outre, afin de garantir une gestion durable et équilibrée de cette ressource vitale, le Comité de bassin de Corse a lancé une **consultation publique** qui s'est terminée le 25 mai 2025, pour identifier les grands enjeux qui orienteront le prochain **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2028-2033**.

Mise à jour du tableau de bord du SDAGE

Le tableau de bord du SDAGE, outil destiné à évaluer sa mise en œuvre, a été **adopté par le Comité de bassin le 12 juin 2025**. Le tableau de bord, s'appuie sur 46 indicateurs en lien avec les 6 orientations fondamentales du SDAGE.

QUELQUES INDICATEURS

- **Stabilité des volumes prélevés pour l'AEP** malgré l'augmentation de population.
- **Augmentation des volumes prélevés pour l'irrigation** (mais augmentation des surfaces irriguées de +12% entre 2010 et 2020)
- **Taux de conformité des stations de traitement des eaux usées en baisse**, passant de 83% en 2018 à 74% en 2023 (en EH) (mais les règles d'appréciation de la conformité ont été durcies en 2021)
- **Superficie de l'espace humide de référence protégé ou acquis** : 6,36% en 2025 contre 6,14% en 2019

Mise à jour de l'état des lieux du bassin

CHIFFRES CLES 2025

- **83% des masses d'eau de surface sont en bon ou très bon état écologique** (contre 88% en 2022)
- **94% des masses d'eau de surface en bon état chimique** (contre 98% en 2022)
- **100% des eaux souterraines en bon état chimique** (stabilité par rapport à 2022)
- **87% des eaux souterraines en bon état quantitatif** (stabilité par rapport à 2022)
- **33% des masses d'eau présentent un risque de ne pas atteindre le bon état**, soit une hausse de 8% par rapport à 2019

Actualisé en 2025, l'état des lieux du bassin a été **adopté par le Comité de bassin le 1^{er} octobre 2025** et devrait être approuvé par l'Assemblée en Corse en novembre 2025.

Mis à jour tous les 6 ans, **il contribue à orienter le SDAGE**. Il présente une analyse approfondie du bassin, des pressions qui existent et du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2033. Grâce à des méthodes améliorées et des données consolidées, ce diagnostic gagne en précision et en fiabilité.

La principale pression identifiée, en progression, concerne les apports en nutriments urbains et industriels. **L'assainissement demeure donc un enjeu majeur**. Viennent ensuite les altérations morphologiques, les interruptions de continuité écologique et les prélèvements, dont les niveaux sont stables.

Il présente également une mise à jour de l'état des masses d'eau. Bien que toujours en bon ou très bon état dans une très forte proportion, une légère dégradation des eaux superficielles est constatée, liée à des facteurs multiples. Cependant, les années 2021 à 2023 ayant été particulièrement sèches, cette dégradation pourrait résulter des effets de la baisse des débits et de la réduction de la capacité de dilution des cours d'eau. Il est d'ailleurs à noter que cette situation est appelée à devenir plus fréquente,

Ces résultats témoignent d'une politique volontariste menée par la Collectivité de Corse et ses partenaires. Cette dernière continue de répondre efficacement aux attentes des collectivités maîtres d'ouvrage et à pallier l'absence d'infrastructures essentielles, indispensables au maintien des populations en zone rurale, au développement de l'île et à la préservation des milieux aquatiques.

Agor'acqua consacrée aux enjeux de l'eau et au 12e programme d'intervention de l'Agence de l'eau le 6 mars 2025



Une journée riche en rencontres et en échanges pour répondre à l'objectif commun de préservation de l'eau et des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique en présence de :

- Vannina Chiarelli-Luzi, Conseillère exécutive en charge de l'eau de la Collectivité et Présidente de l'OEHC ;
- Gilles Giovannangeli, Conseiller exécutif ;
- Nicolas Mourlon, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Après la présentation sur les grands enjeux de l'île par la Collectivité de Corse, l'enjeu de la gouvernance a été approfondi lors d'une table ronde avec des acteurs du territoire.

Le schéma de développement urbain durable de la Corse (SDUD)



Par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 27 mars 2025, la Collectivité de Corse s'est dotée pour la première fois d'un **Schéma de Développement Urbain Durable (SDUD)** pour la période 2025-2030.

Ce document stratégique **encadre l'action publique en matière d'aménagement et d'organisation des territoires urbains** insulaires. Il intervient dans un contexte marqué par de profondes évolutions démographiques, sociales, économiques et environnementales, avec une population fortement concentrée dans l'aire d'attraction des villes et confrontée à des tensions croissantes en matière de logement, de mobilité et d'accès aux services.

Le SDUD constitue un cadre structurant pour :

- **mieux articuler les politiques publiques territoriales** en matière d'habitat, mobilité, services publics, développement économique et adaptation au changement climatique ;
- **renforcer l'équilibre territorial** entre espaces urbains, périurbains et ruraux ;
- **accompagner les transitions écologiques et énergétiques**, particulièrement sensibles en milieu urbain insulaire.

Il poursuit, dès lors, plusieurs **objectifs** fondamentaux :

- **Territorialiser les politiques d'aménagement** en tenant compte des spécificités locales,
- **Renforcer la cohérence des aides et des financements** accordés par la Collectivité de Corse,

- **Offrir un cadre d'action lisible** aux communes et intercommunalités urbaines,
- **Favoriser l'équité territoriale sur le modèle des dispositifs** dédiés à l'intérieur et à la montagne (**SADPM**).

Le schéma a été élaboré à l'issue d'une démarche de concertation territoriale élargie, conduite entre 2022 et 2023, associant :

- 32 communes et 9 EPCI,
- Les services, agences et offices de la Collectivité de Corse ;
- Les services de l'État ;
- Des experts en aménagement et développement territorial.

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé, des ateliers thématiques, des séminaires territoriaux et de nombreux échanges de terrain, permettant d'aboutir à un document adapté aux réalités locales.

Le schéma s'articule autour de cinq grands axes qui guideront les futurs appels à projets et dispositifs de soutien aux territoires :

1. Faire de l'armature urbaine un moteur d'attractivité

L'enjeu est de valoriser leurs fonctions stratégiques, d'encourager la diversité des usages et d'assurer leur rayonnement durable, y compris hors saison touristique. Il s'agit aussi de renforcer les fonctions de proximité et les centralités secondaires dans les bassins de vie.

Cet axe vise à conforter le rôle structurant de l'armature urbaine, à soutenir les dynamiques locales et à renforcer l'attractivité globale des villes.

2. Permettre aux pôles urbains de répondre aux enjeux sociaux et sociétaux du logement

Au travers du SDUD, la Collectivité de Corse s'engage à accompagner les territoires urbains pour produire une offre qui garantisse, à tous les ménages, l'accès au logement et à un parcours résidentiel adapté à leurs besoins

L'ambition de cet axe est d'apporter des réponses concrètes à ces difficultés en assurant un développement équilibré et inclusif de l'offre résidentielle.

3. Inscrire les espaces périurbains au cœur du développement territorial

Il s'agit ici d'intégrer pleinement les espaces périurbains dans la réflexion stratégique de l'aménagement en : les appréhendant comme des territoires complémentaires aux centres urbains ; structurant autour de bassins de vie cohérents ; les faisant bénéficier d'équipements adaptés et de mobilités efficaces.

Les défis auquel cet axe entend répondre sont de mieux organiser leur développement, de limiter l'étalement urbain et de profiter du dynamisme de ces espaces, afin qu'il participe à un développement global de l'armature urbaine insulaire.

4. Coordonner la stratégie urbaine et l'offre de mobilité

La Collectivité de Corse souhaite donc accompagner les territoires urbains dans l'émergence des solutions de transport adaptées aux spécificités insulaires, les encourager à développer les mobilités douces et à repenser l'organisation des déplacements à l'échelle des bassins de vie. En mettant en cohérence urbanisme et mobilité, l'objectif est aussi de renforcer l'attractivité des pôles urbains, tout en réduisant l'empreinte écologique des déplacements.

Il tend à mieux articuler urbanisme et mobilité pour proposer des solutions efficaces, durables et accessibles à tous.

5. Faire des villes insulaires un modèle un développement vertueux

Cet axe incarne la volonté de la Collectivité de Corse de faire des villes des espaces exemplaires de la transition écologique. Il s'agit d'accompagner l'ensemble des acteurs dans la transformation des pratiques d'aménagement, d'intégrer la résilience environnementale dans les politiques locales et de promouvoir des projets vertueux, sobres et durables.

Cet engagement passe par une meilleure gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, par l'intégration de la nature en ville, mais aussi par une gouvernance territoriale orientée vers l'anticipation, l'innovation, l'inclusion sociale et la sobriété.

Perspectives de mise en œuvre :

Le SDUD se veut le reflet d'une ambition collective, pour un aménagement du territoire plus juste, équilibré et résilient. Il engage la Collectivité de Corse aux côtés des élus locaux, des acteurs économiques, des professionnels de l'urbanisme et des citoyens pour bâtir ensemble l'avenir urbain de l'île.

Malgré un contexte budgétaire contraint, des appels à projets (AAP) thématiques destinés aux territoires urbains pourraient être proposés dès le premier semestre 2026, afin de permettre la mise en œuvre effective du SDUD.

La déclinaison opérationnelle de ce premier SDUD :

- permettra aux territoires urbains d'avoir une meilleure visibilité sur les outils et dispositifs proposés par les services de la Collectivité de Corse, des agences et offices ;
- garantira une optimisation et une rationalisation de leurs interventions respectives.

Enfin, il s'agira de **poursuivre et de renforcer le dialogue permanent entre les communes et la Collectivité** dans une logique de co-construction ; comme cela a déjà été engagé dans le cadre de la rédaction du SDUD ou encore lors de l'élaboration des grands projets d'aménagements.

L'élaboration et mise en œuvre du Programme Forêt Bois de Corse (PFBC)

La forêt Corse, composée de forêts publiques et de forêts privées, couvre plus de 66% de la superficie du territoire insulaire (500 000 ha). Au vu des enjeux qu'elle représente, la Collectivité de Corse s'est engagée dans l'animation volontariste de la filière « forêt-bois » en Corse, dont elle assume désormais, le rôle déterminant de chef de file.

Aussi, dès 2021, sous l'impulsion de la Chambre des Territoires, le Conseil Exécutif a engagé une large démarche de concertation. Celle-ci visait à formaliser un document stratégique et politique, conforme aux attentes exprimées, en insistant sur la nécessité impérieuse de mettre en synergie les politiques publiques menées par la Collectivité de Corse et les besoins des communes de l'intérieur en matière de politique forestière.

Entre 2021 et 2023, la concertation relative au PFBC a mobilisé l'ensemble des acteurs de la filière et intégré des consultations réglementaires ad-hoc (Chambre des Territoires, les ateliers thématiques, les Assises de la Montagne, et les Assises de la Forêt à Vizzavona, consultation du public et de l'autorité environnementale). Co-construit avec les services de l'État, il a été largement révisé par rapport à sa version initiale de 2021, en intégrant notamment les objectifs du plan d'actions tout en restant conforme aux exigences de l'évaluation environnementale.

Le PFBC a été approuvé par l'Assemblée de Corse par la délibération 23/169 du 20 décembre 2023 et arrêté officiellement le 4 juillet 2024 par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Ce plan se décline en cinq objectifs stratégiques :

- Assurer la disponibilité de la ressource ;
- Prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt ;
- Renforcer l'offre de formation, la recherche et l'innovation ;
- Installer de nouvelles instances forestières ;
- Développer l'économie de la filière bois.

Il est complété par **26 fiches actions** qui **forment sa partie opérationnelle**. Elles définissent la gouvernance, les dispositifs mobilisables, les partenaires à solliciter, les moyens financiers disponibles, les indicateurs de réussite, et le calendrier.

RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2025 – RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Investissements engagés depuis 2023

La Collectivité de Corse a mobilisé **plus de 15 M€** pour structurer durablement la filière :

- **4 M€ pour l'amélioration de la desserte forestière**, via un marché couvrant sept secteurs et mobilisant vingt-sept entreprises locales ;
- **8,1 M€ pour le renouvellement du parc d'engins des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs**, avec **poursuite des acquisitions en 2025** ;
- **1 M€ pour la création de zones de gestion du combustible (ZGC)**, dont la **maîtrise d'œuvre a été désignée en 2025** ;
- **2 M€ pour la sécurisation des massifs et la réhabilitation des maisons forestières**, avec réalisation du **diagnostic en 2025** ;
- **300 000 € pour la commercialisation de bois** façonné en bord de route, avec un marché en cours de notification.

La **filière forestière corse est désormais en mouvement**, comme en attestent ces réalisations :

Garantie de la disponibilité de la ressource

- Réalisation d'une convention et de travaux à Noceta pour l'amélioration de pistes forestières ;
- Pérennisation des aides à la sylviculture, en articulation avec les financements FEADER ;
- Programmation des interventions sylvicoles dans les forêts territoriales (près de 1 M€/an en masse salariale pour 25 sylviculteurs) ;
- Renforcement de l'accompagnement des forêts privées via le CNPF et conventions-cadres avec l'ODARC.



- **Prise en compte de la multifonctionnalité des massifs**

- Structuration progressive des massifs (création de comités de gestion, réouverture de milieux qui profitera également au pastoralisme : 4 chantiers ont été réalisés sur une quinzaine de demandes déposées) ;
- Mise en œuvre du nouveau cadre d'occupation pour encadrer en forêt territoriale les demandes des usagers pour une occupation ou une activité commerciale



Brûlages de réouverture de milieu DFCI/Pasto

- **Développement de la formation, la recherche et l'innovation**

- Mise en place d'un cursus de bûcheronnage au lycée agricole de Sartène

- **Gouvernance et pilotage**

- Installation de la Commission Territoriale Forêt-Bois en 2024 ;
- Création d'un observatoire des prix pour améliorer la transparence sur la valorisation des bois

- **Développement économique**

- Promotion de la marque Lignum Corsica dans les marchés publics, avec quatre certifications et trois en cours en 2025 ;
- Renforcement de la dynamique autour du liège (syndicat I Suaraghji di Corsica, projet de transformation territoriale avec le soutien de l'ODARC) ;

- Maintien de la certification Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC) Corse, gage de gestion durable du patrimoine forestier ;
- Étude sur la rentabilité des modes d'exploitation en cours.



*Participation de la Direction de la Forêt et de la
Prévention des Incendie à « A Fiera di u Legnu » de
Vezzani*

Les réalisations illustrent une **dynamique sans précédent**, portée par le PFBC et une volonté collective de donner à la forêt corse et à sa filière bois les moyens de leur essor.

Les résultats obtenus en un temps record démontrent que la stratégie déployée est la bonne.

Aussi **l'année 2026** sera déterminante pour poursuivre, concrétiser les objectifs du PFBC :

- Assurer la disponibilité de la ressource ;
- Prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt ;
- Renforcer l'offre de formation, la recherche et l'innovation ;
- Installer de nouvelles instances forestières ;
- Développer l'économie de la filière bois.

Le Plan Régionale Santé Environnement (PRSE) 4

Le **Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE4)**, approuvé par arrêté préfectoral le 24 avril 2024, constitue l'outil stratégique régional visant à améliorer la qualité du cadre de vie et à anticiper les impacts de l'environnement sur la santé des populations.



Son élaboration résulte d'un processus de co-construction engagé en mai 2023, associant un large réseau d'acteurs : santé, environnement, éducation, agriculture, urbanisme, sport, recherche et société civile.

La mise en œuvre du PRSE4 est **co-pilotée par la Collectivité de Corse**, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'Agence Régionale de Santé (ARS). À ce titre, la Collectivité participe activement à l'élaboration du plan et assure le pilotage ou co-pilotage de plusieurs fiches actions sur la période 2024-2028.

Ce plan opérationnel permet d'anticiper les évolutions susceptibles d'affecter durablement l'île, notamment le **réchauffement climatique**, l'émergence de **bactéries phytopathogènes** ou encore la détection de **parasites exotiques comme la bilharziose**. Son objectif est de renforcer la prévention et de limiter l'impact des facteurs environnementaux sur la santé humaine.

La Collectivité de Corse confirme son engagement dans la dynamique du PRSE4 en assurant la mise en œuvre des actions dont elle est responsable. Les axes d'amélioration portent sur la consolidation du pilotage partagé, le suivi des actions menées et la montée en puissance opérationnelle des dispositifs inscrits dans le plan.

La communication institutionnelle en lien avec les Objectifs de Développement Durable

Un recensement des communications diffusées en 2025 sur les supports numériques de la Collectivité de Corse, et notamment sur les réseaux sociaux institutionnels, a été réalisé afin d'identifier celles relevant des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cette démarche vise à fournir une synthèse de l'activité de valorisation institutionnelle portant sur les ODD entre le 1^{er} janvier et le 21 novembre 2025.

Il convient de préciser que **les actions figurant dans la présente sous-partie concernent uniquement celles ayant été couvertes par la direction de la communication**. En effet, un nombre important d'agents, répartis au sein des directions générales, offices et agences de la Collectivité de Corse, exerce des missions de communication. Aussi, certaines peuvent avoir été directement relayées par ces services spécialisés.

Au total, **66 actions en lien avec un ODD ont été valorisées sur les réseaux sociaux de la Collectivité de Corse en 2025**. Elles couvrent l'ensemble des finalités identifiées dans le RADD, avec une prédominance des communications portant sur :

- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- le renforcement de la cohésion sociale, de la solidarité entre territoires et entre générations.

Objectif de développement durable	Nombre d'actions valorisées en 2025
Eradication de la pauvreté	3
Accès à la santé	12
Accès à une éducation de qualité	23
Egalité entre les sexes	3
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	1
Innovation et infrastructures	5
Réduction des inégalités	10
Protection de la faune et de la flore aquatiques	4
Protection de la faune et de la flore terrestre	5

La mise en œuvre des fonds européens

Les politiques de l'Union européenne (UE) ont pour objectif de favoriser la croissance et l'emploi dans le cadre de la Stratégie Europe 2030, pour faire face à la crise et aux grands défis de l'UE. Cette stratégie européenne, concrétisée avec la mise en œuvre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, vise une croissance « intelligente, durable et inclusive » et fixe des objectifs en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté ou encore de climat.

Dans le cadre de l'élaboration des programmes européens, les autorités de gestion sont tenues d'établir une évaluation environnementale stratégique (EES) afin de s'assurer de l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes français.

Pour la **période 2021-2027, la Collectivité de Corse** exerce un rôle majeur dans la mise en œuvre des politiques européennes sur le territoire insulaire en tant **qu'autorité de gestion de plusieurs programmes structurants**. Elle pilote directement deux fonds essentiels : le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** et le **Fonds social européen + (FSE+)**, qui représentent ensemble **117 millions d'euros** dédiés au développement économique, social et territorial de l'île. À ces financements s'ajoutent également une partie des enveloppes françaises du **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** et du **Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)**, mobilisées pour soutenir les dynamiques rurales, environnementales et maritimes de la Corse.

Ainsi, **le programme européen FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 approuvé par la Commission européenne le 2 décembre 2022 a été élaboré en tenant compte des incidences environnementales**. Un objectif stratégique intitulé « une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques » est dédié aux questionnements environnementaux et est décliné en interventions régionales sur lesquels les porteurs de projets peuvent déposer des projets.

Le programme européen **FEDER-FSE+ Corse 2021-2027** a quant à lui fait l'objet d'une **révision à mi-parcours, approuvée par la Commission européenne le 11 août 2025**. Cet **exercice réglementaire imposé a permis à la Collectivité de Corse de renforcer l'impact du programme en faveur des objectifs de développement durable (ODD)**.

De plus, dans la mise en œuvre du programme, des mesures d'accompagnement et de suivi sont prises afin d'assurer le suivi de l'EES. En complément, dans le cadre du plan de relance de l'UE, les programmes sont orientés de manière à faire appliquer le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » dit DNSH. Ainsi, les projets qui seront programmés au titre du PE FEDER-FSE+ 2021-2027 feront l'objet d'une analyse de tout préjudice important selon les critères environnementaux couverts par la réglementation.

En outre, le plan d'évaluation du programme européen prévoit d'évaluer l'impact du FEDER au travers de la mise en œuvre des opérations dédiées aux thématiques climat, énergie, environnement.

Parallèlement au FEDER, le FEADER dédié à l'agriculture met en œuvre des mesures dédiées au développement durable. Ainsi, le plan d'évaluation du PSN approuvé le 31 août 2022 prévoit de mener des évaluations portant sur les objectifs environnementaux et climatiques en analysant notamment :

- les pratiques culturales et les pratiques d'élevage,
- l'évolution des émissions de GES,
- l'évolution de la production durable d'énergie issue de l'agriculture et de la sylviculture.

Résultats et axes d'amélioration pour l'année 2025 :

Le respect des objectifs de développement durable des dossiers : les programmations au titre de l'année 2025 ont dessiné un paysage favorable aux priorités européennes en matière de durabilité, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable, tout en renforçant le tissu économique territorial Voici les principales actions :

- **Thématique énergétique :** les paiements des projets liés à la rénovation et à l'éclairage public, visant à promouvoir l'efficacité énergétique, mettent en évidence l'ampleur des besoins territoriaux.

- **Thématique urbaine** : la programmation ambitieuse des projets urbains, visant à réduire les inégalités dans les villes, témoigne d'un besoin local pleinement intégré à la stratégie territoriale.

Ces projets illustrent une dynamique territoriale alignée avec les ambitions européennes pour une croissance inclusive et durable.

Au titre du FEDER : la révision à mi-parcours du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 constitue une étape stratégique majeure pour la Corse. Plus qu'un simple exercice réglementaire, elle traduit la **volonté de la Collectivité de Corse d'orienter les financements vers les priorités où les besoins territoriaux sont les plus importants**.

Deux axes territoriaux se sont imposés comme essentiels dans le rééquilibrage du programme : la **consolidation des stratégies de résilience climatique et le renforcement des objectifs territoriaux en matière de formation**. Cette orientation permet de maintenir le développement des compétences territoriales et de renforcer les leviers de transformation durable.

À travers cette révision, la Collectivité de Corse renforce les perspectives de développement territorial, en inscrivant son action dans la continuité des objectifs de développement durable (ODD). Cette démarche ambitieuse vise principalement à soutenir les porteurs de projets territoriaux et à renforcer la mise en œuvre de l'objectif stratégique n°2, « *Renforcer la résilience du territoire insulaire face au changement climatique et à l'épuisement des ressources* », ainsi que de l'objectif stratégique n°4, « *Lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales afin de garantir l'accès aux biens publics essentiels, notamment la santé et l'éducation* ».

Enfin, dans la continuité de cette transformation stratégique, la Collectivité de Corse a souhaité **renforcer les dispositifs dédiés à la formation et à l'éducation, notamment via le Programme Régional de Formation (PRF), avec l'ouverture du nouvel objectif spécifique ES04.7, « Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie »**. Cette nouvelle thématique a permis d'expérimenter des méthodes de financement innovantes, alignées sur les ambitions françaises de rationalisation de l'action publique, facilitant ainsi le déploiement des projets de formation. Cette stratégie a été mise en œuvre pour répondre

aux besoins des porteurs de projets et contribuer à la réduction des inégalités sociales dans l'accès à la formation et à l'emploi.

Au titre du FEADER : des **mesures dédiées à l'agriculture biologique** au travers de deux types d'opérations, de compenser les surcoûts et le manque à gagner qu'entraîne le mode de production en Agriculture Biologique : la conversion (insuffisamment pris en charge par le marché) et le maintien. Le programme 2014-2020 dédie **63% de ses crédits au titre du principe de non-régression environnementale**.

En volume, cela représente **plus de 300 opérations programmées en lien avec les objectifs de développement durable** pour les mesures dédiées aux investissements agricoles liés à la mise en valeur de l'espace agricole dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles, au développement des zones forestières et d'amélioration de la viabilité des forêts ou encore des investissements publics dans les zones naturelles, les sites Natura 2000 et les zones à haute valeur naturelle.

In fine, les mesures surfaciques liées aux engagements agroenvironnementaux et climatiques (MAEC) et les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques ICHN représentent la part la plus importante de l'enveloppe FEADER et permettent de restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie.

L'économie sociale et solidaire (ESS) : Pour finir, la Collectivité de Corse a présenté une **accréditation au programme Erasmus+ « formation et éducation des adultes »** avec comme ligne directrice la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse. Elle a été **accréditée en janvier 2022**. Il s'agit de la **seule Collectivité au niveau français à avoir été accréditée** et bénéficie à ce titre d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la mise en place de ses activités de mobilité.

Outre la formation des agents et des acteurs de l'ESS, l'objectif est d'encourager sur la nouvelle programmation européenne une autre façon d'entreprendre et de poursuivre une démarche éthique et opérationnelle qui renforce les valeurs de service public de proximité, la localisation d'une économie vertueuse et la garantie d'une meilleure cohésion sociale. La mobilité internationale et la coopération européenne par l'échange de bonnes pratiques

sont des atouts majeurs pour répondre aux nombreux défis auxquels la Corse est confrontée. Deux thématiques, occupant deux années de la programmation, ont été identifiées comme objets de futures coopérations :

- La redynamisation du rural 2024-2026 ;
- L'application des sciences comportementales à la gestion des flux touristiques 2026-2028.

**ELEMENTS CLES A RETENIR POUR LA CONTRIBUTION DES FONDS EUROPEENS A
L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN 2025**

1. Transition énergétique et écologique

Une modification du programme priorisant la transition énergétique et écologique : les besoins actuels des porteurs de projets s'élèvent à plus de 120M€ sur le territoire. La révision du programme a donc adapté son déploiement stratégique afin de répondre aux besoins.

- Faciliter la transition énergétique du territoire : abondement **de 5M€ supplémentaire**.
 - o La demande initiale de 9M€ est portée à 14M€.
 - o La demande territoriale actuelle est estimée à 47M€ .
 - o Un premier paiement de 0,8M€ a été réalisé

La **demande en rénovation des points lumineux a augmenté de 34,52% depuis 2024.**

- **Dynamiser les soutiens en faveur des écosystèmes protégés et de la résilience climatique** : réallocation de **2,4M€**.

- o 2M€ pour Natura 2000.
- o 0,48M€ pour l'économie verte et bleue.
- o Orientation conforme aux priorités européennes en matière de durabilité.

2. Stratégie de formation et montée en compétences

Élaboration d'une stratégie de formation efficiente pour renforcer l'employabilité : le dispositif vise à fluidifier les financements et intensifier les parcours de formation.

▪ Thématique 4.7 « Formation tout au long de la vie » : 4,6M€ dédiés.

o Mise en œuvre des OCS pour un cadre plus souple.

o Objectif : réduire durablement les inégalités socio-économiques.

3. Programmation forte de projets urbains pour 2025

Les **investissements territoriaux intégrés** constituent un levier majeur du développement urbain, avec plus de **60M€ de remontées territoriales ; 10,6M€ de coûts programmés en 2025**, pour un soutien européen de 2,7M€.

o Cuisine centrale à Saint-Joseph : 6,7M€ (soutien : 2,1M€).

o Aménagement LOGIREM à Corte : 1,3M€ (soutien : 300 000€) ;

o Aménagements du quartier Pifano : 2,6M€ (soutien : 367 500€).

Bilan carbone interne, maîtrise des consommations et plan de sobriété

La Collectivité engage une réduction progressive de son empreinte carbone en renforçant la sobriété énergétique et l'optimisation des usages internes. Cette démarche vise à aligner les pratiques institutionnelles avec les objectifs climatiques territoriaux.

L'adhésion de la Collectivité de Corse au réseau « Energia Nostra » en 2025

En 2024, les énergies renouvelables représentaient en Corse 34,2 % des consommations électriques finales. Or, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a introduit la possibilité de partager le portage de ce type de projet entre ces acteurs, afin notamment d'en améliorer l'acceptabilité territoriale.

Ce portage collectif, ou communauté énergétique, représente un vecteur essentiel à mobiliser afin d'atteindre cet objectif.

Dans ce contexte, **l'AUE, avec le soutien de l'ADEME et l'encadrement de l'association Energie Partagée, a créé en 2021 le réseau Energia Nostra, dédié aux projets d'énergie renouvelables participatifs et citoyens corses.**

Afin d'officialiser son existence au niveau insulaire et de gagner en autonomie, le réseau s'est doté en 2024 de deux documents stratégiques :

- Une charte de fonctionnement
- Un règlement intérieur

Energia Nostra se compose d'une instance décisionnelle (CoPil) et deux instances opérationnelles à savoir :

- le Comité Opérationnel (ComOp) ;
- les Acteurs Relais.

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse œuvre à la diminution de la réduction de la facture énergétique de son patrimoine immobilier.

L'orientation vers l'autoconsommation énergétique étant nécessaire, la Collectivité de Corse appelle à l'accompagnement sur les plans technico-juridico-financier par le réseau Energia Nostra. D'où la volonté d'intégrer le CoPil ainsi que le ComOp.

Budget alloué à l'adhésion de la CDC au réseau « Energia Nostra » : 1 000 € TTC

La consommation responsable

La Collectivité de Corse s'engage à intégrer les principes du développement durable dans sa politique de formation professionnelle, en lien avec les axes définis dans le plan de formation

Les objectifs généraux :

- Réduction des dossiers papier relatifs aux agents
- Réduction de l'utilisation de l'imprimante et du volume des archives
- Diminution des déplacements des agents grâce aux formations à distance
- Réduction du montant des coûts pédagogiques

Les objectifs pédagogiques :

- Les actions de formation menées en 2025 visent à :
- Développer les compétences des agents, notamment pour accompagner les changements professionnels et organisationnels liés aux enjeux environnementaux et sociaux ;
- Promouvoir une consommation responsable à travers des formations spécifiques ;
- Renforcer les pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Actions réalisées en 2025 :

- Intégration des enjeux environnementaux dans les formations métiers visant à renforcer les compétences dans la gestion durable des espaces naturels et sensibles.
- Sensibilisation à la sécurité et à la prévention environnementale (Certiphyto/Certibiocide) s'inscrivant dans une démarche de réduction des impacts environnementaux.

- Développement de cycles de formation à distance pour les agents de la DDSI, les formations à distance pour le RGPD et la sensibilisation à la cybersécurité

Perspectives pour 2026 :

La Collectivité envisage de :

- **Renforcer les actions de formation en faveur de la transition écologique et énergétique**, en lien avec les priorités définies par les directions.
- **Poursuivre la territorialisation des formations** afin de réduire les déplacements et de faciliter l'accès aux compétences pour les agents de terrain.
- **Renforcer la dématérialisation via le SIRH** (GED – Gestion Électronique des Documents) pour centraliser l'ensemble des éléments RH liés aux formations et parcours professionnels.
- **Développer des formats pédagogiques sobres** (supports numériques, capsules vidéo, sessions en distanciel).
- **Moderniser les pratiques internes en cohérence avec les axes du plan de formation pluriannuel** : transition numérique, qualité du service public, optimisation des ressources.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Moyens :

- Numérisation des attestations de formation
- Documents liés à la formation (convocations, attestations.....) scannés et transmis par mail
- Outils réglementaires pour la mise en œuvre des actions (consultations, devis, bons de commande...) transmis par messagerie électronique

CHIFFRES CLES

Pour 2024 : **1500 jours de formations** (formats de e Learning, webinaire, MOOC) soit **plus de 13,5 % contre 12% l'année dernière** une durée moyenne de 1,5 jours. (Plus courte que pour les stages classiques à l'exception des stages propres aux métiers de l'informatique)

Axes d'amélioration :

- La territorialisation des formations pour les agents de terrain, afin de faciliter l'accès aux compétences sur les enjeux de préservation de l'environnement.
- Mise en place par le SIRH d'une GED (Gestion Electronique des Documents) afin de centraliser tous les éléments RH liés à la carrière des agents
- Renforcer les actions à distances (sensibilisation à la cybersécurité, RGPD, etc.)

La rationalisation des livraisons et réduction de l'empreinte carbone

Dans le cadre des livraisons de fournitures et de mobilier au sein de la Collectivité de Corse, les interventions sont regroupées de manière à éviter l'envoi de plusieurs véhicules sur un même site, ce qui permet de réduire les déplacements motorisés et, par conséquent, la consommation de carburant.

Sur le Pumontu : les interventions sont organisées en coordination avec la cheffe du bureau des achats et le chef de l'unité manutention-logistique, afin de regrouper les opérations sur les sites de Sartè/Puprià et de Portivechju. Depuis avril, les deux équipes ont été réunies, permettant une amélioration du service rendu et une diminution significative du nombre d'interventions sur un même secteur. Cette organisation vise à encourager les directions et services implantés sur ces sites à regrouper leurs demandes, afin de limiter les déplacements, réduire la consommation de carburant et limiter l'usure des véhicules.

Sur le Cismonte : les livraisons de courrier et de fournitures font également l'objet d'un regroupement afin d'optimiser les déplacements.

CHIFFRES CLES

Pour l'année 2024 : 11 interventions ont pu être réalisées (7 sur la région de Sartè et 4 sur Portivechju)

Pour le Cismonte, les livraisons hors région bastiaise sont effectuées par les vaguemestres de la questure ce qui permet de mutualiser les livraisons.

Pour l'année 2025 : plus de 120 interventions pour le Pumonte et plus d'une centaine pour le Cismonte.

Patrimoine bâti : rénovation énergétique, adaptation, efficacité

En 2025, la politique de modernisation du patrimoine immobilier de la Collectivité de Corse privilégie la performance énergétique et la gestion durable des bâtiments.

La réduction des consommations énergétiques au travers de la définition d'une trajectoire stratégique de rénovation du parc immobilier de la Collectivité de Corse

Conformément à sa **volonté d'être exemplaire dans la conduite des transitions**, la Collectivité de Corse inscrit son action de lutte contre le changement climatique dans le respect du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Entré en application en 2019, ce dispositif impose aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de bâtiments à usage tertiaire de réduire de manière progressive et significative leurs consommations énergétiques, obligation que la Collectivité intègre pleinement dans sa stratégie d'exemplarité et de performance environnementale.

Les objectifs fixés par le décret en matière de Réduction des consommations énergétiques sont les suivants :

- 2030 : -40 %
- 2040 : -50 %
- 2050 : -60 %

Budget alloué au pilotage des audits
énergétiques en 2025 : 100 000 € TTC

Afin d'atteindre ces ratios, la Collectivité a **tout d'abord œuvré au recensement exhaustif de son parc immobilier**. A l'appui de cet inventaire, **les bâtiments à caractère tertiaire** (dont la surface totale est égale ou supérieure à 1000 m²) **ont été recensés et priorisés par arbitrage**. **Tous vont faire l'objet d'audit énergétique permettant d'établir un schéma directeur d'investissement en faveur de réhabilitations responsables et durables**. Cette **trajectoire sera lissée sur une durée de 25 ans**, afin de respecter l'échéance fixée à l'horizon 2025. Ces **diagnostics porteront sur 22 bâtiments sur le territoire du Cismonte et 19 sur le territoire du Pumonte**. Ils seront confiés à un prestataire compétent en matière d'audit par l'intermédiaire de la plateforme de l'union des groupements d'achats publics (UGAP).

Mobilités professionnelles durables et optimisation des déplacements

La Collectivité ambitionne de développer des solutions de mobilité plus sobres afin de réduire l'empreinte environnementale des trajets professionnels.

Le verdissement du matériel roulant

La Collectivité de Corse dispose d'une importante flotte de véhicules (1462 dont 800 véhicules légers et utilitaires et 338 véhicules 4x4) et engins (324) destinée à satisfaire les besoins de déplacements qui relèvent d'autant de pratiques que de métiers existants dans la Collectivité. Vingt-trois véhicules hybrides font partie de cette flotte. Cette flotte est composée essentiellement de véhicules diesel présentant un risque important d'émissions de CO2 et de particules fines.

Afin de réduire ces rejets de CO2 et de particules fines, la Direction de la Gestion des Moyens Roulants et des Moyens Mécanisés a, **depuis 2022**, dans le cadre de **l'accroissement et du renouvellement de la flotte**, décidé de **privilégier** autant que possible, la commande de **véhicules fonctionnant au carburant Sans Plomb et depuis 2024 de véhicules hybrides**.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Dans la **perspective de l'acquisition de véhicules électriques pour le renouvellement de la flotte automobile de la Collectivité**, une **réflexion** est actuellement engagée **pour l'implantation de bornes de recharge sur des lieux de stationnement stratégiques** des services et directions de la Collectivité.

CHIFFRES CLES

En 2025, sur 31 véhicules légers et utilitaires commandés (71 en 2024 et 55 en 2023), **23 sont alimentés au diesel** (20 en 2024 et 10 en 2023) **et 8 sont hybrides** (16 en 2024 et 1 en 2023).

D'autre part, et afin de réduire la consommation de carburant et ainsi diminuer les émissions de G.E.S. et de particules fines, il est également souhaitable de mettre en œuvre à l'intention des personnels de la Collectivité, un **plan de formation à l'éco conduite** qui doit permettre de sensibiliser les conducteurs à une utilisation rationnelle des véhicules mais aussi de limiter le risque d'accident en préconisant une conduite souple et fluide.

Achats publics responsables

En renforçant l'exemplarité de ses propres pratiques d'achat, la Collectivité de Corse intègre systématiquement des exigences environnementales, sociales et économiques dans sa commande publique. Ce levier constitue un outil majeur pour encourager des filières responsables et soutenir la transition auprès des acteurs locaux.

La mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027

Dès sa création la Collectivité de Corse a voulu se positionner comme un **acteur exemplaire en matière de commande publique responsable**. Elle s'est donc structurée, avec la création du service achats stratégiques et suivi opérationnel afin de pouvoir développer sa politique d'achat durable.

L'ambition était notamment de s'inscrire dans le respect du **droit de la commande publique**, qui **pose les bases juridiques de la mise en œuvre du développement durable dans les marchés publics** selon 3 objectifs : économiques, environnementaux, sociaux (cf. articles L2111-1 à L2111-3, L2113-12 à L2113-16, D2111-3, R2113-7 à R2113-8 du code de la commande publique).

Ainsi, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, il a été décidé d'insérer une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique dans le cahier des charges de ses marchés publics. En facilitant un retour à l'emploi des publics en difficultés, la Collectivité de Corse contribue avec les autres acteurs territoriaux à générer une dynamique de l'emploi et de la croissance.

L'achat public doit favoriser également la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux, la prise en compte du cycle de vie complet de l'achat, dans une optique de sobriété et d'amélioration continue. Il est aussi un levier pour impulser la transition écologique du territoire par l'insertion de clauses et critères environnementaux, pour favoriser le soutien du réemploi et du recyclage, l'incitation à l'usage des éco-matériaux et la maîtrise des déchets de chantier.

Dès février 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) visant à lutter contre le gaspillage et à favoriser l'économie circulaire au sein notamment des achats publics vient renforcer les dispositions prévues au Code de la Commande Publique. La loi AGEC définit des obligations d'achats annuels de biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées depuis le 1er janvier 2021.

L'ambition de faire de la commande publique le moyen de la transition sociale et environnementale s'est poursuivie avec la publication du **Plan national pour des achats durables 2022-2025 (PNAD)**. Véritable feuille de route, le PNAD a pour vocation de fixer des objectifs et d'organiser des actions en faveur de l'achat public socialement et écologiquement responsable.

De plus, **la loi Climat et résilience publiée le 24 août 2021 inclut plusieurs mesures à destination de la commande publique et accompagne les actions du PNAD**. Elle prévoit une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable dans la formalisation du besoin (spécifications techniques), les caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution, et des considérations relatives à l'environnement dans les conditions d'exécution. Toutes ces mesures entreront en vigueur au plus tard le 22 août 2026.

Le décret d'application de l'article 35 de la loi « Climat et résilience » du 2 mai 2022 abaisse le seuil de soumission à l'obligation d'élaborer un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) à 50 millions d'euros HT.

En 2025, le montant des achats effectués par la Collectivité de Corse est estimé à environ 150 millions d'euros hors taxes, en incluant les montants minimums et maximums des accords-cadres.

La réglementation d'abord incitative se veut maintenant contraignante. Elle impose aux acheteurs publics de se saisir des enjeux de l'achat responsable, dans un délai relativement restreint. Tous les marchés peuvent faire l'objet de l'intégration d'une clause de développement durable.

En conséquence, **la Collectivité de Corse a, par anticipation, pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec les futures obligations législatives.**

A cet effet, le **Corsican Business Act** (CBA) et le **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables** (SPASER) portés par la Direction de la Stratégie et de l'innovation, ont été votés à l'unanimité par l'assemblée de Corse respectivement lors des séances du 2 juin et du 21 Décembre 2022.

Le **CBA** vise dans ses principes 4 et 5 à développer l'achat de proximité durable et à soutenir l'emploi en Corse et le lien social par l'achat responsable.

Le **SPASER rassemble toutes les dispositions nécessaires à la définition d'un plan stratégique pour la mise en place d'une démarche d'achats responsables**. En adoptant un tel schéma, la Collectivité de Corse a souhaité non seulement satisfaire à l'obligation légale qui lui incombe en la matière, mais surtout affirmer sa volonté d'utiliser l'ensemble des leviers juridiques de l'achat public pour promouvoir le développement durable dans un dialogue constant avec le monde économique.

La mise en œuvre opérationnelle du SPASER a été confiée à la Direction des Achats Publics en lien avec les services techniques.

Les objectifs poursuivis d'ici 2025 (objectifs 1 et 2 du PNAD) sont les suivants :

- **100 % des contrats** de la Direction publique notifiés au cours de l'année **comprennent au moins une considération environnementale** ;
- **30% des contrats de la commande publique notifiés** au cours de l'année **comprennent au moins une considération sociale**.

Description détaillée des clauses sociales et environnementales :

La dimension sociale peut être intégrée à un marché public de différentes manières : soit en tant que critère d'attribution, soit directement dans son exécution. Cela peut se traduire par la réservation d'un marché ou d'un lot à des structures employant des personnes éloignées de l'emploi, ou par l'engagement du titulaire à réaliser des heures d'insertion. C'est cette dernière modalité qui a été privilégiée par la Collectivité de Corse.

La clause sociale d'insertion constitue ainsi une condition d'exécution permettant de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à des actions d'insertion. Les entreprises soumissionnaires doivent impérativement respecter cette obligation.

Parallèlement, la Collectivité de Corse poursuit ses efforts pour mettre en œuvre des marchés réservés aux structures favorisant l'emploi des publics éloignés du marché du travail.

La dimension environnementale peut être prise en compte dans les spécifications techniques. Cela peut se faire par la définition d'exigences équivalentes à celles des écolabels, des exigences de performance ou de méthodes et processus de production. Elle peut également être prise en compte dans les conditions d'exécution du marché.

Un ou plusieurs critères d'attribution liés aux conditions environnementales peuvent être intégrés dans le marché, assortis d'au moins une clause contractuelle associée aux critères. Il peut s'agir des performances en matière de protection de l'environnement, du coût global d'utilisation, des coûts tout au long du cycle de vie... Les critères environnementaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, chaque année se tient le Comité de Pilotage Commande Publique Responsable (CPCPR) organe stratégique de suivi de la mise en œuvre du SPASER. Il acte principalement la programmation annuelle des actions et objectifs pour l'année N+1 et valide les travaux menés par les Comités Techniques Achats Durables (CTAD) sur l'année N.

Etat des lieux des considérations environnementales

L'année 2025 a marqué un tournant majeur dans la prise en compte des considérations liées au développement durable au sein des marchés publics de la Collectivité.

En effet, elle a été la résultante d'une véritable conduite du changement et d'une nouvelle méthodologie de travail entre l'ensemble des parties prenantes du SPASER.

Un travail en interne a notamment été mené tout au long de l'année par la Direction des Achats Publics, en partenariat avec les directions opérationnelles de la Collectivité quant à la création de clausiers environnementaux types.

Ainsi, cinq clausiers environnementaux ont été réalisés :

- Clausier relatif aux routes et transports ;
- Clausier relatif aux moyens généraux ;
- Clausier relatif aux moyens roulants ;
- Clausier relatif aux bâtiments ;
- Clausier relatif au numérique

Ces clausiers se présentent dès lors comme une aide lors de l'élaboration des besoins au niveau environnemental pour les services techniques. Pour la Direction des Achats Publics, ils permettent d'optimiser l'accompagnement des directions opérationnelles et de sécuriser juridiquement la dimension environnementale lors du contrôle des dossiers de consultation des entreprises (DCE).

Par ailleurs et au sein même de la Direction des Achats Publics, une collaboration active s'est mise en place entre le service achats stratégiques et suivi opérationnel et le service conception et sécurisation des consultations. Cette synergie a permis de concilier les exigences environnementales avec les impératifs propres aux marchés publics.

Outre le gain de temps important que cet outil permet d'obtenir, il s'agit surtout d'un levier pour accroître le nombre de marchés comportant une considération environnementale, répondant de facto aux exigences de la loi dite « Climat et Résilience » et du Plan National des Achats Durables (PNAD), qui imposent 100% de marchés clausés en ce sens.

Ce travail déjà réalisé a permis de se rapprocher davantage des objectifs fixés par le SPASER et les fiches actions afférentes, et bien sûr des attentes légales.

Ainsi, **sur 82 procédures publiées sur l'année 2025** :

- **82% comportent une condition d'exécution à caractère environnemental**, contre 50% l'année précédente. Les pourcentages restant s'expliquent soit en raison de marchés ayant dû être relancés à l'identique par rapport à l'année précédente ; soit pour des raisons techniques dument justifiées, ne permettant pas ce type d'insertion.

- **17% comportent un critère ou sous-critère de sélection des offres.** De plus, une sensibilisation est faite auprès des services techniques sur l'objectif de 100% de marchés comportant condition d'exécution et critère de sélection d'ici août 2026, conformément à la loi Climat et Résilience.
- **9% intègrent à la fois des conditions d'exécution et des critères ou sous-critères de sélection des offres à caractère environnemental.**
- **56% s'inscrivent dans une démarche générale d'économie circulaire** c'est-à-dire avec clauses qui ne répondent pas directement dispositions de la loi AGECE ; mais qui prennent cependant en compte des exigences de tri et revalorisation des déchets, sortant ainsi du modèle linéaire.
- **24% font état de mesures en faveur d'une consommation énergétique responsable.**
- **Sur les cinq marchés dont l'objet est compatible avec des mesures en faveur du numérique responsable** conformément à la fiche action correspondante initiale et à son périmètre d'action, **90% en contiennent.**

Sur le plan environnemental, le bilan est très encourageant, eu égard à une récente expérience dans la mise en œuvre du SPASER par la Collectivité.

L'ensemble de ces considérations a de plus trouvé une application concrète, par la mise en œuvre de moyens de vérification et l'application de pénalités en cas de manquements constatés à ces dernières.

Etat des lieux des considérations sociales

Pendant des clauses environnementales, les clauses sociales ambitionnent que la commande publique soit, aussi, l'un des outils au service d'une société plus inclusive, ayant le soin des personnes les plus éloignées de l'emploi.

A cet effet, **42 lots comportant une clause sociale sont en cours d'exécution et ont généré 12 437 heures d'insertion dont 1976 ont déjà été exécutées.** Quatre personnes ont bénéficié de CDI en 2025.

Cette même année, **10 % des procédures lancées ont intégré une considération sociale contre 5 % en 2024.** Par ailleurs, trois lots ont été réservés à des structures d'insertion par l'activité économique contre 1 en 2024. 6 autres lots réservés sont en cours de préparation.

Ce résultat, bien que satisfaisant par rapport à l'année précédente mais encore loin des objectifs légaux, s'explique par plusieurs facteurs qui seront explicités ci-dessous.

Tout d'abord, cela se justifie par le fait que les principaux marchés clausés sont essentiellement des marchés de travaux. L'élargissement de leur champ d'application à de nouveaux secteurs économiques a été envisagé.

Pour exemple, l'intégration de ce type de clauses a été initiée pour le secteur des transports scolaires. Cette tentative n'a cependant pu aboutir, du fait d'un délai insuffisant entre l'attribution et la notification, et ne permettant donc pas la formation et le recrutement de nouveaux chauffeurs.

S'agissant des accords-cadres relatifs aux prestations de nettoyage, des clauses sociales ont pu être intégrées. Toutefois, la convention collective du secteur impose la reprise du personnel lors du renouvellement des marchés, et la nécessité de réagir rapidement en cas d'absence conduit les entreprises à redéployer les salariés déjà en poste. Sans accompagnement spécifique, la mise en œuvre effective des clauses sociales reste donc complexe.

Concernant les marchés de fournitures, où le taux de main-d'œuvre est neutre, des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ont été intégrées dans six lots. Ces immersions permettent aux bénéficiaires de découvrir un métier ou de confirmer un projet professionnel, tout en offrant aux entreprises une opportunité de pré-recrutement. Durant la PMSMP, le bénéficiaire conserve son statut et sa rémunération antérieure, l'entreprise s'engage uniquement sur l'accueil et le tutorat.

Toutefois, en l'absence de lien opérationnel avec les services de l'emploi, une seule convention PMSMP a pu être signée.

De plus, la montée en puissance des accords-cadres a également eu un impact sur ce bilan mitigé, puisqu'il s'agit d'un mode d'achat qui ne permet pas de définir précisément le taux de main-d'œuvre dès le lancement des procédures. Pour pallier ce phénomène, l'intégration des clauses pourrait être envisagée au sein des marchés subséquents.

In fine, si les raisons susmentionnées ont certes une résonance sur le développement des clauses sociales, l'absence d'un facilitateur, dont le rôle est essentiel dans la mise en œuvre des dispositifs d'insertion professionnelle, reste l'obstacle majeur à l'intégration et à l'efficacité des clauses sociales dans les marchés publics.

Si l'intégration des clauses sociales fait partie des enjeux majeurs du SPASER, la promotion de l'économie sociale et solidaire fait également partie des objectifs incontournables. Ainsi, conformément aux objectifs fixés dans les fiches action n° 1 et 3 du SPASER, deux journées de formation intitulées « La pratique des marchés publics » ont été organisées à l'attention des structures d'insertion du territoire (SIAE, EA, ESAT), respectivement à Ajaccio le 24 juin et à Bastia le 1er juillet.

Ces sessions ont permis de familiariser les participants avec les principales notions relatives aux marchés publics et à leur pratique. Une approche théorique a permis d'aborder les termes clés de la commande publique, tandis qu'une présentation concrète des documents contractuels leur a été proposée afin de mieux comprendre les attentes des acheteurs et les modalités de réponse aux appels d'offres.

Des outils facilitant l'accès à la commande publique, tels que les plateformes AWS et Corsica Mercati, ont également été évoqués lors de démonstrations pratiques. Ces échanges ont contribué à lever les freins et les incertitudes rencontrés par les structures, tout en démystifiant les procédures liées aux marchés publics.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ayant participé à ces formations ont exprimé leur entière satisfaction.

En conclusion, la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales reposent sur des outils d'accompagnement, mais aussi sur une organisation structurée prenant en compte le rôle de tous les acteurs, acheteurs, facilitateurs, entreprises, indispensables à la réussite de la clause sociale.

Etat des lieux des considérations économiques

Dans le cadre de la transition vers une commande publique plus responsable, le SPASER et le CBA se sont imposés comme des outils stratégiques pour intégrer des considérations économiques dans les marchés publics.

Cette synthèse aura ainsi pour objectif d'évaluer les avancées réalisées en matière d'inclusion des TPE/PME, d'amélioration des conditions d'exécution des marchés publics, de mutualisation des marchés et du développement des achats innovants.

Pour l'axe économique, les résultats sont à la hauteur des exigences avec une augmentation significative de marchés alloties : **Sur 82 procédures publiées, 71% sont alloties et ont permis dès lors de favoriser l'accès à la commande publique des TPE et PME.** Les pourcentages restant se justifient en raison de l'absence de prestations distinctes, ne permettant pas d'allotir.

Ce pourcentage traduit une volonté affirmée de la Collectivité de soutenir un tissu économique diversifié.

De plus **87% des procédures (sur les 82 publiées) comportent des mesures visant à améliorer les conditions d'exécution des marchés publics telles que l'insertion de clauses de révision de prix**, permettant une souplesse économique. Aussi, 27% ont été attribués avec une avance à 30% sans demande de constitution de garantie financière.

Par ailleurs, et plus précisément sur l'attribution des marchés publics aux TPE et PME, les données explicitées ci-dessous, s'inscrivent sur l'année 2024 afin de dégager une réelle tendance :

- **75,6% des titulaires disposent de leur siège social sur le territoire insulaire**
- **47.7% de marchés sont notifiés à des petites entreprises** (10 à 49 salariés)
- **34% de marchés sont notifiés à des microentreprises** (0 à 9 salariés)
- **Seulement 0.1% sont notifiés à des entreprises de taille intermédiaire**

Le tissu économique corse a donc été largement sollicité et l'accès aux TPE et PME a été un objectif plus qu'atteint.

Les **conditions d'exécution ont été également facilitées** du fait de la réduction des délais de paiement comparativement au délai légal de trente jours. En effet :

- Concernant le **délai global de paiement de la Collectivité**, celui-ci est de **22,3 jours** en moyenne ;
- Concernant le délai global de paiement de la collectivité et celui de la Paierie, celui-ci est 23,8 jours en moyenne.

S'agissant des marchés mutualisés, plusieurs travaux et réunions ont été menés afin d'obtenir une technique d'achat adaptée aux besoins de chaque acheteur, et qui devra se généraliser compte tenu du contexte budgétaire contraint. Une **réelle méthodologie de travail a ainsi été mise en place entre les services techniques et la Direction des Achats Publics**, permettant une rationalisation des économies d'échelle, une capitalisation des expériences, une sécurisation juridique et une exécution facilitée notamment dans les de de la voirie et de l'exploitation routière, du contrôle technique et des véhicules, des espaces verts et entretien ou encore des outils cartographiques et des systèmes d'information.

Si le volet économique du SPASER est très favorable, des marges de progression subsistent notamment en matière d'achat innovant, faute de marchés adaptés et résultant aussi d'une définition complexe de l'innovation.

Ce bilan confirme l'engagement fort de la Collectivité de Corse en faveur d'une commande publique responsable et inclusive. Les résultats obtenus démontrent une réelle avancée dans l'intégration des TPE/PME, l'amélioration des conditions d'exécution et la réduction des délais de paiement, tout en favorisant la mutualisation et l'innovation. Ces actions traduisent une volonté affirmée de soutenir le tissu économique corse et de concilier performance économique, sociale et environnementale, conformément aux objectifs du SPASER et du Corsican Business Act.

Il convient donc de poursuivre la sensibilisation des parties prenantes du SPASER avec un élargissement de ces travaux aux agences et offices, d'harmoniser les pratiques entre l'ensemble de ces acteurs, de développer des indicateurs plus fins et des méthodes d'évaluation plus abouties pour mesurer l'impact des achats responsables.

L'évaluation d'ensemble du SPASER met en évidence les progrès significatifs accomplis par la Collectivité de Corse dans la mise en œuvre d'une commande publique plus responsable. Les avancées environnementales, sociales et économiques démontrent une dynamique solide et structurée, portée par une mobilisation croissante des services et un pilotage renforcé. Si des marges d'amélioration demeurent, notamment en matière d'insertion sociale, les résultats obtenus confirment la pertinence des actions engagées et la capacité du SPASER à transformer durablement les pratiques d'achat.

La poursuite de cette démarche collective, appuyée sur une harmonisation des outils et un suivi renforcé, permettra de consolider ces acquis et d'amplifier l'impact des achats responsables au bénéfice du territoire et de ses acteurs.

Chiffres clés sur les 82 procédures lancées en 2025	2023	2024	2025
Pourcentage de procédures comportant des conditions à caractère environnemental	25,4%	50%	82%
Pourcentage de procédures comportant des conditions à caractère social	5%	5%	10%

Bilan économique 2025

87 % améliorent les conditions d'exécution des marchés publics (révision de prix)

27 % des marchés ont été attribués avec une avance à 30% sans demande de constitution de garantie financière

FOCUS : Insertion des critères environnementaux dans les marchés publics portés par la Direction de la Gestion des Moyens Roulants et des Moyens Mécanisés (DGMRMM)

A l'instar des années précédentes la DGMRMM a poursuivi les actions engagées en faveur du développement durable dans le domaine de la gestion des moyens roulants et des moyens mécanisés. Ainsi depuis le dernier trimestre de l'année 2022, faisant partie de la DGA Test pour ce qui concerne l'insertion des clauses environnementales dans les marchés publics, les considérations relatives à l'environnement ont été prises en compte et insérées aux Cahiers de Clauses Techniques Particulières dans les conditions de candidature et d'exécution des marchés et contrats.

D'autre part, dans le cadre de ses marchés d'enlèvement des déchets dangereux et non dangereux, la DGMRMM a mis en place une gestion optimisée en imposant aux titulaires une traçabilité en matière prise en charge, de tri, de gestion et de valorisation des déchets en exigeant la déclinaison de leurs filières de traitement.

Sur les 31 marchés publics attribués par la DGMRMM en 2025, 30 comportent des clauses environnementales (2 avec un critère de performance et 14 prévoient des pénalités). En 2024, la totalité des 33 marchés attribués comportaient des clauses environnementales avec pour 6 d'entre eux l'insertion d'une clause sociale prévoyant des pénalités en cas de non-respect. Pour 2023, sur 60 marchés attribués, 45 comportaient des clauses environnementales avec pour 2 d'entre eux, l'application de pénalités en cas de non-respect.

Commande publique durable et gestion responsable des moyens : l'exemple de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC)

En 2014, la Collectivité de Corse, a fait le choix de confier à la SITEC, par voie de marché public, une prestation de services pour l'infogérance d'applications informatiques pour la gestion financière, la gestion des Ressources Humaines sur le logiciel SEDIT Marianne ainsi que les certificats de signature électronique.

Ces applicatifs ont été mis à disposition de l'AUE, l'ATC, l'OEC, l'OTC et l'ADEC, au travers de contrats « in house ». Le marché d'infogérance a été attribué et notifié en date du 31 juillet 2020.

Ce groupement permet de réaliser des économies d'échelle et de rationaliser l'action administrative en ne lançant qu'une seule consultation au lieu de 6, potentiellement 9, dans un objectif d'harmonisation et d'unification du système de gestion financière et comptable et visas électroniques, permettant ainsi la consolidation des données budgétaires.

Les modalités suivant les modalités ci-après :

- La Collectivité de Corse assure le rôle de coordonnateur du groupement de commandes.
- Le coordonnateur mène, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics, la procédure de passation du marché jusqu'à son attribution : définition du besoin, choix de la procédure, rédaction du dossier de consultation, publication, réception et analyse des offres, organisation de la Commission d'Appel d'Offres et attribution,
- Le titulaire est choisi par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur du groupement de commandes,
- Après l'attribution, chaque membre du groupement signe avec le titulaire désigné son propre marché, le notifie et en gère l'exécution.

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, l'ADEC pour l'ensemble des sites s'est dotée via la passation d'un marché public de 6 photocopieurs respectant les normes et proposant une politique environnementale avec :

- Un module de numérisation équipé de LED basse consommation et un mode "Eco Scan" permettant de numériser des documents sans avoir à préchauffer le four du moteur d'impression et ainsi économiser des ressources énergétiques.
- Un mode de mise en veille intelligent entre les travaux et tout au long de la journée permettant également d'économiser l'énergie.
- Un logiciel d'impression avec code personnel afin de pouvoir sélectionner les impressions souhaitées et éviter les erreurs d'impression.

De la **démarche Corsica Vint'unu** engagée par la Collectivité de Corse, il a été décidé de **définir un modèle de développement corse axé sur l'analyse des atouts et faiblesses du territoire insulaire**, sur une **vision prospective de l'aménagement du territoire** et sur une **conception visant à faire de l'environnement un véritable levier économique**, signe d'une volonté politique forte.

De ce fait, des politiques sectorielles ambitieuses ont été adoptées par l'Assemblée de Corse et de multiples mesures ont déjà été prises. Par conséquent et conformément à cette démarche, les actions suivantes ont été mises en place :

- **Chaque poste de travail, sur les 3 sites, est équipé de containers individuels destinés à recueillir uniquement les déchets « papiers ».**
- **Lors de la passation de ses commandes de fournitures** (fournitures de bureau, papeterie, consommables, mobilier) **l'ADEC porte une attention sur les matériaux utilisés** (recyclables voire recyclés).
- **Les cartouches d'encre sont recyclées ainsi que les piles et les stylos/feutres etc.** Pour ce faire, des conteneurs sont installés à cet effet aux étages de l'ADEC.
- **Une communication sur le développement durable et l'installation d'affiches de bonnes pratiques**, notamment dans l'espace cafétéria pourvu de poubelles de tri, ont été mises en place afin de sensibiliser l'ensemble des agents de l'agence.
- Dans le cadre de l'installation d'un nouveau distributeur de boissons chaudes, l'ADEC a fait le choix de **supprimer les gobelets à usage unique**, dans une logique de réduction des déchets.
- **Une fontaine sur réseau a été installée dans la cafétéria** supprimant de ce fait les bonbonnes en plastique.

FOCUS : la mise en place de l'archivage numérique

L'archivage numérique des papiers, une solution moderne et écologique. Pour cela, l'ADEC a lancé une procédure de marché pour des prestations d'archivage, procédure inexistante jusqu'en 2018.

Le papier et le digital sont deux supports qui peuvent conserver des informations utiles, pour toute une vie pour certains documents. Le papier occupe cependant trop de place, alors que les données numériques tiennent dans la mémoire d'un disque dur.

RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2025 – RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Une autre raison de la dématérialisation du papier est d'ordre écologique. Enfin, les documents une fois numérisés sont plus rapidement accessibles et prêts à être envoyés par mail pour constituer un dossier ou résoudre un litige.

L'ADEC a mis en place une démarche de dématérialisation interne et le prestataire choisi a géré la gestion électronique des données avec un accompagnement sur la question des pièces à conserver : des factures, des bulletins de paie ou des dossiers personnels, des documents confidentiels, des fichiers à consulter régulièrement, etc.

FOCUS : Insertion des critères environnementaux dans les marchés publics portés par l'ADEC

L'ADEC est soucieuse de mettre en œuvre les préconisations et l'application du CCP en insérant lorsque l'objet du marché le permet ces clauses environnementales, notamment dans les marchés suivants :

- Marché prestations de nettoyage des locaux de Bastia
- Marché Achat et maintenance du matériel informatique
- Marché fournitures de bureau
- Marché Mobilier de bureau
- Marché téléphonie mobile
- Location et maintenance de photocopieurs
- Fourniture de titres restaurants

Gestion durable de l'eau, des déchets et des espaces gérés par la Collectivité

La Collectivité déploie une gestion exemplaire de ses ressources, en renforçant le tri, la valorisation des déchets et la préservation des espaces placés sous sa responsabilité. Cette action contribue à réduire les impacts environnementaux et à promouvoir l'économie circulaire.

La gestion durable des déchets en interne

La **Collectivité de Corse déploie une gestion intégrée et exemplaire de ses déchets**, en structurant des filières de tri et de valorisation pour l'ensemble de ses gisements internes, du papier aux consommables informatiques, en passant par les mégots de cigarettes. Cette démarche contribue à renforcer la sobriété des usages et l'adhésion aux principes d'économie circulaire au sein de l'institution.

La formation des agents pour qu'ils deviennent des référents-tri bénévoles

La Direction des Moyens Généraux (DMG) a diffusé auprès de l'ensemble des agents de la Collectivité un questionnaire destiné à identifier des « référents-tri » volontaires, chargés de relayer, sur leurs sites respectifs, les informations relatives au tri des déchets.

L'engagement de ces agents contribuera à renforcer la sensibilisation et les actions menées en matière de gestion des déchets sur l'ensemble des sites de la Collectivité.

Afin de préciser et structurer leur mission, la DMG a sollicité la Direction de la formation pour organiser, via le CNFPT, quatre journées d'information qui se sont déroulées du 20 au 24 octobre 2025 au bénéfice des soixante premiers « référents-tri ».

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Les informations, les échanges et l'engouement des participants ont permis à la DMG d'identifier à la fois les freins à une bonne qualité du tri et les leviers d'action à mettre en place pour l'optimiser. Afin de faciliter les échanges, un groupe Teams est cours en création.

En 2025 : 60 premiers agents formés à devenir référents-tri.
En 2026 : d'autres journées de formation seront programmées afin d'étendre à plus large panel d'agent cette initiative

La facilitation de la collecte et le tri par l'installation de bennes sur les sites des services de la Collectivité qui génèrent des déchets

Un marché ayant pour objet la gestion et le traitement des déchets non dangereux générés par les différents services de la Collectivité, a été notifié en octobre 2024. Il comprend 7 lots géographiques et concerne :

La location de bennes à déchets ouvertes :

- la location ponctuelle (utilisée pour les Musées lors d'expositions temporaires) et annuelle (pour la Direction des Infrastructures Routières) ;
- l'organisation des rotations bennes pleines/vides, la prise en charge du transport des déchets vers un site de regroupement afin de réaliser le traitement et la valorisation des flux concernés.

L'apport volontaire :

La prise en charge du regroupement, du traitement et de la valorisation des déchets issus du balayage des routes territoriales ; le balayage routier qui génère un déchet non dangereux avec résidus type gravât, bois, plastique, ferraille etc.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Le marché a été alloté en 7 secteurs géographiques : Capicorsu, Bastia et « grand Bastia », Piaghja Orientale, Centru di a Corsica, Balagna, Aiacciu et « grand Aiacciu », Sartè /Prupia et Portivechju.

Ce découpage facilite l'apport volontaire réalisé par les services de la Collectivité auprès des déchetteries titulaires du marché et réparties sur l'ensemble du territoire.

Cette organisation contribue également à réduire l'empreinte carbone en limitant les déplacements et en évitant les longs trajets des transporteurs de bennes.

Depuis le 1er octobre 2024, soit en un an d'exécution du marché, ont été déposées en déchetterie :

- 211 tonnes de déchets industriels banals
- 5 tonnes de métaux ferreux non dangereux
- 9 tonnes de déchets inertes (gravats).

La mise en place du tri à 5 flux grâce à des bornes de collecte mutualisées

La Collectivité de Corse a engagé une **démarche de réduction et d'amélioration de la gestion des déchets internes en supprimant les poubelles individuelles dans les bureaux.**

Elles seront remplacées, **durant le premier semestre 2026, par des bornes de tri 5 flux (emballages, verre, papier, autres déchets et biodéchets)** installées à chaque étage des locaux.

Les agents seront invités à pratiquer l'apport volontaire interne, ce qui favorisera le tri à la source, limitera la production de déchets résiduels et améliorera la valorisation des matières.

Objectifs :

- Réduire la quantité de :
 - déchets résiduels ;
 - de déchets dangereux ou spécifiques éliminés en mélange.
- Améliorer la qualité du tri en limitant les erreurs dues aux poubelles individuelles
- Augmenter la part de déchets recyclés ou valorisés.
- Optimiser la logistique interne (moins de collecte, moins de sacs poubelle).
- Sensibiliser les agents à la gestion responsable des déchets.
- Se mettre en conformité avec les filières « responsabilité élargie des producteurs » dites REP : piles, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), cartouches, etc.

Cette action contribue à la réduction des déchets polluants, à la prévention des risques environnementaux et au développement de l'économie circulaire.

Cette action s'inscrit dans une démarche globale visant à réduire les déchets produits par les services, améliorer la conformité réglementaire et encourager des comportements responsables.

Une communication et une signalétique doivent être associées pour informer les agents de cette action nouvelle.

Cette action étant mise en place en 2025, les mesures de performance seront communiquées en 2026

La gestion des déchets au sein de la DGMRMM

A l'instar des années précédentes la DGMRMM a poursuivi les actions engagées en faveur du développement durable dans le domaine de la gestion des moyens roulants et des moyens mécanisés.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION : Améliorer, en partenariat avec la Direction des Moyens Généraux, la gestion des circuits et des flux des déchets (métaux, huiles, cartons, papier, etc...) issus de l'activité des ateliers-garages de la Collectivité.

- Pour les **marchés en cours pour l'enlèvement des déchets non dangereux dans les ateliers-garages, 5,34 tonnes de ferrailles et 16,68 tonnes de déchets industriels banals** (DIB : déchets en mélange non inerte et non dangereux produits par les activités habituelles d'un professionnel) **ont été traitées**. En comparaison, en 2024, cela représentait un volume de 6,02 et 1,4 tonnes traitées ; en 2023 : 3,08 et 2,66 tonnes traitées.
- Pour les **marchés d'enlèvement des déchets dangereux**, les quantités suivantes ont été traitées :
 - 4 caisses palettes de 600l d'emballages souillés (3 caisses palettes de 600l, 1 fût et 1 caisse de 1000l en 2024, 3 caisses palettes de 600l en 2023) ;
 - 3 fûts de 200l de filtres divers air et pollen (4 fûts en 2024, 2 en 2023) ;
 - 2 fûts de 200l d'aérosols (3 fûts en 2024, 2 en 2023) ;
 - 1 fût de 200l de graisses (2 en 2024) ;

- 3 fûts de 200l et 2 caisses palette de 600l de filtres à huiles et à carburants (4 fûts et 1 caisse palette en 2024, 5 fûts en 2023) ;
- 1 fût de 200l et 11,4t pompées de mélange eau, boues et hydrocarbures.

Le déploiement de destructeurs de documents pour renforcer le tri et la valorisation du papier

L'optimisation du tri du papier constitue l'un des leviers identifiés pour diminuer la production de déchets, renforcer les circuits de recyclage et promouvoir des pratiques responsables au sein des services. L'action s'inscrit dans l'objectif de développement durable n° 12, relatif à la consommation et à la production responsables.

Afin de structurer un système efficace de collecte et de valorisation du papier, **la Collectivité a acquis 120 destructeurs de documents de moyenne capacité, complétés par deux destructeurs de grande capacité achetés en 2024 et 2025.** Leur déploiement progressif dans les sites administratifs permet aux agents de procéder au broyage sécurisé du papier, améliorant ainsi la qualité du tri et facilitant l'acheminement vers les filières de recyclage.



Les sacs de papier broyé sont ensuite collectés par les agents manutentionnaires de la Direction des Moyens Généraux et déposés dans les bornes dédiées installées dans les déchetteries du territoire. L'utilisation de ces dispositifs contribue à limiter les dépôts résiduels et à intégrer pleinement les déchets papier dans les filières corses de valorisation.



Il est à préciser que ces dépôts de flux papier ne sont pas payants, ainsi les sacs ne sont pas pesés. Toutefois, une **estimation médiane de 12 à 15 tonnes de papier collectées par an témoigne de l'efficacité croissante de la démarche.**

Le déploiement des destructeurs permet désormais de couvrir un nombre élargi de sites administratifs, renforçant l'accès des agents aux outils de tri et de recyclage. L'action contribue également à sensibiliser les agents aux enjeux du développement durable et à diffuser des pratiques de gestion des déchets plus sobres et responsables.

Les perspectives d'évolution portent sur :

- l'extension de l'équipement à l'ensemble des sites non encore dotés ;
- l'amélioration du suivi des volumes collectés ;
- la sensibilisation renforcée des agents à la réduction des impressions et à l'usage responsable du papier.

La rationalisation des collections et gestion durable des archives

Dans une logique d'exemplarité interne et de préservation des ressources, **la Collectivité de Corse engage une gestion responsable de ses collections documentaires** en organisant chaque année le « désherbage » des fonds devenus obsolètes.

Cette démarche répond à un **double objectif : garantir la qualité et l'actualisation des ressources mises à disposition des services, et réduire l'impact environnemental lié à l'accumulation, au stockage et à l'élimination des documents imprimés**. Elle contribue pleinement à la finalité de protection des ressources naturelles et à la réduction de la production de déchets papier.

Le Service de la Documentation procède annuellement à l'identification et à la mise au rebut des publications périodiques, revues, presse et documents devenus obsolètes. Les volumes éliminés sont déposés dans les conteneurs mis à disposition par la CAPA et la CAB, permettant un acheminement systématique vers les filières corses de recyclage. Les services de collecte assurent des enlèvements hebdomadaires, garantissant un traitement régulier des gisements papier.

Dans une logique d'amélioration continue, la Collectivité a également acquis des destructeurs de grande capacité pour le traitement sécurisé des archives obsolètes. Ces équipements sont assortis de contrats garantissant le recyclage du papier, renforçant ainsi la traçabilité et la valeur environnementale de la démarche.

Chaque année, plusieurs centaines de conteneurs sont remplis et évacués pour recyclage, témoignant de l'ampleur du désherbage réalisé par les services de la Collectivité. Cette performance permet non seulement de limiter la saturation des espaces de stockage, mais aussi de participer à l'économie circulaire en valorisant une ressource papier entièrement réintégrée dans les filières de traitement.

Les axes d'amélioration pourraient porter sur :

- une meilleure sensibilisation des agents à l'usage responsable des ressources imprimées ;
- le développement de solutions numériques pour limiter la production de papier en amont.

La collecte et la valorisation des déchets dangereux et consommables informatiques

La Collectivité de Corse renforce la **gestion responsable de ses déchets spécifiques**, en particulier les piles usagées et les consommables informatiques. Ces flux, considérés comme potentiellement dangereux, nécessitent des filières de collecte dédiées pour prévenir les risques environnementaux, limiter la pollution et favoriser leur intégration dans les circuits de recyclage.

Depuis 2025, la Collectivité a confié la collecte des piles et des cartouches d'imprimantes usagées à des ateliers protégés, dans une logique d'économie sociale et solidaire et de structuration de filières corses de recyclage. **Des bacs spécifiques seront installés dans les sites stratégiques** de la Collectivité, permettant aux agents de déposer facilement leurs déchets. Les ateliers interviendront une fois par trimestre pour procéder à leur enlèvement et organiser leur acheminement vers les recycleries habilitées.

Cette action vise à :

- réduire la quantité de déchets dangereux éliminés en mélange ;
- augmenter la part de déchets valorisés ou recyclés ;
- sensibiliser les agents à la gestion responsable des déchets ;
- assurer la conformité de la Collectivité avec les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (piles, DEEE, cartouches).

Déploiement et perspectives

En complément du dispositif initial, des bornes dédiées à ces flux seront progressivement installées dans tous les autres sites administratifs. Les équipes de manutentionnaires de la Direction des Moyens Généraux assureront le regroupement logistique des collectes sur des points centraux, facilitant ainsi la prise en charge par les ateliers partenaires.

Une communication interne est prévue afin d'informer l'ensemble des agents de la Collectivité de la mise en place du dispositif, de ses objectifs et des bonnes pratiques attendues pour garantir son efficacité.

Cette action étant mise en place en 2025, les mesures de performance seront communiquées en 2026

Mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des mégots

La Collectivité de Corse a engagé en 2024 un dispositif structuré de collecte, de recyclage et de valorisation des mégots de cigarettes sur ses principaux sites administratifs. Ce déploiement s'inscrit dans une stratégie plus large de gestion durable des déchets, visant à réduire la présence de mégots dans l'environnement et à améliorer la propreté des abords des sites administratifs.



Les mégots, considérés comme des déchets hautement polluants, constituent une source majeure de contamination des sols et des milieux aquatiques. La Collectivité a ainsi souhaité agir de manière proactive pour réduire cette pollution, tout en sensibilisant les agents aux bonnes pratiques environnementales.

Un marché public a été attribué en 2024 à une société corse spécialisée, permettant **l'installation de 100 cendriers muraux à l'extérieur des bâtiments** abritant les services de la Collectivité. Les mégots déposés dans ces dispositifs font l'objet d'une **collecte mensuelle, puis sont traités par des filières de recyclage adaptées**, garantissant leur valorisation et limitant leur impact environnemental.

La mise en place du dispositif a permis d'améliorer sensiblement la propreté des espaces extérieurs et de renforcer la sensibilisation des agents aux enjeux environnementaux liés aux mégots.

Les pistes d'évolution identifiées portent sur l'extension du dispositif à d'autres sites de la Collectivité, en ciblant en priorité ceux qui accueillent le plus d'agents ou de public. Cette montée en charge permettra d'accroître l'efficacité de la collecte et de renforcer la démarche globale de réduction des déchets non valorisés.

CHIFFRES CLES

- **572 400 mégots collectés** depuis le 1er novembre 2024
- **143 kg de déchets évités des ordures ménagères** et orientés vers le recyclage

La gestion foncière responsable des espaces naturels sensibles (ENS)

La Collectivité de Corse assure la gestion des ENS dont elle est propriétaire ainsi que ceux du domaine du Conservatoire de littoral. Elle a en effet renouvelé, en 2024 et pour 6 ans, le partenariat de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral débuté en 2018.

La DMG participe à la gestion exemplaire des ENS, en lien étroit avec le Conservatoire du littoral et la Direction des milieux naturels. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et dans la mise en œuvre du schéma territorial dédié, garantissant la protection des paysages, des habitats et la prévention des risques naturels, notamment les inondations.

Afin de préserver ces espaces stratégiques, **la Collectivité exerce un droit de préemption et instruit les demandes transmises par les notaires**, conformément aux dispositifs encadrant les ENS. Cette instruction **contribue à la préservation des ressources naturelles, à la maîtrise de l'urbanisation et à la lutte contre le changement climatique**, tout en **renforçant l'exemplarité de l'action publique territoriale**.

Les données enregistrées en 2024 et 2025 témoignent d'un volume soutenu d'instruction et d'un maillage territorial renforcé : création de nouvelles zones de préemption, traitement des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et analyse de centaines de parcelles sur les territoires du Cismonte et du Pumonte.

	2024		2025	
	CISMONTE	PUMONTE	CISMONTE	PUMONTE
Nombre de DIA instruites	10	20	3	15
Nombre de zones de préemption créées	5 sur 4 communes	9 sur 6 communes	228 sur 42 communes	Aucune

Autres chiffres clés :

En 2024 :

- Cismonte : 1 444 parcelles ont fait l'objet d'un renseignement, consistant à vérifier leur situation au regard du dispositif des Espaces Naturels Sensibles (ENS).
- Pumonte : 336 demandes ENS ont été enregistrées. Chaque demande consiste à interroger la Collectivité sur le statut ENS d'une ou plusieurs parcelles ; au total, 931 parcelles étaient concernées, dont 21 situées en zone de préemption.

En 2025 :

- Cismonte : 339 demandes de renseignements, émanant principalement des notaires et cabinets d'urbanisme, ont été instruites. Elles portaient sur un total de 880 parcelles (une demande pouvant couvrir plusieurs parcelles).
- Pumonte : 258 demandes ENS ont été traitées, portant sur 759 parcelles, dont 28 situées en zone de préemption.

Ces dynamiques confirment l'engagement de la Collectivité dans une gestion rigoureuse et durable des espaces naturels sensibles.

Transition numérique responsable

La transition numérique est menée de manière maîtrisée, en intégrant sobriété, sécurisation des usages et optimisation des équipements. L'objectif est de moderniser les pratiques tout en limitant l'empreinte écologique du numérique.

La mise en œuvre opérationnelle du Computer Security Incident Response Team – CSIRT (CSIRT) CyberCorsica

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) occupent une place centrale dans toutes les facettes de la vie moderne. Elles soutiennent de manière croissante, voire intégrale, les pratiques traditionnelles en matière de durabilité, conforme aux 10 principes énoncés par le Pacte mondial des Nations unies et aux 17 ODD.

Constitué d'une équipe spécialisée dans la gestion des incidents de sécurité informatique, le CSIRT CyberCorsica, tel que prévu par le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (STDAN) de la Collectivité de Corse, contribue aux objectifs de développement durable établis par les Nations Unies, en particulier ceux liés à la sécurité, à l'éducation, à l'innovation et à la coopération internationale.

En assurant la sécurité des systèmes d'information, **le CSIRT contribue à la protection des données sensibles et à la prévention des cyberattaques qui pourraient déstabiliser des institutions publiques et privées**. Une cybersécurité robuste renforce la confiance des citoyens dans les services numériques, favorisant ainsi un environnement où les droits de l'homme et la justice peuvent prospérer.

De plus, en partageant des informations sur les menaces et en collaborant avec d'autres entités, le CSIRT participe à la création d'un écosystème de sécurité collective. En ce sens, il joue un rôle crucial dans la promotion de la paix, de la justice et en faveur de l'efficacité des institutions.

En sensibilisant les utilisateurs aux bonnes pratiques de cybersécurité et en conduisant des actions de sensibilisation auprès des professionnels dans ce domaine, le CSIRT joue un rôle éducatif essentiel. La formation continue et la sensibilisation à la cybersécurité permettent de créer une culture de sécurité au sein des organisations et de la société en général.

La cybersécurité, élément clé de l'innovation technologique, assure la protection des données et des systèmes qui sous-tendent les nouvelles technologies. En garantissant un environnement numérique sûr, le CSIRT encourage les entreprises à innover sans craindre les conséquences d'une cyberattaque ce qui favorise la croissance économique et le développement durable.

En collaborant avec d'autres organisations et acteurs du secteur public comme privé, le CSIRT CyberCorsica favorise un **échange d'informations et de meilleures pratiques** en matière de cybersécurité. Ces partenariats sont essentiels pour créer une **réponse coordonnée aux menaces cybernétiques**, qui transcendent souvent les frontières. En travaillant ensemble, le CSIRT et ses partenaires peuvent renforcer la résilience des infrastructures critiques et des systèmes d'information à l'échelle mondiale.

En résumé, l'action du CSIRT CyberCorsica ne se limite pas à la gestion des incidents de sécurité informatique, mais s'inscrit dans une démarche plus large qui soutient l'ensemble des objectifs de développement durable.

En renforçant la sécurité, en éduquant les utilisateurs, en favorisant l'innovation et en établissant des partenariats, le CSIRT contribue à un avenir plus sûr et plus durable pour tous.

Après son inauguration en avril 2024, la première année a été consacrée à la constitution opérationnelle du centre et à la formation de son personnel. **En 2025, l'action a porté sur le développement des services, la montée en charge des activités de réponse à incident et la sensibilisation des acteurs insulaires.**

Résultats attendus et axes d'amélioration :

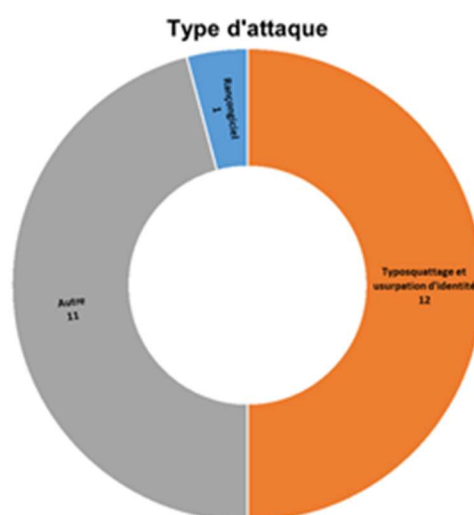
- Assurer la disponibilité du service de réponse à incident pour l'ensemble des acteurs insulaires.
- Développer l'adhésion des entreprises, associations et collectivités au dispositif.
- Renforcer la sensibilisation aux bonnes pratiques et à la sécurité des systèmes d'information.
- Encourager la réalisation d'audits et de diagnostics au sein des structures bénéficiaires.

- Accompagner la montée en compétence des entreprises insulaires de cybersécurité.
- Consolider les actions de formation dans le domaine de la cybersécurité.
- Élaborer une feuille de route de long terme.
- Produire et communiquer un panorama consolidé de la menace cyber.

BILAN D'ACTIVITE 2025 :

▪ Activité opérationnelle :

- Mise en opérationnalité : standard téléphonique, système d'information, outils, logiciels métiers, veille proactive.
- Développement des procédures.
- Définition des modes opératoires ;
- Réponse à 24 incidents de cybersécurité.



▪ Actions de sensibilisation et de diffusions :

- Accueil de stagiaires et alternants : 1 en 2025.
- 4 journées de conférences, tables rondes et ateliers réunissant plus de 300 personnes ;
- 1 journée de simulation de gestion de crise dans le cadre de Rempar25 ;
- 14 sessions de sensibilisation réalisées ;
- 16 présentations / rencontres avec les acteurs cyber.



La diffusion des données géographiques et outils de système d'information géographique (SIG) au service des territoires

En 2024, le service SIG territorial a renforcé son infrastructure pour diffuser des données géographiques de référence et des applicatifs dédiés, intégrant pleinement les enjeux du développement durable. Cette démarche répond à cinq objectifs déterminants :

- **Transparence et gouvernance** : Rendre les données accessibles pour favoriser une décision publique éclairée et une implication citoyenne.
- **Innovation collaborative** : Permettre aux acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations) de co-construire des solutions, notamment en efficacité énergétique et gestion des ressources.
- **Optimisation écologique** : Faciliter une utilisation sobre des ressources (eau, sols, énergie) grâce à des données précises sur les infrastructures et les milieux naturels.
- **Planification durable** : Éclairer les politiques d'aménagement (urbanisme, mobilités, biodiversité) en croisant enjeux environnementaux, sociaux et économiques.
- **Résilience territoriale** : Améliorer la prévention et la gestion des risques (inondations, canicules...) via des outils cartographiques partagés.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

- Accroître l'accessibilité et l'interopérabilité des données pour élargir les usages.
- Renforcer l'accompagnement des utilisateurs afin de faciliter l'appropriation des données diffusées.
- Améliorer la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des données pour soutenir des décisions plus robustes.
- Étendre la couverture thématique des flux mis à disposition.

RESULTATS 2025

- Depuis la mise en place de la nouvelle infrastructure **32 flux de données géographiques de référence diffusés**
- Application cadastre :
 - **2024 : 135 utilisateurs** communes/EPCI
 - **2025 : 144 utilisateurs** communes/EPCI.

La rationalisation, la mutualisation et le recyclage des équipements informatiques

Le **système d'information (SI) et le digital** constituent un **levier-clé** pour atteindre les objectifs de développement durable.

Ce levier SI et digital permet de **concevoir des services publics plus sobres et vertueux**. Ce levier peut venir accompagner une simplification des démarches administratives et du fonctionnement de la collectivité. Il s'agit de développer un fonctionnement efficace, réactif, proche des citoyens et des territoires, en apportant des solutions innovantes aux problèmes d'accessibilité au quotidien comme aux grands enjeux d'équilibre et de développement maîtrisé du territoire.

Ainsi, **U Fogliu di Strada SI 2023-2028** est aligné sur cet objectif via ses axes :

 **Rinfurzà a guvernanza di u SI è di u digitali** / Renforcer la gouvernance des SI et du digital.

 **Fundà una guvernanza specifica di i dati** / Piloter, organiser et sécuriser la donnée publique.

 **Sviluppà a relazioni numerica cù l'utilizatori** / Améliorer la satisfaction des publics en renforçant la relation usager.

 **Metta in piazza un'amministrazioni numerica à prò di a trasformazioni di l'azzioni publica** / Mettre en place une administration numérique.

 **Trasfurmà è metta in securità u SI è a so architettura** / Assurer la transformation et la sécurisation continue du SI.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

La DDSI mène depuis plusieurs années des actions pour une meilleure sobriété numérique :

- **Un Comité stratégique conforté** pour une meilleure prise de décision, une valorisation des projets transversaux, une optimisation des moyens de la DDSI et de la Collectivité et un meilleur portage favorisant la réussite des projets.
- **Une stratégie interne de la Data et de l'IA pour une meilleure prise de décision**
- **Une structuration de la fonction Data et de la gestion du Cycle de vie de la Donnée** marquée par un principe fondamental : celui de la sobriété numérique.

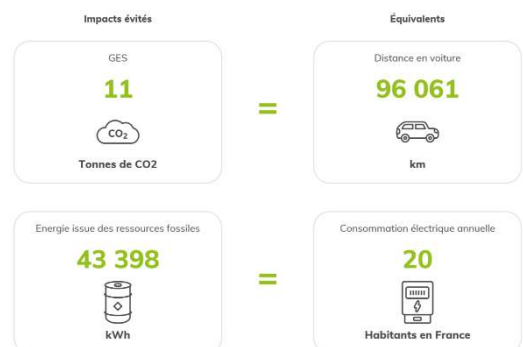
- **Un état de lieux de la Relation à l'utilisateur** mettant en avant les axes d'améliorations dans une logique multicanal et rationalisée
- **Un plan de modernisation du fonctionnement de l'administration** au travers d'un développement responsable du SI
- **Une gestion responsable de son SI :**
 - Rationalisation des dotations individuelles
 - Allongement de la durée de vie du matériel informatique (réemploi, achat matériel reconditionné).
 - Collecte et recyclage des DEEE.
 - Virtualisation des serveurs et mutualisation des infrastructures pour améliorer l'efficacité énergétique : Diminution du nombre de data center.
 - Intégration des critères environnementaux dans les marchés publics SI (écolabels, cycle de vie, matériel reconditionnement, formation et prestation à distance...).

Résultats :

- **Favoriser des baisses de consommations** (limitation impression, arrêt automatique des postes de travail, mise en veille)
- **Favoriser le réemploi** du matériel informatique au profil des territoires.

BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

La matière recyclée évite l'extraction d'une matière vierge projetant ainsi des bénéfices environnementaux. De même, la valorisation énergétique évite l'extraction de ressources fossiles.



CHIFFRES CLES

- La rationalisation, la mutualisation a permis de passer de 6 data Center (4 à Aiacciu et 2 à Bastia) à 3 (2 à Aiacciu et 1 à Bastia)
- Matériel issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées représentent 7% du montant total HT des achats pour l'année 2024
- Sur la période 2024 - 2025, la DDSI a recyclé 8,9 tonnes de déchets D3E issus d'une dynamique de modernisation et de réduction de l'obsolescence.

L'optimisation des fonds éditoriaux et transition vers le numérique

Dans le cadre de sa démarche d'exemplarité interne, **la Collectivité de Corse engage une rationalisation de ses ressources éditoriales** afin d'optimiser la gestion de ses abonnements et de favoriser l'accès à l'information pour l'ensemble des agents. Cette action **vise à privilégier les fonds éditoriaux numériques plutôt que les supports papier, afin d'améliorer l'accessibilité aux publications, de réduire l'empreinte environnementale liée à l'impression et au transport, et de maîtriser durablement les coûts associés.**

Elle s'inscrit dans une **logique de mutualisation, de sobriété des usages et de gestion responsable des ressources.**

La Direction des Moyens généraux pilote ce processus en analysant les abonnements existants, en identifiant les doublons, et en proposant des alternatives numériques lorsque cela est possible et pertinent.

Cette transition vers des supports dématérialisés **contribue également à la modernisation des pratiques internes et à la diffusion de l'information au sein des équipes**, renforçant l'efficacité collective.

RESULTATS 2025

Les premières étapes de rationalisation montrent des résultats significatifs :

- 115 abonnements papier supprimés en 2024 ;
- Une dizaine de suppressions supplémentaires prévues en 2025, incluant des abonnements papier et numériques

Ces évolutions traduisent une **diminution des coûts tarifaires**, une **réduction des volumes de papier consommés** et une **utilisation plus efficiente des ressources éditoriales**.

Axes d'amélioration envisageables :

- poursuite de la dématérialisation ;
- sensibilisation des agents aux outils numériques.

La transition numérique responsable du Service Public Territorial de l'Orientation

La Collectivité de Corse a initié la transition numérique du Service Public Territorial de l'Orientation (SPTO) afin de **réduire l'empreinte environnementale de ses outils, moderniser ses supports d'information et améliorer l'accès des publics aux ressources territoriales**. Cette évolution vise à substituer progressivement les supports matériels énergivores — impressions, documents distribués, signalétiques — par des solutions numériques accessibles, à jour et éco-conçues.

La Collectivité a ainsi développé la **dématérialisation des supports destinés à la diffusion d'informations sur les métiers, les filières et les dispositifs d'accompagnement**. Les contenus sont désormais centralisés et mis à disposition en ligne sur le site : <https://orientazione.isula.corsica/>

Lorsque des impressions demeurent nécessaires, la Collectivité privilégie désormais des modalités d'écoconception : impressions limitées aux formats essentiels, supports recyclés ou certifiés (exemple : label fibres vierges pour l'ensemble des papiers d'impression), encres respectueuses de l'environnement, recyclabilité renforcée, rationalisation des volumes.

De même, **la conception des stands et outils mobiles utilisés lors des salons et événements d'orientation intègre désormais des matériaux durables, des dispositifs modulaires réutilisables** et dans une approche visant à prolonger leur durée de vie.

La transition numérique responsable du SPTO contribue également à l'amélioration du service rendu : les **informations sont accessibles à tout moment, actualisables sans coût environnemental, et diffusées de manière homogène sur l'ensemble du territoire**. Cette modernisation renforce la cohérence des politiques publiques d'orientation et affirme la volonté de la Collectivité de Corse de concilier qualité du service, innovation et responsabilité environnementale.

En 2025 : 2000 visiteurs par mois sur le site Corsica Orientazione et recrudescence de l'activité sur les réseaux sociaux et visibilité accru du site

Santé, prévention, qualité de vie au travail et montée en compétences des agents

La Collectivité de Corse place le bien-être, la prévention et le développement des compétences au cœur de sa politique interne. Cette orientation vise à garantir un environnement de travail sécurisé, durable et propice à l'efficacité du service public.

Amélioration du déploiement de la politique d'Action sociale en faveur du personnel

Dans le cadre de la **politique ambitieuse**, engagée dès 2018, **pour réduire les inégalités entre les personnels et améliorer leur qualité de vie**, la Collectivité de Corse a continué de déployer sa politique d'action sociale en faveur du personnel en **sensibilisant encore plus d'agents à faire valoir leurs droits**.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Les résultats obtenus encore cette année peuvent être considérés comme satisfaisants puisqu'une très grande partie du budget est dépensée.

A la suite des deux permanences d'action sociale réalisée en 2024 :

- Une à Sartène dans le Valincu.
- Une à Calvi dans en Balagna.

La Collectivité de Corse a posé comme objectif d'avoir un ancrage territorial encore plus fort, pour aller vers plus de proximité, envers les agents du rural notamment.

Depuis le mois de juillet 2025, le **service de l'action sociale** est **implanté** dans des locaux de la Collectivité **à Sartène**. Un agent y travaille à temps plein.

CHIFFRES CLES ACTION SOCIALE 2025

- **8,4 M€ de budget** pour 2025.
- **3 807 agents ont fourni leurs avis d'impôt** afin de faire valoir leurs droits.
- **396 932 titres repas commandés** sur les 11 mois premiers mois de 2025.
- **39 agents en difficulté ont été accompagnés en 2025** soit au moyen d'une aide financière d'urgence soit au moyen d'un prêt à taux 0.

Renforcement des compétences bureautiques au sein des services : l'exemple de la DMG

Soucieuse d'accompagner ses agents dans l'évolution des pratiques professionnelles et d'améliorer la qualité du service rendu, **la Collectivité de Corse a mis en place un programme de formation visant à renforcer la maîtrise des outils numériques essentiels.**

Les agents de la DMG ont été invités à suivre des formations dédiées à l'utilisation avancée des principaux logiciels bureautiques (Outlook, Word, Excel).



Ces outils, indispensables à la gestion administrative, à la production documentaire, à l'analyse de données et à la collaboration interne, constituent un socle de compétences nécessaires au bon fonctionnement des services.

Les sessions ont été organisées en interne tout au long de l'année, de manière progressive, afin d'assurer la continuité du service public, tout en permettant à chacun de développer son autonomie numérique. Les formations ont alterné apports théoriques, exercices pratiques et mises en situation pour garantir une montée en compétences effective.

Les retours recueillis mettent en évidence un accueil très positif de la part des agents en 2024 et 2025, renforçant la pertinence du dispositif.

RESULTATS 2025 ET PERSPECTIVES

Le bilan réalisé lors des entretiens d'évaluation a permis d'adapter les contenus pédagogiques aux besoins exprimés et d'identifier des axes d'approfondissement pour l'année suivante.

La Collectivité poursuivra ce programme en 2026, afin de garantir que l'ensemble des agents de la direction bénéficie d'un niveau homogène de compétences numériques, condition essentielle à la modernisation des pratiques et à l'amélioration de l'efficacité des services.

La lutte contre le changement climatique constitue une priorité majeure pour la Collectivité de Corse, confrontée à des vulnérabilités insulaires particulièrement marquées. Elle oriente son action vers un modèle plus résilient et plus sobre. Les services contribuent pleinement à cette dynamique, en renforçant la performance énergétique du bâti, en développant les énergies renouvelables, en optimisant les réseaux, en améliorant les mobilités et en menant des actions ciblées d'adaptation et de prévention des risques. Par cette mobilisation collective, la Collectivité de Corse confirme sa volonté de préparer l'île aux évolutions climatiques et de protéger durablement ses ressources essentielles.

ACCHISU 1 – AXE 1

Luttà contru à u cambiamentu climaticu

Lutter contre le changement climatique

1.1. La maîtrise de la demande en énergie, la réduction des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables

À travers ses directions opérationnelles, ses agences et ses offices, la Collectivité structure une stratégie intégrée visant à réduire les consommations énergétiques et à développer les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. Cet engagement permet d'orienter la transition vers un modèle énergétique insulaire plus autonome, diversifié et durable.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments constitue, à ce titre, un levier essentiel, non seulement de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de la transition énergétique. C'est pourquoi, la Collectivité accompagne et soutient les opérations de rénovation pour accélérer cette transition.

Enfin, elle encourage les initiatives territoriales en matière d'économie d'énergie et accompagne les projets innovants portés par les acteurs publics et privés. Cet appui vise à accélérer l'adoption de solutions sobres et adaptées aux spécificités insulaires.

Les dispositifs d'accompagnement des projets énergies renouvelables (EnR) et de maîtrise de la demande en énergie (MDE)

Agence de référence pour la transition énergétique, **l'AUE est chargée, par la Collectivité de Corse, de définir et mettre en œuvre**, avec les acteurs du territoire, **les politiques publiques dans ce domaine**.

Une de ses missions vise à **sensibiliser, conseiller et accompagner techniquement et financièrement particuliers, entreprises, associations et collectivités afin d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse à 2050**, fixé par le Schéma Régional Climat Air Énergie (**SRCAE**) et les actions qui en découlent, tel que prévu dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (**PPE**).

Adopté le 20 décembre 2013 par l'Assemblée de Corse, le SRCAE de Corse prévoit de s'appuyer sur deux leviers principaux :

- La baisse drastique (2/3) des consommations d'énergie
- L'augmentation (1/3) de la production à partir d'énergies renouvelables

La PPE révisée, adoptée par l'Assemblée de Corse en mars 2023, **fixe un objectif à atteindre en 2028**, par rapport à 2018, **de + 600 GWh de MDE**.

Les différentes contractualisations permettent à l'AUE et ses partenaires de doter le territoire de dispositifs opérationnels d'accompagnement financiers et techniques des projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Le but étant d'atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie qui prévoient :

- **d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 62% en 2028.**
- **d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 36%**
- **la rénovation de la totalité du parc d'éclairage public.**
- **une baisse des consommations du secteur tertiaire de 23%.**
- **une baisse des consommations du secteur résidentiel de 18%.**

L'AUE a élaboré un « Guide des aides » comprenant tous les soutiens aux actions en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Adopté par l'Assemblée de Corse en 2016 et régulièrement actualisé pour répondre aux besoins du territoire, il **repose sur plusieurs sources de financement** distinctes et complémentaires :

- **Les crédits du PO-FEDER** (Programme Opérationnel - Fond Européen de Développement Régional) : Ces crédits visent à soutenir les actions qui permettent d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale et de réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics.

- **Les crédits de la Collectivité de Corse se rattachant au CPER** (Contrat de Plan Etat-Région) : Il s'agit de soutenir les opérations visant à créer les conditions nécessaires à la croissance ou à l'émergence des filières, aux études de faisabilité, aux opérations exemplaires portées par des entreprises ou des collectivités, aux réseaux et relais qui permettent la diffusion d'une information gratuite et de qualité aux particuliers.
- **Les crédits de la Collectivité de Corse** : Ces aides sont attribuées aux particuliers, entreprises et collectivités pour soutenir l'achat de VAE (Vélos à Assistance Électrique), les projets de rénovation des maisons individuelles, les CESI (Chauffe-eau solaire individuel), et l'ensemble des actions EnR-MDE pour les collectivités et professionnels.

Depuis 2024, à l'issue de la désignation, par la Commission de Régulation de l'Energie de l'AUE, comme opérateur MDE pour la Corse, **l'Agence a élaboré un guide des primes spécifiquement et directement versées par elle pour les actions de maîtrise de l'énergie du cadre territorial de compensation** pour lesquelles l'AUE a été désignée.

Ainsi, l'AUE **assure également un rôle d'information et de conseil sur les dispositifs d'aides, mais aussi d'assistance technique et opérationnelle aux porteurs de projets.**

Perspectives / axes d'amélioration :

- Renforcement de l'assistance opérationnelle apportée par l'AUE ;
- Animation des filières EnR et MDE

CHIFFRES CLES MDE ET ENR

- **Bilan global collectivités et entreprises :**

- 67 projets accompagnés.
- 4 066 MWh économisés par an.

- **Bilan global particuliers**

- 773 projets accompagnés.

- **Bilan Mobilité :**

- 6 dossiers VAE
- 2 dossiers études

Ces opérations ont permis d'économiser 4,3 MWh/an d'énergie finale et de réduire les émissions de 0,7 teqCO2/an.

- **Bilan ENR thermiques :**

- **Bois énergie :**

2 opérations dont 1 étude financée à hauteur de 33 894 € et une réalisation à hauteur de 36 725 € ;

- **Solaire thermique :**

12 opérations dont 10 réalisations pour un total de 215 295 €. La surface totale de panneaux solaire thermique installée est de 231 m².

Ces opérations permettront de produire 138 MWh/an de chaleur finale et de réduire les émissions de GES de 69 teqCO2/an.

- **Bilan ENR électriques :**

- **Hydroélectricité :**

1 étude financée à hauteur de 10 000 €.

- **Photovoltaïque**

1 étude financée à hauteur de 51 840 €.

CHIFFRES CLES MDE ET ENR (SUITE)

■ Bilan Efficacité énergétique électrique :

○ Éclairage public :

7 études financées à hauteur de 83 745€ et 8 réalisations financées à hauteur de 11 104 454€ (dont 928 255€ d'aides de la CdC, 4 929 500 € d'aide Cadre territorial de Compensation, 2 857 428 € d'aide Fonds Vert et 2 389 271€ d'aide du FEDER).

○ Rénovation :

20 études financées à hauteur de 43 960 € et 8 réalisations à hauteur de 8 777 874€ (dont 266 659€ d'aide de la CdC, 3 101 500 € d'aide Cadre territorial de Compensation, 2 619 655 € d'aide Fonds Vert et 2 384 100€ d'aide du FEDER).

Ces opérations permettront d'économiser 3 928 MWh/an d'énergie finale, de produire 138 MWh de chaleur renouvelable et de réduire les émissions de 2739 teqCO2/an.

■ Bilan Aides Particuliers

○ VAE (Vélo à Assistance Electrique)

570 particuliers aidés en 2025 à hauteur de 251 460 €. Au total, depuis le début du dispositif, 6 441 VAE ont été financés ;

○ CESI (Chauffe-eau solaire individuel)

33 particuliers aidés en 2025 à hauteur de 54 000 € pour un investissement total de 187 710 €. La surface totale des capteurs est de 140 m²

○ ORELI (Rénovation des maisons individuelles)

295 études en cours ;

155 opérations en cours de travaux, financées à hauteur de 2 850 560 € pour un investissement éligible total de 9 384 461 € ;

- 212 opérations terminées, financées à hauteur de 3 256 933 € pour un investissement éligible total de 12 885 557 €.

- ORELI (Rénovation des appartements)

- 81 études en cours ;

- 19 opérations en cours de travaux, financées à hauteur de 359 797 € pour un investissement éligible total de 634 686 € ;

- 1 opération terminée, financée à hauteur de 20 000 € pour un investissement éligible total de 23 293 €.

L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de l'autonomie énergétique, de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de la qualité de l'air

Dans l'optique de la mise en œuvre des politiques territoriales sur l'énergie, la qualité de l'air, et l'adaptation aux changements climatiques, l'AUE poursuit la mise en œuvre du **SRCAE adopté par l'Assemblée de Corse en 2013**. Il fixe l'objectif d'autonomie énergétique à 2050 et consacre de grandes orientations concernant les thématiques transversales liées à la qualité de l'air et à l'adaptation au changement climatique. Les Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE) qui en découlent, déclinent les actions à mener pour l'énergie.

Afin d'optimiser l'accompagnement des collectivités dans la transition énergétique, la prise en compte de la qualité de l'air extérieur et intérieur et l'adaptation aux changements climatiques. Dans ce cadre, **l'AUE anime le Club Climat. Ce réseau fédère l'ensemble des « relais » locaux au sein des EPCI**, afin de permettre des échanges réguliers et optimiser les interventions communes sur ces sujets transversaux, en particulier quant à l'élaboration de plans d'actions opérationnels, les Plans Climat Air Energie (PCAET).

L'Agence alimente le réseau territorial, notamment lors de ses **participations aux ateliers 2025 d'élaboration des PCAET** de la CAPA, de la CAB et de la Communauté des Communes Marana-Golu.

L'AUE a aussi participé à un comité technique du Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

Concernant la qualité de l'air, **l'AUE siège en outre au conseil d'administration de Qualitair et participe aux réflexions en cours sur la surveillance des polluants réglementés, et non réglementés** (particules fines à ultrafines) **et sur les données air à intégrer aux PCAET**.

L'AUE a organisé, en octobre 2025, un Conseil de l'Energie de l'Air et du Climat (CEAC) dédié à la qualité de l'air intérieur à destination des établissements de santé.

S'agissant des énergies renouvelables, **l'AUE, a créé en 2021 Energia Nostra, le réseau dédié aux projets d'énergies renouvelables collectifs en Corse.**

De plus, **depuis mars 2024, l'AUE, participe avec 7 autres partenaires franco-italiens au projet européen INVECE** (Innovation Verte et Communautés Énergétiques), cofinancé à 80 % par le FESR. D'une durée de 24 mois avec un budget global de 2 M€, il vise les 3 objectifs : la création d'un observatoire transfrontalier, l'accompagnement de 10 communautés énergétiques, l'organisation d'actions d'apprentissage.

Enfin, **l'AUE s'est dotée, depuis février 2025, d'une Conseillère en Transition Énergétique et Écologique en Santé (CTEES)**. Elle est chargée d'accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux de l'île dans leurs démarches de réduction de l'empreinte environnementale et d'amélioration de l'efficacité énergétique. Grâce à cette nouvelle compétence, l'AUE rejoint le réseau français des CTEES avec le soutien de l'ARS.

Résultats :

- **Un réseau d'échanges opérationnel** pour lutter contre le réchauffement climatique : **le Club Climat**
- **5 territoires engagés dans une démarche de PCAET.**
- **Depuis 2024, le réseau Energia Nostra s'élargit aux communautés énergétiques** (entités de type associatif ou sociétal portant des projets EnR) :
 - +50 % de nouveaux acteurs locaux sensibilisés, passant de chefs d'entreprises, élus, responsables techniques de collectivités à associations, avec un focus sur les dispositifs de soutien d'économie d'énergie et le modèle de l'Autoconsommation Collective
 - 2 lauréats accompagnés pendant 7 mois via le réseau et des prestataires experts, pour créer ou agrandir leur communauté énergétique.

Il a aussi décidé d'entrecroiser les réseaux régionaux existants en faisant adhérer leur animateur au réseau comme Mob In Corsica (Mobilité durable et inclusive en Corse portant le projet TIMS), Rispettu (pour l'hôtellerie durable en Corse) et le MEDEF (pour les chefs d'entreprise en Corse).

- **Depuis février 2025, début de la mission CTEES :**
 - Développement d'outils d'aide à la décision permettant d'orienter les établissements vers les financements adaptés.
 - Premiers retours d'expérience collectés sur les actions de performance énergétique menées en 2024–2025.
 - Renforcement de la coordination avec l'ARS, l'ANAP et les réseaux français pour harmoniser les pratiques et partager les données.
 - Montée en compétence des établissements accompagnés, avec une meilleure appropriation des enjeux énergie/climat en santé.

Perspectives/axes d'amélioration en 2026 :

- Animation d'un GT qualité de l'air intérieur et d'un GT Adaptation au changement climatique au sein du club climat, conformément à la mise en œuvre du SRCAE/PCAET et au PRSE,
- **Révision du SRCAE.**
- **Dans le cadre d'Energia Nostra :**
 - Formation sur le montage juridico-financier des projets d'énergie renouvelable auprès des adhérents (réalisé par un partenaire français)
 - Formations sur l'Autoconsommation collective auprès d'autres acteurs se lançant dans ce type d'opérations (réalisées par le réseau et payantes), basées sur le guide rédigé dans le cadre d'INVECE
 - Animation des 2 groupes de travail territoriaux sur l'Autoconsommation collective avec les adhérents volontaires
- **Dans le cadre d'INVECE :** fin du projet en mars 2026 avec la Création de l'Observatoire Transfrontalier des Communautés Energétiques dont la gouvernance pourrait être reprise avec d'autres projets européens, via Energia Nostra et d'autres partenaires fondateurs (ex : Toscane, Ligurie)

■ **Pour la mission CTEES :**

- Mise en place d'une plateforme collaborative territoriale regroupant les experts DD/RSE internes aux établissements, des experts externes sur des thématiques variées, ainsi que les institutions partenaires de la mission CTEES, pour faciliter l'accès aux interlocuteurs adaptés et aux ressources existantes ou à venir.
- Développement d'un annuaire des compétences et d'un système de mise en relation pour connecter efficacement établissements, techniciens et référents DD/RSE.

CHIFFRES CLES :

Concernant la mission CTEES :

- Contact établi avec 36% des établissements
- Une dizaine d'établissements accompagnés techniquement et financièrement sur des actions de performance énergétique
- Rédaction d'un livret des réglementations énergétiques en vigueur spécifique aux établissements de santé
- Une cartographie française des aides mise en place par l'ANAP, enrichie avec les dispositifs portés par l'AUE, accessibles aux établissements de santé publics et privés

CHIFFRES CLES (SUITE)

Concernant Energie Nostra :

- 90 nouveaux acteurs locaux sensibilisés avec un focus sur l'autoconsommation collective.
- 19 nouvelles structures publiques/privées adhérentes.
- 9 porteurs de projet membres accompagnés dont 1 avec la 1ère opération d'autoconsommation collective corse fonctionnelle sur la commune de San Martino di Lota et 2 lauréats de l'AMI d'INVECE (CC de Costa Verde et CAB).
- 1 voyage d'étude pour les Rencontres nationales de l'Energie citoyenne en juin, à Toulouse (3 membres)
- 1 rencontre destinée aux adhérents en novembre à Corti (35 membres)
- 1 formation sur un logiciel de simulation technico-économique par l'école d'ingénieur PaoliTech, (portant ou accompagnant des projets photovoltaïques) en novembre à Corti
- 2 groupes de travail régionaux sur l'Autoconsommation collective.
- 1 dédié au photovoltaïque « A spartera di u sole corsu ».
- 1 dédié à l'hydroélectrique « U fiume à a riscossa di i paisani ».

Concernant le programme européen INVECE :

- Participation à 2 évènements transfrontaliers de Florence en janvier (avec 5 membres d'Energia Nostra) et de Nice (avec 3 membres d'Energia Nostra) en juin
- 5 candidatures à l'AMI transfrontalier dont 2 lauréats membres d'Energia Nostra en mai
- Rédaction d'un guide pour accompagner les collectivités à se lancer dans des projets photovoltaïques ou hydroélectriques via l'Autoconsommation collective, qui sera diffusé uniquement aux adhérents d'Energie Partagée, d'Energia Nostra et futures clients publics du réseau.
- 7 mois d'accompagnement par un groupement de 2 prestataires experts et Energia Nostra auprès des 2 lauréats corses (CC de Costa Verde et association Erbaiolu Energia) pour créer/développer leur communauté énergétique

La rénovation performante de l'habitat

La PPE prévoit, à horizon 2028, des objectifs renforcés sur l'ensemble des secteurs en matière de MDE avec, notamment, une forte montée en puissance des rénovations globales performantes des logements.

La PPE intègre également dans ses objectifs un volet « précarité énergétique », afin de répondre aux difficultés rencontrées par les ménages les plus modestes face aux charges énergétiques croissantes, en cohérence avec le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité adopté par l'Assemblée de Corse en septembre 2016.

Par l'arrêté du 9 octobre 2023, l'Etat a reconnu l'AUE comme l'Opérateur de MDE sur le territoire.

Objectifs poursuivis :

La rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels permettra la réduction des consommations énergétiques de l'ensemble des ménages, en particulier ceux se trouvant en situation de précarité.

La mise en œuvre du plan de rénovation constitue une réponse adaptée à des factures énergétiques élevées. **Elle s'accompagnera également d'une amélioration conséquente du confort de vie**, puisqu'afin de limiter le coût important des factures d'énergie de nombreux ménages se privent de chauffage.

Les services de l'AUE accompagnent notamment les **bailleurs sociaux** et les **bâtiments tertiaires, les ménages au travers du dispositif ORELI**, en mobilisant pour l'ensemble de ces cibles des financements FEDER, AUE, Collectivité de Corse et CSPE (Contribution de Service Public de l'Energie via le cadre territorial de compensation).

Description détaillée (territoire ou acteurs concernés, période de mise en œuvre, modalités de mise en œuvre) :

La rénovation énergétique des bâtiments, concerne les logements collectifs publics ou privés, les logements individuels et également les bâtiments tertiaires.

Les dossiers de soutien de la rénovation de ces logements et des bâtiments tertiaires **sont instruits par l'AUE**, à l'issue des résultats d'études multicritères, permettant d'identifier les bouquets de travaux à mettre en œuvre, en cohérence avec les objectifs de la PPE ou par le biais du dispositif ORELI (pour les particuliers).

En 2025, 5 copropriétés privées et 3 communes ont également déposé une demande d'aide pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réaliser une rénovation globale performante de bâtiment d'habitation.

S'agissant des logements sociaux, 7 dossiers ont été déposés par les bailleurs pour la rénovation globale et performante de 661 logements.

Dans un souci de cohérence globale et d'efficacité, **depuis 2024, l'AUE et les services de l'Etat ont établi un espace commun de travail et d'échanges sur les futurs dossiers de rénovations** qui sont déposés dans la continuité des démarches entreprises pour la rénovation des maisons individuelles. **Les dispositifs ORELI et MaPrimeRenov ont été rapprochés pour offrir aux ménages un parcours simplifié via un interlocuteur unique.**

En 2025, après la mise en place du parcours unifié ORELI-Ma Prime Renov et toujours dans le cadre de la simplification et de la mise en cohérence des dispositifs, **l'AUE :**

- **peut financer désormais les rénovations énergétiques initialement couvertes par la Collectivité de Corse, notamment dans les OPAH.**
- **a simplifié les process internes ORELI pour une gestion optimisée des dossiers** avec un allègement des pièces, un renforcement des contrôles et un paiement accéléré.

En 2025, l'AUE a élargi ses aides aux appartements et aux logements collectifs. Le guide des primes de l'AUE a été révisé pour **étendre l'accès aux dispositifs pour tout type de bénéficiaire disposant d'un logement occupé en résidence principale.**

En 2025, l'Anah en partenariat avec l'AUE, a mis en place un double schéma de contractualisation qui **visait à offrir à tous les ménages un accès de proximité à l'information, au conseil et à l'accompagnement** pour améliorer et rénover leur logement. Il comprend :

1. Une convention de coordination et de coopération régionale entre l'Etat, l'Anah, la Collectivité de Corse et l'AUE.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions de la coopération et de la coordination des Parties pour le déploiement d'un Service Public Rénovation de l'Habitat à l'échelle de la Corse.

2. Des pactes territoriaux (ou PIG territoriaux) entre l'Anah, l'EPCI et/ou la CdC et l'AUE .

Les pactes comprennent 3 volets dont les deux premiers sont obligatoires :

- Volet 1 - dynamique territoriale : communication, détection et mobilisation des publics cibles et professionnels ;
- Volet 2 – information-conseil : ligne téléphonique et accueil du public ;
- Volet 3 – accompagnement.

Pour les intercommunalités qui ne souhaitent pas, dès 2026, engager un Pacte territorial en propre, l'AUE portera un **Pacte BIANCU** pour couvrir la « zone blanche », cosigné par l'Anah, afin d'assurer la continuité du service public d'information-conseil et d'orientation des ménages. Dans ce cadre, l'AUE propose de conclure avec chaque EPCI concerné une convention de partenariat, garantissant la bonne articulation des actions et intégrant, lorsque cela est nécessaire, les modalités spécifiques de coordination avec les dispositifs OPAH existants.

Résultats :

- **661 logements sociaux en cours de rénovation globale et performante en 2025.**
- Concernant les **maisons individuelles via le dispositif ORELI**, en 2025, **212 maisons ont été rénovées et 155 projets sont en cours de réalisation**, dont environ 65% éligibles à ANAH (ménages modestes et très modestes).
- En ce qui concerne **l'axe tertiaire public, une dizaine de projets** au stade d'étude ont été **déposés**.

Perspectives/axes d'amélioration :

- Renforcement de l'assistance opérationnelle apportée par l'AUE.
- Renforcement d'une approche transversale entre services.
- Déploiement des conventions avec les EPCI.

La rénovation exemplaire de l'éclairage public des communes de Corse

L'éclairage public représente un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse en général et pour les communes en particulier.

Il constitue une des premières sources de nuisances lumineuses et **représente 30 à 50% de la facture énergétique communale.**

La **PPE révisée**, adoptée par l'Assemblée de Corse en avril 2023, **prévoit de finaliser la rénovation de la totalité des 70 000 points lumineux de la Corse pour 2028.**

Description détaillée (territoire ou acteurs concernés, période de mise en œuvre, modalités de mise en œuvre) :

À la suite du diagnostic réalisé par l'AUE, révélant un potentiel de rénovation de plus de 70 000 points lumineux et une facture communale de l'éclairage public estimée à 4,5M d'euros /an (en 2017), le lancement d'un appel à projets (AAP) a été décidé.

L'AAP lancé par l'AUE, pour soutenir et inciter les opérations de rénovations exemplaires dans une démarche « Eclairer juste », prévoit des exigences claires et précises pour garantir des économies d'énergie et financières à hauteur de 70% pour les communes.

Ainsi, afin d'accompagner les décideurs dans leurs questionnements face à tout projet d'éclairage public, une **Charte de l'éclairage public et extérieur de la Corse est en cours d'élaboration par l'AUE en partenariat avec l'Agence du Tourisme de la Corse, l'Etat, EDF, les associations des maires de Corse, les syndicats d'énergie, le Parc Naturel Régional de Corse, de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), des clubs d'amateurs d'astronomie et du Groupe Chiroptères Corse.**

L'éclairage étant aussi un des véhicules de l'image d'un territoire, une opération de rénovation réussie sera pour la Corse un outil formidable de mise en valeur. Il s'agit d'un projet très ambitieux et d'une ampleur inédite qui **permettra à la Corse d'envisager une labélisation de « Réserve Internationale de Ciel Etoilé ».**

Résultats 2025 :

- **Bilan des études :** 235 communes ont lancé des études
 - 8 études sont en cours
 - 227 études ont été finalisées
- **Bilan des travaux :** 221 communes sont en phase travaux
 - 55 chantiers de rénovation sont en cours ou seront prochainement lancés
 - 166 chantiers de rénovation ont été finalisés

Perspectives / Axes d'amélioration :

- Poursuite de l'assistance opérationnelle apportée par l'AUE.
- Renforcement d'une approche transversale entre services et en matière de préconisation d'éclairage dans les autres secteurs (tertiaire etc.).
- Finalisation de la charte de l'éclairage public et extérieur de la Corse.
- Candidature de la Corse aux labels « Villes et villages étoilés » et « Reserve Internationale Ciel Etoilé ».
- Lancement d'un Appel à Projets spécifique pour l'éclairage privé.

CHIFFRES CLES

- **70 000 points lumineux à rénover / 54 000 rénovés ou en cours de rénovation**
- **235 communes ont répondu à l'Appel à Projets.**
- **50 communes labellisées « Villes et villages étoilés »**
- **78,25% d'économie d'énergie en moyenne**
- **Coût total des rénovations : 71 M€ dont 43 M€ d'aides**
- **23,4 GWh d'énergie finale économisée**
- **17 988 tonnes de CO2 évitées**

1.2. L'adaptation des territoires aux effets du changement climatique et prévention des risques naturels

Face à l'intensification des aléas climatiques, la Collectivité de Corse accompagne les territoires, afin qu'ils renforcent leur capacité d'adaptation à ces changements. Les actions menées visent à anticiper les risques et à protéger durablement les populations et les infrastructures.

Le développement de l'ingénierie en programmation urbaine pour préparer des projets d'aménagement durables

Depuis 2022, l'AUE développe une compétence spécifique en études de programmation urbaine et territoriale, positionnée à l'interface entre les documents de planification (PLU, OAP, stratégies territoriales) et les études de maîtrise d'œuvre.



Cette montée en compétence répond à un besoin croissant des communes : disposer d'un outil solide pour transformer des intentions d'aménagement en projets opérationnels, cohérents, soutenables et adaptés aux réalités locales.

En 2025, l'AUE a candidaté à cinq marchés d'études de programmation. Deux procédures ont été déclarées sans suite par les maîtres d'ouvrage, un marché n'a pas été notifié, et deux procédures sont encore en attente. Malgré ce contexte, **l'année marque une consolidation de la place de l'AUE sur ce segment d'ingénierie publique orienté vers le développement durable et l'ODD 11 "Villes et communautés durables".**

Objectifs poursuivis :

- Accompagner les communes dans la structuration de projets d'aménagement adaptés, soutenables et compatibles avec les objectifs du développement durable.
- Produire des programmations permettant d'anticiper les impacts environnementaux, sociaux et économiques des futurs projets de maîtrise d'œuvre.

- Renforcer la cohérence entre planification stratégique (documents d'urbanisme) et mise en œuvre opérationnelle.
- Garantir que les projets envisagés contribuent à la sobriété foncière, à la qualité du cadre de vie, à la résilience climatique et à la cohésion sociale.
- Positionner l'AUE comme un acteur public fiable et compétent dans les démarches de pré-opérationnalité.

Les études de programmation menées ou sollicitées en 2025 ont pour vocation de définir les conditions de faisabilité, les ambitions fonctionnelles, les contraintes environnementales et les priorités d'aménagement de futurs projets urbains.

Elles mobilisent une approche pluridisciplinaire, intégrant :

- L'analyse des usages et besoins ;
- La structuration des espaces, des mobilités et des fonctionnalités ;
- La prise en compte des paysages, des milieux naturels et des risques ;
- La compatibilité avec les documents de planification en vigueur ;
- L'évaluation des capacités d'accueil du territoire.

L'AUE intègre les principes du développement durable dès la rédaction de ses offres. Les propositions méthodologiques sont construites autour des objectifs de l'ODD 11, en veillant à valoriser les centralités, limiter l'artificialisation, renforcer la biodiversité ordinaire, anticiper les effets du changement climatique et garantir un usage sobre des ressources.

Les études nécessitent une connaissance approfondie du territoire, de ses dynamiques, de ses contraintes et de ses fragilités. Cette compréhension, nécessaire au développement durable, permet de dimensionner les projets à un niveau soutenable : ajustement des programmations à la population réelle, respect des capacités d'accueil, préservation du patrimoine naturel et paysager, adéquation des équipements aux besoins, anticipation des coûts de fonctionnement.

Enfin, ces démarches exigent une organisation interne attentive à la limitation des impacts tels que : travail collaboratif, utilisation d'outils numériques partagés, rationalisation des déplacements et coordination méthodique des compétences mobilisées.

Résultats 2025 :

- Consolidation de la compétence « programmation urbaine » au sein de l'AUE.
- Cinq candidatures déposées, démontrant la capacité de l'Agence à se positionner sur des marchés exigeants.
- Deux procédures déclarées sans suite par les maîtres d'ouvrage et un marché non notifié, reflétant un contexte d'appel d'offres parfois instable à l'échelle communale.
- Deux marchés encore en attente, laissant entrevoir une activité opérationnelle en 2026.
- Renforcement de la reconnaissance institutionnelle de l'AUE comme acteur de pré-opérationnalité contribuant à l'ODD 11.

Axes d'amélioration :

- Améliorer le taux de transformation des candidatures en renforçant les démonstrations de valeur ajoutée dans les offres.
- Poursuivre la formalisation d'une méthode de programmation standardisée et plus lisible pour les petites communes.
- Renforcer la visibilité de l'AUE auprès des maîtres d'ouvrage pour sécuriser les décisions de notification.
- Développer des outils d'aide à la décision permettant aux communes d'évaluer les impacts durables de leurs projets (coûts d'usage, consommation de ressources, résilience).
- Accroître la veille sur les appels à projets pour anticiper les opportunités de programmation durable.

CHIFFRES CLES 2025

- **100 % des offres intégrant des méthodologies orientées ODD 11.**
- **3 années consécutives de structuration et de montée en compétence dans le domaine de la programmation (2022–2023–2025).**
- **Mobilisation systématique de compétences pluridisciplinaires (urbanisme, environnement, paysage, concertation, data).**
- **Questionnaires « satisfaction » et questionnaire « motifs de sélection du candidat AUE » à diffuser en 2026.**

FOCUS : La structuration de l'offre d'ingénierie en programmation urbaine (2022-2025)

Entre 2022 et 2025, l'AUE a progressivement installé et structuré une véritable compétence en programmation urbaine, permettant d'accompagner les communes entre la planification réglementaire et les études de maîtrise d'œuvre.

Cette **période** a été **déterminante pour construire des méthodes, affiner les approches diagnostics, renforcer l'analyse des usages et des capacités d'accueil, et intégrer de manière systématique les objectifs du développement durable**, en particulier ceux de l'ODD 11.

Au cours de ces trois années, l'AUE a mené plusieurs études emblématiques :

- **Quatre études « marines » pour le Capicorsu**, centrées sur la valorisation des espaces littoraux et portuaires dans une logique de sobriété et d'adaptation climatique ;
- **Trois études pré-opérationnelles dans le cadre de démarches de revitalisation du territoire associées au programme « Petites Villes de Demain »**. Ces travaux ont permis de transformer des intentions communales en projets structurés, argumentés et soutenables, mieux dimensionnés et cohérents avec les ressources et les contraintes locales.

Ce cycle 2022-2025 a également permis de confirmer la place de la programmation urbaine comme levier stratégique de l'ingénierie publique : un outil pour rendre les documents d'urbanisme plus opérationnels, pour améliorer la coordination entre acteurs et pour préparer des projets d'aménagement qui concilient qualité urbaine, préservation des milieux, mobilités, valorisation du patrimoine, amélioration du fonctionnement urbain, marketing territorial, bonne gestion des deniers publics et vitalité économique.

La contractualisation pour améliorer la couverture des territoires par des documents d'urbanisme participant à produire de la ville durable

La transition vers des villes et communautés durables constitue une priorité pour la Collectivité de Corse.

Pourtant, de nombreuses communes ne disposent pas encore de documents d'urbanisme à jour ou suffisamment outillés pour répondre aux défis du changement climatique, de l'artificialisation des sols, de la pression sur les ressources, ou encore du maintien de la cohésion sociale dans les villages et centralités.



Face à ces enjeux et dès 2024, l'AUE, en tant qu'agence d'urbanisme et établissement public industriel et commercial (EPIC), **a pu proposer et obtenir ses premières missions d'AMO pour les PLU**. Ces missions ont marqué une évolution importante : l'Agence n'était plus seulement associée à la réflexion et au contrôle, mais engagée dans le pilotage actif des procédures, la traduction des enjeux réglementaires, la structuration des échanges avec les bureaux d'études et l'accompagnement des communes dans les orientations à retenir.

En 2025, une nouvelle étape a été franchie avec la signature de contrats d'élaboration directe de documents d'urbanisme. L'AUE intervient désormais comme producteur, offrant une ingénierie publique complète : diagnostics, PADD, règlement, OAP, cartographies et animation des concertations. Cette démarche permet de **proposer une ingénierie publique accessible, structurée et orientée vers la réalisation de documents d'urbanisme capables d'intégrer pleinement les principes du développement durable, du PADDUC**.

Ces contrats contribuent directement à l'atteinte de l'ODD 11 en permettant aux territoires de se doter d'outils qui structurent un développement urbain :

- Plus sobre en foncier,
- Plus résilient face au changement climatique,
- Plus inclusif et favorable à l'économie locale et au lien social,
- Plus respectueux de la biodiversité et des paysages,

Objectifs poursuivis :

- Améliorer la couverture du territoire par des documents d'urbanisme intégrant :
 - les objectifs du PADDUC
 - les principes de ville durable que l'on retrouve dans le code de l'urbanisme et dans le SDUD.
- Aider les communes à planifier un développement équilibré, conciliant préservation des ressources, maintien des paysages, revitalisation des centralités et qualité du cadre de vie.
- Rendre effectifs la gestion durable des sols, de sobriété foncière et de lutte contre l'étalement urbain.
- Renforcer la cohésion sociale par une planification permettant l'accès au logement permanent, la mixité sociale et la répartition équilibrée des équipements.
- Sécuriser juridiquement les procédures, pour garantir un développement local soutenable et maîtrisé.
- Renforcer l'autonomie des communes, notamment les plus petites, dans leur capacité à produire une planification durable.

En 2025, l'AUE a signé six contrats dans le domaine de la planification urbaine :

- deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- quatre missions de production directe de documents d'urbanisme.

Ces engagements permettent de proposer aux communes une ingénierie publique complète, combinant production technique, accompagnement méthodologique, concertation et animation territoriale.

Chaque mission intègre pleinement les objectifs du développement durable et, en particulier, ceux de l'ODD 11 "Villes et communautés durables". Les études menées veillent à la sobriété foncière, à la préservation des milieux naturels et agricoles, à la revitalisation des centralités, à la prise en compte des risques, ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique. **Les documents produits ont ainsi vocation à structurer un développement territorial sobre, cohérent et soutenable.**

L'action comporte une part importante de concertation et de mobilisation des acteurs locaux : ateliers, réunions publiques, échanges techniques, rencontres avec les élus et partenaires institutionnels. Cette **dimension participative renforce l'appropriation des enjeux et contribue à des choix collectifs plus solides, adaptés aux réalités corses.**

Ces missions reposent sur une **connaissance précise des territoires**, indispensable pour élaborer des documents d'urbanisme réellement durables. Cette connaissance permet d'appréhender la manière dont les espaces, les usages et les ressources interagissent, et de comprendre les équilibres souvent fragiles entre habitat, activités, mobilités, paysages, patrimoine, vulnérabilités locales ou dynamiques démographiques.

Elle est essentielle au développement durable, car elle **permet d'orienter les choix d'aménagement vers ce qui est soutenable pour le territoire** : ce qu'il peut accueillir, ce qu'il doit préserver et ce qu'il peut faire évoluer sans compromettre ses ressources ni la qualité de vie des habitants. En s'appuyant sur cette compréhension fine, l'AUE aide les communes à construire des stratégies adaptées, cohérentes et durables, au cœur de l'ODD 11 « Villes et communautés durables ».

Enfin, **ces projets nécessitent une organisation interne rigoureuse** : coordination des compétences, circulation de l'information, déplacements maîtrisés, production numérique raisonnée. **L'AUE veille, dans ses méthodes de travail comme dans sa manière d'intervenir, à réduire ses impacts, à optimiser ses ressources et à adopter des pratiques plus vertueuses, en cohérence avec les enjeux qu'elle porte auprès des collectivités.**

Résultats 2025 :

- Accroissement significatif du nombre de communes accompagnées, avec des procédures engagées ou réengagées dans une logique de ville durable.
- Intégration systématique des enjeux écologiques, sociaux et économiques dans la planification locale.
- Meilleure articulation entre les objectifs territoriaux (transition écologique, préservation des ressources, cohésion territoriale) et les ambitions communales.
- Renforcement de la capacité des communes à structurer un développement de long terme cohérent, inclusif et climato-compatible.

Axes d'amélioration :

- Augmenter le nombre de communes accompagnées ;
- Se positionner sur des documents d'urbanisme plus stratégiques comme les SCoT et les PLU intercommunaux ;
- Finaliser des élaborations ou révisions de documents d'urbanisme ;
- Consolider les outils internes (trames, guides, référentiels) pour homogénéiser les pratiques et renforcer l'exigence durable.
- Renforcer le dialogue avec les acteurs impliqués dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire

Perspectives 2026 :

- 9 contrats en phase de signature pour de la production (finalisation de procédure ou élaboration complète)
- 3-4 consultations à répondre.

CHIFFRES CLES CONTRACTUALISATION AUE 2025

- **9 contrats sont en cours (signés en 2024).**
- **6 contrats signés en 2025 :**
 - 2 AMO pour la planification urbaine ;
 - 4 contrats de production directe de documents d'urbanisme
- **100 % des démarches engagées intégrant les principes du développement durable et de l'ODD 11 « Villes et communautés durables ».**
- **100 % des documents produits ou pilotés** intégrant la sobriété foncière, la compatibilité PADDUC, la prise en compte des risques et les enjeux d'adaptation au changement climatique.
- **6 démarches territoriales structurées** incluant des réunions publiques, ateliers, rencontres techniques ou échanges institutionnels (modalités à préciser selon les municipales accompagnées).
- **100 % des missions mobilisant une approche pluridisciplinaire**, associant urbanisme, environnement, géomatique, paysage et concertation.
- **Progression du nombre de communes accompagnées par l'AUE et couvertes par un document d'urbanisme durable**

Le renforcement de la résilience climatique des infrastructures de transport

La gestion du patrimoine, constitué par les infrastructures routières et de transports, doit aujourd'hui être envisagée à l'aune des défis tant écologiques qu'économiques que la Collectivité de Corse doit relever dans les prochaines années.

La conservation de ce dernier en conditions opérationnelles et sécuritaires est plus que jamais sensible, compte tenu de la conjugaison de phénomènes météorologiques plus récurrents et plus violents et de l'intensification des usages.

Face aux impacts croissants du changement climatique, la résilience des infrastructures de transports corses, a fortiori routières, est devenue un impératif stratégique. Les périodes caniculaires, les inondations et autres cycles de gel/dégel accélèrent la dégradation d'un réseau essentiel à la cohésion sociale et au dynamisme économique.

Pour ce faire, **le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) sanctuarise une part de travaux de maintenance, conservation et confortement à un niveau élevé** mais néanmoins indispensable au maintien en bon état de son patrimoine dédié aux transports.

La **résilience de l'infrastructure routière est reconnue comme un enjeu majeur de sécurité et d'anticipation des conséquences du changement climatique.** Il s'agit également d'un **acte de bonne gestion** (ne pas générer de dette grise qui pèsera inévitablement sur les générations futures).

L'aléa rocheux pourrait être aussi préoccupant que **l'évolution de trait de côte.** La **maintenance du réseau routier et de ses ouvrages d'art** est ainsi pleinement intégrée au PPI.

Durant la durée du **PPI 2026-2030**, sera poursuivie une **méthode plurielle de prise en compte de cet enjeu de résilience infrastructurelle** :

- **Exploiter le potentiel du numérique, des nouvelles technologies de capteurs et de l'IA** pour une approche systémique d'évaluation de l'état et de la résilience du réseau routier.
- **Agir pour une meilleure perméabilisation des sols** afin de limiter le ruissellement des eaux.

- **Adopter les données et approches scientifiques internationales reconnues** notamment l'approche systémique de l'adaptation des infrastructures de transport du CEREMA qui fait référence.
- **Réaliser des analyses de résilience des réseaux routiers par territoire et interdépendances avec les autres réseaux** pour évaluer les effets du changement climatique dans le but de prioriser les axes critiques nécessitant des investissements urgents. Cette démarche permettra d'orienter les ressources vers les infrastructures les plus vulnérables.
- **Renforcer l'information à destination des utilisateurs de la route** : alertes préventives sur les risques météorologiques à venir et leur localisation et les impacts sur les réseaux routiers concernés ; amélioration de l'information sur l'état des routes en temps réel.

Dans le but de valoriser cet impératif de maintenance du réseau, il est apparu nécessaire d'établir un **plan pluriannuel de la maintenance**, afin de programmer et de suivre l'évolution des réalisations de maintenance d'un point de vue macroscopique par typologie. Ce plan est **bâti en tenant compte de la variété des fonctions des routes et des caractéristiques des territoires traversés, sur la base d'une classification et d'une hiérarchisation du réseau.**

Celui-ci prend notamment en compte l'aléa rocheux dans sa stratégie de gestion patrimoniale, en programmant de manière pluriannuelle ses interventions de maintenance des talus et en les hiérarchisant par niveau de risque.



Pour les itinéraires à risques, une méthode axée sur l’affichage, la surveillance, l’étude, la protection, le suivi et l’entretien sera mise en place. Pour les blocs les plus dangereux, sera privilégiée une méthode active permettant de traiter le problème par une action de minage ou de purge des roches présentant des risques de chutes ou par des parades dites actives (ancrages, ouvrages plaqués, béton projeté) ou passives afin d’arrêter, de contrôler ou de dévier la trajectoire du bloc (via des dispositifs de protection de type merlons, écrans etc.).

Au moins 50 millions d’euros sont consacrés chaque année à la maintenance routière

La gestion de la fréquentation estivale dans la Vallée de la Restonica à la suite des tempêtes CIARAN et DOMIMGO - Mise en place de dispositifs d’urgence

Les tempêtes Ciaran et Domingos, survenues en novembre 2023, ont profondément transformé la vallée de la Restonica. L’effondrement du pont de Tragone et la destruction partielle de la RD 623 ont interrompu l’accès motorisé à la haute vallée et imposé une réorganisation complète des usages touristiques.

Dans ce contexte, la Collectivité de Corse et ses partenaires ont engagé dès 2024 un programme d’urgence visant à maintenir l’attractivité de la vallée tout en garantissant la préservation de son patrimoine écologique.

Ce programme reposait sur quatre piliers :

1. La création de sentiers alternatifs pour permettre la découverte de la vallée malgré l’interruption de la route
2. La mise en place d’un système de navettes afin de maîtriser les flux motorisés ;
3. L’ouverture d’un point information à Chjarasgiolu pour accompagner les visiteurs ;
4. Le déploiement d’outils d’observation (compteurs piétons et routiers, enquête de terrain).



Sentier de Chiarasgiolu

En 2025, l'action s'est inscrite dans la continuité de ce dispositif, avec l'ambition de le stabiliser, renforcer et structurer. L'objectif principal était d'adapter durablement la gestion de la vallée à sa nouvelle configuration, en conciliant :

- La préservation des milieux naturels.
- La sécurité et l'information des visiteurs.
- La régulation des flux.
- Le maintien d'une dynamique économique locale.

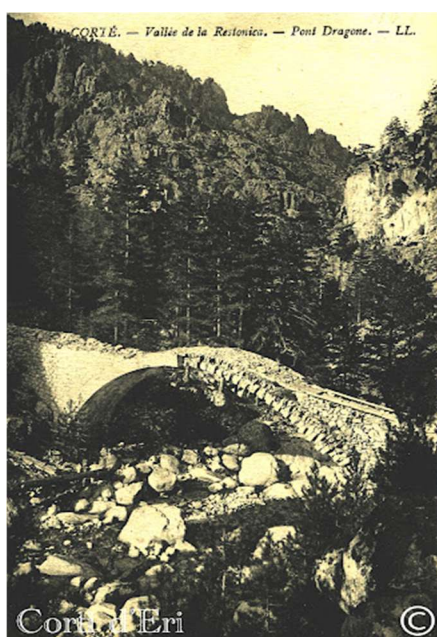
Cette deuxième année complète après les tempêtes a ainsi permis de transformer un dispositif d'urgence en un modèle opérationnel durable, au service d'une gestion maîtrisée des zones naturelles les plus fréquentées du Centre Corse.

■ Le dispositif de gestion

Le site a été fermé avec des modulations à partir du Camping de TUANI et il a été nécessaire de réguler le flux, car le terminus de la vallée se situe aujourd'hui au niveau de l'ancien pont de TRAGONE (détruit par la tempête).

Dans ce cadre une réelle problématique sur la mobilité dans la vallée a été soulevée et les propositions qui ont émergé, ont conclu à la mise en place d'une NAVETTE, afin de limiter l'accès des véhicules dans la vallée, tout en permettant une visite sécurisée pour les ayants droits et les bergers.

Le service des routes de la Collectivité de Corse s'est chargé de la mise en œuvre globale du service de navette pour toute la saison 2025 soit du 1er mai 2025 au 30 Septembre 2025 avec une modification des horaires fin de s'adapter aux flux des visiteurs dans la vallée.



Pont de Tragone (image d'archives)



Pont de Tragone (post tempête)

- Le point Information : un outil d'accueil central reconfirmé

La gestion et l'information du public sur le dispositif a été déployé sur toute la vallée et au départ de la ville.

En 2025, le point d'information de Chjarasgiolu a accueilli 8 972 visiteurs, soit une augmentation notable de 29 % par rapport à 2024. Cette progression témoigne d'une fréquentation en hausse mais surtout d'une meilleure visibilité du dispositif d'accueil.

Alors que le nombre de visiteurs progresse, le volume de véhicules stationnés connaît simultanément une baisse de 5 %. Cette tendance confirme l'efficacité croissante des mesures de régulation routière et de l'usage des navettes. Elle traduit également un changement dans les comportements des visiteurs, qui semblent davantage anticiper les contraintes d'accès.

L'analyse des données de cet accueil permet aujourd'hui de dégager des tendances clés et des insights qui guideront les prochaines étapes d'amélioration de l'expérience des visiteurs et de la préservation de cet environnement naturel fragile.



■ L'évaluation de la fréquentation saison 2025

Dans la continuité de la gestion des flux de fréquentation initiée par l'Assemblée de Corse, l'objectif est d'évaluer l'impact des récents aménagements sur la fréquentation, la perception des nouveaux sentiers, l'utilisation du service de navette, ainsi que les attentes des visiteurs en matière de gestion et de préservation du site. Il faut pour cela connaître précisément la fréquentation du site.

Cela suppose de concevoir un outil spécifique en lien avec le contexte local et les attentes de la commune de Corti et de la C.D.C. Ce travail demande de compter, qualifier et spatialiser.

a. Les Compteurs piétons : une fréquentation en progression maîtrisée :

L'année 2025 confirme la montée en puissance du système d'observation mis en place depuis 2024.

Les sentiers alternatifs (San Teofalu, Zurmulu) jouent un rôle précieux en diversifiant l'offre et en évitant la concentration des flux sur les secteurs les plus sensibles.

Les données 2025 montrent ainsi que la vallée a atteint un nouvel équilibre, plus diffus et plus compatible avec la préservation des milieux. Elles confirment également un allongement de la saison, avec une fréquentation soutenue jusqu'en septembre.

b. Les Compteurs routiers : un trafic maîtrisé et cohérent avec les objectifs :

Cette progression modérée témoigne d'une fréquentation stable et maîtrisée, sans retour aux niveaux pré-tempêtes, qui avaient atteint des seuils critiques pour l'intégrité écologique du site.

Le compteur routier PM1 s'impose comme un outil stratégique pour planifier à long terme la gestion des flux motorisés et améliorer la signalisation, la sécurité et les capacités d'accueil en basse vallée.



■ Perspectives :

À l'issue de la saison 2025, plusieurs axes de travail prioritaires se dégagent pour consolider durablement le modèle mis en œuvre.

Ainsi, sera poursuivi :

- Le suivi des fréquentations (compteurs, enquêtes, observations terrain).
- Le soutien aux travaux d'amélioration et de stabilisation des sentiers (Chjarasgiolu–Tuani, Tuani–Riviseccu, Corti–Chjarasgiolu).
- L'ouverture du point information avec du personnel dédié.
- Le maintien de la navette comme outil essentiel de maîtrise des flux motorisés

Devra être amélioré :

- La signalétique générale : sécurité, départs de sentiers, zones de baignade, stations navettes.
- L'application M-Ticket : ergonomie, fluidité, moyens de paiement, possibilité d'acheter des allers simples.
- L'entretien régulier des sentiers et la suppression des balisages sauvages.
- La communication en amont, notamment à Corte, dans les parkings et auprès des hébergeurs.

Par ailleurs, sont à créer et à développer :

- Des supports numériques interactifs (QR codes, bornes d'information).
- Des partenariats avec les professionnels du tourisme pour améliorer la diffusion des informations.
- Une meilleure accessibilité physique et informative pour tous les publics.
- Une présence humaine accrue sur les sentiers sensibles, pour guider, prévenir et sécuriser.

Ces orientations s'inscrivent dans une vision plus large visant à structurer une gestion durable à l'échelle du Centre Corse, en cohérence avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux du territoire.

CHIFFRES CLES

- 8 972 visiteurs accueillis au point information (+29 %) : une demande croissante d'accompagnement
- 3 448 véhicules stationnés (-5 %) : un signal fort de transition vers une mobilité régulée
- +8 % de passages piétons : un public qui s'adapte au nouveau modèle d'accès
- +5% sur le secteur Grutelle : un retour progressif d'un secteur emblématique
- +3 % de trafic routier à l'entrée de la vallée (PM1) : une reprise maîtrisée
- 35,7 % des visiteurs ont utilisé la navette : un usage en forte progression mais encore perfectible

L'élaboration et la mise en œuvre du nouveau Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) pour la Corse

Le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) est la déclinaison, pour la Corse, des Plans de Protection des Forêts contre les Incendies (PPFCI) prévus par le Code forestier (cf. art. L.133-2).

Il vise à :

- Diminuer le nombre de départs de feux (forêts, surfaces agricoles, végétations proches des massifs).
- Réduire les surfaces brûlées.
- Prévenir les risques d'incendies et limiter leurs conséquences sur les personnes, les biens et les milieux naturels.

Il met en cohérence les politiques publiques relatives :

- à la protection des personnes et des biens ;
- à la préservation des milieux naturels et des espèces remarquables ;
- à l'aménagement global du territoire (forêt, zones urbaines, agricoles et naturelles) sur l'ensemble des espaces exposés : « forêts, bois, landes, maquis et garrigues et jusqu'à 200 m de ces terrains », soit la quasi-totalité du territoire insulaire.

Le PPFENI 2024-2033 a été :

- Approuvé par l'Assemblée de Corse (délibération n°24/070 du 31 mai 2024).
- Arrêté par le préfet de Corse en juillet 2024.

Selon les cas, il est décliné localement en Plans Locaux de Prévention des Incendies (PLPI) ou en Protections Rapprochées de Massifs Forestiers (PRMF).

Le plan fixe **4** grands objectifs et **21** actions prioritaires :

1. **Prévenir le risque par la réduction des départs de feux ;**
2. **Aménager le territoire pour réduire les surfaces parcourues et les impacts sur les milieux naturels ;**
3. **Protéger les personnes, les biens et les activités économiques et sociales ;**
4. **Mieux comprendre, organiser et communiquer.**

Chaque fiche action précise : objectifs, pilotage, contenu, indicateurs de suivi et d'évaluation. La Collectivité de Corse a fait le choix d'un accompagnement fort du bloc communal pour cette politique publique de premier plan.

Elle est également pilote de 3 fiches action stratégiques, visant à :

- Organiser l'Emploi Intégré du Feu en interservices (FA7)
- Améliorer l'opérationnalité des ouvrages DFCI (FA9)
- Consolider et mutualiser les bases de données DFCI (FA17)

Ainsi, en **2025**, la phase de mise en œuvre opérationnelle du PPFENI se poursuit :

- **Structuration de la cellule interservices d'Emploi Intégré du Feu (EIF)**, élaboration d'une convention territoriale interservices.
- Soutien aux communes et intercommunalités dans la réalisation et l'entretien des ouvrages DFCI, à travers le programme de travaux des forestiers-sapeurs.
- Travaux de toilettage, d'harmonisation et de fusion des bases de données DFCI départementales, en une seule base de données territoriale : OpenDFCI.corsica

Enfin, sur la base des délibérations n°23-170 et n°23-171 de décembre 2023, la Collectivité de Corse s'est engagée aux côtés des communes forestières sur deux axes structurants :

- la réouverture du milieu sur terrains communaux d'estive (bénéfice aux éleveurs et à l'agropastoralisme) ;
- l'entretien de la voirie forestière communale, en lien avec la redynamisation de la filière bois.

La réduction de combustible par la technique du brûlage dirigé est une action menée en interservices par la **Cellule Emploi Intégré du Feu**, composé de personnel formé, équipé et aguerri.



L'équipe du CEIF



*Brûlage dirigé coupure de combustible crêtes du Capicorsu
6 février 2025*

Une ouverture du milieu qui bénéficie également à la faune sauvage (exemple avec la photographie ci-contre : un mouflon, sur une zone brûlée en forêt de Tova, 10 jours auparavant dans le cadre du PNA Mouflon de Corse)



Tout au long de l'année, **les services des forestiers-sapeurs assurent l'entretien d'ouvrages DFCI et la réalisation d'opérations d'ouverture du milieu**. Ces actions sont inscrites dans leur Programme de travaux et comprennent :

- L'entretien des ouvrages (pistes, zone d'appui à la lutte, coupure de combustible) et équipements (points d'eau) DFCI
- Le débroussaillage systématique autour des points d'eau DFCI ainsi que des zones de posé hélico (DZ).

CISMONTE	PUMONTE
1500 hectares de gyrobroyage	504 hectares de gyrobroyage
300 hectares de brûlage dirigé	145 hectares de brûlage dirigé
80 km de pistes DFCI	105 km de pistes

Pendant les périodes à risque d'incendies, les forestiers-sapeurs interviennent dans le cadre des **Ordres Départementaux d'Opérations feux de forêts**. En 2025, ils ont ainsi assuré :

CISMONTE	PUMONTE
1417 patrouilles de guet armé, 11 feux signalés, avec 11 interventions sur feux naissants. 506 journées/hommes de commando pionniers en astreinte, avec 31 interventions décisives. 5 opérations de Feu Tactique. 10 interventions avec Bulldozer forestier 16 interventions des télépilotes avec drone (recherche de points chauds, arpentages...)	1386 patrouilles de guet armé, 22 interventions sur feux naissants, impacts de foudre, et commando. 1 intervention avec Bulldozer forestier pour ouverture de piste 15 interventions des télépilotes avec drone (recherche de points chauds, arpentages...)

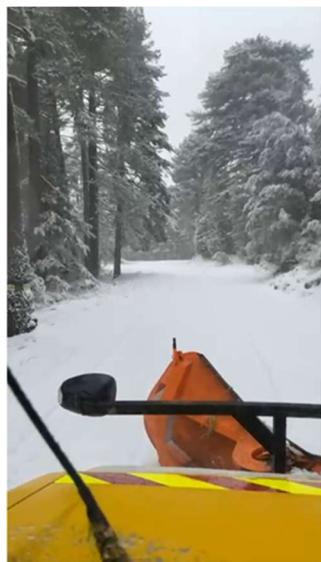


Lors de feux établis, **des équipes spécialisées de forestiers-sapeurs contribuent également aux opérations de lutte** dans le cadre d'opérations de pionniers, de transport de matériel lourd pour les SIS, de tronçonnage en milieux inaccessibles, d'ouverture de layons d'accès, d'opérations de feux tactiques, de survol par drone afin d'alimenter les postes de commandement, etc.

Action typique des services de forestiers-sapeurs sur incendie de forêt :
Création et mise en sécurité de layons pour permettre l'intervention des
moyens de lutte



Par ailleurs, les forestiers-sapeurs contribuent également aux opérations essentielles de viabilité hivernale, comme en attestent les illustrations concrètes ci-dessous. Ainsi, ils peuvent être amenés, le même jour, à déneiger le réseau routier et à intervenir sur un incendie.



Interventions du 17 janvier 2025 : déneigement Col de la Vaccia et actions de lutte contre un feu dans une châtaigneraie sur Vicu par les forestiers-sapeurs

Il convient de rappeler ici que la charge inhérente à la création et à l'entretien des ouvrages de défense contre les incendies relève de la responsabilité des maîtres d'ouvrages, en l'occurrence les communes et/ou les intercommunalités (EPCI).

La Collectivité de Corse maintient son soutien aux communes et intercommunalités compétentes en matière de DFCI. En effet, ces dernières rencontrent souvent des difficultés pour mobiliser les ressources financières, humaines et techniques nécessaires à la réalisation ou à la mise aux normes des infrastructures dédiées. **Ce dispositif s'appuie notamment sur un transfert de maîtrise d'ouvrage, afin de faciliter la concrétisation de ces projets déterminants pour la sécurité des territoires. Plusieurs exemples concrets, présentés ci-après, illustrent son efficacité opérationnelle.**

Par ailleurs ont été réalisés ou en cours en 2025 :

- Marché de maîtrise d'œuvre en cours pour l'implantation de 49 points d'eau sur le territoire de la Corse pour un montant de 160 000€HT (Travaux estimés à 1 960 000€HT) avec remise des premiers livrables et un financement de 80%.

- Marché de maîtrise d'œuvre en cours pour les zones d'appui à la lutte sur Bavella, Vellaco pour un montant de 100 000€HT (Travaux estimés à 1 359 018€HT) avec remise des premiers livrables.
- Achèvement de la mise aux normes de la piste de Castellu (commune de Currà) au premier trimestre 2025 pour un montant de 850 000€HT.
- Acquisition d'engins de forestage (gyrobroyeurs télécommandés, gyro sur chenilles...) pour près de 2 M€.
- Acquisition de drones pour arpentages et prises de vues aériennes.
- L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes de la piste de Soccia pour un montant de 272 727€ HT (travaux + maîtrise d'ouvrage)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la Zone de Gestion de Combustible de Rospa Sorba (Travaux 1 000 000€HT)
- Maîtrise d'œuvre en cours pour la mise aux normes de la piste DFCI de Saltu (forêt de Tova), avec remise des premiers livrables. Le montant des travaux est estimé à 1 000 000€HT.

Enfin **l'adoption par l'Assemblée de Corse du programme MEDSTAR 2, un programme transfrontalier Italie-France visant à renforcer la résilience des territoires méditerranéens face aux incendies de forêt, dans un contexte d'aggravation des risques climatiques.** Approuvé en 2024, le projet s'inscrit dans la stratégie corse post-2022 pour une gestion globale des crises et l'intégration des enjeux climatiques dans les politiques publiques, s'inspirant du cadre de Sendai (ONU). Il prévoit quatre axes d'action :

1. Gouvernance (création d'une force aéroterrestre Corso-Sarde),
2. Prévention (partage d'expériences et intégration de la recherche scientifique),
3. Lutte (renforcement des moyens techniques, drones, et coopérations opérationnelles),
4. Formation (création d'un centre euro-méditerranéen à Corti).

Le partenariat inclut 15 acteurs, dont la Région Sardaigne, l'Università di Corsica et les SIS. Le **budget total (5,99 M€, dont 80 % financés par le FEDER)** couvre des investissements (équipements, drones) et des frais de fonctionnement de la Collectivité de Corse pour un montant avoisinant 350 000€.

La prévention des risques littoraux

L'importance du linéaire côtier en Corse présente en effet un intérêt économique majeur et apparaît comme une priorité en terme de développement durable car il est le support d'un tourisme balnéaire très développé.

Depuis 2011, les interventions de l'OEC ont porté à la fois sur des travaux d'observation ainsi que **sur la compréhension et l'analyse des phénomènes d'érosion et de submersion marine.**

Les actions de l'Observatoire du trait de côte

Les premiers suivis du trait de côte ont été initiés en 1999 par l'OEC et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Depuis, le dispositif a connu une évolution continue, tant sur le plan méthodologique que technique. Fort de plus de deux décennies d'expériences et de collaborations, le réseau d'observation s'est progressivement structuré et peut aujourd'hui être considéré comme un véritable « Observatoire du littoral corse », reconnu au niveau français pour la qualité et la fiabilité de ses données. Celles-ci sont d'ailleurs intégrées aux principaux documents stratégiques français relatifs à la gestion et à l'aménagement du littoral.



L'observatoire du littoral Corse c'est :

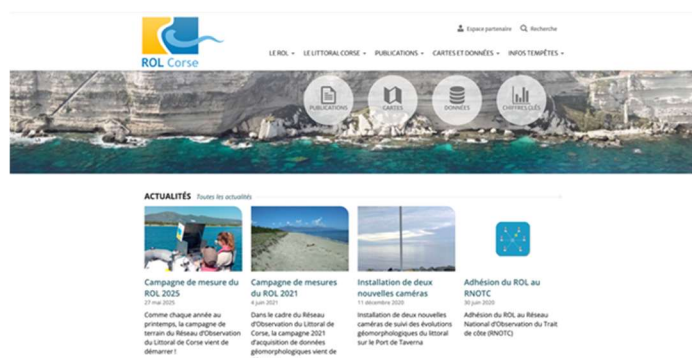
- 20 sites suivis annuellement
- 65 km de linéaire côtier
- 48 profils de plage
- 4 MNT

Il poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- **Un outil de suivi et de compréhension du littoral** : il vise à valoriser et compléter les informations existantes, à caractériser les évolutions des systèmes côtiers, à mesurer les vitesses de recul du trait de côte ainsi qu'à étudier la dynamique des morphologies sous-marines constituant le stock sédimentaire disponible. Cet outil permet aux acteurs concernés d'évaluer l'état du littoral et l'efficacité des politiques de gestion mises en œuvre, tout en assurant une large diffusion de l'information via le portail internet du Réseau d'Observation du Littoral de la Corse (ROL).
- **Un outil de mutualisation et d'organisation de l'information** : l'Observatoire favorise la coordination des actions de connaissance du littoral corse, en harmonisant les protocoles de collecte, de traitement et de diffusion des données. Ces efforts de standardisation garantissent une meilleure intégration dans les plateformes françaises de catalogage (Géocatalogue, Bosco, etc.) et facilitent le porter-à-connaissance du public.
- **Un outil d'aide à la décision et de prospective** : en développant des outils de modélisation et d'analyse prospective, l'Observatoire contribue à anticiper les évolutions majeures du littoral face aux changements environnementaux et climatiques. Il offre aux décideurs publics et à leurs partenaires une expertise précieuse pour orienter les politiques d'aménagement, de gestion et d'adaptation du littoral.

L'ensemble de ces données a été bancarisé et sont disponibles via un **Web-portail** dont le but est de valoriser et de mettre à disposition les données acquises :

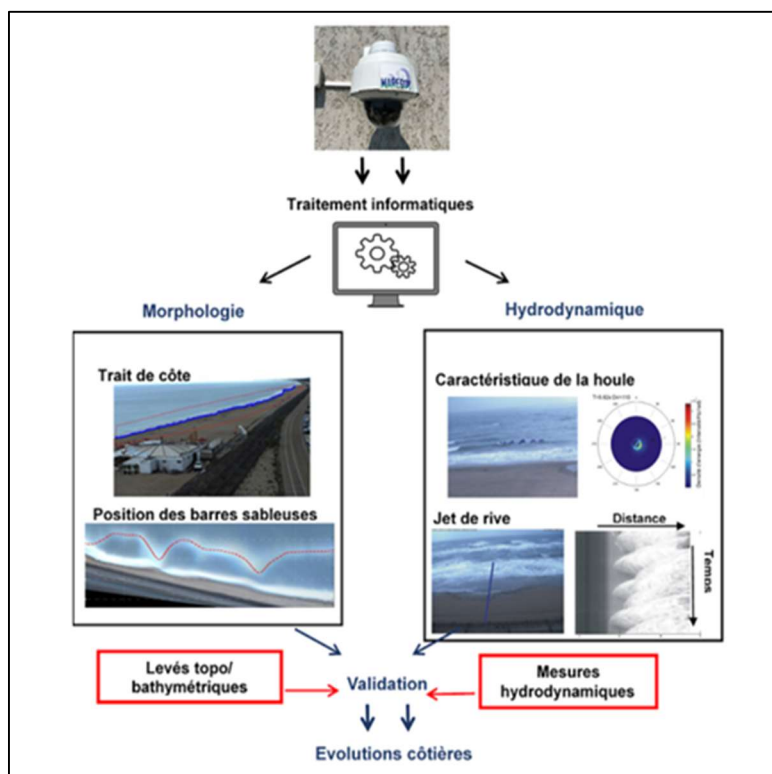
<https://www.littoral-corse.fr/>



Les suivis menés dans le cadre de l'Observatoire du Littoral s'appuient sur plusieurs types de mesures, adaptées à la nature des sites étudiés. Ces mesures sont complétées par une analyse de la morphologie côtière et de son évolution, issue des observations de terrain (bermes, pied de dune, etc.).

- **Mesures topographiques longitudinales** : réalisées sur la plage afin de déterminer la position des traits de côte bas et, lorsque c'est possible, du trait de côte haut. Ces acquisitions sont effectuées au DGPS une fois par an, et complétées par la technologie *caméra* sur les sites de l'Arinella et de Moriani, avec une fréquence bimensuelle et après chaque épisode de tempête.
- **Mesures topo-bathymétriques de profils transversaux** : effectuées depuis la dune jusqu'à environ dix mètres de profondeur, au-delà de la limite de l'herbier de posidonie situé sur l'avant-côte, afin de caractériser la dynamique sédimentaire du profil côtier.
- **Mesures topo-bathymétriques pour la production de Modèles Numériques de Terrain (MNT)**** : réalisées à partir de levés selon un quadrillage dense de profils resserrés.

Par ailleurs, des ****caméras de suivi**** ont été installées sur les sites de Bastia et de Moriani (secteur du Campoloro Nord, commune de San-Nicolao). En fonctionnement depuis 2018, elles enregistrent des images à une fréquence horaire. Dans le cadre du ROL, ces images sont exploitées deux fois par mois et après chaque événement de tempête significatif.



FOCUS : Nouveautés de la campagne 2025 :

La campagne 2025 introduit deux évolutions majeures.

D'une part, **la mise en place d'un protocole de suivi de la végétation dunaire expérimenté par le BRGM en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Corse.** Ce suivi vise à affiner l'évaluation de l'état des dunes et à enrichir la compréhension de leur dynamique.



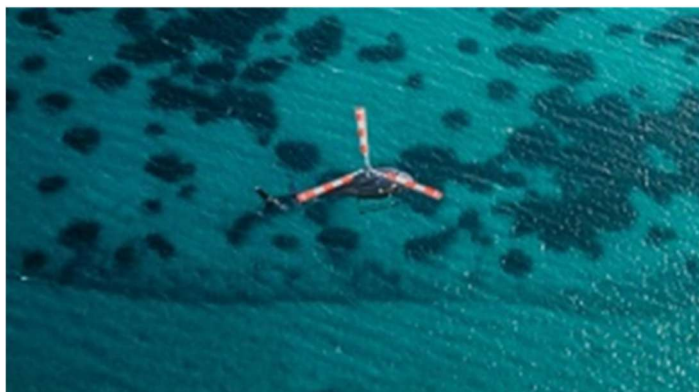
Suivi dunaire



Acquisitions bathymétriques

D'autre part, **l'utilisation d'un système lidar topo-bathymétrique haute résolution, testé sur deux sites pilotes de la côte sableuse : Taravo-Tenutella (golfe du Valincu) et Calvi.** Ce dispositif innovant permet de générer des données homogènes et très précises à l'échelle du cordon littoral, assurant ainsi la continuité entre la plage émergée et l'avant-côte.

Enfin, la prise de photographies aériennes obliques sur les côtes meubles et rocheuses vient compléter le jeu de données 2025, offrant une vision encore plus complète du littoral corse.



Acquisition topo-bathymétrique par Hélix Drone à partir du système de Lidar Vert (www.helix.corsica, @Maxime Randazzo Photographe)

La cartographie de la sensibilité du littoral Corse à l'érosion marine

Face à la nécessité d'avoir une connaissance homogène, actualisée et exhaustive du trait de côte — pour les côtes meubles comme pour les côtes rocheuses — un diagnostic de la sensibilité à l'érosion marine de la côte meuble et de la côte rocheuse a été conduit à l'échelle de la Corse en partenariat entre l'OEC et le BRGM.

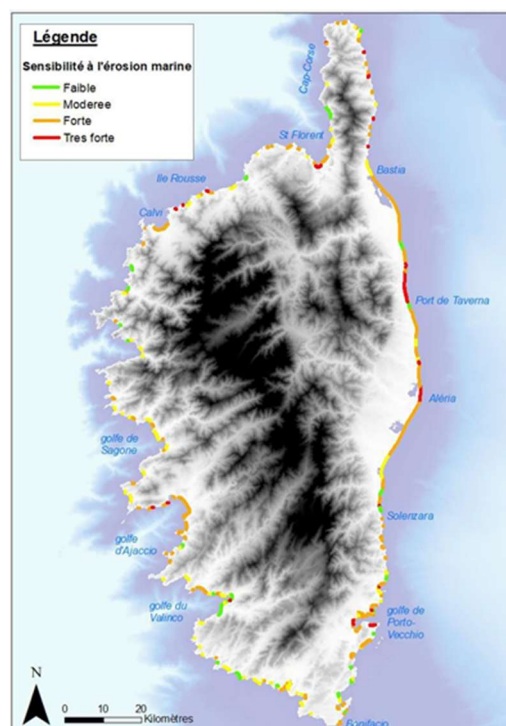
Cette collaboration a permis de concevoir une méthode spécifique et innovante permettant de produire une cartographie homogène de cette sensibilité sur l'ensemble du territoire insulaire.

L'étude combine un diagnostic géomorphologique et un scoring des vulnérabilités : elle recoupe la susceptibilité des côtes (nature du sol, pente, morphologie, type de côte meuble ou rocheuse) avec la vulnérabilité aux agents d'érosion marine (houle, tempêtes, submersion).

Quatre niveaux de sensibilité sont définis : "faible", "modérée", "forte" et "très forte".

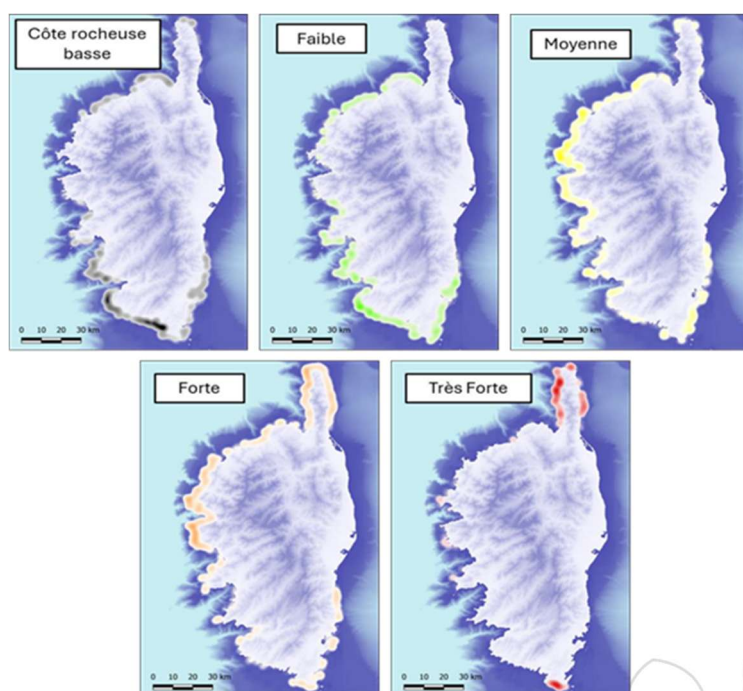
Ce travail sert de base à l'élaboration de la stratégie de Gestion intégrée de la Bande Côtière voulue par l'Assemblée de Corse et dont l'OEC a en charge l'élaboration

- Pour la côte meuble — dunes, plages sableuses — les résultats montrent qu'environ 60 % du linéaire présente une sensibilité "forte à très forte", notamment là où l'urbanisation et les aménagements sont présents (Piaghja Orientale, Balagna, golfe d'Ajaccio, etc.).



*Carte de la sensibilité à l'érosion marine
de la côte meuble de la Corse*

- Pour la côte rocheuse, ce sont environ 35 % du linéaire — notamment les pentes abruptes — qui sont classifiés "forte à très forte", notamment autour de Bunifaziu, du Capicorsu et de Calvi.



*Carte de la répartition des différents
niveaux de sensibilité à l'érosion marine à
l'échelle de la Corse (affichage sous forme
de « cartes de chaleur »)*

1.3. Les mobilités durables : ferroviaire, intermodalité, mobilités actives et transition vers la mobilité électrique

En tant qu'autorité organisatrice des mobilités, la Collectivité de Corse fait du développement de solutions bas-carbone un levier prioritaire pour réduire les émissions du secteur des transports.

À travers ses compétences en matière de transport ferroviaire, routier et intermodal, elle déploie des alternatives attractives, accessibles et adaptées aux besoins des usagers afin de favoriser une mobilité plus durable à l'échelle du territoire.

En coordonnant le déploiement des infrastructures de recharge et en soutenant la mobilité électrique, la Collectivité de Corse favorise la décarbonation progressive du parc de véhicules. Son intervention contribue à structurer un réseau cohérent et accessible à l'échelle de l'île.

Le développement de la mobilité durable et inclusive

Les transports représentent 52% de la consommation énergétique globale sur le territoire. Ce secteur, principale source de dépendance aux énergies fossiles, a donc été identifié en priorité par la PPE pour atteindre l'autonomie énergétique.

Etant donné qu'un actif insulaire sur deux vit à moins de 5Km de son lieu de travail, et que le trajet moyen constaté en Corse est de 10Km pour une durée de 21 minutes, l'objectif poursuivi consiste notamment à développer une politique en faveur de la **mobilité active** (marche, vélo, etc.) et de la mobilité **électrique** en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Maîtrise des déplacements notamment au travers de documents de planification de la mobilité (territoires, employeurs)
- Report modal vers les modes actifs (Marche, Vélo) et les transports en commun
- Meilleure utilisation de l'existant via notamment le co-voiturage et l'écoconduite
- Amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules
- Transition vers la mobilité électrique et H2

Dans ce cadre, **l'AUE apporte un soutien technique et financier notamment aux schémas des liaisons douces et voies vertes**, ainsi qu'à la **mise en œuvre d'itinéraires et services cyclables** (location, vélo-école, stationnement, abri, etc.).

De plus, **l'AUE anime et déploie depuis 2016 un dispositif d'aide à l'achat de Vélos à Assistance Electrique (VAE)**. Celui-ci rencontre un engouement certain auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Afin de développer le covoiturage, l'AUE a lancé une étude pour établir un diagnostic et un plan opérationnel visant à déployer des lignes de covoiturage sur le territoire en lien avec les différentes autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Cette étude a permis de déterminer 5 axes prioritaires de lignes de covoiturage ainsi que la localisation de leurs arrêts et a fourni une analyse détaillée des modalités de mise en œuvre.

Enfin, **un appel à projets à des destinations des EPCI a été lancé pour définir des programmes cohérents d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques** pour l'ensemble des cibles publiques et privées afin de mailler le territoire d'un réseau adapté à ses besoins.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Afin d'encourager l'évolution des pratiques en matière de mobilité, l'AUE octroie **une aide à l'achat pour les VAE** à destination des particuliers, des collectivités et des entreprises. **Au total, depuis la mise en place du dispositif (fin 2016), plus de 6441 particuliers et 150 entreprises/collectivités ont pu bénéficier du soutien de l'AUE**. Au total, **cela représente fin 2025, 6853 VAE soutenus et en service**. Ce dispositif est notamment déployé sur le territoire au travers du réseau des vélocistes partenaires composé à ce jour de 35 structures. Il convient de souligner qu'il s'agit d'une **filière à fort développement économique**. Le réseau est ainsi passé en 8 ans de 16 à 35 entreprises partenaires représentant plus d'une centaine d'emplois sur le territoire corse en faveur du développement du vélo pour tous.

L'AUE et le réseau Mob In Corsica ont été lauréats du programme français Territoires, Inclusion, Mobilités et Sobriété (TIMS).

Ce dernier est financé par les Certificats d'économie d'énergie (CEE) et porté par un consortium français regroupant : le Comité de liaison pour les énergies renouvelable (CLER) ; le Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE) ; Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURAEE) et Mob In France. Son objectif est d'accélérer l'accès à la mobilité durable et inclusive (MDI) pour les publics précaires, sur 2024-2026.

Dans le cadre de **TIMS Corse**, **4 territoires sont ciblés** : la CAB, les deux EPCI de Balagna et la CC de Pasquale Paoli et **7 actions sont mises en œuvre** par 4 structures adhérentes de Mob In Corsica (OPRA, SOLIDERIA, DA LOCU et la CIJ) :

- Mobilité accompagnée via le TUSS (Transport d'Utilité Sociale Solidaire)
- Création et animation d'un réseau d'ambassadeurs de la MDI
- Création de tiers-lieux dans des zones rurales
- Accompagnement de nouveaux entrepreneurs à développer comme activité la MDI ou à l'intégrer dans leur politique RH
- Organisation d'ateliers de découverte numérique
- Réalisation de diagnostics d'écomobilité avec formation CEMI (Conseillers Ecomobilité inclusive) pour les plus volontaires
- Location solidaire décarbonée des 2 roues

L'AUE a coorganisé avec ces partenaires la 1^{ère} journée régionale de la MDI le 18 septembre 2025, qui a regroupé plus de **90 participants** de tout horizon et une **dizaine d'intervenants**.

L'étude sur le covoiturage a permis d'identifier 5 axes de covoiturage avec des lignes à haut niveau de service et des lignes de covoiturage locales et solidaires. Il a été proposé la localisation précise de 50 arrêts et d'identifier les enjeux de ces derniers, en matière d'aménagement, de sécurité, d'accès des passagers et des conducteurs. Cela a ainsi de fournir une analyse détaillée pour la mise en service de ces lignes : fonctionnement du service, du calendrier de déploiement, de la tarification, du chiffrage du service ainsi que les équipements à mettre en place pour le fonctionnement des lignes.

L'AUE a lancé un appel à projets dédié visant à identifier et accompagner les acteurs du territoire dans la définition d'un plan pluriannuel de déploiement de bornes de recharge.

Trois études sont en cours :

- Commune de Bastia.
- Communauté de communes Pasquale Paoli.
- Communauté de communes de la Costa Verde.

A RETENIR

- **Dispositif d'aide à l'achat de VAE :**
 - 570 particuliers et 14 VAE pour les entreprises et collectivités en 2025.
 - Depuis 2016 : 6441 particuliers et 412 VAE pour les entreprises et collectivités
 - + de 265.000€ de subvention sur 2025.
- **Pour TIMS Corse :**
 - 1ère journée régionale de la MDI le 18/09/2025 avec 96 participants, dont 14 intervenants
 - 1 vidéo de présentation de TIMS Corse qui a été diffusée lors de la journée du 18/09 et qui sera publiée sur le site de l'AUE et ceux des partenaires
 - 1 brochure pour la Corse, sous format numérique et papier, distribuée à partir du 18/09

La modernisation des infrastructures ferroviaires et des arrêts routiers

Cette action relève de la **politique de développement des infrastructures et services de transport ferroviaire** en vue de **favoriser les échanges internes sur l'ensemble de la Corse.**

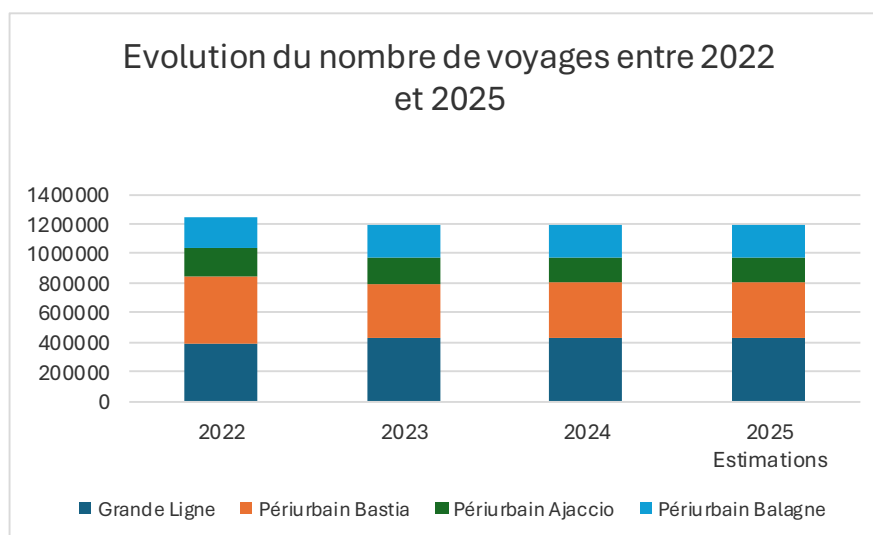
Elle **s'inscrit plus largement dans la politique d'intermodalité de la Collectivité de Corse, visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques de transports terrestres intérieures** (routiers et ferroviaires) **afin d'offrir une alternative au transport individuel** par des services adaptés à la demande et aux différents territoires.

Elle vise plus particulièrement à :

- L'amélioration de l'accueil des voyageurs avec la modernisation des gares et des haltes du réseau,
- La modernisation de l'infrastructure avec notamment les travaux sur les 5 ponts de MUZILE, ASCU-centrale, ALBANU ; CASAMOZZA, PRUNELLI ;
- L'augmentation de l'offre, notamment sur le périurbain avec l'achèvement des travaux d'extension de la commande centralisée pour voie unique (CCVU) et la réalisation de points de croisements. La mise en service du dispositif a eu lieu le 03 novembre 2025.
- Le déploiement progressif du système d'information voyageurs et de billettique

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Pour 2025, il a été envisagé que la fréquentation puisse être impactée négativement en raison des différentes périodes de coupure ferroviaire qui ont eu lieu sur le réseau en raison des chantiers.



Toutefois, à ce jour, les chiffres relatifs à la fréquentation et l'offre mesurés s'avèrent proches de ceux de l'année 2024. Les investissements en cours permettent de respecter les programmations inscrites au titre du PEI4, CPER, FEDER.

Les principaux chantiers de l'année 2025 ont concerné la mise en service de la nouvelle Commande Centralisée pour Voie Unique (CCVU) et des points de croisements le 3 novembre, l'achèvement de la rénovation des ponts de MUZILE, ASCU-Centrale, la fin des travaux sur la gare d'AIACCIU.

	Modernisation du pont de MUZILE (CDC)		Mise en service de la nouvelle signalisation depuis le 03 novembre CCVU (CDC)
	Nouvel affichage dans les principales gares CCVU (CDC)		Exemple de rénovation de bâtiments avec la gare de AIACCIU (CDC)

Par ailleurs, il est à noter que les CFC ont également déployé leur nouveau système de billettique.

1.4. La transition environnementale des transports maritimes et aériens

Compétente pour l'organisation des continuités territoriales maritime et aérienne, la Collectivité accompagne l'évolution de ces secteurs vers des technologies moins polluantes. Elle soutient l'innovation, la réduction des émissions et l'intégration progressive de pratiques respectueuses de l'environnement.

Les actions de l'Office des Transports de la Corse (OTC)

L'Office des transports de la Corse (OTC) **joue un rôle central dans la régulation, l'organisation et la modernisation des mobilités insulaires**, qu'elles soient **maritimes** ou **aériennes**. En intégrant des exigences environnementales renforcées dans les dispositifs de service public, il **contribue pleinement à la transition écologique des transports et à la décarbonation des liaisons stratégiques de l'île**.

Secteur Maritime

L'OTC participe à la **définition et à la rédaction des Conventions de Délégation de Service Public (CDSP)**, en veillant à l'**insertion d'obligations environnementales**, notamment en termes :

- D'exigences techniques concernant les navires (normes d'émissions, carburants, conformité réglementaire) ;
- D'obligations relatives aux plans d'actions environnement/RSE des délégataires (réduction des émissions, maîtrise des consommations) ;
- D'engagements spécifiques liés à l'évolution des réglementations européennes (ETS, rejets Co2/SOx/Nox et particules).

L'OTC **a progressivement renforcé**, au fil des conventions, **les exigences environnementales applicables aux délégataires**. Ces derniers ont ainsi été amenés très tôt à engager une démarche continue d'amélioration, afin de se conformer aux nouvelles obligations réglementaires visant à réduire l'empreinte environnementale des services maritimes.

La performance environnementale a été intégrée à la Convention de Délégation de Service Public à travers :

- L'introduction d'une annexe dédiée à l'environnement ;
- L'obligation de respecter la résolution MEPC 63, imposant l'élaboration d'un plan d'efficacité énergétique.

La mise en œuvre de ce plan s'est traduite par de **nombreuses actions opérationnelles** destinées à optimiser la consommation de combustible lors de chaque traversée :

- Ajustement des vitesses selon les lignes.
- Routage météorologique basé sur les prévisions et conditions particulières.
- Optimisation des plans de voyage, de la tenue de cap et du pilotage automatique.
- Gestion optimisée de l'assiette et des ballasts.
- Respect strict des heures de départ et des temps d'escale.
- Adaptation permanente de la vitesse et du régime moteurs à la route définie.

Ces actions ont été complétées par un plan global d'économies d'énergie incluant :

- Des aménagements techniques à bord ;
- Ainsi que des mesures de sensibilisation et de formation du personnel.

L'amélioration énergétique repose également sur des évolutions techniques, notamment l'optimisation de la propulsion. D'autres mesures environnementales, comme la protection des cétacés, ont été introduites et s'appliquent pleinement aux délégataires.

De nombreuses actions menées au titre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sont menées par les délégataires telles que : l'utilisation de la vaisselle biodégradables, l'optimisation du cycle de l'eau, l'amélioration des rendements des hélices et des moteurs, la diminution des rejets atmosphériques, la connexion électrique des navires à quai (CENAQ), le traitement des eaux de ballast, l'optimisation de la conduite nautique, la filtration des particules, la connexion électrique des navires à quai sur un groupe GNL ainsi que la mise en place d'un tri sélectif et la valorisation des déchets.

Afin d'assurer la continuité de ces efforts, l'OTC entretient un dialogue régulier avec les délégataires.

La CDSP Maritime introduit une obligation d'optimisation environnementale. Cette clause impose aux délégataires de prévoir des conditions d'exécution respectueuses de l'environnement, en plus de l'obligation de limiter au maximum les dommages pouvant affecter les usagers, les tiers, l'environnement, la CDC ou l'OTC.

Elle encadre à la fois les aspects opérationnels et techniques de la flotte actuelle ou future du délégataire, afin de garantir une amélioration mesurable de l'empreinte environnementale.

Les dispositions opérationnelles doivent respecter les contraintes définies dans les annexes de la convention, en cohérence avec les comptes d'exploitation prévisionnels et le programme de services.

Par ailleurs, les évolutions techniques attendues doivent elles aussi contribuer à réduire l'impact environnemental. La convention cite notamment :

- L'optimisation de l'architecture propulsive ;
- Le design de la carène et des hélices ;
- L'utilisation de peintures de coque réduisant la résistance à l'eau et excluant tout revêtement contenant du TBT ;
- Un plan prévisionnel d'application des normes MARPOL rendues obligatoires durant la période de la convention ;
- La gestion des déchets et des rejets d'eaux de ballast ;
- Les outils d'optimisation énergétique (gestion électrique et thermique, climatisation et éclairage) ;
- L'emploi de carburants alternatifs ;
- L'alimentation électrique à quai lors des escales ;
- L'optimisation complète du cycle de l'eau, de la production au post-traitement ;
- La gestion des déchets incluant recyclage, compactage et lavage.

L'ensemble de ces actions doit être intégré dans un plan d'actions élaboré par le délégataire. Ce plan doit permettre de réduire les consommations énergétiques des navires exploités et, par conséquent, les émissions de CO₂, SO_x, NO_x et particules.

L'OTC intègre systématiquement la dimension environnementale dans les mécanismes de contrôle, en particulier lors des Comités de Suivi Économique, Environnemental et Juridique (CSEJ). Lors de ces échanges sont abordées notamment les questions liées à l'impact des normes environnementales sur l'exécution de la Convention mais également des conséquences de l'entrée en vigueur de toutes nouvelles normes environnementales.

L'impact concernant l'évolution de la réglementation en matière énergétique sur l'exécution de la Convention est également évoqué.

L'OTC suit et vérifie notamment les consommations de carburant par ligne et par navire, les caractéristiques techniques et environnementales de la flotte ainsi que les projections financières intégrant les coûts liés aux obligations climatiques.

Les obligations applicables aux navires opérant dans le cadre de la Convention de Délégation de Service Public intègrent l'ensemble des normes internationales en matière de sécurité maritime et de protection de l'environnement. À ce titre, les compagnies délégataires doivent se conformer aux exigences de MARPOL et de SOLAS, qui constituent les deux référentiels majeurs encadrant l'exploitation maritime.

D'une part, la CDSP impose le respect des dispositions de la Convention MARPOL, notamment celles relatives :

- À la prévention des rejets d'hydrocarbures, de substances chimiques et de déchets ;
- À la gestion des eaux usées ;
- Et aux normes d'émissions atmosphériques, dont la teneur maximale en soufre des carburants.

D'autre part, les navires affectés au service public maritime doivent être intégralement conformes aux prescriptions de la Convention SOLAS en matière de sécurité de la vie humaine en mer. Cela inclut :

- Les équipements obligatoires de sécurité et de lutte contre l'incendie ;
- Les dispositifs de sauvetage (embarcations, gilets, moyens d'alerte) ;
- La structure et la stabilité du navire ;

- Les installations radio et de navigation ;
- Ainsi que les procédures d'exploitation et de gestion de crise.

Le Déléataire met en œuvre le dispositif de protection des cétacés recourant tant à des moyens matériels et équipements qu'à des moyens humains.

L'OTC assure ainsi la cohérence entre objectifs de service public, performance environnementale et maîtrise des coûts pour la Collectivité.

La Méridionale a engagé plusieurs actions significatives en faveur de la transition énergétique et de la réduction de son impact environnemental :

- Réduction des émissions à quai : La compagnie a déployé le système CENAQ, permettant le branchement électrique des navires à quai et la coupure des moteurs auxiliaires durant les escales. Cette technologie contribue à la diminution des émissions de NOx, SOx, particules fines et CO₂.
- Réduction des particules fines en navigation : Le Piana a été équipé d'un filtre à particules "à sec" utilisant un réactif à base de bicarbonate de sodium. Ce dispositif permet une réduction très importante des oxydes de soufre (SOx) et des particules fines.
- Protection de la biodiversité marine : En mars 2025, le Piana a été doté du système innovant Seadetec, capable de détecter automatiquement les cétacés et de réduire d'environ 80 % les risques de collision.
- Transition énergétique de la flotte : En février 2025, la construction de deux navires hybrides GNL/électrique a été lancée. Destinés à remplacer le Girolata et le Piana à partir de 2027, ces navires s'inscrivent pleinement dans une démarche de propulsion plus durable.

Corsica Linea a également entrepris plusieurs investissements majeurs afin d'améliorer la performance énergétique et environnementale de sa flotte :

- Optimisation énergétique des navires :
 - Le Vizzavona a été équipé de nouvelles hélices, permettant une réduction d'environ 10 % de sa consommation.

- Le Pascal Paoli a bénéficié du remplacement de son bulbe et de ses hélices ; les premiers retours indiquent une baisse de consommation proche de 20 %.
- En 2025, le Jean Nicoli a été doté d'un nouveau bulbe, d'hélices optimisées et d'améliorations de carène, avec des résultats prometteurs. Il interviendra ponctuellement sur la CDSP en avril et mai 2025.
- L'arrivée du navire Capu Rossu en 2026, réduira considérablement les émissions de CO2.
- Réduction des émissions à quai : Trois navires de la flotte sont équipés du shore-power à Marseille, leur permettant de couper les moteurs auxiliaires à quai et de réduire l'ensemble des émissions atmosphériques (CO₂, NO_x, SO_x, particules).
- Utilisation de carburants alternatifs : Une partie de la flotte est alimentée par un bio-carburant certifié, issu d'huiles usagées recyclées, contribuant à une réduction significative des émissions.

Secteur Aérien

Dans le cadre des orientations définies par la Collectivité de Corse, **l'OTC est chargé d'élaborer, coordonner et mettre en œuvre la politique territoriale en matière de transports aériens** entre la Corse et le reste du territoire métropolitain.

À ce titre, en 2024, l'OTC a renouvelé la délégation de service public (DSP) aérienne pour une durée de 4 ans sur les lignes entre les aéroports corses et ceux de Marseille, Nice et Paris (Orly). Les 10 conventions de DSP qui lient l'OTC et les délégataires Air Corsica et Air France érigent des concertations novatrices.

Ces concertations incluent notamment le CSEEJ (Comité de Suivi Environnemental, Économique et Juridique) qui constitue une instance de vérification des obligations environnementales fixées à minima par la réglementation française ou européenne.

La politique environnementale de l'OTC est mise en œuvre en imposant aux délégataires des exigences qui s'appuient sur le cadre réglementaire français et européen afin d'assurer une continuité territoriale durable.

Plusieurs textes définissent les obligations environnementales pour le transport aérien, fournissant la base sur laquelle les DSP s'appuient :

- La **directive européenne ETS applicable aux vols intra-Europe**. Les délégataires ont l'obligation d'acquérir et restituer des quotas pour chaque tonne de CO2 émise.
- Le **règlement européen 2023/2405 (ReFuelEU Aviation)** remplace le dispositif français TIRUERT depuis le 1er janvier 2025. Il impose des obligations progressives d'incorporation de carburants d'aviation durable (SAF). Son objectif est la décarbonation du secteur de l'aviation en Europe.
- La **directive européenne CSRD**, plus récente, impose aux délégataires de publier des informations détaillées sur leurs impacts, risques et opportunités en matière de développement durable.
- La **loi Climat et Résilience** : au niveau français, la loi climat résilience et son article 147 fixe les grandes orientations de réduction de l'empreinte carbone des vols intérieurs métropolitains. Il permet aussi le financement de projet décarbonation à l'étranger et en France.

C'est dans ce cadre que les conventions de DSP (CDSP) imposent au délégataire la mise en place d'un **mécanisme de prise en charge des surcoûts liés à la réglementation « Carbone »** (ETS, ReFuelEU, CO2 Résilience) et à la taxation du carburant par une contribution spécifique. (Cf. article 22 et annexe 10 des CDSP).

Il est prévu que cette contribution spécifique « Carbone » soit une composante du prix du billet hors taxe et applicable à tous les billets hors résident. Les passagers résidents en sont donc exonérés. Cette structure du billet doit apparaître de manière distincte lors de l'achat du billet d'avion.

Le rôle des CSEEJ dans le suivi des coûts liés à la décarbonation

Le CSEEJ est un des outils de contrôle de l'application de ce mécanisme. Dans le cadre du suivi, il a été présenté en juillet dernier, lors du CSEEJ, l'impact financier de cette contribution sur le prix du billet pour l'année en cours et les projections pour celles à venir.

Les contributions sont donc répercutées sur le prix du billet non-résident et calculées à partir de l'écart par rapport à la référence de 2022, afin de ne pas impacter davantage la trajectoire des compensations versées par l'OTC.

Autre facteur externe

En sus de cette réglementation, la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) a été réformée au 1er janvier 2025. Elle a été augmentée pour inclure une composante d'écocontribution. Les montants de cette taxe dépendent de la distance et de la classe du vol. La TSBA a contribué à la hausse des prix des billets, y compris celle du tarif résident.

Obligations techniques et obligations de flotte opérationnelle

Un des leviers de la politique environnementale repose également sur des obligations techniques.

Les conventions de DSP ne fixent pas d'obligations spécifiques visant à dépasser le seuil minimal des normes environnementales imposées par l'OACI (organisation de l'aviation civile internationale) ou encore la DGAC (Direction générale de l'aviation civile). Le respect de ces normes est un préalable à l'exploitation.

A savoir, en matière de nuisances sonores et de consommation CO₂, la flotte d'Air Corsica et d'Air France sont au-delà des minima de l'OACI grâce à l'intégration d'appareils de nouvelle génération (A320 néo, ATR-600).

Quant aux procédures d'exploitations, les systèmes de navigation modernes permettent aux compagnies d'optimiser leurs trajectoires de vol pour réduire la consommation de carburant.

En conclusion, il apparaît que **la DSP aérienne est un levier financier et réglementaire, pouvant être utilisé par l'OTC, pour s'inscrire dans la trajectoire de neutralité carbone** du secteur aérien. Les défis environnementaux futurs, imposeront à l'OTC de renforcer les clauses environnementales des OSP et DSP lors de leur prochaine définition.

La préservation des ressources naturelles et des milieux constitue un fondement majeur de l'action de la Collectivité de Corse qui porte une ambition claire : garantir la protection des écosystèmes, prévenir la dégradation des milieux et renforcer la résilience écologique de l'île. Elle s'attache ainsi à préserver les espaces remarquables, sécuriser l'accès à la ressource en eau, protéger les milieux littoraux et marins, limiter l'artificialisation des sols et promouvoir des pratiques agricoles et forestières durables. Par cette démarche, la Collectivité de Corse réaffirme son engagement en faveur d'un patrimoine naturel préservé, pilier essentiel d'un développement harmonieux et durable.

ACCHISU 2 – AXE 2

Prutege a biudiversità, l'ambienti è e risorse

Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources

2.1. Préservation de la ressource en eau

Compétente en matière de planification, d'aménagement et de gestion de la ressource, la Collectivité de Corse conduit des actions destinées à sécuriser l'accès à l'eau, prévenir les tensions et promouvoir des usages plus sobres. Cette approche intégrée vise à préserver durablement un bien vital et fragile.

Les aides aux communes pour l'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement

La Collectivité de Corse conduit, dans le cadre de ses politiques d'aménagement, un ensemble d'actions structurantes en faveur de la gestion durable de l'eau et de l'assainissement. Le 11^e programme d'intervention (2019-2024) a permis la signature de deux conventions avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse :

- l'une portant sur le **cofinancement d'opérations d'amélioration de la gestion des services d'eau et d'assainissement**, pour un montant global de **26,3 M€** ;
- l'autre relative à **l'assistance technique aux communes et intercommunalités**.

Le 12^e programme (2025-2030) prolonge ce partenariat et renforce l'accompagnement de la Collectivité face à la raréfaction de la ressource et aux défis posés par le **changement climatique**. Il prévoit la modernisation des infrastructures, notamment dans les communes rurales et de montagne, ainsi que la promotion d'une gestion soutenable des services publics de l'eau.

La Corse bénéficie par ailleurs de mesures dérogatoires spécifiques, dont :

- un tarif minimal adapté pour les petites communes (0,80 €/m³),
- un zonage de solidarité élargi aux communes rurales,
- l'éligibilité de la pose de compteurs individuels et des opérations de réduction des prélèvements.

En complément, **le Plan Relance, doté initialement de 1 M€, a permis de financer des opérations légères mais nécessaires à la mise en conformité sanitaire de réseaux** dans les petites communes. **Reconduit depuis 2022, il représente 1,39 M€ d'aides mobilisées.**

La Collectivité assure également le suivi des **réinscriptions budgétaires** permettant de **poursuivre les opérations engagées dans les précédents exercices**.

SYNTHESE FINANCIERE 2023 – 2025

Éléments financiers	2023	2024	2025
Montant total attribué	7 748 559,91 €	6 989 673,36 €	6 152 423,30 €
CP consommés	8 115 879,18 €	7 470 440,92 €	5 894 221,62 €
Détail des attributions	11e programme 3 055 516 € Réinscriptions 4 414 561,91 € Plan relance 278 482 €	11e programme 6 121 704 € Réinscriptions 382 712,36 € Plan relance 32 159 € Subvention exceptionnelle 431 721 € DETR 21 377 €	11ème programme 1 042 899 € Réinscription 571 427,30 € Plan relance 114 681 € Subvention exceptionnelle 240 000 € 12ème programme 4 183 416 €

L'accompagnement des territoires dans le cadre des PTGE

Le **SDAGE 2022-2027 préconise d'élaborer** des stratégies d'adaptation au changement climatique par territoire telles que les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (**PTGE**).

Ces projets, dont les modalités de mise en œuvre ont été fixées par délibération 19/380 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2019. Ils **reposent sur une approche globale et partagée de la ressource en eau à l'échelle de territoires cohérents** avec, pour objectif, l'atteinte d'un **équilibre entre les ressources disponibles et les besoins** aussi bien des usages que des milieux aquatiques, en vue d'une gestion durable de l'eau tout en tenant compte des impacts du changement climatique.

La Collectivité de Corse joue un rôle central dans la mise en œuvre des PTGE, en :

- Assurant la cohérence de ces démarches avec les orientations stratégiques territoriales, notamment le SDAGE et le PADDUC.
- Apportant un appui technique aux territoires, en mettant à disposition des données, des expertises et un accompagnement méthodologique pour la construction des diagnostics et des plans d'actions.
- Assurant la coordination entre les différents acteurs locaux, afin de favoriser une gouvernance partagée et une gestion équilibrée de la ressource.
- Contribuant au financement des études et des investissements nécessaires, en mobilisant les dispositifs territoriaux et européens.
- Veillant au suivi et à l'évaluation des PTGE, garantissant leur contribution aux objectifs de résilience et d'adaptation au changement climatique.

FOCUS : PTGE du Capicorsu

À l'issue d'un diagnostic territorial portant sur l'équilibre entre les besoins en eau pour les différents usages (eau potable, agriculture, milieux aquatiques) et les ressources disponibles, qui a permis d'identifier les situations nécessitant un rééquilibrage, un plan d'action a été élaboré selon trois grands axes pour traiter les problématiques quantitatives et préparer le territoire aux enjeux du changement climatique :

- Sobriété des usages : maîtrise des consommations et résorption des fuites ;
- Sécurisation de l'eau potable : projet d'interconnexion des réseaux ;
- Expérimentation de solutions innovantes : par exemple la réutilisation des eaux usées.

Les projets d'interconnexion nécessitent au préalable des autorisations environnementales pour pouvoir mobiliser des ressources supplémentaires. Dans ce contexte, une première étude sur les volumes maximums prélevables sur le bassin de Corse a été lancée dans le cadre de ce projet. Trois cours d'eau font l'objet de cette étude : le Luri, le Pietracorbara et l'Acqua Tignese.

Les actions menées en 2025 ont été les suivantes :

- **Réalisation d'un diagnostic territorial complet**, incluant une cartographie des besoins en eau et l'identification des zones nécessitant un rééquilibrage entre usages (eau potable, agriculture, milieux aquatiques) et ressources disponibles. Présentation en COPIL le 15 mai 2024.
- **Adoption d'un plan d'action structuré autour de trois axes** – sobriété des usages, sécurisation de l'alimentation en eau potable, expérimentation de solutions innovantes – validé par le COPIL le 13 juin 2025.
- **Lancement de l'étude des volumes maximums prélevables sur trois cours d'eau prioritaires** (Luri, Pietracorbara, Acqua Tignese), sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse. Étude engagée en mars 2025.

Ont été identifiés comme de possibles axes d'amélioration à la démarche les points suivants :

- **Définir et déployer des indicateurs de suivi** permettant de mesurer l'avancement du plan d'action et d'évaluer son efficacité.
- **Renforcer la connaissance du territoire** par l'élaboration de schémas directeurs et la collecte de données hydrologiques (débits, ressources, usages), afin de fiabiliser la planification et l'aide à la décision.

Subventions publiques attribuées pour la mise en œuvre du plan d'action

- **Sobriété des usages : environ 1,7 million d'euros** pour la réalisation et la mise à jour des schémas directeurs, l'installation de compteurs pour les usagers et la réhabilitation des infrastructures.
- **Interconnexion : 40 000 euros** pour l'acquisition de connaissances sur la faune piscicole.
- **Solutions innovantes : 41 000 euros** pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la réutilisation des eaux usées (REUT).

Les actions de l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC)

L'Office d'Équipement Hydraulique de Corse mène une politique d'ensemble structurante, inscrite dans la Stratégie Opérationnelle 2022-2035 pour la politique de l'eau en Corse. Celle-ci est centrée sur la sécurisation durable de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire insulaire et repose sur plusieurs principes :

- l'augmentation et l'optimisation des capacités de stockage ;
- la sécurisation des interconnexions ;
- la performance des réseaux ;
- l'innovation technique et la solidarité entre les territoires.

Elle vise à préparer la **résilience hydrique de la Corse à l'horizon 2030-2050**, en garantissant un service public de l'eau fiable, réactif et adapté aux évolutions climatiques.



Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, **l'Office a engagé une trajectoire de modernisation profonde de ses infrastructures, de ses outils de gestion et de ses modes d'intervention**. Cette transformation numérique permet un pilotage plus fin et plus transparent, une détection plus rapide des fuites, une amélioration mesurable des rendements et une meilleure protection des milieux aquatiques.

La politique menée par l'OEHC articule ainsi grands ouvrages structurants, projets territorialisés et innovation au service de la performance hydraulique.

Elle s'inscrit pleinement dans les Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 6 relatif à l'accès à l'eau et à l'assainissement, et contribue au développement équilibré des territoires.

Les actions les plus significatives menées en 2025 — qu'il s'agisse de la sécurisation des ressources, de l'adaptation au changement climatique, de la modernisation des réseaux ou de l'amélioration des services rendus — seront présentées de manière détaillée dans les sous-parties correspondantes du RADD.

Les actions de modernisation, performance et gestion intelligente des réseaux hydrauliques

Modernisation technique de la gestion des réseaux de l'OEHC

Face à l'accroissement des enjeux de sécurisation de l'alimentation en eau brute et potable, l'OEHC engage une démarche ambitieuse de modernisation technique des réseaux.

Il s'agit de répondre, à l'échelle des territoires, aux **défis de rendement**, de **maîtrise des volumes prélevés et distribués**, à **l'optimisation de la maintenance**, à la **certification/normes et à l'innovation** dans la gestion des équipements, sur fond de pression climatique et économique croissante.

Objectifs :

- Structurer une montée en puissance des outils techniques de pilotage, supervision et suivi des réseaux.
- Améliorer les performances hydrauliques, limiter les pertes, fiabiliser la distribution (recherche fuites, diagnostic permanent).

- Accompagner la mutation des métiers et renforcer la professionnalisation des équipes par l'intégration de nouveaux outils (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), hypervision, IoT, gestion de données).
- Sécuriser et pérenniser la ressource, notamment par la spécialisation des cellules compétentes (cellule « Amélioration des Performances Hydrauliques », cellule « Suivi Qualité de l'eau et Assistance au Traitement »).

Actions identifiées en 2025 :

- **Déploiement de la télésurveillance et de l'hypervision**
 - Intensifier l'installation d'unités télérelevées sur le réseau (capteurs, compteurs, supervision centrale) pour tous les ouvrages structurants (stationnement EBA, forages, réservoirs...).
 - Connecter la télégestion à la gestion centralisée (hypervision) intégrant les alertes automatiques, le suivi temps réel et le reporting standardisé.
- **Sectorisation systématique et restructuration des réseaux**
 - Sectoriser les réseaux de transfert et de distribution pour isoler rapidement les zones à problématiques spécifiques, améliorer la capacité d'intervention et de diagnostic.
 - Renforcer la cohérence des équipements par le déploiement de conduites, surpresseurs, organes de régulation et d'appareillage répondant aux exigences de robustesse et de télé-opérabilité (cf. exigences CCTP sur matériaux et organisation du chantier).
- **Intégration et déploiement progressif de la GMAO**
 - Mise en place de la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur, pour tracer, planifier et optimiser les interventions et le renouvellement des équipements critiques.
 - Assurer l'interface entre le système de GMAO, les logiciels de supervision et les outils métiers.

- **Organisation de la cellule « Amélioration des Performances Hydrauliques »**
 - Créer rapidement cette entité dédiée au diagnostic permanent, composée d'un responsable et de deux opérateurs spécialisés (missions : analyse des données, localisation de fuites, audits de performances, soutien opérationnel).
 - Prévoir les dotations en outillage de recherche de fuites et télédiagnostic.
- **Modernisation du suivi qualité de l'eau**
 - Rattacher la cellule « cyanobactéries » à la cellule « Suivi Qualité de l'eau et Assistance au Traitement » pour renforcer la vigilance, la réactivité et la pertinence des interventions, conformément aux exigences nouvelles de la DSS.
 - Développer la gestion prédictive et l'analyse en continu d'indicateurs (paramètres chimiques et biologiques critiques pour l'eau brute et potable).
- **Développement progressif d'outils intelligents d'aide à la décision et d'optimisation des process**
 - Investir dans la modélisation, l'anticipation via IA, et les outils métiers liés à la gestion des ressources stockées/en production/transfert.
 - Adapter la politique de formation pour accompagner le changement (compétences numériques, transversalité métiers)

Calendrier prévisionnel

- **2025** : structuration, achats équipements, début déploiement GMAO et hypervision, montée en puissance des équipes.
- **2026-2027** : généralisation sectorisation, organisation des cellules, intégration complète des modules supervision/maintenance.

Synthèse financière

- Investissements dédiés à la modernisation : dispositifs de télégestion/télérelève, hypervision, outillage de fuites, GMAO, équipements réseaux.
- Recherche de cofinancements possibles (PTIC, FEADER, programmes transition écologique/résilience).

Facteurs clés de réussite :

- Rapidité de déploiement des solutions structurantes et appropriation effective par les équipes.
- Adaptation continue aux évolutions numériques, réglementaires et d'usages.
- Mobilisation de la chaîne de commandement et des partenaires.

Mise en place de la télérelève des compteurs d'eau potable sur la délégation de service public (DSP) de la communauté des communes Ile-Rousse-Balagna (CCIRB)

La DSP CCIRB dispose d'un réseau d'eau potable étendu, réparti sur 5 communes (L'Isula, Curbara, Santa-Reparata-di-Balagna, Monticellu et Pigna), **avec près de 8 000 points de comptage individuels et des compteurs de vente en gros intercommunaux.**

Ce territoire connaît des **enjeux croissants liés à la gestion de la ressource en eau** : augmentation des consommations en période estivale, pertes en réseau parfois difficiles à localiser, nécessité d'améliorer la performance des infrastructures, et attentes grandissantes des usagers en matière de transparence et de maîtrise de leur consommation.

Jusqu'à récemment, le suivi des consommations reposait principalement sur des relevés manuels et ponctuels, ne permettant pas d'obtenir une vision précise, continue et territorialisée des volumes distribués, consommés et perdus. Cela **limitait la capacité à détecter rapidement les fuites, à calculer les rendements communaux, et à disposer d'indicateurs fiables pour orienter les décisions techniques et stratégiques.**

Dans ce contexte, la modernisation des outils de suivi et de pilotage du réseau s'est imposée comme un enjeu majeur pour la DSP CCIRB, afin d'assurer une gestion durable, équitable et plus performante de la ressource en eau.

Les opérations de déploiement des antennes radio, de configuration des répéteurs et de migration des coffrets ont été réalisées directement par les agents de l'OEHC.



Leur connaissance du terrain, leur capacité d'adaptation et leur maîtrise des outils de télérelève ont permis d'assurer une couverture complète du périmètre, y compris dans les zones isolées, en altitude ou difficiles d'accès. Cette implication renforce la fiabilité du dispositif et consolide l'autonomie technique de la DSP CCIRB.



Les photographies ci-dessus montrent les installations réalisées sur le terrain par les agents du service lors de la pose des antennes réceptrices Izar sur les points stratégiques du réseau, tels que les châteaux d'eau, les stations de pompage, les locaux techniques et les points hauts naturels.

Ces équipements assurent la collecte et la transmission des données des compteurs abonnés vers le serveur central.

Grâce à leur intervention, la couverture radio a pu être assurée dans l'ensemble du périmètre, y compris dans les secteurs isolés, en altitude ou concernés par une forte dispersion de l'habitat.

A la suite de ces photographies, **une représentation géographique de l'implantation des antennes a été réalisée pour visualiser la couverture radio sur les cinq communes concernées**. Cette cartographie permet de localiser précisément les points de captation du signal, ainsi que leur zone de diffusion, et de démontrer la cohérence territoriale du dispositif.

Bilan 2025 des actions réalisées sur les 5 communes concernées

Commune	Type de difficulté rencontrée	Cause principale	Solution apportée	État fin 2025
L'Isula	Centre ancien et habitat dense	Coffrets enterrés ou en sous-sol, signal bloqué	Migration vers coffrets aériens + modules radio IZARD	Couvert
Curbara	Hameaux isolés et topographie encaissée	Dispersion des abonnés, affaiblissement du signal radio	Installation de relais radio et répéteurs longue portée	Couvert
Santa Reparata di Balagna	Habitat dispersé et zone haute	Absence de couverture radio suffisante	Pose de répéteurs sur points hauts + antennes directionnelles	Couvert
Monticellu	Zone mixte (village, hameaux, littoral)	Coffrets enterrés + dispersion des abonnés	Migration des coffrets + équipements radio renforcés	Couvert
Pigna	Village perché en altitude	Signal radio atténué par le relief	Installation d'un répéteur haute altitude	Couvert

La progression a été linéaire et maîtrisée, avec un passage de **25 % de couverture en 2023** à **46 % en 2024**, puis une finalisation à **100 % fin 2025**. La localisation des compteurs de vente en gros et l'intégration de la télérelève permettent désormais un suivi complet et fiable des volumes consommés sur chacune des cinq communes.

Indicateur	2023	2024	2025
Nombre de compteurs équipés en télérelève	1 975	3 632	7 895
Taux de couverture du parc	25 %	46 %	100 %
Délai moyen de détection des fuites	30 jours	5 jours	24 h
Alertes fuites / surconsommation détectées	12	124	310
Possibilité de calculer le rendement communal	Non	Partielle	Oui (5/5 communes)
Rendement moyen DSP CCIRB	72 %	77 %	83 %
Tournées de relève terrain	6 / an	3 / an	0 (supprimée)
Temps de travail évité lié à la relève manuelle	Non quantifiable	1 agent mobilisé ponctuellement	Équivalent à 2 agents à temps plein mobilisés 2 fois par an

Ce déploiement ne représente pas seulement une évolution technique, mais une transformation dans la manière de comprendre et de gérer la ressource.

En rendant visibles les consommations, les déséquilibres et les pertes, il permet d'agir plus tôt, plus juste et plus utile. La télérelève donne à chacun un regard plus clair et une responsabilité partagée.

L'action engagée montre qu'une progression patiente, étayée par des faits, peut améliorer durablement la performance d'un réseau et la qualité du service rendu.

Chaque commune dispose désormais d'indicateurs fiables, et chaque usager pourra mieux suivre sa consommation.

La base est solide et ouvre la voie à un pilotage plus intelligent, plus transparent et plus humain du service public de l'eau.

Les opérations de renforcement, extension et sécurisation des réseaux d'eau brute et d'eau potable

Les différents projets présentés ci-après ambitionnent de pallier les effets de deux années consécutives de sécheresse, tant pour assurer la continuité de la distribution d'eau potable que pour garantir la pérennité de la ressource en eau à destination du secteur agricole.

Renforcement de réseaux au sud du surpresseur de Bravona

Le réseau collectif de la Plaine Orientale constitue le plus vaste ensemble hydraulique de la Corse.

Il comporte 3 périmètres partiellement interconnectés et alimentés par des prélèvements au fil de l'eau et des réserves inter-saisonnières relevant soit de l'OEHC, soit d'EDF :

- Le périmètre du Nord de la Piaghja Orientale avec la ressource du Golu,
- Le périmètre du Centre de la Piaghja Orientale avec la ressource de l'Alisgiani,
- Le périmètre du Sud de la Piaghja Orientale avec les ressources du Fium'Orbu et Tagnone-Tavignanu.

Actuellement, le surpresseur de Bravona permet d'alimenter une zone située entre le cours d'eau de la Bravona au Nord et celui du Tavignanu au Sud, à concurrence de 460 L/s. L'objectif est d'atteindre à terme un débit de l'ordre de 1000 L/s à destination du Sud de la Bravona.

La capacité du réseau aval, ainsi que la capacité du surpresseur en termes de débit, sont les deux facteurs limitant ce transfert.



Fonctionnement estival à terme – Effacement de la ressource de Teppe Rosse et compensation par la ressource de l'Alisgiani via les nouveaux équipements

Il s'agit, au titre du présent projet, d'augmenter les capacités de transfert du système Alisgiani (Piaghja Orientale Centre) vers le système Fium'Orbu (Piaghja Orientale Sud), afin de pallier une éventuelle défaillance de la ressource éponyme.

Ces transferts sont à envisager aussi bien en période estivale qu'en période hivernale.

En période de pointe estivale, le projet permet le transfert d'un débit de l'ordre de 1 000 L/s au niveau de la station de pompage de Bravona, depuis la Piaghja Orientale Centre à destination de la Piaghja Orientale Sud.

Il s'agit donc **d'un doublement de la capacité de transfert actuelle** permettant de compenser, par la ressource Alisgiani, le périmètre couramment desservi par la station de pompage de Teppe Rosse 2.

En période hivernale de reconstitution des stocks des réserves collinaires de Piaghja Orientale Sud, en cas d'indisponibilité du Fium'Orbu, une compensation est envisageable avec un remplissage des réserves à concurrence d'environ 500 L/s, alors même qu'avec les infrastructures existantes, le débit mobilisable à des fins de remplissage est pour l'heure négligeable.

Estimation du montant des travaux

DESIGNATION	Unité	Qté	PU	Montant total
Terrassements	U	1	2 300 000 €	2 300 000 €
Conduites				
Conduites	U	1	9 660 000 €	9 660 000 €
Equipements hydrauliques	U	1	420 000 €	420 000 €
Génie civil	U	1	250 000 €	250 000 €
Travaux divers	U	1	370 000 €	370 000 €

Création d'un réseau d'eau brute sur la commune d'Ocana

Par **délibération du 28 octobre 2011**, la Collectivité de Corse a engagé un programme de **développement des réseaux d'eau brute agricole au bénéfice de plusieurs territoires** : Felicetu, Pigna, Lama, Sarrula è Carcupinu, Cuttoli è Curtighjattu, Peri, Ocana et la région du Nebbiu.

Si la plupart de ces aménagements sont aujourd'hui opérationnels, le projet initial prévu pour la commune d'Ocana, évalué à 1,5 M€, n'a pu être réalisé en raison d'un coût important de l'opération au regard des besoins alors exprimés.

Ce premier projet prévoyait la construction d'un réservoir de 800 m³, d'un surpresseur dimensionné pour un débit de 200 m³/h et une HMT de 220 mCE, ainsi que la pose d'environ 4 300 mètres de canalisation en diamètre 250 mm et 3 200 mètres en 150 mm destinées à alimenter près de 50 hectares de surfaces fourragères dans le secteur du Gigliu. Le raccordement devait s'effectuer sur la conduite DN 900 mm du réseau d'eau brute de l'OEHC, située à proximité directe de la galerie de mise en charge d'EDF.

Compte tenu de l'évolution récente du contexte climatique en Corse et des besoins accrus en sécurisation de la ressource, la commune d'Ocana a sollicité une réévaluation de l'opportunité du projet par l'OEHC.

La nouvelle configuration proposée permettrait de répondre simultanément aux besoins en eau agricole, de renforcer l'alimentation en eau potable de la commune et de créer, grâce à l'installation de poteaux incendie, une Zone d'Appui à la Lutte Incendie.

Le principe retenu consiste à desservir l'ensemble du territoire communal à partir du barrage EDF situé à la cote 360 NGF. Le tracé révisé de la conduite principale améliore la desserte hydraulique d'Ocana, notamment des secteurs agricoles associés à l'association foncière pastorale, tout en contribuant à l'alimentation en eau brute destinée à la potabilisation. Les poteaux incendie seront installés le long de cette canalisation.

Les besoins agricoles recensés justifient la création d'un réservoir de 500 m³ implanté à la cote 570 NGF. L'étude hydraulique recommande l'installation d'un surpresseur équipé de deux groupes de pompage (1 + 1 secours), avec variateurs de vitesse, permettant d'assurer un débit nominal de 50 m³/h pour une HMT de 220 mCE. Le remplissage du réservoir se fera via une conduite principale en diamètre 200 mm sur 4 400 mètres, tandis qu'un réseau secondaire en diamètre 150 mm sur 3 200 mètres desservira les parcelles agricoles du secteur du Gigliu.

ESTIMATION DES TRAVAUX		
Désignation	Contenu	Estimation HT
Surpresseur d'Ocana	▪ Canalisation et montages hydrauliques ▪ Équipements électriques et de mesure ▪ Génie civil ▪ Raccordement électrique	700 000 €
Canalisation DN 200 mm et DN 150 mm	▪ Terrassement ▪ Conduites – fourniture et pose ▪ Travaux annexes	1 300 000 €
Réservoir de Arbugliara	▪ Génie civil ▪ Équipement hydraulique ▪ Aménagement des abords	500 000 €
Autres	▪ Acquisitions foncières	200 000 €
Total HT		2 700 000 €

Déploiement de la ressource de Figari vers le Nord

Le barrage de Figari constitue aujourd'hui un maillon essentiel du système hydraulique de du Sud-Est de la Corse, en raison de :

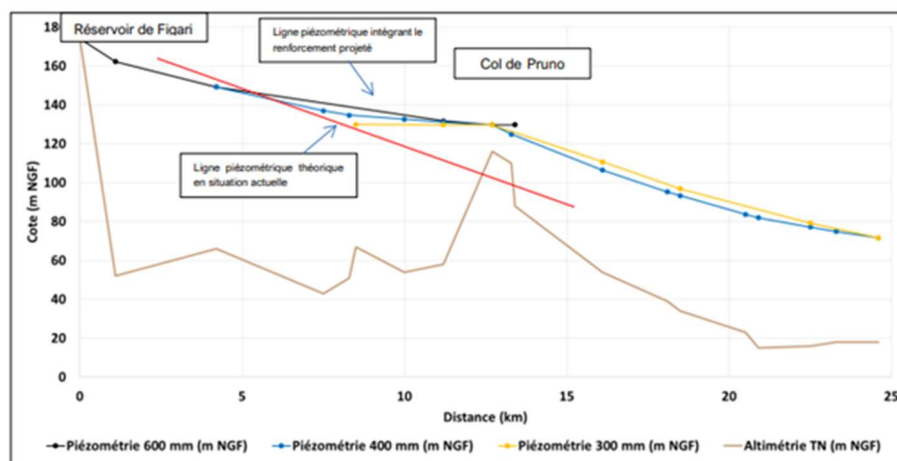
- sa capacité à garantir un remplissage sécurisé en début de saison ;
- de son potentiel d'augmentation du stockage intersaisonnier.

Toutefois, la configuration actuelle du réseau et l'insuffisance des équipements existants limitent la possibilité d'acheminer efficacement cette ressource vers le Nord du territoire, en particulier vers l'UPEP de Nota, principale unité de production d'eau potable de l'aire territoriale.

Dans ce contexte, **le projet porté par l'OEHC vise à renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau en période de pointe et à améliorer la répartition des ressources entre Figari et U Spidale.**

L'objectif est de garantir à l'UPEP de Nota un approvisionnement fiable à partir de deux sources distinctes, tout en optimisant la gestion du stock disponible, notamment en période estivale.

L'action engagée repose principalement sur le renforcement de la branche Ouest du réseau, actuellement la seule à permettre le transfert vers Nota, mais insuffisamment dimensionnée pour répondre aux besoins identifiés. La pose d'environ 7,5 km de canalisation en fonte DN 600, complétée par des raccordements aux infrastructures existantes, permettra d'améliorer la piézométrie le long du tracé et de supprimer les principaux points de limitation, dont le col de Prunu. La mise en parallèle d'un DN 600 avec le DN 400 existant contribuera également à optimiser le fonctionnement du surpresseur de Portivechju, en réduisant les pertes de charge et en améliorant l'efficacité énergétique du pompage.



Ligne piézométrique comparée avant/après la mise en place des équipements

Le projet intègre enfin des aménagements complémentaires, notamment la connexion au réseau de l'Orgone, permettant de tirer parti d'une section existante en DN 600 et d'améliorer sensiblement les capacités de transfert vers le Nord. L'ensemble de ces interventions vise à sécuriser la continuité du service public de l'eau, à renforcer la résilience des infrastructures face aux épisodes répétés de sécheresse et à garantir une répartition équilibrée de la ressource entre les usages agricole et potable.

Estimation du montant des travaux :

DESIGNATION	Unité	Qté	PU	Montant total
Terrassements	U	1	120 000 €	120 000 €
Travaux de pose sous chaussée	U	1	550 000 €	550 000 €
Conduites et équipements				
Conduites et équipements hydrauliques de sectionnement et protection	U	1	5 300 000 €	5 300 000 €
Travaux connexes	U	1	220 000 €	220 000 €
Mesures environnementales en phase chantier	U	1	350 000 €	350 000 €
Mise en œuvre d'un grillage (barrière espèces faunistiques protégées)				
Imprévus et divers 5%	U	1	327 000 €	327 000 €
Révision des prix 2%	U	1	137 340 €	137 340 €

TOTAL HT 7 004 340 €

RAMENE A 7 000 000 € HT

Les actions relatives à l'optimisation, à la sécurisation et à l'augmentation des capacités de stockage de la ressource en eau

Les différents projets présentés ci-après ambitionnent de pallier les effets de deux années consécutives de sécheresse, tant pour assurer la continuité de la distribution d'eau potable que pour garantir la pérennité de la ressource en eau à destination du secteur agricole.

Rehausse de la cote de retenue normale du barrage de Figari

Le barrage de Figari, ressource stratégique pour le Sud-Est de l'île, assure aujourd'hui l'alimentation en eau brute nécessaire à la production d'eau potable et aux besoins agricoles. Classé A au titre de la réglementation et soumis aux prescriptions de l'arrêté technique sur les barrages, l'ouvrage nécessite une mise en conformité de son évacuateur de crues afin de satisfaire les exigences de sécurité hydraulique. Le secteur étant identifié comme vulnérable dans le PBACC, les projections de besoins confirment un risque accru de rupture d'alimentation dès 2030 en cas de sécheresse prolongée.

L'opération engagée consiste à profiter des travaux de recalibrage de l'évacuateur pour rehausser la cote maximale d'exploitation de +2,60 m, permettant d'augmenter la capacité de stockage d'environ 2 millions de m³. Le projet comprend également la restauration des pistes d'accès et de contournement, ainsi que le démaquisage des zones destinées à être noyées.

Liste des couts prévisionnels :				
- Travaux préparatoires		300 000 € HT		
- Génie civil seuil de rehausse		860 000 € HT		
- Création de piste en rive droite		1 050 000 € HT		
- Création de piste en rive gauche		85 000 € HT		
- Création de piste en queue de retenue		500 000 € HT		
- Travaux de démaquisage rive droite		830 000 € HT		
- Travaux de démaquisage rive gauche		840 000 € HT		
Montant global		4 465 000 € arrondis à 4 500 000 € HT		
Cout total :		4,5 M€	Subvention PTIC demandée (80%) :	3,6 M€
Autorisations environnementales :		A déposer (Sept 2025)		
Phasage des travaux :				
2025	2026	2027	2028	2029
€	€	€	€	€
	10	50	20	20

Cette intervention vise à renforcer durablement la sécurité de l’approvisionnement en eau potable et à garantir la disponibilité de la ressource pour l’agriculture dans un contexte de tensions climatiques croissantes. Les travaux, engagés en 2024, se poursuivront jusqu’en 2026.

Mise en conformité et rehausse de la cote de retenue normale du barrage d'E Cotule (Balagna)

Unique ouvrage de stockage d’eau brute en Balagna, le barrage d'E Cotule constitue la ressource estivale essentielle pour l’irrigation agricole et la production d’eau potable. Classé A, il doit répondre aux prescriptions de sécurité fixées par l’arrêté technique sur les barrages, notamment en matière de capacité d’évacuation des crues extrêmes. L’ouvrage existant, doté de deux seuils minces prolongés d’un coursier, ne permet plus de satisfaire ces exigences réglementaires.

Le projet engagé par l’OEHC prévoit un recalibrage du dispositif d’évacuation par élargissement du seuil et du coursier, ainsi que la rehausse de la cote de retenue de +1,70m.

Cette intervention permettra d’accroître le volume stockable de 1,5 million de m³, renforçant la résilience hydrique d’un territoire identifié comme vulnérable dans le PBACC.

Le programme comprend également le démaquisage des zones futures noyées afin de limiter les apports de matière organique susceptibles de favoriser les proliférations algales, ainsi que des travaux de déviation des conduites affectées par l’opération. Cette action vise

à sécuriser durablement la distribution d’eau potable et à préserver la ressource agricole dans un contexte d’épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents.

Liste des couts prévisionnels :				
- Travaux préparatoires - Terrassements - Génie civil seuil - Génie civil coursier - Fermeture topographique des rives - Dévoiemnt des conduites conduites - Modification dispositif de prélèvement - Acquisitions foncières - Travaux de démaquisage		1 720 000 € HT 810 000 € HT 2 250 000 € HT 5 060 000 € HT 350 000 € HT 1 520 000 € HT 700 000 € HT 150 000 € HT 400 000 € HT		
Montant global		12 960 000 € arrondis à 13 000 000 € HT		
Cout total :	13 M€	Subvention PTIC demandée (80%) :	10,4 M€	
Autorisations environnementales :		A déposer (Sept 2025)		
Phasage des travaux :				
2025	2026	2027	2028	2029
€	€	€	€	€
-	20	30	30	20

Sécurisation de l’alimentation en eau potable du Ghjunsani – Création d’une réserve de 15 000 m³

Dans le cadre de la concession territoriale les ouvrages de production et de transfert pour la desserte en gros d’eau potable des communes du Ghjunsani, **l’OEHC assure la production et le transfert de l’eau brute destinée à l’alimentation des communes de : Pioghjula, U Musuleu, Olmi è Cappella et A Vallica.**

Ces dernières sont approvisionnées par deux prises en rivière – Melaghja et Tartaghjine – alimentant une station de traitement unique. En l’absence de stockage, ces réseaux demeurent entièrement dépendants de la disponibilité instantanée de la ressource, particulièrement vulnérable aux étiages sévères observés en période estivale.



*Photomontage des futurs ouvrages
de stockage 3 x 5 000m³*

Cette opération s'inscrit dans la stratégie plus large de l'OEHC visant à renforcer la résilience hydraulique des territoires fragiles face au changement climatique.

Estimation financière des travaux

Afin de sécuriser durablement l'alimentation en eau potable, le projet prévoit la création d'une réserve de 15 000 m³, remplie en période hivernale et mobilisable l'été. Ce stockage permettra de stabiliser l'approvisionnement des communes, de prévenir les ruptures d'alimentation déjà constatées et de disposer d'une marge opérationnelle en cas de sécheresse prolongée.

DESIGNATION	ESTIMATION HT
Installation de chantier	700 000 €
Piste d'accès	1 000 000 €
Génie civil des réservoirs	7 000 000 €
- Terrassement - Gros œuvre - Etanchéité	
Equipements hydrauliques	700 000 €
- Equipements (vanne, joint de démontage, clapet, anti-bélier, appareils de mesure, etc.) - Conduites intérieures en inox - Equipements électriques	
Conduites de raccordement :	600 000 €
- Remplissage des réservoirs - Distribution vers la station de traitement	
TOTAL HT	10 000 000 €

2.2. Protection des milieux naturels terrestres : forêts, espaces remarquables, espèces protégées

Par son action en matière de gestion forestière, de préservation des habitats et de coordination avec l'OEC, la Collectivité protège les milieux terrestres remarquables de l'île. Elle intervient pour préserver les écosystèmes et garantir la transmission de ce patrimoine naturel unique.

La gestion et l'animation des sites Natura 2000

L'animation et la mise en œuvre du Document d'Objectif (DOCOB) Natura 2000 FR9400611 « Massif du Renosu »

Le projet déposé par le Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC) consiste à animer et mettre en œuvre le DOCOB sur le site Natura 2000 FR9400611 « Massif du Renosu ».

Avec de nombreuses zones boisées et des milieux plus ouverts (landes, fruticées) mais aussi de nombreux cours d'eau et zones humides, le massif du Renosu présente une grande diversité typique de la montagne corse. Les différences d'expositions entre les versants ainsi que la pente accentuent les différences avec la présence de nombreux microclimats.

Ce massif présente donc une diversité intéressante de milieux, du méditerranéen à l'alpin, ce qui lui confère une certaine originalité.

Sur le site du massif du Renosu on dénombre 11 habitats d'intérêt communautaire (17 sous-habitats) dont un considéré comme prioritaire constitué par les peuplements de Pin laricio endémique de Corse.

Compte tenu de la variabilité des menaces et des superficies des habitats d'intérêt communautaire recensé sur le site, les enjeux concernant ces habitats sont très variables.

Selon l'habitat considéré ils peuvent être forts à faibles. Les habitats présentant l'enjeu le plus fort sont les pelouses de haute montagne d'intérêt communautaire.

Cet enjeu est concentré sur deux sites : les Pozzi, au pied du Renosu, et le Val d'Ese, plus au sud, les deux étant sis sur la commune de Bastelica et soumis à une importante fréquentation.

Le site Natura 2000 du massif du Renosu compte également 13 espèces mentionnées dans une des annexes de la directive habitat-faune-flore dont 11 à l'annexe II.

L'espèce représentant un enjeu majeur est bien sûr la truite de Corse (*Salmo trutta macrostigma*). Mais on peut également citer le porte-queue de Corse ou bien la rosalie des Alpes concernant la faune ainsi qu'*Euphrasianana* et *Buxbaumis veridis* pour la flore.

Outre les espèces d'intérêt communautaire, le site accueille une biodiversité remarquable. De nombreuses espèces hautement patrimoniales y sont implantées avec pour l'avifaune : la sittelle Corse, l'autour des palombes, et pour la flore : *Paeonia mascula*, *Cerinth glabra* subsp *tenuiflor*, etc.

L'opération financée consiste à :

- **Informé sur le site Natura 2000** et les actions réalisées, de sensibiliser les usagers du site N2000 à sa fragilité, d'animer le DOCOB de manière concertée ainsi que d'assurer la prise en compte des enjeux du site.
- **Suivre et améliorer les connaissances concernant les habitats et espèces** d'intérêt communautaire.
- **Assurer la gestion et la conservation des habitats et espèces** d'intérêt communautaire.
- **Définir et décliner les actions d'information**, de communication et de sensibilisation.
- **Participer à l'animation et la vie du site.**
- **Apporter un appui réglementaire.**

Les investissements pris en compte dans le cadre du FEADER visent prendre en compte les dépenses liées à l'animation du site (à savoir le salaire et les charges).

Afin de répondre aux enjeux liés à la gestion de la fréquentation et à la préservation des pozzi et pozzine, il a été décidé de travailler collectivement et conjointement sur les fiches action du **DOCOB GC n° 4 : « Protection et restauration des pozzine »** et **GC n° 8 « réouverture d'un sentier de randonnée surplombant le plateau des pozzi »**.

A cet effet un groupe de travail (GT) dédié a été constitué en COPIL. Il se compose de l'ONF, de la communauté des communes Celavu-Prunelli, du CBNC, de la commune de Bastelica et du PNRC animateur du site.

Un travail considérable a donc été réalisé afin d'élaborer le projet de gestion de la fréquentation sur les pozzi afin de préserver les habitats et la biodiversité associée.

Chaque étape a été validé par le GT qui a également été force de proposition dans l'élaboration du projet. Le projet ainsi abouti et validé par les partenaires et acteurs a été déposé en juillet 2024 dans le cadre de l'AMI de l'OFB « mission nature » pour lequel il a été lauréat en novembre 2024 permettant ainsi d'obtenir les financements pour sa réalisation.

Une des actions prioritaires de ce GT est l'aménagement du site afin de pouvoir maîtriser les flux et leur impact sur les habitats, dans un souci de préserver la biodiversité du site.

Cette action s'inscrit dans une réflexion et une vision globale de la problématique incluant également la lutte contre les effets de la pression animale, et notamment les porcins, sur le site.

Les résultats et axes d'amélioration à prendre en compte sont les suivants :

- Obtenir une meilleure connaissance du site et de ses problématiques par la population locale, les élus et les acteurs locaux
- Maintenir une dynamique entre les acteurs et œuvrer à la réalisation des fiches action DOCOB
- Améliorer les connaissances scientifiques sur les espèces et habitats communautaires concernés pour une meilleure conservation
- Participer au réseau des animateurs N2000
- Réaliser le secrétariat administratif et technique du DOCOB

Les études scientifiques et travaux de restauration écologique et d'aménagements en Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La Collectivité de Corse la protection des espaces naturels remarquables en développant des dispositifs d'observation, de suivi écologique et d'aménagement adaptés, afin de préserver des milieux sensibles soumis à de fortes pressions et d'améliorer la connaissance nécessaire à leur gestion

FOCUS : Le suivi de la fréquentation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La Collectivité de Corse conduit un dispositif structuré de suivi de la fréquentation des ENS, afin d'optimiser la gestion des flux et l'adaptation des aménagements. **L'observatoire de la fréquentation repose sur une évaluation précise des usages, tant sur le plan spatial que temporel.** Depuis 2020, **plusieurs études estivales ont été réalisées** et un programme de déploiement et de renouvellement des compteurs piétons a été engagé.

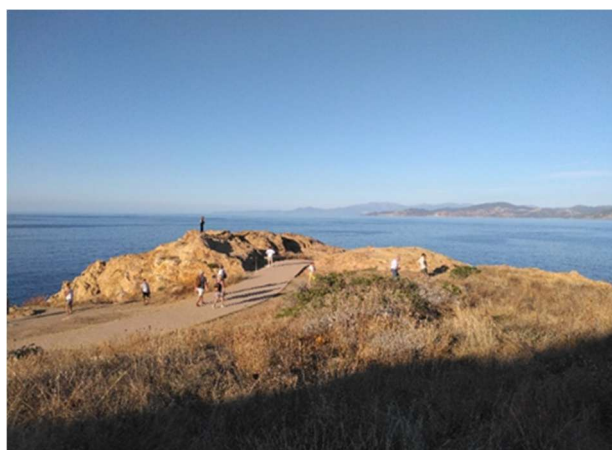
Le réseau de suivi repose désormais sur 51 compteurs déployés sur 30 sites, permettant une observation continue et harmonisée des niveaux de fréquentation des ENS.

En 2025, les sites de Fautea, Cupabia et Losari ont fait l'objet d'un suivi spécifique

: entre juillet et septembre, la fréquentation totale a été estimée à :

- 83 300 personnes à Fautea ;
- 55 900 personnes à Capu Laurosù ;
- 64 600 à Roccapina.

La Pietra (septembre 2025)



Crédit photographique : Marion Couture – Terra e Vivu

Il est à noter qu'un pic constant a été observé au mois d'août, avoisinant 900 visiteurs par jour sur chaque site.

FOCUS : les études et suivis des zones humides littorales

La Collectivité de Corse met en œuvre plusieurs programmes d'études et de suivis écologiques sur les zones humides littorales, portant notamment sur les paramètres physico-chimiques, l'état des graus, les observations ornithologiques, ainsi que les nutriments et microorganismes.

Ces travaux concernent les étangs de Palu et Urbinu, le marais de Macinaghju, la lagune de Barcaghju et l'étang d'Arasu. Ils visent à caractériser l'état de ces lagunes et à identifier les sources de perturbation afin d'adapter les mesures de gestion.

Les données produites contribuent aux programmes de recherche externes et s'inscrivent en complémentarité des suivis réalisés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, ainsi que de l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire UE 1150 – lagune côtière dans les sites Natura 2000.

La Collectivité **assure également un appui technique et logistique aux autres suivis menés sur ces sites** tels que : DCE, C2ZO, recherches Stella Mare, Institut Paul Ricard 2024, analyses ADN pour le crabe bleu. Concernant cette dernière espèce invasive, des opérations de capture, de mesure et d'observation ont été réalisées en 2025, parallèlement à l'élaboration des conventions et arrêtés nécessaires à sa gestion sur les plans d'eau concernés.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse **participe au pilotage des différents dispositifs de protection** notamment en sa qualité des différents comités chargés, pour chacun des sites, d'élaborer des Documents d'Objectif « DOCOB ».

Enfin, elle **assure l'animation de 6 sites Natura 2000 en Pumontu** pour la mise en œuvre des actions prévues aux « DOCOB ».

La préservation des espèces végétales endémiques

FOCUS : Exemple de mesures de protection d'espèces végétales endémiques dans le cadre de travaux routiers - Exemple des travaux de sécurisation de l'ex-RD 344

L'action concerne la sauvegarde et la pérennisation des espèces végétales endémiques **Biscutella** et **Elytrigia corsica**, identifiées sur le linéaire de travaux de l'ex-Route Départementale n° 344 qui constitue un axe majeur, reliant la commune de Ghisoni à la Piaghja Orientale et à la commune d'A Ghisunaccia.



Ce secteur présente une forte instabilité géotechnique, liée à la nature serpentinitique des sols, à l'origine de chutes de blocs et de dégradations sur les ouvrages de protection.

Un diagnostic géotechnique a confirmé la nécessité d'opérations de purge, d'entretien et de remplacement des dispositifs de sécurité existants, incluant notamment :

- Purge et vidange des filets anti-éboulement,
- Remplacement d'ancrages ;
- Remplacement de l'ouvrage ;
- Montage de bavettes ;
- Doublure de filets ;
- Remplacement de modules.



Le périmètre d'intervention comporte **deux contraintes majeures** : la **présence d'amiante naturel** et la **présence d'espèces végétales protégées**, nécessitant l'intervention d'un écologue certifié amiante. Il s'agit à la fois **d'assurer la protection des usagers** grâce aux travaux de purge et de remise en état des dispositifs de sécurité, et de **garantir le maintien durable des populations de Biscutella et d'Elytrigia corsica par des mesures adaptées** de transplantation, de mise en culture et de suivi écologique.

PHASE	CONTENU DE L'ACTION	AVANCEMENT
Phase 1 – Relevé centimétrique et localisation	Un écologue a réalisé un relevé précis des plants présents et a matérialisé leur emplacement sur site.	✓ Réalisée
Phase 2 – Transplantation des plants	Les plants ont été prélevés durant la période optimale puis transplantés en zone sécurisée.	✓ Réalisée
Phase 3 – Collecte et mise en culture des graines	Des graines ont été récoltées puis plantées afin d'assurer le renouvellement naturel des populations.	✓ Réalisée
Phase 4 – Formation du personnel de chantier	Le personnel intervenant sur le chantier sera préalablement formé afin d'opérer en toute maîtrise à proximité des espèces végétales protégées. Cette formation portera sur leur identification sur le terrain, la compréhension des enjeux liés à leur préservation ainsi que sur les mesures spécifiques à appliquer pour éviter toute altération de leurs habitats. L'objectif est de garantir que l'ensemble des opérations soit réalisé dans le strict respect des contraintes écologiques du site.	📅 En cours / Programmée
Phase 5 – Intervention de l'écologue durant la phase des travaux	Outre les missions réalisées en phase amont, la commande passée au bureau d'études écologique inclut également un suivi opérationnel tout au long de la phase de travaux. Ce contrôle écologique a pour objectif de vérifier la bonne application des mesures de préservation prévues, notamment en lien avec la présence d'espèces végétales protégées et les contraintes environnementales identifiées sur le site.	📅 À réaliser
Phase 6 – Suivi pluriannuel	Un suivi écologique est prévu sur une durée de trois ans afin d'évaluer la reprise, la croissance et l'évolution des plants transplantés ainsi que des semis issus des graines récoltées.	📅 À réaliser / Suivi pluriannuel prévu

La lutte contre les espèces envahissantes

La Collectivité de Corse a mis en œuvre un troisième projet européen ALIEM, ALIEM VIGIL, piloté par l'OEC-OCIC sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et première introduction du frelon asiatique en Corse.

FOCUS : Le projet ALIEM VIGIL (« Actions de Limitation, de gestion et de vigilance liées à l'Introduction d'espèces Exotiques envahissantes dans les zones de transports en Méditerranée – Vigil) a débuté au 31 mars 2024.

Il **associe 5 régions** (Sardaigne, Toscane, Ligurie, Var et Corse) **et a été financé dans le cadre du premier appel à projet du programme Italie France Maritime**. Prévu sur 3 ans, il dispose d'un budget total de l'ordre de 1.500.000€, avec une contribution publique FEDER de 80%. Le projet, piloté par l'OEC en tant que chef de file, prévoit le renforcement de l'action de la Collectivité de Corse via la production d'études et suivis sur les EEE ainsi que de nouveaux outils centralisés par la plateforme transfrontalière (<https://aliem-network.eu/>), laquelle poursuit son évolution en tant que centre d'information et d'alerte à l'échelle de la zone du programme Marittimo à destination des publics cibles, y compris les acteurs du territoire.



En effet, ALIEM VIGIL repose sur trois composantes principales : le renforcement du réseau de surveillance et la détection des EEE, la formation et la sensibilisation des acteurs concernés, ainsi que l'expérimentation et la mise en œuvre de solutions pour le contrôle et la neutralisation des EEE. Un focus particulier concernera l'amélioration et la caractérisation des points d'entrées du territoire et l'évaluation des infrastructures de transits des publics et marchandises, ainsi que l'élaboration de protocoles d'intervention et la mise en œuvre d'expérimentations et de solutions innovantes pour le contrôle et la neutralisation des EEE. En 2025 le projet suit son cours, avec plusieurs réunions de travail et COPIL organisés par l'OEC ou ses partenaires.

A noter **l'organisation début mai d'une journée sur le thème des EEE d'insectes labellisée « joli mois de l'Europe »**. Réalisée en étroite collaboration avec l'Università di Corsica, cette manifestation a permis de poursuivre et amplifier la sensibilisation sur ces questions d'importance pour notre île, à travers diverses tables rondes et animations.

Pour 2026, outre la poursuite des activités de partage et d'échange entre partenaires du projet, la participation à des événements destinés à renforcer la coopération entre projets et à faciliter les activités de capitalisation est prévue. La newsletter « ALIEM+ », régulièrement publiée sur l'interface web dédiée et sur nos réseaux sociaux (3 numéros parus en 2025) s'ouvre encore davantage vers les structures partenaires et veille à valoriser les activités menées dans le cadre du projet, en donnant la parole aux acteurs qui le souhaitent.

Compte tenu des nouvelles compétences de la Corse en matière d'EEE, la mise en œuvre de ce troisième projet constitue un atout indiscutable pour notre action sur la problématique des EEE, notamment d'insectes.

FOCUS : Observations du frelon asiatique à pattes jaunes et du frelon oriental (*Vespa orientalis*) en Corse en 2025.

La seconde observation de frelons asiatiques à pattes jaunes pour l'île, à Ajacciu a été constatée en 2025.

Un nid a été détruit par le SIS, puis des observations d'ouvrières ont été rapportées sur deux marchés ajacciens. Malgré de nombreux déplacements et opérations de recherches réalisées par l'OEC et ses partenaires, aucun autre nid n'a pu être localisé, laissant penser à des ouvrières réchappées du nid détruit peu de temps auparavant. Des ruchers sentinelles ont été testés en centre-ville, et permettront de renforcer le réseau de surveillance dès 2026. Dans le même temps, un module de l'application InvasivTracker spécifiquement dédié aux apiculteurs a été développé et testé, permettant la remontée de données récoltées via des pièges sélectifs déployés sur les principales zones à risque de Corse, pour un volume d'environ 200 pièges en 2025.

Plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées (appels à signalement, conférences, diffusion d'une plaquette et d'un marque page, impression d'un poster...) **en direction du grand public mais aussi de la filière apicole, qui sera la plus impactée si cette espèce prédatrice d'abeilles mellifères réussit à s'installer sur l'île.** Le réseau de pièges sélectifs déployé dès 2025 sera renforcé en 2026, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes, régulièrement réunies en comité de pilotage et groupes de travail dédiés.



A noter également la découverte du frelon oriental (*Vespa orientalis*) en Corse, une nouvelle espèce de frelon considérée comme exotique : un premier signalement a été effectué à Ajaccio via la plateforme Aliem-network. Le nid, observé chez un particulier dans le quartier de la préfecture, a été détruit dans la nuit du 25 septembre grâce au fonds d'intervention provisionné par l'OEC en cas de découverte de nids de frelons exotiques. Il n'y a pas eu d'autre observation depuis mais la vigilance restera de mise en 2026.

Les actions en faveur de l'entomofaune de Corse

La Collectivité de Corse a mis en œuvre la rédaction et l'animation de Plans Territoriaux d'Actions (PTA) en faveur de l'entomofaune de Corse.

A ce titre, afin de pouvoir adapter et mettre en œuvre sur le territoire insulaire les 3 Plans Nationaux d'Actions (PNA) en cours relatifs aux insectes, **l'OEC a acté la possibilité de porter l'élaboration et l'animation de 3 Plans Territoriaux d'Actions (PTA).**

Elaborés au sein du service biodiversité terrestre, puis validés par le CSRPN de Corse, sont en cours d'animation : « **Papillons de jour** » et « **Pollinisateurs** » sur la période 2021-2030 et « **Libellules** » sur la période 2023 - 2032.

En 2025, de nombreuses actions et animations transversales aux 3 PTA ont été réalisées, avec en particulier l'élaboration de guides des bonnes pratiques en cours de publication, la réalisation d'une newsletter des PTA avec la parution de 3 numéros chaque année depuis 2024 (diffusés sur les réseaux sociaux et téléchargeables à partir de l'interface web « Insectes et autres invertébrés de Corse » (<http://insectesdecorse.oec.fr/>), dans la partie consacrée aux « Actions »).

De même, en mai une « journée des PTA » a été organisée dans le bas Taravu, labellisée « fête des mares ». L'interface web poursuit son évolution avec de nouvelles fonctionnalités disponibles en 2025, et un enrichissement constant des pages consacrées aux espèces présentes sur l'île. Un appel à projet lancé en direction des partenaires a également permis la réalisation de plusieurs actions d'importance permettant d'améliorer nos connaissances sur les syrphes ou encore les papillons de nuit de Corse, ou permettant de disposer de nouveaux outils, comme par exemple un escape game sur le thème des pollinisateurs (Association CPIE Centre Corse).



FOCUS : PTA en faveur des Papillons de jour

Les papillons de jour, populaires auprès du grand public et des entomologistes, sont généralement considérés comme un groupe parapluie pour la biodiversité terrestre. Représentant en Corse 67 espèces connues avec certitude, pour la plupart faciles à identifier, ils constituent des marqueurs facilement étudiables des changements impactant aujourd'hui les écosystèmes terrestres (changements climatiques, évolutions de la végétation notamment en lien avec les pratiques agricoles et autres activités humaines...).



La liste rouge des papillons de jour de Corse réalisée par le pôle OCIC montre qu'aujourd'hui, de nombreuses espèces sont en régression en Corse. Le PTA en faveur des papillons de jour vise à programmer et mettre en œuvre des actions de conservation et de gestion favorables à ce groupe. Il cible l'ensemble des espèces présentes en Corse en essayant d'apporter prioritairement des réponses adaptées à l'amélioration de l'état de conservation des espèces les plus menacées.

En 2025, par exemple a été réalisé le suivi de la population de *Maculinea arion* sur le site de Sermano, la poursuite du Sterf, et la diffusion de l'atlas des papillons de Corse.

FOCUS : PTA en faveur des Pollinisateurs sauvages et de l'abeille mellifère de Corse



Les pollinisateurs sont également un groupe phare étant donné leur rôle écologique majeur, à la fois pour la conservation de la flore mais également pour l'agriculture. Moins accessibles que les papillons, ils bénéficient toutefois aussi de l'engouement du grand public (surtout en ce qui concerne l'abeille mellifère) et sont au cœur des préoccupations de l'Europe (Pollinator species monitoring - EUPoMS).

Plusieurs actions importantes sont portées par ce PTA, dont l'amélioration de l'inventaire des pollinisateurs de Corse à l'échelle de l'ensemble du territoire (réalisation notamment de catalogues avec plusieurs articles parus ou en cours), enrichissement de la collection de référence dans le cadre de la démarche Récolnat (portée par le MNHN) à laquelle l'OEC participe, l'amélioration de la connaissance des traits de vie des pollinisateurs (poursuite des inventaires et du projet de palynothèque de référence...), la contribution au Comité Scientifique et Technique Apicole de Corse (ODARC & AOP Mele di Corsica) et la poursuite du financement de la lutte contre le parasite *Varroa destructor*, principale cause de disparition des colonies d'abeilles mellifères dans le milieu naturel, etc.

FOCUS : PTA en faveur des Libellules

Les odonates, ou libellules, constituent aussi un des ordres entomologiques les plus emblématiques, et font l'objet de leur second plan d'actions au niveau français. Lors de leur phase larvaire, ce sont d'importants prédateurs des milieux aquatiques, que leur position en sommet de chaînes trophiques rend très sensibles aux nombreuses atteintes pouvant impacter les écosystèmes aquatiques et humides, particulièrement fragiles et menacés à l'échelle planétaire.

De fait, de nombreuses espèces de libellules sont aujourd'hui menacées en Corse, comme le montre la liste rouge régionale réalisée par l'OCIC. Ce groupe fait l'objet d'un plan territorial qui a débuté en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2032.

En 2025, divers travaux ont pu être réalisés. Il peut être noté en particulier la finalisation de l'atlas des libellules de Corse, la poursuite des suivis Steli et le lancement des suivis Sogap.



Entretien, valorisation et gestion durable des sentiers de pleine nature

La Collectivité de Corse, dans le cadre de ses missions de développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature, élabore et met en œuvre un plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée. Ce plan a pour vocation de répertorier et de soutenir les projets d'aménagement et de promotion des sentiers de randonnée. Il permet ainsi :

- **La préservation et la sauvegarde du patrimoine des chemins ruraux.**
- **Le maintien, la pérennité des itinéraires existants et une diversification de l'offre,** afin d'agir positivement sur la forte fréquentation des espaces et sites emblématiques de notre île.
- **La découverte du patrimoine matériel et immatériel des territoires** composant notre île (petit patrimoine rural, spécialités et savoir-faire locaux...) par un large public (jeunes, seniors, personnes en situation de fragilité sociale, les personnes en situation de handicap, les familles).
- **Le développement de la pratique de la randonnée pédestre.**
- **Une veille du respect de la propriété privée.**

La Collectivité de Corse exerce son action sur le territoire au travers de ses services de la direction des Espaces et sites de Pleine Nature (DESPN) et de ses agents de terrain, notamment les Agents de Protection de l'Environnement.

Les actions principales concernent :

- L'entretien de sentiers de randonnée pédestre dans le cadre du PTIPR : débroussaillage manuel, élagage, tronçonnage, balisage, épierrage, réalisation ou restauration d'embranchement, traitement de l'assise des chemins,
- L'entretien et la restauration en régie du petit patrimoine bâti associé aux sentiers de randonnée : calades, murets en pierres sèches, aires à blé, de fontaines,
- La réhabilitation et réalisation d'ouvrages d'art (passerelles, aqueducs, etc...),
- La pose de signalétique directionnelle.

Ces interventions permettent ainsi, d'une part, d'améliorer, d'accroître et de pérenniser l'offre en matière de randonnée tout en réhabilitant le petit patrimoine bâti présent sur ces itinéraires et, d'autre part, de participer à la préservation et la mise en valeur des espaces naturels.

BILAN 2025

Pumonte : Le dispositif APE, structuré avec 85 agents, a la charge de l'entretien et de l'aménagement des sentiers de l'ex PDIPR Sud, soit un linéaire de près de 1224 kilomètres, auxquels s'ajoutent plus 370 kilomètres de sentiers et pistes gérés et entretenus par les agents de la direction des milieux naturels (gardes du littoral), de la direction de la forêt et de la prévention des incendies (agents de la sylviculture), et autres gestionnaires publics.

Cismonte : l'entretien des sentiers sur cette zone s'articule autour de 3 axes :

- En régie avec un effectif restreint de 7 agents,
- Par le biais de marchés de travaux,
- Et par la prise en charge directe d'un certain nombre de communes ou de communautés de communes du Cismonte exerçant la compétence « entretien et aménagement des sentiers d'intérêt communautaire ».

Le linéaire couvert par ces 3 dispositifs est d'environ 743 kilomètres (dont 405 kilomètres pris en charge par la Collectivité de Corse via les APE et les entreprises missionnées à cet effet).

La DESPN a pour ambition de s'inscrire dans deux axes supplémentaires de développement durable :

- Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains.

Ces actions supposent la mise en œuvre d'une politique de valorisation des sentiers via notamment un site internet dédié et l'organisation d'animations sur le territoire en lien avec les différents acteurs des activités de pleine nature (publics et privés) et en collaboration avec les différentes directions et offices/ agences de la Collectivité de Corse.

Les actions visant à assurer la gestion durable et la multifonctionnalité des Forêts territoriales

La Collectivité de Corse est propriétaire de 51 000 ha de forêts territoriales constituant le domaine forestier territorial. Elle assure à ce titre la gestion des massifs de l'île dans leurs dimensions environnementale, économique et sociale, en concertation avec l'Office National des Forêts (ONF), en application du code forestier.

Chaque forêt est dotée d'un plan d'aménagement forestier renouvelée tous les 15 à 20 ans. C'est la feuille de route de la gestion durable de nos forêts. Il se fonde sur des études approfondies du milieu naturel, des aléas climatiques, de la composition et de l'état des peuplements, du contexte socio-économique du territoire et de la gestion forestière antérieure.

La Collectivité de Corse a également fait le choix de faire labelliser les forêts par PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Cela garantit que le propriétaire forestier a cultivé le bois et que l'exploitant forestier, qui a récolté et transporté ce bois, ont mis en œuvre les pratiques de gestion forestière durable PEFC. Chaque année, PEFC Corse, organisme indépendant, audite les forêts territoriales de Corse.

L'ONF fournit à la Collectivité de Corse dans le cadre du régime forestier :

- **un programme annuel de travaux d'entretien et d'infrastructures en forêt** : qui est réalisé par les services « Forêt » et « Sylviculture » ;
- **un programme annuel de coupes** : qui permet à la filière d'exploitants en bois d'œuvre et bois énergie de bénéficier d'une ressource locale.



Les agents de la Collectivité de Corse veillent au quotidien à l'entretien, au développement et au renouvellement des 33 forêts territoriales. Leur travail permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois, préserver l'environnement et accueillir le public.

Plantation de chênes en forêt territoriale de Tova



Avant intervention



Après intervention

La remise à niveau du réseau de voirie forestière est une priorité. Ce réseau permet d'assurer l'exploitation de nos forêts, tout comme leur protection en assurant la circulation des engins de lutte contre l'incendie.

La **délivrance et le suivi des concessions** en forêts **permet également de valoriser les forêts** et de permettre sa multifonctionnalité.

Les **travaux de réhabilitation** et de **mise en sécurité du patrimoine, maisons forestières, murs, sentiers de transhumance** sont également conduits par la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, les **26 sylviculteurs de la Collectivité, sont répartis sur quatre secteurs géographiques.** Ils assurent selon les préconisations du gestionnaire les opérations nécessaires à la maintenance, à la régénération des boisements, à la protection d'habitats et d'espèces, à l'entretien des limites périmétriques, de la voirie forestière et des équipements d'accueil du public.



Curage de fossé en forêt territoriale de Zonza par les sylviculteurs de la CDC (équipe Alta Rocca)

Enfin, la pépinière forestière régionale de Castellucciu, créée dans les années 1950, propriété de la Collectivité de Corse depuis 2015- **contribue elle au bon renouvellement forestier.** Elle travaille également à la sauvegarde d'espèces arboricoles, et fruitières locales comme les châtaigniers, pommiers, poiriers ou figuiers. Elle prévoit également de produire oliviers.

Résultats 2025 :

FOCUS : Le Programme travaux sylviculture des forêts territoriales 2025

Les sylviculteurs sont intervenus en 2025 sur les 33 forêts territoriales, à travers 150 chantiers.

Ils ont consisté à réaliser **des travaux d'abattage, d'ébranchage, de dépressage, d'élagage, de régénération naturelle ou artificielle, de pose de protections** individuelles ou collectives qui concourent au bon développement des peuplements forestiers.



Réouverture piste d'ANIA secteur Fium'Orbu

Les équipes ont également réalisé des **travaux en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel** au profit du maintien des ripisylves.

Les **travaux d'entretien des infrastructures de desserte et d'accueil du public** ont consisté à démaquiser, débroussailler les accotements des pistes, mais aussi grâce à 2 mini pelles entretenir les pistes forestières (réfection de plates-formes, curage de fossés et ouvrages d'art existants).

Enfin, ont en outre été réalisées : des **actions en faveur de la conservation du patrimoine** comme les anciennes fontaines et certaines installations en bois d'accueil du public.

Plus de 12 000 heures de travaux sylvicoles.

FOCUS : La pépinière forestière territoriale de Castellucciu

La pépinière poursuit ses actions de production des espèces forestières suivantes : pin lariciu, aulne, chêne, érable, frêne, hêtre, sapin, merisier, sorbier, arboricoles de châtaignier, poirier, pommier, figuier, ornementales d'arbousier, myrthe, lentisque et d'espaces lagunaires de tamaris d'Afrique.



Plants de chênes issus de la pépinière territoriale de Castellucciu

Elle a renforcé ses liens, par voie de convention de culture, avec ses partenaires : ONF, chambres d'agriculture, association Tempi Fà, Università di Corsica, Conservatoire du Littoral, communes de San Gavinu di Fiumorbu, Sartè, Zevacu, Tavacu, Evisa, CAPA.

Elle a maintenu sa présence dans les foires rurales : fiera di a castagna in Bucugnà, di u ficu in i Peri, ghjurnata di a mela in Todda.

Elle a aussi, en partenariat avec l'association A Vaddinca, mis en place un conservatoire de cerisiers de variétés corses sur la commune de Valle di Mezzana. Une serre « insects-proof » a été livrée en 2024 ce qui permettra de contrôler la qualité sanitaire des plants produits.

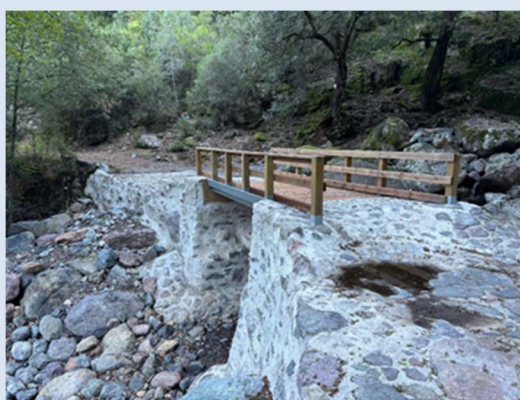
Perspectives :

- Poursuite travaux du sentier de Caprunale.
- Poursuite de la mise en œuvre de missions la pépinière de Castellucciu.
- Réfection de ponts.

ELEMENTS FINANCIERS GENERAUX POUR L'ANNEE 2025

La remise à niveau du réseau de voirie forestière a fait l'objet de plusieurs chantiers. Le **montant total des travaux** réalisés en **2025** s'élève à **169 904,71 €**.

La remise en état du sentier de transhumance de Caprunale, dans le Falasorma a débuté en 2025, après une phase d'étude et la passation du marché de travaux de réhabilitation. En effet, des intempéries ont fortement endommagé les ouvrages en pierres sèches qui jalonnent cet itinéraire à fort intérêt patrimonial. Une opération qui se chiffrera à 1 million d'euros.



Chantier de réhabilitation du sentier de Caprunale

Les sites des maisons forestières ont également fait l'objet de travaux, à hauteur de 37 065,05 € en 2025. L'opération se poursuivra en 2026.

En outre, **des opérations de fourniture et service ont été mené à hauteur de 76 875,62 €** telles que l'acquisition d'aéronefs sans pilotes ou l'installations d'un système automatique de gestion par barrières au parking de Bonifatu.

Les actions autour d'un lieu dédié au vivant : Mise en valeur du site du Château de la Punta

Dans le cadre de la mise en valeur du site du Château de la Punta, la Collectivité de Corse conduit un projet d'envergure associant : **préservation du patrimoine, valorisation environnementale et développement d'un pôle culturel à forte dimension scientifique.**

Le château de la Punta, lieu emblématique du patrimoine insulaire et élément reconnu de l'histoire de l'art, fait ainsi l'objet d'une opération de restauration de sa partie bâtie. Parallèlement, **la destination future de ce site majeur a été étudiée afin de définir un projet global** qui prenne en compte non seulement l'édifice, mais aussi : les jardins, le domaine d'environ 40 hectares et, plus largement, son inscription dans le territoire ajaccien.

Dans cette perspective, la **création d'un espace dédié au vivant** – associant un **jardin botanique** et un **établissement de type musée** – constitue **l'un des axes structurants du projet**. Plusieurs étapes opérationnelles ont déjà été réalisées :

- expérimentations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ayant permis l'éradication de trois espèces sur une zone test ;
- diagnostic sanitaire des eucalyptus bordant la route d'accès ;
- études écologiques approfondies visant à caractériser la faune et la flore du site en amont des futurs aménagements.

Ce jardin botanique a vocation à devenir un **lieu de découverte et de sensibilisation au vivant**, mettant en valeur le patrimoine végétal – notamment endémique – tout en constituant un **espace d'expérimentation et de recherche** consacré à l'adaptation des végétaux, à la gestion de l'eau et aux dynamiques écologiques.

À travers ce projet, la Collectivité de Corse entend transmettre les richesses naturelles du territoire et contribuer à une meilleure compréhension des paysages, de leur fragilité et de leur importance dans la construction de l'identité culturelle insulaire.

L'amélioration de la connaissance territoriale l'élaboration de modes d'occupation des sols (MOS)

Le Mode d'Occupation des Sols (**MOS**) est un **outil de connaissance essentiel du territoire pour sa gestion, son aménagement et la planification de son développement**. Il permet de mieux appréhender les potentialités du territoire : capacités de densification urbaine, potentiel de développement agricole ou sylvicole, identification d'espaces à restaurer ou renaturer pour améliorer la gestion des eaux et des risques, etc...



L'élaboration de ce MOS représente un travail complexe et minutieux intégrant des technologies avancées et répondant à des exigences réglementaires strictes.

Le projet est piloté par l'AUE, qui en suit de près de la réalisation, confiée au cabinet d'études Alisé Géomatique, avec l'appui du bureau d'études TTI. **L'agence a par ailleurs conçu la nomenclature servant de structure à cette base de données.**

Ce travail a été rendu possible dans le cadre de l'appel à projets « Plateformes de services numériques territoriales » porté par la Collectivité de Corse et financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Il bénéficie, par ailleurs, des avancées technologiques récentes, qui ont permis une réduction significative des coûts de production.

Le dispositif mobilise notamment la technologie LiDAR (Light Detection and Ranging), facilitant la mesure des hauteurs de végétation et la distinction des différentes strates (maquis, formations arbustives, espaces arborés, surfaces forestières, etc.).

Il consiste en la production de deux MOS élaborés, à l'échelle insulaire, pour les années de référence 2011 et 2021. Le choix d'un intervalle de dix ans entre chaque MOS a pour but d'objectiver les évolutions territoriales observées (urbanisation, enrichissement, progression forestière, mise en valeur agricole, etc.). Ces éléments apportent une connaissance précise et comparable des dynamiques en cours, facilitant l'identification des priorités d'intervention ainsi que le ciblage des actions à conduire.

Objectifs :

- Aider à la décision dans de nombreux domaines : planification de l'urbanisme, protection de l'environnement, politique agricole, prévention des risques, police de l'urbanisme et de l'environnement :
- Connaître l'occupation et l'usage du foncier pour pouvoir agir sur cet élément clé de toutes les politiques publiques, grâce à des données relatives à :
 - Des occupations et des usages, de leur évolution
 - Des pressions et des conflits d'usages actuels ou à venir
 - Des formes urbaines et de leurs spécificités
 - Des potentiels : densification et mutation au sein des espaces urbanisés, friches artificialisées, potentiels agricoles, arboricoles, sylvicoles
 - Des ressources patrimoniales : bâtis et ouvrages vernaculaires
 - Des enjeux écologiques : trames vertes, perméabilité des sols, gestion de l'eau, pressions, potentiels de renaturation, etc.
- Suivre la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) pour suivre la trajectoire du « zéro artificialisation nette » et aider à définir les trajectoires pour les territoires de Corse.
- Outiller les acteurs de l'aménagement du territoire et faciliter l'émergence des documents locaux d'urbanisme, ainsi que leur appréciation par les instances dédiées.
- Comblar les lacunes des données actuellement disponibles, qui ne permettaient pas de planifier de manière parfaitement éclairée en tenant compte des réalités des territoires.

L'accompagnement des territoires dans la gestion des Grands Sites et autres espaces remarquables

La Collectivité de Corse apporte un soutien financier et technique aux communes et intercommunalités gestionnaires de Grands Sites (Conca d'Oru, Îles Sanguinaires – Pointe de la Parata) ainsi qu'aux territoires porteurs de projets d'Opérations Grands Sites (Bunifaziu) ou d'aménagements sur des sites classés en ENS, qu'ils soient propriétés de la Collectivité ou du Conservatoire du littoral.

CHIFFRES CLES

En 2025, cet appui s'est traduit par une **participation au fonctionnement des structures gestionnaires à hauteur de 690 000 €**, ainsi qu'une **contribution de 45 000 € pour les investissements** correspondants.

2.3. Protection des milieux littoraux et marins

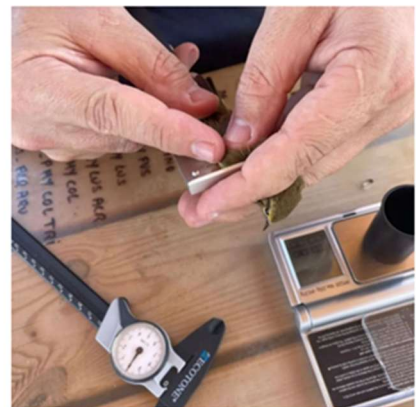
La Collectivité de Corse œuvre, en partenariat avec l'OEC et les acteurs locaux, à protéger un littoral et des espaces marins particulièrement exposés. Ses actions combinent gestion, prévention et restauration pour préserver ces écosystèmes essentiels.

La gestion d'espaces protégés par la Direction des Milieux Naturels (DMN) de la Collectivité de Corse - Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia (RNEB)

Les actions de suivis écologiques et programmes scientifiques sur la RNEB ont été réalisés en régie et en collaboration avec différents partenaires.

Organisation et mise en d'œuvre du premier stage de formation ornithologique

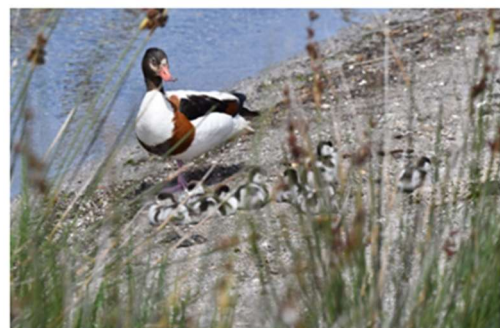
En 2025, la RNEB a accueilli, le premier stage de qualification de bagueur généraliste en Corse sous l'égide du Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO) et encadré par l'ornithologue de la Collectivité de Corse.



Durant une semaine, plus de 1 000 captures ont été réalisées portant à plus de 37 000 le nombre d'oiseaux capturés depuis 2020 sur le site.

FOCUS : Une première reproduction du tadorne de Belon

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse a fait le choix d'un accueil du public raisonné sur certains secteurs de la RNEB avec des restrictions voire des interdictions totales de fréquentation, notamment en période de reproduction. En 2025, et pour la première fois, le tadorne de Belon s'est reproduit sur l'une des zones concernées.



FOCUS : La prise en compte des espèces exotiques envahissantes dans le cadre du changement climatique – L'exemple du crabe bleu

La Collectivité de Corse poursuit la mise en œuvre du Plan territorial de lutte contre le crabe bleu, approuvé par l'Assemblée de Corse, afin de répondre à l'expansion de cette espèce exotique envahissante qui affecte les milieux lagunaires insulaires.



En effet, les espèces exotiques envahissantes constituent aujourd'hui une des causes mondiales d'érosion de la biodiversité, tout comme la destruction des habitats, la surexploitation et les pollutions. Le crabe bleu américain (*Callinectes sapidus*), omnivore, adaptable et extrêmement prolifique, bouleverse nos écosystèmes lagunaires et marins, fragilise les équilibres écologiques et perturbe les activités humaines, notamment la pêche professionnelle.

Au-delà des impacts écologiques, qu'il reste encore à évaluer au travers d'études scientifiques robustes, la prolifération de cette espèce engendre des coûts économiques importants : dégradation des filets, baisse des captures d'espèces indigènes comme les mullets ou les anguilles, perte de temps de travail pour les pêcheurs et complexification de la gestion des lagunes.

Le plan territorial de lutte contre le crabe bleu américain qui est le premier plan à l'échelle française ayant été rédigé sur une espèce exotique envahissante marine a été validé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 20 décembre 2024 et a reçu un avis favorable des services de l'Etat en juin 2025. Il est construit autour des cinq axes définis par la stratégie française EEE et se déploie au travers de 58 actions. L'objectif global est de rassembler et proposer, dans un cadre opérationnel, les voies et moyens d'intervenir, de manière efficiente, à différents niveaux de la problématique : technique, scientifique, économique. C'est une mesure proactive et responsable visant à préserver l'équilibre écologique, à protéger les ressources aquatiques et à soutenir les activités économiques (e.g. pêche professionnelle).

Entre 2024 et 2025, près d'une dizaine d'actions ont été mises en œuvre. Parmi celles-ci figurent, entre autres, les suivis biométriques réalisés par certains gestionnaires d'espaces naturels à la suite de formations que nous avons dispensés sur la base de protocole que nous avons rédigé, les journées de sensibilisation destinées à différents publics, ainsi que diverses actions de lutte et de détection précoce, déployées au cours des deux dernières années.

Les milieux lagunaires se caractérisent par une réactivité intrinsèquement élevée aux variations environnementales, particulièrement marquée dans les lagunes de petite taille. Les suivis conduits dans le cadre du programme d'actions pour la conservation des lagunes, ainsi que nos résultats, mettent en évidence la complexité supplémentaire que représente la mise en œuvre d'actions de lutte contre le crabe bleu. Les gestionnaires d'espaces naturels et pêcheurs professionnels doivent en effet s'adapter en permanence.

Le suivi de la salinité demeure un indicateur pertinent pour identifier les périodes et les zones où des actions de contrôle peuvent/doivent être engagées. Par ailleurs, les suivis biométriques jouent un rôle essentiel pour déclencher, au moment opportun, des opérations de pêche « intensives et ciblées ». Il apparaît donc nécessaire d'encourager et d'accompagner les gestionnaires dans la mise en place de ces suivis sur un large ensemble de sites, afin de disposer de données robustes et fiables pour le déploiement d'actions complémentaires.

Dans ce cadre, **des opérations de pêche ciblées seront organisées en 2026 sur les trois étangs gérés par la Collectivité** — Biguglia, Urbinu et Palu — conformément à l'action 2.1.5 du STENS.

Une phase préparatoire a été engagée en 2025. Elle comprend la commande d'engins de pêche adaptés, l'élaboration des conventions spécifiques avec les pêcheurs concernés et la coordination avec les services de l'État en vue de la prise des arrêtés préfectoraux autorisant la pêche des espèces exotiques envahissantes dans les zones lagunaires relevant de la Collectivité.

Par ailleurs, la Collectivité a également participé à la 4^e conférence interrégionale sur le crabe bleu, contribuant aux échanges entre territoires confrontés à cette problématique.

Par ailleurs, **un partenariat a été établi avec l'Université de Salento dans le cadre du projet TROPHYC**, portant sur l'étude du régime alimentaire du crabe bleu. À ce titre, des prélèvements ont été réalisés sur les étangs insulaires et transmis aux partenaires italiens pour analyse.

Gestion du grau de l'étang de Biguglia

La gestion du grau de l'étang de Biguglia connaît une complexité croissante, liée notamment aux évolutions climatiques et à la spécificité du secteur, qui se caractérise par un phénomène d'accrétion et non d'érosion, à la différence d'autres zones du littoral.

Dans la continuité des actions engagées en 2024, un cahier des charges a été élaboré en vue du lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), en complément des dossiers d'autorisation décennale relatifs au curage d'entretien du grau et du secteur de San Pancraziu, qui seront prochainement soumis à validation.

Dans ce cadre, **des carottages profonds ont été réalisés en 2025**, afin de caractériser les sédiments présents sur le site, et ainsi disposer des éléments nécessaires à la définition des modalités d'intervention adaptées.



Gestion des canaux



Face aux évolutions climatiques et des milieux, la RNEB incite aux changements des pratiques d'entretien sur les canaux de drainage de la réserve naturelle, afin de concilier activités anthropiques et préservation des espèces et des milieux.

Pour ce faire, un nouveau calendrier a été établi avec diverses techniques d'entretien (faucardage total, partiel, respect des périodes de reproduction, hauteur de faucardage...). En parallèle, des études ont été lancées sur la diversité des canaux en termes d'odonates en collaboration avec l'OEC, les amphibiens et la cistude d'Europe avec le CEN Corse et en botanique pour 2026 mais aussi sur la conductivité et la qualité des eaux des canaux.

Renforcement des outils d'acquisition de connaissances et études scientifiques

La gestion de la Réserve Naturelle de l'Étang de Biguglia (RNEB) s'appuie également sur le développement d'outils et de dispositifs permettant d'améliorer la connaissance du site.

Dans ce cadre, **la RNEB a pu acquérir un drone de surface**, financé à 80 % par le Fonds vert. Cet équipement permettra de réaliser des bathymétries et des prélèvements d'eau, en facilitant l'acquisition de données nécessaires à la gestion de l'étang tout en réduisant les coûts par rapport à une prestation externalisée.

Parallèlement, l'étude relative aux chiroptères, confiée au bureau d'étude GCC, a été finalisée. Elle confirme la forte valeur écologique du site, avec 17 espèces recensées sur les 22 présentes en Corse, ce qui renforce la nécessité d'une gestion adaptée à la préservation de ces espèces protégées.



La gestion d'espaces protégés par l'OEC - Réserves naturelles des Bucchi di Bunifaziu (RNBB) e di L'Isule di u Capicorsu (RNICC)

La surveillance la RNBB et de la RNICC

L'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica, au travers de son service Aires Protégées de la Mer, des Îles et du Littoral (APMI), **contribue activement à l'effort de contrôle et de surveillance de l'environnement marin corse.**



Il affirme ainsi son **rôle de gestionnaire** et ce, notamment, **au sein de deux des réserves naturelles dont la gestion lui a été confiée** respectivement situées au Sud et au Nord de la Corse à savoir : **la Riserva Naturali di i Bucchi di Bunifaziu (RNBB) et la Réserve Naturelle des Îles du Capicorsu (RNICC).**



Les différents pôles spécifiquement en charge de cette surveillance sont composés de 15 agents disposant de 6 unités de navigation et dotés d'un renfort de saisonniers en période estivale.

Près de 2 000 heures de surveillance en mer (1 500 heures dans la RNBB et 500 heures dans la RNICC) sont ainsi effectuées annuellement par ces équipes. Une veille permanente est assurée y compris les jours de mauvais temps, notamment par la réalisation de tournées de surveillance effectuées depuis la terre.

En 2025, une collaboration étroite avec le Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM), permet dorénavant de rassembler et de valoriser via une plateforme française (LEGICEM) tous les éléments relatifs aux contrôles et à la surveillance effectués par nos équipes. Ces données peuvent ainsi être mises en perspectives et cumulées aux contributions des autres administrations actives sur la Corse, puis alimenter le dispositif d'orientations pour la surveillance et le contrôle de l'environnement marin coordonné par le CACEM, conformément à l'arrêté du 13 mars 2023 relatif à l'organisation de ses missions. La remontée d'informations du service APMIL auprès du CACEM s'effectue sous une forme standardisée, à un rythme hebdomadaire.

Considérée dans les plans de gestion des réserves naturelles marines en Corse au titre des opérations prioritaires, la surveillance mobilise une part conséquente des jours hommes mobilisés au sein du service APMIL (soit près de 40 %). La très forte présence des équipes en mer se caractérise par un cumul de près de 2000 heures dans le périmètre de nos aires marines protégées (soit près de **170 km de linéaire côtier du Sud de la Corse pour la RNBB et les trois îles du Nord du Capicorsu pour la RNICC**).

Entre le 1er juillet et le 31 septembre 2025, 490 sorties pour près de 1 500 heures en mer ont été entièrement dédiées à la surveillance des deux réserves naturelles. Les résultats de l'ensemble des **1470 contrôles effectués par les agents commissionnés et assermentés du service APMIL** ont été centralisés par le CACEM.

Cet effort de surveillance représente environ 20 % de tous les contrôles effectués sur le milieu marin par toutes les administrations publiques en charge de la surveillance concernant l'ensemble des côtes méditerranéennes françaises (soit près de 2 000 km de linéaires de côtes). Sur l'ensemble des côtes de Corse, cet effort des agents du service APMIL représente 1470 contrôles soit 1/3 de tous les contrôles réalisés en mer sur le littoral de la Corse par toutes les entités publiques. En fonction des situations, les contrôles peuvent aboutir à des rappels à la réglementation (RAR), à des procès-verbaux (PV), à des mises en demeure ou bien à aucune suite en l'absence d'infraction constatée (mention RAS).

Dans la RNBB, 64 % des contrôles concernent la pêche de loisir et 36 % l'ancrage de la grande plaisance. Dans la RNICC, plus de 40 % des contrôles ont fait l'objet d'un rappel à la réglementation.

FOCUS : Sanction des infractions environnementales et renforcement de la protection des espaces naturels

Le **13 mai 2025**, le **tribunal correctionnel d'Aiacciu a condamné 4 ressortissants italiens**, originaires de Sassari en Sardaigne, pour des faits de menaces de mort et violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, refus d'obtempérer, obstacle à l'appréhension ou la saisie des équipements, matériels et navires, navigation par dissimulation, falsification ou absence d'éléments d'identification de l'embarcation utilisée, introduction d'armes de pêche et activité de pêche en zone de non-prélèvement commis en juillet 2020 au sein de la Riserva naturali di i Bucchi di Bunifaziu (RNBB).

À l'issue d'une audience éprouvante durant laquelle les gardes de la RNBB ont témoigné, dans un contexte de forte tension, face à leurs agresseurs, **le tribunal correctionnel a prononcé de lourdes peines de condamnations totalisant 7 mois d'emprisonnement avec sursis, 26 000 € d'amendes et d'intérêts civils ainsi que 6 ans d'interdiction totale de territoire** comprenant également l'intégralité des eaux territoriales et dès lors, l'entièreté des 80 000 hectares constituant le territoire de la **Riserva Naturali di i Bucchi di Bunifaziu**.

Le tribunal a par ailleurs reconnu un préjudice d'atteinte à la mission de protection de l'environnement confiée à l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica, un préjudice d'atteinte à l'image de marque et la réputation de notre établissement, ainsi qu'un préjudice moral en direction de chacun des gardes victimes des agressions et menaces.

Ce jugement est désormais définitif et revêtu de la force de chose jugée. **L'abnégation des gardes territoriaux et des équipes de la Riserva naturali di i Bucchi di Buifaziu a donc permis l'appréhension, la poursuite et la condamnation des 4 mis en cause désormais interdits de territoire et dès lors *persona non grata* jusqu'en mai 2031 au sein de la totalité des aires marines protégées de la Corse.**

Autre fait marquant en 2025, il est à noter que **les procédures de la RNICC établies pendant la saison estivale 2025 sont actuellement traitées avec une grande célérité par les services du parquet du tribunal judiciaire de Bastia**, ce qui encourage grandement les équipes dans leur travail et crédibilise toujours davantage l'action de notre institution dans une effectivité des plus concrète.

RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2025 – RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Ces résultats issus du dévouement et de l'engagement quotidien des équipes constituent des victoires essentielles pour la défense de l'environnement, de notre mer Méditerranée et de l'île.

Le démarrage du projet UNIT MAB pour la création de la réserve transfrontalière Man and Biosphere de l'UNESCO dans les Bucchi di Bunifaziu

Le projet "UNIT-MAB" s'inscrit dans la continuité du protocole d'entente signé entre le nord de la Sardaigne et le sud de la Corse, ayant pour objet la création de nouvelles opportunités de développement et de synergie entre les entités compétentes en matière de protection et de mise en valeur environnementale du territoire.



L'OEC est chef de file de ce nouveau projet sur le **programme de coopération transfrontalière : Programme Interreg Italie France Maritime 2021-2027, d'une durée de 36 mois**. Le projet regroupe 8 partenaires :

- OEC - Office de l'Environnement de la Corse
- RAS – Regione Sardegna
- PNALMD – Parco Nazionale Arcipelago di La Maddalena
- UCPP - Università di Corsica Pasquale PAOLI
- CD Var – Conseil Département du Var
- PNASI – Ente Parco Nazionale dell'Asinara
- PNAT – Parco Nazionale Arcipelago Toscano
- AMP-CTPF – Area Marina Protetta Capo Testa Punta Falcone

Son **périmètre** s'étend **du Golfe de l'Asinara jusqu'aux Bucchi di Bunifaziu** à travers la **proposition de création d'une Réserve de Biosphère selon l'approche du Programme MAB** (« Man and the Biosphère ») **de l'UNESCO**. En effet, les programmes MAB et Interreg Marittimo offrent des synergies importantes en matière de protection et de préservation de la nature et de la biodiversité. Ils favorisent également une approche transfrontalière, notamment à travers la possibilité de créer une Réserve de biosphère transfrontalière (RBT). Ces dispositifs permettent par ailleurs de structurer un partenariat élargi et de renforcer la coopération entre acteurs.

L'ensemble de ces éléments a naturellement conduit à impulser cette dynamique et à formuler la proposition de projet suivante.

Le projet INTERREG Marittimo se structure autour de trois composantes principales.

- **Première composante : le parcours de capitalisation.**

Il implique des études préliminaires et de faisabilité couvrant les aspects sociaux, économiques et environnementaux, ainsi que des visites d'échange avec d'autres réseaux MAB transfrontaliers pour s'inspirer des meilleures pratiques et établir des partenariats solides.

- **Seconde composante : le parcours de gouvernance.**

Il vise à consolider une gestion collaborative et efficace via un large processus d'implication d'acteurs en lien avec le projet mais également en lien avec les diverses thématiques et désignations UNESCO, incluant entre autres, la création d'une cellule d'appui transfrontalière pour promouvoir la diffusion de bonnes pratiques et soutenir les démarches UNESCO à l'échelle de la zone de coopération.

- **Troisième composante : le parcours d'expérimentation.**

Il se fonde sur les principes du cadre statutaire des réserves de biosphère, testant des actions pilotes scientifique et de terrain dans les domaines de la conservation faunistique et floristique, du développement social économique et humain, et de l'appui logistique, avec l'implication des réserves MAB externes pour évaluer et enrichir le plan d'action de la future réserve de biosphère transfrontalière.

Ce projet permet de structurer et financer un pilier important du plan de gestion de la RNBB 2023-2032 voté à l'unanimité le 20 décembre 2024 par l'Assemblea di Corsica : l'enjeu Bucchi di Bunifaziu.

Le 29 septembre 2025, dans la salle Caregga du Turrione de Bunifaziu, l'OEC, a accueilli le séminaire de lancement du projet UNIT-MAB, qui vise à créer une Réserve de Biosphère Transfrontalière entre la Corse et la Sardaigne, dans le cadre du programme MAB de l' UNESCO.



Le navire ambassadeur du projet a quitté le port de Bunifaziu pour rejoindre l'île d'Asinara, avec à son bord les agents de la RNBB, les unités de navigation et les étudiants de l'Università di Corsica. Il a entamé, en octobre, une campagne de rencontres avec les habitants pour présenter les bénéfices d'une Réserve Man and Biosphere, sans modification des réglementations existantes.

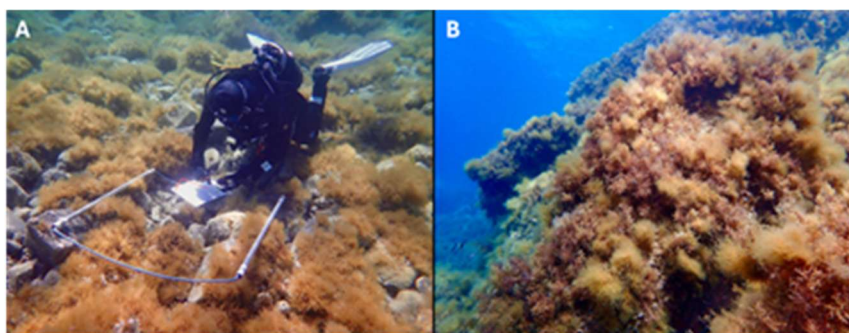
Le suivi écologique des zones de surpâturage d'oursins dans la RNBB

Les forêts marines d'*Ericaria brachycarpa* constituent un habitat emblématique des côtes rocheuses corses. Ces formations tridimensionnelles, comparables aux forêts de laminaires des mers froides, **abritent une forte biodiversité et assurent des fonctions écologiques essentielles** (production primaire, abri, nurserie).

Depuis plusieurs décennies, elles régressent sous l'effet combiné du changement climatique, de la pollution côtière, de l'urbanisation littorale et principalement du broutage par les oursins *Paracentrotus lividus* et *Arbacia lixula*.

Dans la RNBB, les zones de non-prélèvement (ZNP) ont démontré leur efficacité pour de nombreux compartiments trophiques, notamment les poissons et les invertébrés. Néanmoins, la dynamique des habitats algaux et des populations d'oursins, fortement liés aux équilibres trophiques, restait à documenter sur le long terme.

Dans cette optique, deux campagnes de suivi ont été réalisées, en 2011 et en 2025, sur 14 sites (6 ZNP et 8 zones de pêche, ZP). Les zones de pêche (ZP) incluent les Zones de Protection Renforcées (ZPR) limitées par arrêté préfectoral, à une liste restreinte de pêcheurs professionnels. Les suivis ont porté sur la couverture algale (forêts d'*E. brachycarpa*, assemblages mixtes, fonds dénudés), les densités et tailles d'oursins, ainsi que sur la structure des communautés de poissons (en 2025 uniquement). **Ces données permettent de caractériser les trajectoires écologiques sur 14 ans et d'améliorer la compréhension des mécanismes écologiques impliqués dans la gestion des forêts marines méditerranéennes.**



(A) Plongeur échantillonnant un quadrat de 1 m².

(B) Forêt d'*Ericaria brachycarpa*.

© M. Borriglione.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Les trajectoires observées entre 2011 et 2025 sont contrastées entre les ZNP et les ZP.

Dans les ZNP, la couverture d'*Ericaria brachycarpa* a fortement diminué, passant de 31,9 % en 2011 à 15,6 % en 2025, tandis que les fonds dénudés (ourchin barrens) se sont étendus, de 35,7 % à 50,8 %. Dans les ZP, au contraire, les forêts algales sont restées stables (25,4 % contre 24,9 %) et les surfaces de fonds nus ont régressé (de 31,8 % à 27,3 %). Cette divergence s'explique par une biomasse d'oursins beaucoup plus élevée dans les ZNP, où la prédation ne parvient pas encore à compenser la pression de broutage.

En 2025, la biomasse moyenne de *Paracentrotus lividus* atteint $155,2 \text{ g}\cdot\text{m}^{-2}$ dans les ZNP, contre $63,9 \text{ g}\cdot\text{m}^{-2}$ dans les ZP. Bien que la biomasse piscicole soit plus importante dans les ZNP ($3,42 \text{ kg}\cdot 100 \text{ m}^{-2}$ contre $2,35 \text{ kg}\cdot 100 \text{ m}^{-2}$), le contrôle exercé par les poissons reste insuffisant pour limiter efficacement les populations d'oursins, plus denses dans les zones protégées ($1,92 \text{ ind}\cdot\text{m}^{-2}$ contre $1,13 \text{ ind}\cdot\text{m}^{-2}$). Ce déséquilibre trophique s'explique par la sélectivité des prédateurs, qui consomment surtout les oursins de petite taille. Les grands individus, échappant à la prédation, maintiennent une forte pression de broutage sur les macroalgues, empêchant leur régénération malgré l'augmentation de la biomasse piscicole. Cette situation illustre un « mismatch trophique » : la restauration des prédateurs n'a pas encore permis de rétablir le contrôle écologique nécessaire.

Les fortes densités d'oursins observées par le passé sur les côtes méditerranéennes, souvent considérées comme un état naturel, étaient favorisées par l'eutrophisation côtière. La communauté scientifique d'écologues spécialisée dans le domaine, soutient aujourd'hui que l'amélioration de la qualité des eaux a depuis limité cette dynamique, mais le renforcement de la protection sans gestion des herbivores, pourrait aujourd'hui compromettre la résilience des forêts algales.

Évolution des paramètres de suivi d'*Ericaria brachycarpa*, *Paracentrotus lividus* et des poissons (2011 et 2025) selon les niveaux de protection : zones de non-prélèvement (ZNP) et zones de pêche (ZP) dans la RNBB.

Indicateur	2011	2025	P-value	Interprétation
Couverture d'<i>E. brachycarpa</i> (ZNP)	31,90%	15,60%	< 0.0001	Régression significative des forêts algales
Fonds dénudés (ZNP)	35,70%	50,80%	< 0.0001	Expansion significative des <i>urchin barrens</i>
Couverture d'<i>E. brachycarpa</i> (ZP)	25,40%	24,90%	0.746	Stabilité de la forêt algale
Fonds dénudés (ZP)	31,80%	27,30%	0.002	Régression significative des fonds nus

Indicateur	2011	2025	P-value	Interprétation
Biomasse de <i>P. lividus</i> (ZNP)	117 g·m ⁻²	155 g·m ⁻²	< 0.001	Population au-dessus du seuil de résilience des forêts algales (71 g·m ⁻²)
Biomasse de <i>P. lividus</i> (ZP)	84,7 g·m ⁻²	63,9 g·m ⁻²	0.006	Réduction significative du broutage, retour sous le seuil de résilience des forêts algales (71 g·m ⁻²)
Biomasse piscicole totale	—	ZNP : 3,4 kg·100 m ⁻² / ZP : 2,3 kg·100 m ⁻²	0.02	Gain pour les poissons sans contrôle trophique efficace

Les axes d'amélioration portent sur :

- la réévaluation de la gestion des macro-herbivores (*Paracentrotus lividus*, *Arbacia lixula*) dans les ZNP de la RNBB ;
- l'expérimentation avec les pêcheurs professionnels de régulations ciblées des oursins ;
- le suivi conjoint des poissons prédateurs, des oursins et des couvertures algales ;
- la mise en perspective des dynamiques actuelles avec l'évolution historique de la qualité des eaux côtières.

CHIFFRES CLES

Entre 2011 et 2025, l'ensemble des zones échantillonnées ouvertes à la pêche présentent une diminution significative des indices d'abondance d'oursins comestibles avec en 2025, un niveau inférieur au seuil de résilience des forêts algales.

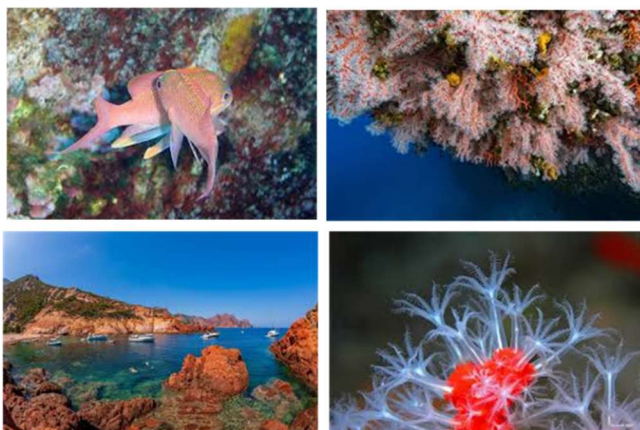
On note **cependant** que **50% des sites exploités présentent une augmentation ou une stabilité des indices d'abondance sur cette période**. Parmi ces sites, 3 d'entre eux se trouvent en zones de protection renforcée des Lavezzi et un d'entre eux se trouve sur la zone de la Tonnara ouverte aux pêcheurs professionnels et récréatifs.

Ces résultats découlent de différents facteurs (courantologie, habitat, statut de protection ...) et doivent être analysés en détail par le gestionnaire pour une gestion écosystémique et adaptative de l'espace protégé.

Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques

Les objectifs de cette action mise en œuvre par la Collectivité de Corse sont :

- Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental.
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 en remplaçant ou en modernisant les moteurs des navires de pêche.
- Contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.



Ces objectifs spécifiques doivent permettre d'atteindre les objectifs de la réglementation européenne environnementale et celle de la pêche tel que le bon état écologique des écosystèmes marins et d'eau douce. Il vise notamment à préserver la biodiversité marine et littorale à travers :

- Des opérations de protection et de restauration des écosystèmes marins et littoraux ; L'élaboration, la gestion, la surveillance et le suivi du réseau d'aires marines protégées ;
- La lutte contre les pollutions et déchets en mer et sur le littoral, des actions pour réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin, comme prévu à l'article 1er, paragraphe 1, de la directive 2008/56/CE ;
- La gestion, la restauration et le suivi des zones Natura 2000 conformément aux cadres d'action prioritaire établis en vertu de l'article 8 de la directive 92/43/CEE du Conseil Européen ;
- La protection des espèces en vertu de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE conformément aux cadres d'action prioritaire établis en vertu de l'article 8 de la directive 92/43/CEE.

L'OEC souhaite mettre en œuvre des actions pertinentes comme les projets visant à protéger et restaurer les prairies sous-marines et les zones humides côtières qui constituent des puits de carbone majeurs.

L'Office ambitionne de soutenir la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers. Un soutien est prévu pour les actions visant à la réalisation ou au maintien d'un bon état écologique du milieu marin conformément à la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil («directive-cadre "stratégie pour le milieu marin"»), à la mise en œuvre de mesures de protection spatiales établies conformément à ladite directive et, conformément aux cadres d'action prioritaire établis en vertu de la directive 92/43/CEE du Conseil (directive «Habitats»), à la gestion, à la restauration et au suivi des zones Natura 2000, ainsi qu'à la protection des espèces prévue par la directive 92/43/CEE et la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil (directive «Oiseaux»).

L'OEC souhaite soutenir les démarches visant à lutter contre la prolifération des déchets en mer et sur le littoral. Ainsi seront soutenues les études des points critiques à maîtriser pour limiter les pertes en mer ainsi que les études des pratiques actuelles de prévention/gestion (en mer/à terre) des déchets plastiques des filières de la pêche et de l'aquaculture.

L'OEC accompagnera les investissements dédiés dans les ports permettant de fournir des installations de réception des engins de pêche et équipements aquacoles.

Par ailleurs, **seront aidées la recherche pour le développement de matériaux écoconçus** afin de substituer les matières plastiques actuelles ainsi que les actions visant à la traçabilité des équipements de pêche et aquacoles.

Seront également soutenues les actions de développement et de mise en place des dispositifs pour faciliter la pré-collecte en mer.

CHIFFRES CLES

1 dossier Fonds européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)* traité en 2025

1 dossier FEAMPA sélectionné et programmé en 2025

1 dossier FEAMPA programmé en 2024 en partie payé en 2025

** FEAMPA : fonds relatif aux politiques de l'UE dans les domaines des affaires maritimes et de la pêche pour la période 2021-2027.*

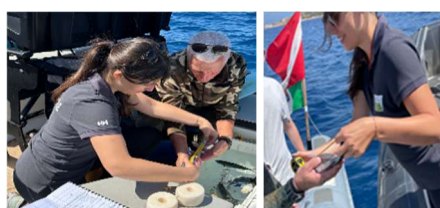
Le soutien aux filières et savoir-faire de réparation des engins de pêche et des équipements d'aquaculture pourra aussi être subventionné au titre de cette mesure.

Enfin, l'OEC accompagnera les projets de valorisation et d'élimination des engins de pêche et des équipements aquacoles mais également le développement du partage des connaissances et des bonnes pratiques moins productrices de déchets plastiques ainsi que la formation des acteurs aux meilleures pratiques actuelles en matière de développement durable et de réduction des déchets plastiques.

Le suivi de la pêche récréative dans la Réserve Naturelle des Bucchi di Bunifaziu (RNBB)

La pêche récréative s'est fortement démocratisée et modernisée cette dernière décennie en Corse. Les premiers suivis de cette activité sur l'île ont été réalisés dans la Réserve Naturelle des Bucchi di Bunifaziu (RNBB) à partir de l'année 2005. Ils ont permis d'accompagner les évolutions réglementaires venant s'ajouter, dès 2012, à son décret de création (déclarations obligatoires, quota journalier de 5 kg, limitation de l'effort de pêche dans les ZPR soumises à autorisation) en concertation avec les associations de pêche locales.

Dans la continuité des nombreux travaux scientifiques produits par le gestionnaire sur le suivi de cette activité, une actualisation de son évaluation au sein de la RNBB a été réalisée en 2025. Cette action vise à mieux caractériser la population de pêcheurs récréatifs, à identifier les biais et la couverture réelle des différentes méthodes de collecte et à proposer une estimation robuste de l'effort de pêche sur l'ensemble de la réserve naturelle pour l'année en cours, tout en garantissant un accès raisonné et durable à la ressource pour les pêcheurs locaux.



Agent de l'OEC prenant les mesures lors d'une enquête en mer auprès d'un pêcheur récréatif

La diversité des profils, la variabilité des pratiques et la fiabilité limitée des données déclaratives réglementaires compliquent cette évaluation, d'où la **nécessité d'une collecte de données réalisée directement en mer auprès des pêcheurs et la mise en place cette année, d'une enquête téléphonique (mars-avril 2025) permettant de décrire précisément les pratiques, les profils et l'effort de pêche journalier moyen par pêcheur dans l'espace protégé.**

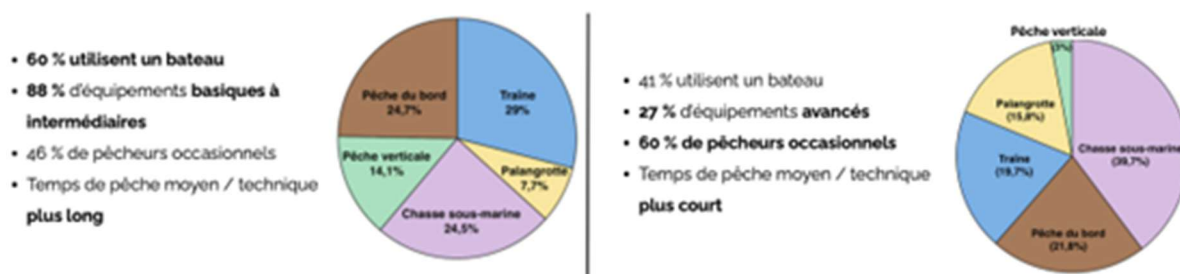
En combinant les résultats de cette enquête avec les données fiables issues des échantillonnages en mer des 3 dernières années (2022 – avril 2025), une méthode d'extrapolation robuste a permis une évaluation de l'effort et des volumes de capture de la pêche récréative dans la RNBB grâce à la participation et le soutien des associations de pêche de loisir.

Ces résultats ont pu être comparés avec les estimations publiées en 2015 dans l'AMP. L'ensemble de ce travail sera présenté en fin d'année 2025 aux associations locales de pêche de plaisance avant d'être diffusé publiquement.

Résultats 2025 :

- **Résultats de l'enquête téléphonique : deux profils de pêcheurs ont été distingués parmi les 3 : les riverains et les vacanciers.**

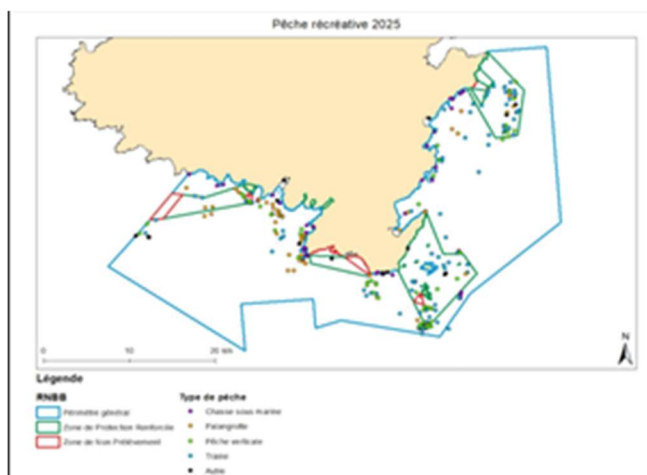
Les riverains correspondent aux pêcheurs locaux (51 %) ainsi qu'aux pêcheurs provenant des ports du nord de la Sardaigne (5%) fréquentant traditionnellement la zone transfrontalière. Les analyses montrent des différences marquées entre ces deux groupes, tant sur les pratiques que sur la fréquence des sorties.



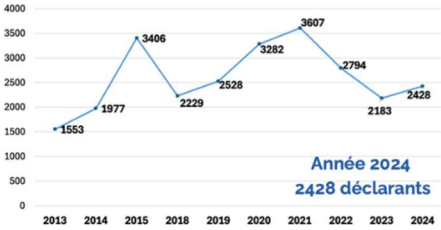
Les **pêcheurs vacanciers représentent 44% des pêcheurs déclarés**, soit un effectif non négligeable pour la réserve naturelle en proie au développement d'un tourisme de cueillette grandissant. Les résultats de notre enquête montrent que 73,1 % d'entre eux sont des touristes sans ancrage local. Ils pratiquent la chasse sous-marine (39,7%) et adoptent une pratique occasionnelle plutôt axée sur la période estivale alors que les riverains pratiquent une pêche plus régulière et diversifiée étendue tout au long de l'année. La traîne est la technique de pêche présentant les volumes de capture les plus élevés dans la RNBB, ciblant la sériole, le denti et le pagre. L'effort de pêche a été estimé entre 12,5 et 14 sorties par an pour les pêcheurs riverains et entre 6 et 9 sorties par an pour les pêcheurs vacanciers.

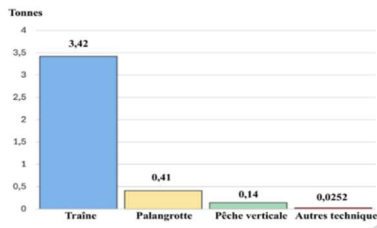
■ Résultats de l'échantillonnage en mer :

Cet échantillonnage contribue chaque année à collecter des tailles de capture et des biomasses en fonction des techniques et des zones de pêche (avec une détermination précise des espèces). **Entre 2022 et 2025, notre échantillonnage a permis le suivi de 96 sorties à la traîne, 56 en pêche verticale, 55 en chasse sous-marine.** La pêche au bord reste une technique difficile d'accès sur le littoral de la RNBB et nécessitera une collaboration avec les pêcheurs de loisir.



La carte ci-contre présente l'effort d'échantillonnage réalisé par le pôle scientifique en 2025 dans la Réserve Naturelle.

Indicateur	Chiffres clés	Commentaires et évolution sur 3 ans									
Nombre de pêcheurs déclarés	2 428 pêcheurs déclarés en 2024 	Ce chiffre marque une forte participation enregistrée en présentiel par les agents de surveillance de la RNBB. On observe une stabilisation du nombre de déclarants, si l'on exclut les années marquées par la pandémie de Covid-19 (2020-2021), durant lesquelles les déclarations ont été facilitées par un système de déclaration en ligne.									
Origine des déclarants (2024)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th><th>Effectif</th><th>Proportion</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pêcheurs riverains</td><td>187</td><td>56,3%</td></tr> <tr> <td>Pêcheurs vacanciers</td><td>145</td><td>43,6%</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie	Effectif	Proportion	Pêcheurs riverains	187	56,3%	Pêcheurs vacanciers	145	43,6%	Plus de la moitié des pêcheurs rencontrés sont des riverains de la Réserve Naturelle de Bonifacio (56,3 %). Cela montre que la pêche de loisir reste une pratique fortement ancrée localement.
Catégorie	Effectif	Proportion									
Pêcheurs riverains	187	56,3%									
Pêcheurs vacanciers	145	43,6%									
Ancrage local de la part des 43,6% pêcheurs vacanciers	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Vacanciers avec une résidence secondaire</td><td>39</td><td>26,9% (des vacanciers)</td></tr> <tr> <td>Touristes (sans ancrage local)</td><td>106</td><td>73,1%</td></tr> </tbody> </table>	Vacanciers avec une résidence secondaire	39	26,9% (des vacanciers)	Touristes (sans ancrage local)	106	73,1%	Parmi les 43,6 % de pêcheurs vacanciers, 26,9 % ont une résidence secondaire dans l'extrême sud. Les 73,1 % restants n'ont aucun ancrage sur le territoire : ce sont donc de pêcheurs strictement touristiques.			
Vacanciers avec une résidence secondaire	39	26,9% (des vacanciers)									
Touristes (sans ancrage local)	106	73,1%									

Indicateur	Chiffres clés	Commentaires et évolution sur 3 ans										
Enquête téléphonique (mars–avril 2025)	332 pêcheurs interrogés (sur 2 428 déclarés). La taille minimale de l'échantillon a été calculée selon la formule de Cochran (1977) et répartie en fonction de la domiciliation des déclarants.	L'enquête a permis de préciser les profils, les pratiques et la fréquence de sorties, et servira de base pour une estimation de l'effort de pêche global.										
Effort de pêche 2025	Notre étude a permis d'estimer à plus de 6000 le nombre de sorties de pêche réalisées en 2024 par les vacanciers et à plus de 12 000 pour les pêcheurs riverains.	Les analyses réalisées en 2025 permettront une évaluation globale des volumes de capture estimés pour les 80 000 ha de la RNBB en collaboration étroite avec les associations de pêche locales.										
CPUE massique moyennes de Dentex dentex observée lors des échantillonnages en mer.	Les captures moyennes de Dentex dentex à la traîne ont diminué entre 2013 et aujourd'hui : 358 g/h/bateau avant 2012 218 g/h/bateau entre 2022–2024	Cette baisse peut en partie s'expliquer par l'effet des réglementations mises en place depuis 2013 dans la RNBB et en Corse pour l'espèce ainsi que par une évaluation plus précise de l'effort de pêche actuel.										
Volume de capture déclaré en 2024.	4 tonnes de poissons ont été déclarées dans les zones soumises à autorisation de pêche de la RNBB. <table><tr><th>Méthode</th><th>Valeur (Tonnes)</th></tr><tr><td>Traîne</td><td>3,42</td></tr><tr><td>Palangrotte</td><td>0,41</td></tr><tr><td>Pêche verticale</td><td>0,14</td></tr><tr><td>Autres techniques</td><td>0,0252</td></tr></table>	Méthode	Valeur (Tonnes)	Traîne	3,42	Palangrotte	0,41	Pêche verticale	0,14	Autres techniques	0,0252	Pour les 200 relevés de capture obligatoires enregistrés en 2024, la traîne représente plus de 85 % du tonnage total.
Méthode	Valeur (Tonnes)											
Traîne	3,42											
Palangrotte	0,41											
Pêche verticale	0,14											
Autres techniques	0,0252											

La gestion et l'animation des zones Natura 2000 en mer

Outil fondamental de la politique européenne de préservation de la biodiversité, le réseau Natura 2000 vise une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

En Corse, le réseau Natura 2000 en mer comprend 21 sites : 17 sites marins et 4 majoritairement terrestres justifiant d'une gestion intégrée avec les premiers sites. Ceux-ci représentent plus de 45% des eaux territoriales de l'île.

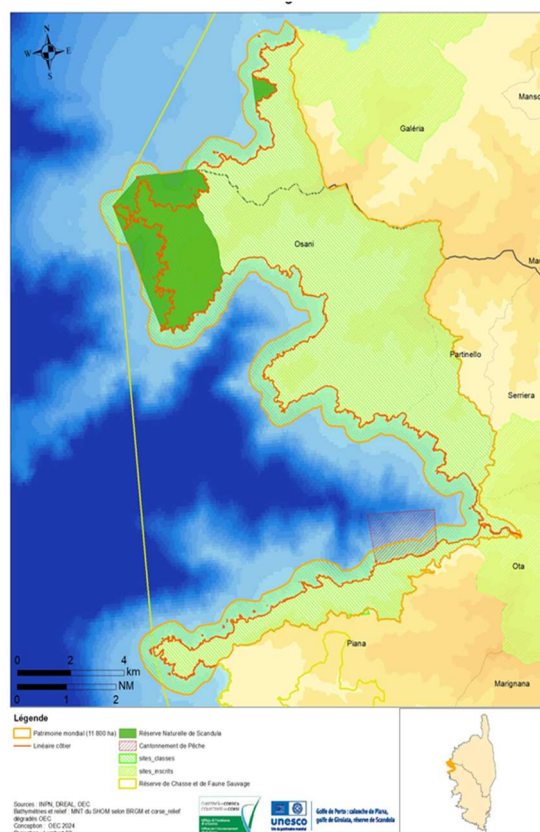
Le plan de gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO « Golfe de Porto »

L'OEC est officiellement gestionnaire du site du patrimoine mondial (UNESCO) depuis 2019, par délégation de la Collectivité de Corse (cf. convention octobre 2019, Collectivité de Corse/OEC/Préfecture de Corse).

Obligatoire pour tous les sites inscrits au patrimoine mondial, un plan de gestion n'avait encore jamais été formalisé.

Toutefois, des orientations de gestion avaient été définies en 2015 et un certain nombre de documents d'orientations sont en vigueur et s'appliquent au périmètre du site : document d'objectifs des sites Natura 2000 « Calvi-Carghjese », plan de gestion de la réserve MAB « Falasorma-Dui Sevi », plan de gestion de la réserve naturelle de Scandula, plan d'aménagement de la forêt communale de Piana, ainsi que des documents de portée plus large (PADDUC, plan de prévention rapprochée des massifs, etc...).

Carte des protections réglementaires



Le paysage regroupe les principales valeurs ayant conduit à l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial. Complété par une étude paysagère réalisée en 2024, **le plan de gestion a été renforcé en 2025 par une assistance à maîtrise d'ouvrage**. Il reprend tous les éléments de diagnostic écologique et socio-économique disponibles à l'échelle du site, associés à des cartographies réalisées en interne à l'OEC.

Le cadrage du document est orienté sur deux enjeux découlant des critères retenus pour l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial : paysage et biodiversité.

Deux enjeux généraux y sont associés sur la fréquentation et les usages durables (incluant une politique de tourisme durable) **et la gouvernance du bien.**

Trois facteurs clés de réussite conditionnent la bonne réalisation des actions découlant des objectifs de conservation :

- **l'anticipation des changements climatiques ;**
- **l'amélioration des connaissances ;**
- **l'ancrage territorial.**

S'agissant du dernier facteur de réussite identifié, il est à noter que **la mission « Façade Maritime Occidentale » de l'OEC assure des missions de surveillance, sensibilisation et suivi scientifique sur le secteur** terrestre et maritime de Piana à Galeria. Elle est constituée de 2 agents basés sur site, d'un chargé de mission et dotés d'un bateau et d'un véhicule.

RESULTATS 2025 :

Une restitution finale est prévue pour fin 2025.

Le plan de gestion doit être évalué par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) courant 2026. Il devra ensuite être validé par la Collectivité de Corse et la Préfecture, avant transmission officielle au comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette transmission se fera par l'intermédiaire du Ministère chargé de l'Environnement et de l'Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO.

Données générales et caractéristiques du site

- **Surface du site inscrit au patrimoine mondial UNESCO : 11 800 ha dont 3509 ha maritimes** (2896 ha compris à une profondeur de 0-50m). 136 km de côtes.
- **26 sommets de 224 à 927 m d'altitude ; 32 îles et îlots.**
- **14-18 couples de balbuzard pêcheur sur le périmètre** du site, soit près de la moitié de la population reproductrice de Corse.
- **1 045 ha en propriété du Conservatoire du Littoral** et **201 ha** en propriété de la **Collectivité de Corse**. **561 ha de forêts publiques** (communales et territoriales).
- **1034 ha d'herbiers de posidonies** sur substrat meuble ou rocheux.
- **6,9 ha de cymodocées.**
- **175 grottes marines** (67 médiolittorales, 18 obscures, 90 semi-obscures).
- **39,3 ha de coralligène.**
- **140,22 km de formations à algues encroûtantes** dont 12,77 km d'encorbellements à Lithophyllum.
- **139 421 visiteurs ayant utilisé les navires de promenade en mer en 2024** (d'après déclarations taxe « Barnier »).

La préservation du balbuzard pêcheur : retrait d'équipements d'escalade sur le site Natura 2000 Calvi-Cargèse

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 marin entre Calvi et Cargèse, dont l'OEC est l'opérateur désigné, l'une des priorités définies par le document d'objectifs concerne la préservation du balbuzard pêcheur, espèce protégée et d'intérêt communautaire. Cette espèce présente en effet un enjeu très fort de conservation sur le secteur Calvi-Cargèse.

Au début de l'année 2025, les agents de l'OEC ont constaté la présence d'équipements d'escalade sur un piton rocheux abritant un nid de balbuzard pêcheur.



Cette activité étant susceptible d'entraîner un dérangement de l'espèce en période de reproduction, l'OEC a dans un premier temps souhaité réunir les acteurs concernés afin de trouver une solution concertée.

Trois réunions de concertation ont ainsi été programmées en 2025 : la première avec le service Aires Protégées de la Mer, des Iles et du Littoral (APMIL) et le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC), la deuxième avec les services de l'État, et la dernière avec la Ligue Corse d'escalade. Lors de cette dernière rencontre, la Ligue Corse, partageant la volonté commune de préserver et protéger le patrimoine naturel insulaire, a jugé inadmissible l'installation de nouveaux équipements d'escalade à proximité d'un nid occupé. Son président s'est engagé à procéder au retrait des équipements présents sur le piton dès la fin de la période de reproduction du Balbuzard, avec l'appui logistique de l'OEC.

En novembre 2025, l'OEC et la Ligue Corse d'escalade ont organisé une mission en mer, conditionnée par la météo, afin de retirer ces équipements.



Deux licenciés de la Ligue, munis de leur matériel d'escalade, ont été acheminés sur le site — accessible uniquement par la mer — à bord du bateau de l'OEC basé à Cargèse. Après une ascension d'environ dix mètres, les membres de la Ligue ont procédé au retrait complet des équipements situés sous le nid du balbuzard pêcheur.

Par ailleurs, il a été convenu lors des réunions que l'OEC s'engage à transmettre à la Ligue Corse un minimum de trois points d'étape relatifs à la nidification du Balbuzard, afin de limiter au maximum le risque de dérangement pendant la période de reproduction :

- Début mars : transmission des premiers résultats du suivi ;
- Début mai : confirmation de l'installation des couples nicheurs ;
- Août : information sur l'envol des jeunes.

Le suivi écologique des récifs artificiels du Ricantu – Aiacciu

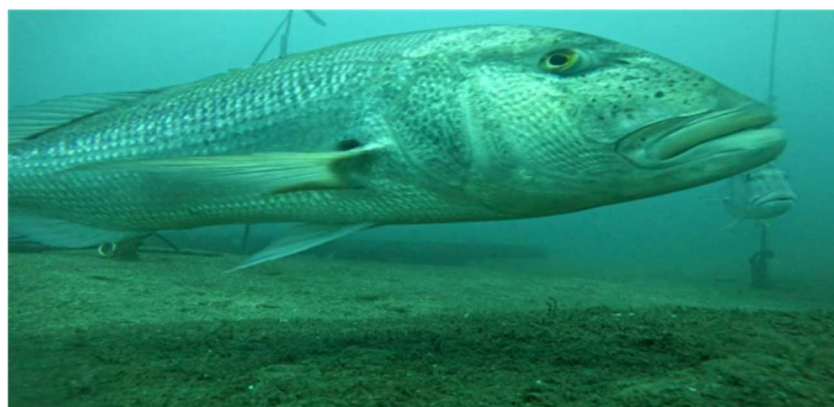
En 2017, l'OEC a installé des récifs artificiels, de nouvelle génération, positionnés au fond du golfe d'Aiacciu zone Natura 2000 (FR 9402017), sur le site du Ricantu.

Les objectifs de cette opération sont triples : la production halieutique, la reconstitution des biocénoses marines et la Recherche et le Développement (R&D).

L'OEC a souhaité s'inscrire dans une démarche de recherche et développement (R&D) en innovant sur l'architecture et la texture des modules ainsi que sur les techniques de fabrication.

Des suivis écologiques sont réalisés chaque année depuis leur installation et les résultats sont très encourageants.

En 2021, au regard des résultats de ces suivis, les modules les plus performants ont été répliqués afin d'accroître l'efficacité de ce dispositif.



L'année 2025 correspond à la 8ème année de suivi au cours de laquelle une première mission a été réalisée en juin et une seconde début novembre.

Durant les années de suivi, **11 espèces ciblées par la pêche ont été recensées** dont un jeune poulpe (*Octopus vulgaris*). **Au total, 1045 poissons appartenant à 11 espèces ciblées par la pêche ont été recensés pour une biomasse totale de 210 kg en 2023, presque 300 kg en 2024 ; et 400kg en 2025.**

Le nombre d'espèce et notamment les dentis et chapons, l'abondance et la biomasse ont augmenté de manière importante depuis l'installation des nouveaux récifs en 2021.

Chaque année, deux suivis écologiques (un en mai ; l'autre en novembre) portent sur :

- **Suivi faune flore fixée** : La colonisation des récifs artificiels du Ricantu par la faune et la flore fixée est un processus lent mais observable. Ces années de suivi ont permis de mettre en évidence : d'une part, que la faune et la flore fixées s'installent au-dessous ou à la verticale des récifs pour se protéger des courants et de la sédimentation ; d'autre part, la rugosité naturelle des récifs semble faciliter l'installation d'espèces encroûtantes. Enfin, les espèces fixées sur ces récifs sont semblables, à savoir des espèces de vers sédentaires, des éponges, des cnidaires et des algues encroûtantes.
- **Suivi ichthyologique** : Parmi les espèces observées, certaines l'ont été de manière récurrente. Il s'agit d'espèces relativement sédentaires (sar à tête noire, dorade grise, sar commun) et fortement inféodées aux substrats rocheux (chapon, petite rascasse rouge, mostelle, poulpe, congre). D'autres espèces, beaucoup plus mobiles, ont pu être observées. Il s'agit de prédateurs évoluant dans un environnement vaste (raie pastenague, baliste, denti et sériole). Au sein de ces différentes espèces, des dynamiques intéressantes ont été observées pour le sar à tête noire, le chapon, la petite rascasse rouge, la dorade grise, le denti et la mostelle.
- **Suivi des invertébrés** : Le suivi des invertébrés doit être réalisé en même temps que le suivi de la faune ichthyologique et de la faune et la flore fixées.

Axe d'amélioration identifiés :

L'implantation de ces récifs a pour finalité :

- d'augmenter la production halieutique dans le but de soutenir les activités de pêche professionnelle dans le golfe d'Aiacciu ;
- de reconstituer des biocénoses marines face aux différentes pressions anthropiques au sein du golfe ;
- de favoriser et d'améliorer la recherche et le développement dans une perspective d'innovation et d'expérimentation.

Le projet de création de la Riserva Naturale di Corsica di u Golfu di Portu, Calanche di Piana, Scàndula



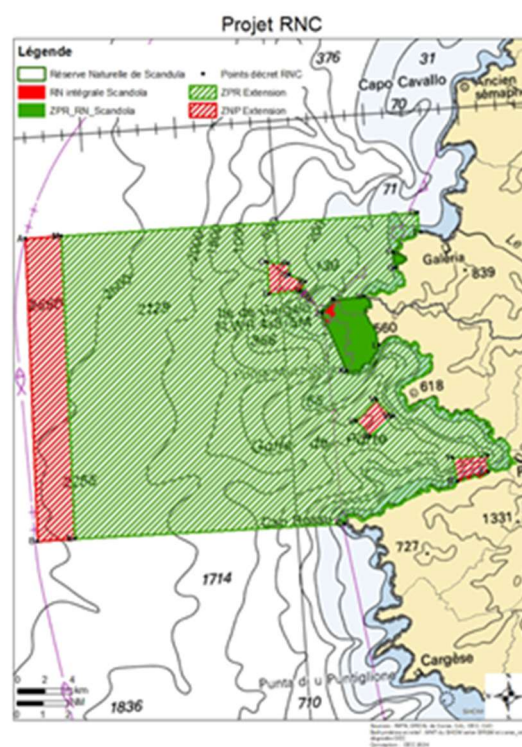
L'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica (UAC) conduit la procédure de création de la Réserve Naturelle de Corse (RNC) dans le Golfe de Portu-Scàndula, conformément aux engagements de la Collectivité de Corse et aux recommandations de l'UNESCO pour la préservation des sites inscrits au patrimoine mondial.

Cette initiative répond à la nécessité de renforcer la protection d'un espace marin et terrestre exceptionnel, en cohérence avec les standards interfrançais de conservation.

Le projet de création de la Réserve Naturelle de Corse (RNC) dans le Golfe de Portu-Scàndula vise à renforcer la protection d'un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, reconnu pour sa biodiversité et ses paysages exceptionnels. Situé sur la façade maritime nord-occidentale de la Corse, ce périmètre couvre une vaste zone marine et côtière, caractérisée par une grande naturalité et une faible urbanisation.

Il s'intègre dans un cadre réglementaire déjà riche (Natura 2000, ZNIEFF, site classé), mais jugé insuffisant pour répondre aux enjeux actuels.

La RNC **permettra d'étendre la protection au-delà des limites de la réserve nationale de Scandula**, en incluant des habitats remarquables tels que les canyons sous-marins, les grottes littorales, les herbiers de posidonie et les récifs coralligènes.



Ce territoire abrite une faune et une flore d'une diversité exceptionnelle, dont des espèces emblématiques comme le balbuzard pêcheur, le mérrou brun, la patelle géante et le corail rouge. Il **présente également un intérêt géologique majeur, avec des formations volcaniques et granitiques uniques, ainsi qu'un patrimoine culturel et historique lié à la navigation et aux activités pastorales**. La qualité des masses d'eau et la richesse écologique du site en font un laboratoire naturel pour la recherche scientifique.

L'objectif est de **garantir une protection durable**, fondée sur une gestion concertée et adaptée aux pressions croissantes, notamment la fréquentation touristique et le changement climatique.

L'OEC assure la coordination des acteurs institutionnels, socio-économiques et scientifiques afin de garantir une gouvernance partagée et transparente.



Les consultations menées en 2025 avec les élus, les bateliers, les pêcheurs professionnels et les acteurs socio-économiques **ont permis d'aboutir à un consensus sur la réglementation et la gouvernance.** Les propositions incluent la **création d'une grande Zone de Protection Renforcée (ZPR), l'instauration de licences pour les activités nautiques, et l'extension des droits de pêche encadrés à l'ensemble du périmètre. Cinq zones de non-prélèvement (ZNP) ont été validées**, dont la réserve intégrale de Scàndula et des secteurs stratégiques sur les têtes de canyon.

Ce projet illustre la volonté de la Corse de concilier préservation de la biodiversité, valorisation du patrimoine et régulation des activités humaines, tout en respectant les critères UNESCO relatifs à l'intégrité écologique et à la gestion durable des sites. La mise en œuvre opérationnelle sera accompagnée d'un dispositif de suivi et d'évaluation pour assurer l'efficacité et l'adaptabilité de la réserve face aux pressions croissantes.

CHIFFRES CLES PROJET DE CREATION RNC SCANDOLA

Ratio d'extension : la future RNC sera $\approx$ 40 fois plus grande que la RNN actuelle (62 123 ha vs 1 519 ha).

Future Réserve Naturelle de Corse (projet Golfe de Portu-Scandula)

- Superficie totale : 62 123,80 ha
 - 0-50 m : 3 514,41 ha
 - 50-400 m : 11 687,40 ha
 - 400 m : 46 922,00 ha
- Zones de Non-Prélèvement (ZNP) prévues :
 - Castagna : 373,15 ha
 - Canyon Seninu : 347,82 ha (>400 m)
 - Canyon Gargalu : 445,21 ha (dont 441,77 ha >400 m)
- Zone pélagique ouest : 5 824,26 ha (dont 2 152,20 ha >400 m)

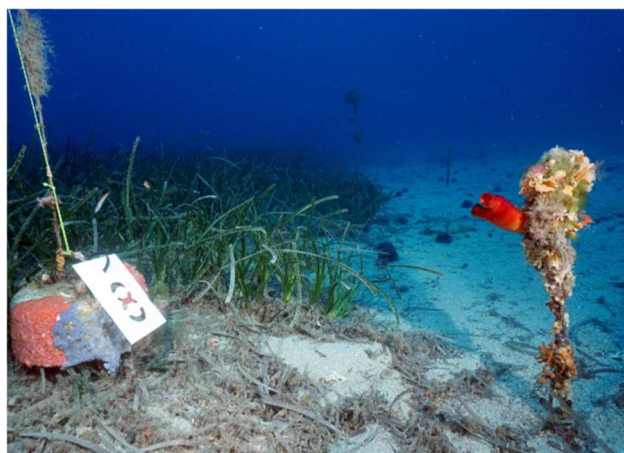
Objectifs : Conservation des écosystèmes (posidonie, coralligène, canyons), adaptation au changement climatique, régulation des usages, valorisation culturelle et gouvernance partagée.

Règlementations envisagées et concertée en 2025 :

- Interdiction des prélèvements dans ZNP (11,25 % de ZNP, 4,40 % de ZNP pour le projet de RNC entre 0 et 50 m de profondeur en comparaison 1,5 % dans la RNBB).
- Quotas pour pêche et loisirs, licences pour promenades en mer et plongée, contrôle des mouillages.

Création, par délibération de l'Assemblea di Corsica, prévue pour le premier semestre 2027

L'observation de l'herbier de posidonie



Au début des années 1980, les gestionnaires, les scientifiques et les politiques prennent conscience de la dégradation du milieu marin et plus particulièrement des écosystèmes littoraux. C'est également au cours de cette période que les connaissances scientifiques confirment le rôle majeur joué par l'herbier de posidonie dans les équilibres littoraux et mettent en exergue sa sensibilité aux pressions humaines.

Cet écosystème emblématique de la Méditerranée va devenir en quelques années l'objet de toutes les attentions et son suivi apparaît comme une priorité pour les acteurs du milieu marin.

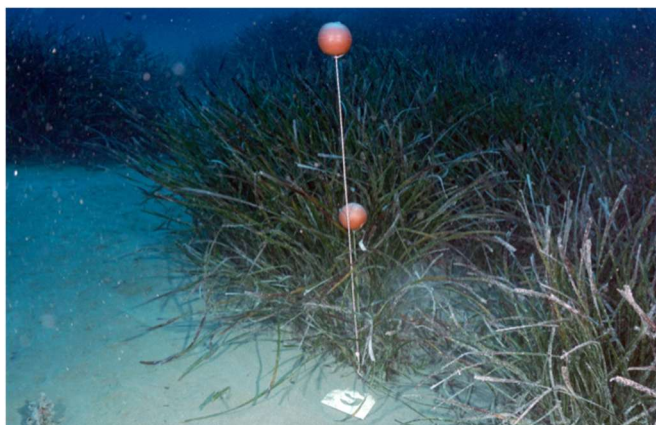
La surveillance de l'état de conservation de l'herbier à *Posidonia oceanica* en Corse est assuré via l'OEC, à travers la mise en place d'un réseau de surveillance équitablement réparti tout le long du littoral insulaire : Le Réseau de Surveillance Posidonie (RSP).

Ce Réseau de Surveillance de la Posidonie de la Corse intègre 20 sites (Macinaghju, Cap Sagru, Toga, Arinella, Bravona, Est Corse, La Chiappa, Cerbicales, Santa Manza, Lavezzi x2, Bunifaziu, Figari, Portu Pollo, A Parata, Sagone, Portu, Stareso, L'Isula et Canari).

Cette stratégie permettra de suivre l'évolution de cet écosystème majeur le long du littoral de la Corse et valoriser les efforts de gestion consentis depuis sa mise en place. La Corse dispose en effet d'un outil unique, bénéficiant des dernières innovations techniques (traitement d'images, photomosaïques, indices de vitalité scientifiquement validés) qui permet de suivre sur une vingtaine d'années la dynamique de cet écosystème. Il faut noter qu'à ce jour aucun site n'a fait l'objet d'un suivi aussi long, ni aussi précis en Méditerranée.

Tous les sites du RSP Corse ont fait l'objet d'un suivi au cours de l'année 2025 ce qui a permis de disposer des prélèvements à la saison optimale pour le calcul des indices de vitalité

Les photographies et orthomosaiques de tous les balisages ont également été réalisées de façon à caractériser l'évolution des limites inférieures.



Au cours des suivis réalisés, la vitalité de l'herbier a été mesurée dans les 15 sites initiaux, 5 sites supplémentaires ont été mis en place, des capteurs de température ont été installés, et de nouveaux descripteurs ont été mesurés pour mieux comprendre l'évolution des limites inférieures dans le contexte du dérèglement climatique (ex. pente). Le retour sur site programmé en 2024-2025 confirme la pérennité du RSP Corse et s'inscrit dans une démarche pertinente à même de fournir des informations précises pour les gestionnaires de l'espace marin et littoral insulaire.

2.4. Gestion durable des déchets et économie circulaire

En pilotant les orientations stratégiques de la gestion des déchets et en accompagnant les acteurs publics et privés, la Collectivité favorise la réduction à la source, le tri et la valorisation. Elle soutient également l'émergence de nouvelles filières inscrites dans l'économie circulaire.

La mise en œuvre et le suivi du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD)

Approuvé par l'Assemblée de Corse le 25 juillet 2024, le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) constitue l'outil unique de planification de la gestion de l'ensemble des déchets produits sur le territoire insulaire. Il vise à atteindre les objectifs français et européens en matière de :

- réduction des déchets à la source ;
- d'amélioration des taux de tri ;
- de développement de la valorisation.

Il couvre l'ensemble des flux issus des ménages, des collectivités, des administrations et des activités économiques, qu'ils soient dangereux, non dangereux ou générés par les chantiers.

Conformément au décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets et à l'article R. 541-24 du Code de l'environnement, **l'Office de l'Environnement de la Corse est l'autorité compétente en matière de planification des déchets. À ce titre, il réunit chaque année la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) afin de présenter le rapport d'avancement du plan.**

Cette année, la CCES s'est tenue le 10 juillet 2025. Elle a rassemblé des représentants des collectivités territoriales, des groupements compétents en matière de collecte et traitement des déchets, de l'État, des organismes publics concernés, des organisations professionnelles, des éco-organismes et des associations agréées de protection de l'environnement.

Au-delà de la présentation réglementaire portant sur le recensement des installations de gestion des déchets autorisées, enregistrées ou déclarées, ainsi que du suivi des indicateurs du plan (article R. 541-16 du Code de l'environnement), **l'Office a présenté :**

- **La méthodologie et des données actualisées par flux de déchets (déchets ménagers et assimilés (DMA), déchets des activités économiques (DAE), déchets du bâtiment et des travaux publics (DBTP))**

L'amélioration de la connaissance qualitative et quantitative des flux constitue l'une des principales prescriptions issues des observations de la commission d'enquête du PTPGD et du rapport de la Chambre régionale des comptes de 2024.

QUELQUES CHIFFRES

Les données 2025 seront disponibles en 2026 ; toutefois, une actualisation des données 2018 a été réalisée à partir des informations disponibles pour 2023.

- **Déchets ménagers et assimilés (DMA) :**
 - Production totale : 226 645 tonnes en 2023, dont 10 913 tonnes de DMA hors SPGD.
 - Ratio DMA SPGD : 619 kg/habitant (population INSEE) ou 485 kg/habitant (population DGF).
- **Déchets des activités économiques (DAE) hors construction et hors assimilés**
 - Total estimé : 81 890 tonnes en 2023, dont :
 - 64 795 tonnes de déchets non dangereux non inertes,
 - 8 271 tonnes de déchets inertes,
 - 8 824 tonnes de déchets dangereux.
- **Déchets du BTP**
 - Secteur du bâtiment : 190 155 tonnes dont 146 279 tonnes de déchets inertes.
 - Secteur des travaux publics : 571 908 tonnes dont 547 630 tonnes de déchets inertes.
 - Total filière BTP : 762 063 tonnes.

- La méthodologie de l'étude et des éléments de diagnostic de la filière des combustibles solides de récupération (CSR).

L'objectif D1 du PTPGD vise à étudier l'opportunité de recourir à une filière de valorisation énergétique des déchets du territoire.

Le travail mené dans le cadre de cette **étude n'est pas achevé**, mais témoigne néanmoins d'une vision approfondie du sujet.

QUELQUES CHIFFRES ISSUS DU DIAGNOSTIC DE LA FILIERE CSR

Gisement global de CSR/brut DMA-DAE-biomasse estimé à 100 000 tonnes à l'horizon 2030.

Scénario « Cismonte » :

- **Gisement mobilisable : 33 350 tonnes de CSR et de biomasse.**
- **Installation projetée : chaudière de 20 MW**, valorisation 100 % électrique.
- **Production estimée : 32 GWh** (équivalent consommation de plus de 7 500 logements).
- **Montant total : 82 M€ HT**, financés à 80 % par l'État (65 M€) et à 20 % par les actionnaires publics de la SPL (16 M€) pour un contrat de 25 ans.
- **Coût de fonctionnement : 209 € HT/tonne** (hors recettes électriques).
- **Compensation équivalente estimée : 280 €/MWh**, en cohérence avec le coût de production en Corse (270 €/MWh).
- **Recette annuelle estimée pour la SPL : 9 M€.**

Favoriser l'économie circulaire et réduire la production de déchets - Suivi et optimisation des flux matières dans les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)

La feuille de route « Économie circulaire » prévoit un accompagnement des acteurs publics et privés souhaitant améliorer la gestion de leurs ressources et contribuer à la réduction des déchets.

Dans ce cadre, l'OEC a apporté un soutien technique et financier, via son appel à projets « Économie circulaire », à un projet mené par la filière de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Ce projet vise à renforcer la traçabilité collective et partagée des flux matières grâce à la mise en place d'une solution informatique mutualisée, adaptée aux besoins des structures concernées.

Cette solution contribue également à l'alimentation de l'Observatoire des déchets de la Corse.

Le projet répond aux enjeux économiques et organisationnels de la filière ESS tout en s'inscrivant dans les orientations de la planification et de la loi AGECE. Les priorités identifiées sont les suivantes :

- poursuite et renforcement de l'accompagnement des acteurs de l'ESS ;
- consolidation des actions relatives au réemploi, à la réutilisation, à la valorisation et à la réduction des déchets ;
- amélioration du suivi des objectifs réglementaires, notamment en matière de traçabilité des flux et de réduction des déchets ;
- renforcement de la communication sur les actions de réemploi.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2025

Des indicateurs de suivi des flux matières seront disponibles, sous forme agrégée ou non, via l'Observatoire des déchets de l'OEC. Ils permettront également de mesurer l'évolution de l'efficacité économique et environnementale en lien avec les objectifs fixés.

2.5. Gestion durable du domaine public

La gestion durable du domaine public constitue un levier majeur pour protéger les espaces sensibles, soutenir des usages compatibles et renforcer l'attractivité des sites gérés par la Collectivité de Corse.

L'encadrement de l'occupation temporaire du domaine public naturel :

La Collectivité de Corse assure la gestion et l'encadrement des occupations temporaires du domaine public naturel et maritime relevant du Conservatoire du littoral, conformément aux orientations du STENS.

Cette gestion vise à organiser les usages agricoles, halieutiques, touristiques ou techniques sur les sites protégés, tout en garantissant la préservation des milieux et la régulation des activités autorisées.

En 2025 ont été autorisées :

- **35 conventions d'occupation temporaire d'usage agricole** ont été délivrées au profit d'éleveurs et d'apiculteurs ;
- **2 conventions d'usage halieutique ;**
- **2 conventions d'occupation du domaine public maritime pour l'accostage au ponton de la baie du Lotu**, au bénéfice d'entreprises de transport maritime de passagers ;
- **2 conventions relatives à l'utilisation de la taxe sur les passagers maritimes** (« taxe Barnier ») **pour les sites de l'Agriate, de Capense, de Capu Biancu et de la Pointe du Capicorsu**
- **2 conventions d'occupation temporaire payantes ont été signées**, notamment **pour des installations techniques** (télécommunications, lignes électriques) ;
- **5 conventions de délégation de gestion du domaine du Conservatoire du littoral ;**
- **16 conventions d'occupation temporaire à titre gracieux ont été établies pour divers usages** (droits de passage, installation de stations de mesure de la foudre, relais radio-transmission, etc.).

BILAN 2025

Ces 64 autorisations représentent en 2025 un montant total de 176 660 € de redevances perçues par la Collectivité de Corse.

La gestion en régie de près de 26 000 hectares d'ENS terrestres et maritimes (propriétés du Conservatoire du littoral et de la Collectivité de Corse)

La Collectivité de Corse conduit une politique active de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles, conformément aux orientations du Schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles (STENS).

Cette action s'appuie sur un ensemble d'interventions visant à maintenir ou restaurer les équilibres écologiques, à préserver les habitats sensibles et à encadrer la fréquentation des sites.

La Collectivité assure ainsi, en régie, la gestion de près de 26 000 hectares d'ENS terrestres et maritimes, incluant des propriétés du Conservatoire du littoral et de la Collectivité de Corse. Les interventions couvrent l'entretien des sentiers, du petit patrimoine bâti, le maintien en bon état d'écosystèmes fragiles abritant de nombreuses espèces protégées, ainsi que le suivi de la fréquentation des sites soumis à forte pression, tels que l'Agriate, Roccapina, le Ricantu, le lido de la Marana ou encore la Revellata. La Collectivité participe également à plusieurs suivis scientifiques, notamment sur le ghjattu volpe, le crabe bleu, l'hélix de Corse, le balbuzard pêcheur, les échouages de cétacés, les pontes de tortues marines ou encore le réseau tempêtes.

FOCUS : la gestion et l'entretien des sites

Dans le cadre de la gestion et de l'entretien des sites, trois agents de la Collectivité de Corse ont été certifiés « ouvriers bâtisseurs pierres sèches » en novembre 2025, étant les premiers agents certifiés de toutes les collectivités de France.



FOCUS : Surveillance des sites / Police de l'environnement

La mission de police de l'environnement sur ENS constitue l'un des éléments de gestion.

Cette mission de police incombe au gestionnaire qui doit faire appliquer les différentes législations sur les sites concernés.

Une vingtaine d'agents commissionnés et assermentés de la Collectivité de Corse ont suivi en 2025 une journée d'information sur les conditions d'exercice des missions de police de l'environnement principalement axée sur la sécurité. Cette cession d'information a été encadrée par des agents de l'OFB. A la suite de cette première collaboration plusieurs opérations de police mutualisées en conditions réelles ont été mises en œuvre..

En 2025, un pas important a été franchi avec la mise en œuvre de la verbalisation électronique (PVe), concernant les procédures d'amendes forfaitaires, pour les agents verbalisateurs des réserves naturelles et des gardes du littoral à l'instar de ce qui est pratiqué au niveau de la police nationale, la gendarmerie ou l'OFB.

Une convention entre la Collectivité de Corse et L'ANTAI a été validée par le Conseil Exécutif en novembre 2025.

FOCUS : Entretien des aménagements sur les aires de stationnement et les sentiers littoraux du lido de La Marana.

La Collectivité de Corse a engagé un programme de travaux d'un montant de 56 650 € TTC visant à remettre en état les aménagements du Conservatoire du littoral, dont les ouvrages présentaient des dégradations liées à leur vieillissement et à l'usure naturelle du temps.

Le remplacement de portiques (limitant la hauteur des véhicules sur les aires de stationnements) et de plots délimitant les aires de stationnement. Tous ces aménagements contribuent à l'amélioration de l'accueil du public et à sa canalisation. Les travaux permettent en outre de garantir la sécurité des biens et des personnes.

RESULTATS ET PERSPECTIVES

La livraison de la base de données est prévue en fin d'année 2025.

Des travaux sont en cours sur les éléments préalables à sa diffusion dans de bonnes conditions. Il s'agit notamment de :

- la rédaction d'une notice d'utilisation ;
- la construction d'une métadonnée propre ;
- la réalisation de présentations et de documents de communication pédagogiques.

Sur le long terme, cette donnée sera à renouveler régulièrement pour permettre une connaissance dynamique des évolutions du territoire.

L'aménagement paysager des sites ENS propriété de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse mène des opérations d'aménagement et de requalification sur plusieurs sites inscrits au titre des ENS dont elle est propriétaire.

L'aménagement paysager du site ENS les 2 églises (Carghese)

Situé au cœur du village entre les deux églises catholique et orthodoxe, le site fait partie des ENS propriété de la Collectivité de Corse.

Ils consistent en :

- la création d'un jardin botanique,
- l'implantation de jardins potagers biologique ;
- la réhabilitation paysagère pour un accueil du public.

ETAT D'AVANCEMENT ET ELEMENTS FINANCIERS DU PROJET

Les **marchés** de travaux ont été **attribués début 2025** et **les travaux ont démarré en novembre 2025 pour une durée de 18 mois.**

Les travaux ont été intégralement financés par la Collectivité de Corse pour un montant total de 566 863 € TTC.

L'aménagement paysager du site ENS de Fornacina (Furiani).

Situé entre la réserve naturelle de l'étang de Biguglia (RNEB) et la zone périurbaine de Furiani, l'ENS de Fornacina est la propriété de la Collectivité de Corse.

Le projet a consisté en

- la remise en état et la requalification des sentiers internes ;
- la création de jardins partagés et d'espaces récréatifs ;
- la restauration et l'extension d'une petite ruine en pierre sèche ;
- la reprise des aires de stationnement.

Les jardins seront très prochainement utilisés par des scolaires et plus largement dans le cadre d'action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Les travaux d'un montant total de 525 232 € intégralement financés par la Collectivité de Corse ont conduits au cours de l'année 2025.

Le chantier a été livré en novembre 2025.

ETAT D'AVANCEMENT ET ELEMENTS FINANCIERS DU PROJET

Les **marchés** de travaux ont été **attribués début 2025** et **les travaux ont démarré en novembre 2025 pour une durée de 18 mois.**

Les travaux ont été intégralement financés par la Collectivité de Corse pour un montant total de 566 863 € TTC.

L'aménagement paysager du sentier de la rive Est de l'étang de Biguglia

Sur la rive Est de l'étang de Biguglia en réserve naturelle, deux sentiers sont ouverts au public : le sentier de Tombulu Biancu et le sentier de l'isthme de San Damiano. Long de 1,2 Km environ, le sentier de Tombulu Biancu accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs.

Le projet consiste à :

- réhabiliter et aménager le sentier de la rive Est de l'étang de Biguglia afin de valoriser le patrimoine de la réserve ;
- sécuriser le sentier, améliorer l'accueil du public ;
- renforcer la sensibilisation à la protection ;
- créer un nouveau sentier permettant de faire le lien entre les deux sentiers existants Nord ainsi que la création d'un nouveau sentier longeant le bassin Sud est proposée.

ETAT D'AVANCEMENT ET ELEMENTS FINANCIERS DU PROJET

Une mission de maîtrise d'œuvre (MOE) de conception est sera lancée en 2026.

Le montant des études est estimé à 120 000 euros TTC ; cofinancé au titre du fonds vert et celui des travaux sera précisé à l'issue de l'Avant-Projet Définitif.

La gestion de la Réserve Naturelle du Massif du Monte Ritundu : Mise en œuvre du Plan de Gestion I de la RN MMR

Le plan de gestion de la RNMMR

Première réserve classée à l'initiative de la Collectivité de Corse et qui plus est, dédiée à la protection du milieu montagnard, la Réserve naturelle de Corse du Massif du Monte Ritundu a présenté en février 2024 son premier plan de gestion devant l'Assemblée de Corse.

Ce plan de gestion **précise, pour une période donnée, les grands objectifs, ainsi que les moyens d'action pour y parvenir et hiérarchiser les priorités**. La programmation a été fixée à 7 ans pour ce premier plan de gestion sur la **période 2024-2030**. Ce document a été élaboré selon la trame, les préconisations et le sommaire exposés dans le guide méthodologique des plans de gestion d'espaces naturels, commun aux réserves naturelles et aux sites NATURA 2000, fruit d'une collaboration entre l'Office Français de la Biodiversité et Réserves Naturelles de France, et validé en 2018. Il a été validé par l'Assemblée de Corse à l'unanimité.

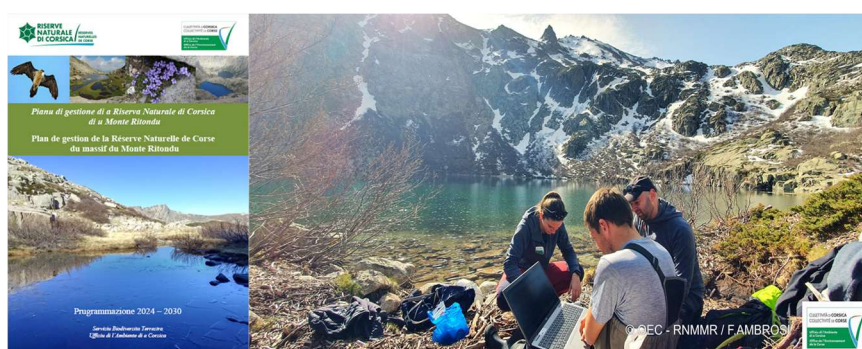
Le plan de gestion est construit autour de 5 objectifs à long terme :

- Maitriser la fréquentation et les usages, en particulier sur le secteur Melu/Capitellu
- Maintenir les populations d'espèces faunistiques et floristiques à forte valeur patrimoniale et leurs habitats
- Sensibiliser les visiteurs, acteurs et partenaires à la biodiversité du territoire
- Améliorer la connaissance du site et promouvoir la recherche appliquée à la gestion
- Administrer la réserve.

Ces objectifs sont déclinés en 25 objectifs opérationnels regroupant 109 opérations de gestion. **L'année 2025 a constitué la deuxième année de mise en œuvre effective de ce document.**

Les actions de gestion de la RN MMR :

A la suite des dégâts causés par la tempête Ciaran, et compte tenu des nouvelles modalités d'accès au site, le calendrier prévisionnel des missions de police et suivis scientifiques a été revu afin de tenir compte des difficultés d'accès au territoire classé. Le plan de gestion prévoyait 610 Hommes-jours consacrés aux missions de police et de surveillance, dont 440 hommes-jours dédiés aux lacs de Melu et Capitellu. En l'absence d'un poste de garde, ce chiffre a été revu à la baisse compte tenu des effectifs disponibles 218 jours de surveillance ont ainsi été effectués en 2024.



Pour l'année 2025, l'objectif d'une présence quotidienne sur Melu et Capitellu a été abandonné compte tenu des conditions d'accès au site. L'augmentation du bivouac sauvage a été soulignée par la Commune et les services de la Gendarmerie Nationale a de multiples reprises au cours de l'année écoulée, sans effets.

Dans ce contexte, les suivis scientifiques ont pu être en partie assurés, mobilisant l'équipe tout au long de l'année (qualité de l'eau, changement climatique, reproduction du gypaète barbu...).

La mise en œuvre des dispositifs « Lacs Sentinelles » et « Orchamp » font de la réserve un site pionnier dans l'étude des changements climatiques sur les écosystèmes de montagne insulaire.

CHIFFRES CLES

218 HJ de surveillance sur site en 2024, 179 en 2025.

71 actions prévues au Plan de gestion, 60 terminées ou partiellement réalisées et 11 ajournées.

Les avis environnementaux pour l'acquisition foncière et la compensation de l'artificialisation

La Collectivité de Corse élabore des avis environnementaux destinés à éclairer la décision d'acquisition foncière, en apportant une appréciation précise de la valeur écologique des sites concernés.

Ces avis **s'appuient notamment sur le statut environnemental des zones** (inventaires, sites Natura 2000, sites classés ou inscrits), **sur les données scientifiques disponibles** (DOCOB Natura 2000, inventaires ZNIEFF, publications) **ainsi que sur les orientations de gestion existantes** (PADDUC, documents d'urbanismes, zones agricoles, périmètres du Conservatoire du littoral etc.). Ils **prennent également en compte les particularités de chaque secteur**, telles que les possibilités d'extension d'Espaces Naturels Sensibles, de valorisation, de restauration ou de protection.

Cette démarche s'inscrit dans l'action 1.1.4 du Schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles (STENS).

En 2025, 16 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ont été instruites, portant sur 50 parcelles réparties dans 7 communes, pour une surface totale de 41,71 hectares.

Indicateur	2023	2024	2025
Communes concernées	9	12	7
Nombre de DIA instruites	22	17	16
Nombre total de parcelles	61	82	50
Surface totale analysée (ha)	171	103	42

FOCUS : L'aménagement de la pénétrante Est d'Aiacciu nécessitant la création des îlots compensatoires écologiques

La **Collectivité de Corse assure la maîtrise d'ouvrage du projet de Pénétrante Est d'Aiacciu**, inscrit parmi les infrastructures structurantes, **destinées à améliorer la desserte et la fluidité des mobilités dans le bassin ajaccien**. Elle porte également les mesures de compensation écologique associées, afin de garantir la conformité environnementale de l'aménagement et la préservation des milieux naturels impactés.

Le projet prévoit la création d'une nouvelle voie de 3,8 km assurant la jonction entre la RT 20 à Caldaniccia et la RT 22 au giratoire de Budiccione, en lien avec l'agglomération d'Aiacciu.

Il est **inscrit dans le périmètre d'un secteur d'enjeu régional du PADDUC** et **bénéficie d'une autorisation environnementale** (arrêté préfectoral n°2A-2021-04-23-00001), accordée le 23 avril 2021, marquant sa compatibilité avec les objectifs de planification territoriale.

Le **tracé implique un dispositif de compensation écologique**. Dans ce cadre, la Collectivité intervient, en **partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse**, sur deux sites identifiés comme îlots compensatoires : Sant'Angelo (commune d'Aiacciu) et Ficarella (communes d'Afa, Alata et Appiettu), représentant une superficie totale d'environ 123 hectares.

Les actions engagées en 2025, et celles qui le seront en 2026, **visent à sécuriser juridiquement les emprises foncières nécessaires** – acquisitions amiables, conventions d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) et procédures d'expropriation en cours – **afin de permettre la mise en œuvre effective des mesures compensatoires prescrites** pour la préservation des milieux naturels impactés par le projet routier.

Les parcelles acquises à l'amiable, et celles qui feront l'objet d'un jugement d'expropriation, seront également soumises à une convention de type ORE.

Ilot Sant'Angelo	Ilot de Ficarella
1 convention d'occupation de type ORE (Obligation Réelle Environnementale) en cours de finalisation portant sur 1ha 82a 78ca.	En complément des 26ha 31a 65ca situés en zone agricole, acquis à l'amiable entre 2022 et 2024, , la Collectivité a acquis à l'amiable en 2025, 4ha 24a 95ca situées en zone naturelle ou agricole.
2 dossiers en attente de fixation judiciaire par le juge de l'expropriation portant sur 30ha93a15ca.	9 dossiers font l'objet de convention de type ORE en cours de finalisation pour une superficie de 57ha 63a 42ca.
1 acquisition à l'amiable portant sur 3ha 98a 95ca situés en zone naturelle.	

L'encadrement durable des tournages et gestion maîtrisée du domaine public : Mise en œuvre de l'application informatique de traitement dématérialisé dédiée aux demandes d'autorisation de tournages en milieux naturels sur l'ensemble du territoire.

Afin de veiller au respect des réglementations visant à la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et ressources, un partenariat avec la DREAL a été initié en 2018 par Corsica Pôle Tournages.

L'objectif est de pouvoir accueillir un tournage dans les meilleures conditions en veillant d'une part à la préservation environnementale du territoire et d'autre part, à l'optimisation d'accueil des sociétés de production sur le territoire.

Compte tenu des nombreuses réglementations environnementales en vigueur sur l'ensemble du territoire et des différents gestionnaires concernés, une application de traitement dématérialisé des demandes d'autorisations de tournage est en cours de développement afin de simplifier les démarches.

Pour complément d'information, le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature (MTBN), a souhaité prendre à sa charge le marché correspondant à la création de cette application au vu de l'intérêt de celle-ci.

Fin 2023, l'application finalisée ne correspondait pas entièrement aux besoins de simplification des démarches de demande d'autorisation de tournages.

Ainsi, en partenariat avec la Direction du digital et des systèmes d'information, un nouveau marché a été lancé par le service Promotion formation de la direction de la Culture. **Le projet devrait être finalisé courant 2026.**

La cohésion sociale et territoriale constitue un enjeu stratégique pour la Collectivité de Corse, qui, au travers de ses politiques publiques ou encore de ses dispositifs de solidarité, s'attache à renforcer l'équilibre entre les territoires et à garantir un accès équitable aux services essentiels. Les actions quotidiennes portées par ses directions opérationnelles, agences et offices ont vocation à construire une solidarité active, intergénérationnelle et territoriale.

ACCHISU 3 – AXE 3

*Rinfurzà a cuesione suciale, a sulidarità trà i territorii
à trà e generazione*

*Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les
territoires et les générations*

3.1. Accès au foncier et au logement

En mobilisant ses compétences en matière d'aménagement, de foncier et de politiques de l'habitat, la Collectivité agit pour faciliter l'accès au logement et répondre aux tensions structurelles du marché. Cette intervention vise à garantir des conditions d'habitat dignes et adaptées aux besoins des résidents.

Les actions de l'Office Foncier de la Corse (OFC)

L'Office foncier de la Corse (OFC) a été **créé en 2014**, afin de **conseiller et de concourir à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire**. Son **périmètre d'intervention** couvre **la totalité de la Corse**.

Pour rappel, **l'OFC est sollicité pour réaliser l'acquisition et le portage de foncier bâti ou non bâti pour le compte des collectivités locales** afin que ces dernières puissent réaliser à l'issue de la durée de portage (2 à 5 ans) des **projets d'intérêts publics** :

- Logements,
- Infrastructures publiques,
- Développement économique.

L'OFC est un **outil transitoire**, la collectivité reste maîtresse et financeur de son projet.

Les **opérations d'acquisition menées par l'OFC**, le déroulement des portages et la rétrocession aux communes, **sont des activités qui portent**, en elles-mêmes, le souci qu'a la Collectivité de Corse de contribuer au développement durable de l'île.

C'est l'accession libre à la propriété qui pose aujourd'hui la question de sa maîtrise notamment lorsqu'il s'agit pour les collectivités de créer des lotissements communaux.

Il a donc été proposé d'encadrer la création des lotissements en soumettant un cahier des charges cohérent, juridiquement sécurisé et applicable aux collectivités, aux opérateurs qui réaliseront les projets et in fine aux futurs accédants à la propriété sur l'ensemble du territoire insulaire.

La rédaction de ce cahier des charges fait l'objet d'une démarche partagée au sein d'un groupe de travail réunissant dans un premier temps les membres du conseil d'administration de l'Office Foncier de la Corse.

A l'instar de ce que propose aujourd'hui comme conditions le règlement des aides de la Collectivité de Corse « Una casa per tutti, una casa per ognunu », il a été proposé trois volets à ce cahier des charges.

Un volet anti-spéculation : instauration d'un Cahier des charges anti-spéculation.

La Collectivité de Corse et l'Office Foncier de la Corse, soucieux de mener une politique d'accession à la propriété, souhaite favoriser la création de logements à des prix abordables pour permettre l'accession à la propriété, et répondre ainsi aux demandes des ménages Corses.

A la demande du Président, un groupe de travail a été constitué et composé d'un membre de chaque groupe présent à l'Assemblée de Corse.

Les réunions et contributions de chaque participant a permis la rédaction du cahier des charges anti-spéculation.

Dans le cadre des biens portés par l'Office Foncier pour le compte des collectivités l'application du règlement d'attribution des logements en primo-accession sera obligatoire.

Le porteur de projet, l'Office Foncier de la Corse et la Collectivité de Corse entendent favoriser l'acquisition de résidence principale.

Seules les personnes physiques ayant un projet de résidence principale seront admissibles.

Plusieurs critères sont définis et pondérés et l'attribution des biens sera effectuée en fonction du nombre de points obtenus.

- Critère 1 : Aider à l'acquisition de la résidence principale des personnes en primo accession, c'est-à-dire souhaitant acquérir leur résidence principale pour la première fois. Pour un ménage il sera obligatoire que les deux conjoints remplissent cette condition ;

- Critère 2 : Favoriser l'acquisition pour les jeunes familles (en ménage, avec des enfants présents ou annoncés) ;
- Critère 3 : Aider les personnes aux revenus modestes ou aux opportunités personnelles insuffisantes d'acquérir un bien au prix du marché libre, cependant suffisants pour pouvoir financer l'acquisition du terrain objet de la candidature, et la construction du logement ;
- Critère 4 : Favoriser les personnes en lien avec la Commune, l'intercommunalité ou le territoire, c'est-à-dire résidant et/ou travaillant sur le territoire ou aux environs, et renforcer les liens intergénérationnels.

De plus, pour éviter toute spéculation, le porteur de projet, la Collectivité de Corse et l'Office Foncier de la Corse ont décidé d'établir des clauses anti spéculatives qui seront incluses dans chaque acte notarié :

Destination du bien : les acquéreurs s'engagent à affecter le bien immobilier acquis à leur propre résidence principale pendant une durée de 15 année minimum à compter de la date de l'acte notarié d'acquisition sans possibilité de location (même pour une courte durée) ;

Inaliénabilité du bien : toute revente du bien est interdite pendant une durée de 15 ans minimum à compter de l'acte notarié d'acquisition ;

Dérogations au principe d'inaliénabilité : Il pourra être dérogé à la clause N° 2 si l'acquéreur démontre qu'il vend son bien sans réaliser de plus-value ET s'il justifie d'un cas de force majeure assimilable à un accident de la vie. Sont admis, de manière restrictive, une mutation professionnelle à plus de 150 Km du lieu du précédent travail, une séparation ou un divorce, un décès, une incapacité financière à assumer le projet de construction sur le lot ou de rembourser le prêt nécessaire au financement du projet de construction ;

Pacte de préférence : le porteur de projet consentant un effort financier dans cette opération, il souhaite que ses objectifs ne soient pas remis en cause en cas de vente pour cause de force majeure selon la clause N° 3. Dans ce cas, l'attributaire du lot consent à proposer son bien au porteur de projet et /ou à défaut à la Collectivité de Corse (OFC), en cas de vente anticipée afin qu'elle se porte acquéreuse si elle le juge opportun. Le porteur de projet ou la Collectivité de Corse pourraient user au besoin du pacte de préférence.

Le porteur de projet/vendeur, fait réserve expresse à son profit d'un droit de préférence en cas d'aliénation à titre onéreux de tout ou partie du ou des biens immobiliers objet de l'acte d'acquisition par l'acquéreur ou ses ayants droits.

Le bénéficiaire du droit de préférence disposera alors d'un délai de trente jours à compter de la remise de cet exploit pour émettre sa position au sujet de ce droit de préférence et faire connaître au cédant, également par exploit d'huissier, son acceptation. La renonciation au droit de préférence pourra s'effectuer par lettre simple ou par le silence durant le délai de trente jours fixé ci-dessus.

La validité de ce pacte expirera dans le délai de 15 ans à compter des présentes.

En cas de revente du terrain et /ou du logement, dans les conditions définies ci-dessous au point (6), le futur acquéreur (sauf si la mutation qui sera effectuée, en cas de force majeure, et que le ou les héritiers / ayants droits, qui seront prioritaires, du ou des propriétaires se portent candidat et si et seulement si, ils remplissent les critères 1, 2, 3 et 4) devra être désigné dans les mêmes conditions que le lot initial, y compris pour l'ensemble des clauses anti-spéculatives qui devront se réappliquer à compter de la date du nouvel acte notarié d'acquisition.

Le prix payé sera remboursé à l'acquéreur : Le but étant que l'acquéreur ne fasse pas de plus-value sur la revente d'un bien acquis dans le cadre d'un projet d'accession à la propriété mais également que dans le cas d'un « d'accident de la vie » l'obligeant à vendre son bien, il puisse solder intégralement l'emprunt réaliser pour l'acquisition de ce bien.

Sanction en cas de non-respect : Le cahier des charges oblige pendant la durée des 15 ans. En cas de non-respect de l'une ou plusieurs de ses clauses, la vente sera révoquée et le terrain et/ou le logement, reviendra de plein droit au porteur de projet ou à défaut à la Collectivité de Corse (OFC) après mise en demeure préalable de l'acquéreur, il y sera fait référence dans l'acte notarié.

Il a été également intégré un paragraphe sur la donation du bien. Le donataire devra dans le cadre de l'acte de donation prendre l'engagement de poursuivre aux lieux et place du ou des donateur(s) le cahier des charges des clauses anti-spéculatives.

Le donataire en nue-propriété devra dans l'acte de donation prendre l'engagement de poursuivre aux lieux et place du ou des donateur(s) le cahier des charges des clauses anti-spéculatives. Le donateur usufruitier restera tenu de ses engagements initiaux.

En cas d'extinction de l'usufruit dans le délai de quinze ans le donataire devenu pleinement propriétaire du bien devra poursuivre les engagements jusqu'à leur terme.

Un volet intégration architecturale : proposer des initiatives dès le départ d'un projet urbain, en développant :

- Partenariat CAUE/OFC ;
- Assistance des services du Patrimoine de la Collectivité de Corse, de l'AUE, de l'Office de l'environnement, du GIRTEC ;
- Prise en compte du Zéro Artificialisation Net (ZAN).

Un volet développement durable et énergie : réaliser des préconisations en matière d'économie d'énergie, de consommation d'eau etc... L'idée est que les bâtiments soient le moins consommateurs possibles :

- Mobiliser le Corsican Business Act qui favorise les entreprises en circuit court ;
- Demander à l'AUE de produire une doctrine pour la sortie de la précarité énergétique ;
- Orienter le CAUE et le Conseil des Architectes vers une éco-conditionnalité des ouvrages ;
- Recenser l'ensemble des aides dédiées aux collectivités locales : ADEME, EDF...

Il a été proposé d'élargir la réflexion et d'ajouter un 4ème volet à ce groupe de travail lors des prochaines rencontres :

La priorité à l'achat de l'ancien : une réflexion et une meilleure connaissance de la fiscalité sur le bâti ancien est à ébaucher.

Enfin ce cahier des charges pourra également prévoir un renforcement du contrôle de l'Office Foncier de la Corse et de la Collectivité de Corse à posteriori, sur la réalisation du projet conformément aux engagement pris par la collectivité initialement.

L'Objectif est de renforcer les ambitions de l'Office Foncier de la Corse, tout en gagnant en agilité dans l'accompagnement des collectivités.

Le bien-fondé de l'action de l'OFC est d'aider les collectivités dans une terrible complexité à laquelle elles ne savent pas faire face seule : produire, vite, produire plus et moins cher... et produire de qualité.

Pour autant, cette posture aidante qui fait partie de l'ADN même de l'Office Foncier de la Corse, n'est pas antinomique avec un balisage des conditions de succès et de sortie des opérations. Bien au contraire puisqu'il s'agit d'identifier les risques et de travailler avec les collectivités en pleine connaissance de ceux-ci.

Pour exemple : l'acquisition pour la Commune d'Olmi è Capella de la parcelle F325 à l'est de la ville qui a pour projet un programme de vente de terrains à bâtir dédiés aux primo-accédants et l'installation d'activités commerciales ou artisanales. Ou encore l'acquisition pour la Commune de Currà, des parcelles B342, B343, B344 et B345, dont le projet est une opération de logements destinés à la résidence principale. Dans ces exemples, pendant la durée de portage, sera proposée à la commune l'adhésion au cahier des charges, portant sur l'accession à la propriété, par voie d'avenant à la convention de portage.

Investir le bâti vacant : l'Office Foncier crée la possibilité pour une Commune de valoriser des terrains disponibles en dent creuse, des immeubles sous-occupés, des friches inutilisées entre deux parcelles etc... Nous en avons des exemples concrets avec l'immeuble de la Poste à Sartène : la mise à disposition de la parcelle à la Commune permettra des travaux pour créer des locations communales. La mise à disposition de la résidence Quarcetta à Portivechju permet le logement de jeunes travailleurs en saison. Celle de la maison Borgu à Corbara à loger des familles réfugiées ukrainiens dont l'intégration est exemplaire.

Les projets de réhabilitations de bâtis vacants ne manquent pas dans les opérations de l'Office Foncier, ils participent au développement durable des Communes et à la modernisation pérenne des villages. Le foncier mobilisé est ainsi prêt à être recyclé par la Commune.

Dans la gestion des biens acquis par l'Office Foncier, il s'agit aussi de privilégier le développement durable. Le choix des prestataires est orienté en ce sens. Les travaux de grande envergure étant prévus pour l'après-rétrocession, l'Office n'engage pas de lourds travaux mais des réajustements et des réparations très précises sur les biens pour ne pas impacter les lieux inutilement.

Chaque projet de gestion est minutieusement étudié. Pour exemple les travaux menés sur le bâtiment Le Cézanne à Bastia (recherche d'artisans locaux pour du cas par cas), ou encore ceux effectués sur l'immeuble de la Poste à Sartène (éviction du chauffage au fioul trop polluant pour un nouveau système plus moderne), l'installation d'un compteur à affichage modulaire pour l'électricité d'une villa à Pietroso.

Partenariat avec le CAUE et l'AUE : faire société est un fondamental du développement durable.

L'Office Foncier compte développer à l'avenir avec les architectes et urbanistes, les diagnostics de territoires, et enrayer les enjeux propres au foncier corse : la pression foncière, la carence en documents d'urbanisme par exemple, font que la consommation foncière était jusqu'à aujourd'hui peu économe.

Fluidifier le fonctionnement du marché en recyclant le foncier mobilisable et le rétrocédant vers des bailleurs sociaux par exemple, est une démarche vertueuse et engagée. C'est ce que fait déjà l'Office Foncier avec des opérations telles que l'immeuble de l'avenue Franchini à Aiacciu qui sera rétrocédé à ADOMA, et la parcelle AE24 à Portivechju qui sera rétrocédée à ERILIA.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Soucieux d'améliorer les processus de traitement des dossiers, les services de l'Office Foncier ont travaillé à l'instauration d'un nouveau Programme Pluriannuel d'intervention (P.P.I) pour la période 2025-2029, approuvé lors du Conseil d'Administration du 18 juillet 2025.

Au regard du bilan de l'Office et de l'augmentation notable des sollicitations, ce nouveau P.P.I permet de renforcer les ambitions de l'Office Foncier de la Corse, tout en gagnant en agilité dans l'accompagnement des collectivités.

Ainsi, les modifications apportées concernent notamment la redéfinition des axes stratégiques d'intervention de l'Office Foncier indiquées ci-après :

- Soutenir la création de logements sociaux et communaux à loyers encadrés.
- S'engager activement dans la création de logements en accession à la propriété.
- Accroître le rôle de l'Office Foncier comme acteur complet au service des territoires à travers une offre d'ingénierie technique, stratégique et financière.
- Créer les conditions du développement économique et de la revitalisation commerciale.
- Soutenir les politiques publiques en matière de protection du patrimoine et de prévention des risques.

Avec ce nouveau PPI, l'Office assure un meilleur suivi des projets à l'issue du portage. Désormais, l'acte de rétrocession devra comporter une clause spécifique relative au suivi post-portage, destinée à garantir la conformité de l'affectation des terrains ou bâtis avec les objectifs initiaux du projet, par le bénéficiaire final, qu'il s'agisse d'une collectivité publique ou d'un opérateur à vocation sociale. Pendant les deux années suivant la rétrocession, l'Office Foncier assurera un suivi afin de vérifier la bonne mise en œuvre du projet initial.

Un compte rendu annuel sera présenté aux membres du conseil d'administration. Ce suivi permettra également de valoriser l'action conjointe des collectivités et de l'OFC, tout en mesurant l'impact réel de l'intervention de l'établissement.

QUELQUES EXEMPLES D'INTERVENTION DE L'OFC EN 2025

À **Bunifaziu**, l'OFC a **acquis et porté un immeuble en centre ancien pour le transformer en logements sociaux**.

À **Carbuccia**, **construction d'une résidence accueillant les personnes âgées** nécessitant des soins particuliers.

À **Tavera**, **rénovation d'une bâtisse dans le but d'accueillir des personnes âgées** en perte d'autonomie et de les maintenir dans la commune.

À **San Lurezu**, **rénovation d'une bâtisse** au centre du village afin de **créer deux logements, un commerce et un centre administratif**.

À **Evisa** **rénovation d'une bâtisse afin de créer au village des logements et** de permettre l'installation de **services publics** (la poste).

Le règlement des aides au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu » - Un outil en faveur de l'accès au foncier et au logement

Le logement demeure, en Corse, l'une des préoccupations majeures des insulaires, eu égard à la situation particulière que connaît l'île. Cette dernière interdit à une partie importante de la population, notamment les publics les plus fragiles, d'accéder à un logement à un coût abordable et parfois même de trouver une solution, que ce soit à la location ou à l'achat.

Cette situation, étayée par des analyses menées de 2015 à 2024 par l'INSEE et DREAL, le CEREMA, l'AUE et les observatoires locaux, met en lumière les difficultés structurelles du marché du logement insulaire.

Dans un contexte marqué par un taux de pauvreté de près de 18%, soit le plus élevé du niveau français (métropole), l'accès au logement se heurte à plusieurs obstacles persistants.

Face à cette réalité, la Collectivité de Corse a initié dès 2019, une politique structurée, notamment via l'adoption puis la révision (en 2021) du règlement des aides au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu », fondement de sa politique d'habitat.

Depuis sa prise de responsabilités, le Conseil exécutif de Corse a élevé le principe d'équité et l'appui aux territoires de l'intérieur au rang de priorité absolue, traduisant cet engagement par un accompagnement renforcé au profit des petites communes rurales ou de montagne. C'est le sens notamment des dispositifs d'aides dédiés au bloc communal pour la création et la réhabilitation de logements communaux ou dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire et du logement, il a constamment mené une politique volontariste de renforcement de son soutien aux territoires et aux acteurs du logement, tels que les bailleurs, qu'ils soient privés ou publics, à travers les dispositifs dédiés ou par le biais d'un cadre contractuel. Cette action volontariste de la Collectivité de Corse s'est également traduite par le soutien à l'accession à la propriété à travers la mesure dédiée aux primo-accédants.

Parallèlement et de manière complémentaire, la Collectivité de Corse, grâce à la mobilisation de l'AUE et de L'OFC, a développé des interventions significatives et déterminantes dans les domaines concernés (mobilisation du foncier, rénovation énergétique, etc...).

Dans le cadre d'un renforcement du soutien apporté par la Collectivité de Corse à l'ensemble des demandeurs, une révision du règlement d'aides est en cours de finalisation et sera opérationnel dès janvier 2026.

Cette révision vise à privilégier, pour le bloc communal, des opérations à caractère plus structurant notamment, en recentrant l'intervention publique sur des projets porteurs de transformation durable et en réduisant le financement d'actions plus accessoires.

Elle doit également intégrer la réalité des contraintes budgétaires actuelles, en adaptant les dispositifs d'aides et leurs modalités de mobilisation : clarification des champs d'éligibilité, ajustement des plafonds de dépenses et des montants maximum de subventions afin

d'assurer une allocation plus efficiente des moyens disponibles, recours à la mise en œuvre d'appels à projets, calendrier de dépôt des dossiers, programmation pluriannuelle, etc...

Par ailleurs, **les objectifs du nouveau règlement devront s'inscrire en cohérence avec les grands cadres de planification et de programmation existants ou en cours d'élaboration**, notamment les schémas stratégiques portés par la Collectivité de Corse, ses agences et offices, particulièrement dans le domaine du logement, l'AUE partenaire privilégié dans le soutien à la rénovation énergétique, tant pour les communes que pour les bailleurs sociaux et le parc privé dans le cadre des pactes territoriaux.

Enfin, **la révision du règlement doit nous conduire à une évolution de l'ensemble des outils de financement**, en particulier pour les bailleurs sociaux, concernant les conditions de planification et de mobilisation des fonds alloués au titre des conventions d'objectifs et de moyens, garantissant à la Collectivité une optimisation du pilotage budgétaire.

A RETENIR

Depuis 2020, grâce à ces mesures, **la Collectivité de Corse a pu maintenir un niveau de soutien financier particulièrement élevé, oscillant selon les exercices entre 9 M€ et 19 M€.**

Pour **2025**, cette mobilisation s'est traduite par une moyenne annuelle d'interventions de l'ordre de **12 M€.**

Cette **dynamique d'engagement constant** témoigne de la **volonté** de la Collectivité de Corse **d'assurer une réponse adaptée aux enjeux du logement**, en soutenant les acteurs insulaires dans leurs projets.

BILAN 2023 – 2025

INVESTISSEMENT	2023	2024	2025*	CUMUL
(AP votées - en M€)	13,00	11,50	11,19	35,69
LOGEMENTS SOCIAUX (création / réhabilitation)	1 466 275,00 €	5 360 421,00 €	5 179 068,00 €	12 005 764,00 €
LOGEMENTS COMMUNAUX	7 926 785,00 €	2 460 908,00 €	4 181 186,00 €	14 568 879,00 €
PRIMO-ACCEDANTS	1 776 991,00 €	1 302 014,00 €	618 954,00 €	3 697 959,00 €
OPAH - AIDES AU PARC PRIVE (particuliers et Copro)	921 527,00 €	678 318,00 €	1 179 360,00 €	2 779 205,00 €
ETUDES Pré-OP / OPAH	52 500,00 €	35 000,00 €	17 500,00 €	105 000,00 €
TOTAL	12 144 078 €	9 836 661 €	11 176 068 €	33 156 807 €

Dans le cadre du règlement d'aides en faveur du logement et de l'habitat voté en septembre 2019, puis modifié en avril 2021 par l'Assemblée de Corse, ce sont plus de 70M€ en investissement qui ont été alloués aux différents partenaires et bénéficiaires sur la période 2020-2025, dont :

- Le **bloc communal** pour la réalisation de projets d'investissement de création et de réhabilitation de logements, d'acquisitions foncières ou bien encore de création de lotissements communaux, représentant plus de **681 logements** qui ont été soutenus par la Collectivité de Corse pour un **montant total d'aides de près de 29M€**.
- Les bailleurs sociaux publics (OPH) et privés** pour la création et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, **pour un montant de près de 26M€**, lesquels ont bénéficié également du soutien indirect que leur procure les garanties d'emprunt accordées.
- Le parc privé et les acteurs institutionnels, dans le cadre des OPAH et les Programmes Opérationnels d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)**, pour un montant de plus de **4M€**, pour **962 bénéficiaires**.
- Aux particuliers, primo accédants à la propriété**, pour un montant de **8,8M€ pour 386 dossiers individualisés**.

3.2. Réduction des inégalités sociales et territoriales

La Collectivité met en œuvre des politiques ciblées pour réduire les fractures sociales et corriger les déséquilibres territoriaux. Ses interventions favorisent l'équité, la solidarité et l'accès équitable aux services essentiels.

La contribution de la Collectivité de Corse aux démarches de planification locale – L'exemple des contributions produites par l'AUE

L'action consiste en l'analyse des documents locaux d'urbanisme, soumis à l'avis de la Collectivité de Corse, notamment les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales, afin de vérifier leur conformité avec les objectifs du développement durable définis par le code de l'urbanisme et déclinés pour la Corse dans le PADDUC.

L'examen porte notamment sur :

- les dispositifs favorisant l'accès au logement et limitant les conflits d'usages ;
- les mesures garantissant un aménagement de qualité, notamment la préservation ou la création d'espaces publics, ainsi que la cohérence avec les opérations publiques d'aménagement ;
- la compatibilité entre le zonage d'assainissement et les secteurs ouverts à l'urbanisation ;
- la prise en compte des enjeux de requalification urbaine, afin d'adapter les quartiers concernés aux enjeux climatiques et d'améliorer leurs conditions de vie.

À l'issue de cette analyse, une contribution technique est transmise à la Collectivité de Corse pour éclairer la rédaction de l'avis institutionnel émis sur chaque document d'urbanisme. **Elles permettent à la Collectivité d'accompagner au mieux les communes dans la conception de leur stratégie d'aménagement, en veillant à la cohérence avec le PADDUC et au respect des obligations réglementaires.**

Axe d'amélioration identifié :

Renforcer l'accompagnement en amont des collectivités et renforcer la sensibilisation aux effets de l'étalement urbain ainsi qu'aux outils de maîtrise foncière permettant de limiter les conflits d'usages.

CHIFFRES CLES 2025

23 contributions techniques adressées à la Collectivité de Corse :

- soit pour l'élaboration d'avis sur des PLU ou des cartes communales ;
- soit en amont, dans le cadre de réunions de personnes publiques associées.

La politique de soutien aux territoires

La révision du règlement des aides « Territorii, pieve è paesi vivi »

Le règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires « Territorii, pieve è paesi vivi » a été adopté par l'Assemblée de Corse le 29 novembre 2019, sur proposition du Conseil exécutif de Corse. Il est le fruit d'une large concertation menée avec plus de 250 responsables locaux dans le cadre des *Scontri di territorii*.

Outil majeur de la politique de développement territorial de la Collectivité de Corse. Il vise à réduire les fractures sociales et territoriales, en accordant une attention particulière aux zones rurales et de montagne, tout en garantissant équité et transparence dans la répartition des aides.

Plusieurs dispositifs financiers structurent cette politique :

- la **Dotation quinquennale (DQ)**, dédiée au financement des investissements des communes et EPCI ;
- la **Dotation école**, pour la construction ou la rénovation des bâtiments d'enseignement du 1er degré ;
- le **Fonds de Solidarité Territoriale (FST)**, destiné aux petites communes et intercommunalités, notamment celles de moins de 3 000 habitants ;
- le **Fonds de Territorialisation (FDT)**, pour cofinancer des projets à rayonnement intercommunal ;
- le **dispositif « intempéries et incendies »**, qui soutient les communes touchées par des catastrophes naturelles ;
- le **dispositif « HDQ-Autres »** principalement pour les syndicats de communes

Les aides couvrent un large éventail de domaines d'investissement : voirie, patrimoine, bâtiments publics, commerces et services de proximité, mobilité, foncier, urbanisme, déchets, équipements, études, écoles, eau et assainissement.

La Collectivité de Corse révisé son règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires pour la période 2026-2031, avec l'ambition d'y intégrer pleinement la transition écologique.

Un **système de bonus environnementaux** sera instauré, permettant d'augmenter le taux d'intervention pour les projets exemplaires en matière d'énergie, de gestion de l'eau, de biodiversité ou de réduction des émissions. Ces bonus ne sont pas une condition préalable d'accès à l'aide, mais une **incitation à innover et à adopter des pratiques durables**.

Ce dispositif garantit la poursuite du soutien aux projets portés par le bloc communal tout en valorisant les initiatives engagées dans la transition écologique. Il traduit la volonté de la Collectivité de Corse d'accompagner les territoires vers un développement plus responsable et résilient.

De plus, à travers ce nouveau règlement, la Collectivité de Corse entend **amplifier et améliorer son soutien aux collectivités locales pour créer et maintenir en bon état les locaux d'enseignement public du 1er degré, leurs locaux annexes, ainsi que les infrastructures dédiées à la petite enfance** via la reconduction de la dotation écoles et le lancement d'appels à projets.

L'appui au bloc communal pour les projets de santé sera aussi maintenu. Seront privilégiées les initiatives à portée intercommunale, cohérentes avec les orientations territoriales et contribuant à réduire les inégalités d'accès aux soins.

Enfin, la Collectivité poursuivra son accompagnement du bloc communal pour la mise à niveau des infrastructures d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de son nouveau règlement d'aides. Ces interventions visent à garantir la qualité du service public de l'eau et à soutenir les collectivités locales dans la modernisation de leurs réseaux.

CHIFFRES CLES

Depuis 2020, la Collectivité de Corse a attribué plus de 200 millions d'euros aux communes, EPCI et syndicats de communes, dont 128 millions d'euros ont déjà versés au 31 octobre 2025, témoignant de l'importance de l'engagement financier de la collectivité en faveur du développement équilibré du territoire corse.

En 2025 :

- **ODD 4 accès à une éducation de qualité : 3,5 M€** pour le soutien aux travaux de création ou de réhabilitation des locaux d'enseignement public du 1er degré. Par exemple, la commune de Calinzana a obtenu une subvention de 690 000 € pour l'extension de l'école Joseph Balestrini (Tranche 2 de 3 357 000 € HT).
- **ODD 6 accès à l'eau salubre et assainissement : 1,04 M€** pour le soutien aux travaux d'eau et d'assainissement. A titre d'exemple, le SI de la plaine du Fium'Orbu a bénéficié d'une subvention de 114 000 € pour la mise en place d'un adoucisseur d'eau potable et le remplacement de tronçons de réseau de distribution obstrués sur la commune de Casevecchie.
- **ODD 9 innovation et infrastructures :**
 - **6,3 M€** pour 14 projets structurants résilients et durables dont le coût HT est 400 000 €, avec par exemple une opération portée par la commune de Grussetu è Prugna pour la réalisation d'une promenade du littoral de Purtichju (subvention de 464 852 € pour 2 230 000 € HT).

De 2022 à 2025 :

- **ODD 3 accès à la santé : 0.85 M€** pour le financement des structures dédiées à la santé. A titre d'exemple, la Collectivité de Corse a attribué à la commune de Sartè une subvention de 132 500 € pour la création d'une maison de santé pluri – disciplinaire d'un coût de 530 000 € HT.

Les aides dans le cadre des politiques urbaines contractualisées

En parallèle du cadre stratégique territorial adopté en 2025, au bénéfice des territoires urbains insulaires (cf. Axe Transversal du présent rapport), **la Collectivité de Corse soutient les communes bénéficiant de dispositifs de la « Politique de la Ville » dans le cadre des programmes contractualisés avec l'Etat** : Programme de Renouvellement Urbain, (PRU) ; Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PRQAD) ; Contrat de Ville ; Programme Action Cœur de Ville (ACV), etc...

Dans le cadre du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires « Territorii, pieve è paesi vivi », c'est plus de 41 M€ qui ont été affectés depuis 2020 aux territoires de la CAB et de la CAPA et de leurs communes membres, ainsi qu'à la ville de Portivechju.

Parmi les dispositifs mobilisant des fonds propres de la Collectivité de Corse, outre la DQ et le FDT, **le dispositif « Charte Urbaine » a lui aussi permis de soutenir massivement les agglomérations bastiaise et ajaccienne, ainsi que la commune de Portivechju, sur la période 2020/2024 (7,7 M€ de crédits).** Plus généralement, les communes d'Aiacciu, Bastia et Portivechju ont bénéficié respectivement d'un soutien au titre de ce règlement d'aides, tous dispositifs confondus, de 10,5 M€, 8,9 M€ et 7M€.

Par ailleurs, les territoires urbains ont également été subventionnés par les fonds européens FEDER, notamment à travers la mise en œuvre du programme des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) sur la période 2014/2020 : 14 M€ qui ont bénéficié à aux territoires de la CAPA (4,8 M€), de la CAB (7,5 M€) et de Portivechju-Bunifaziu (1,7M€).

Perspectives :

La Collectivité de Corse s'est dotée d'un cadre stratégique structurant avec l'adoption, le 27 mars 2025, du premier Schéma de Développement Urbain Durable (SDUD) de Corse. Cet outil vise à dépasser la gestion de l'urgence pour inscrire l'accompagnement des territoires urbains dans une démarche cohérente, planifiée et durable, en complément des dispositifs contractualisés et des futurs appels à projets dédiés. Sous réserve de l'approbation de la révision du règlement des aides, les appels à projets pourront être engagés courant 2026.

Ils constitueront la première déclinaison opérationnelle du SDUD en direction des territoires urbains.

EXEMPLES DE PROJETS FINANCES EN 2025 PAR ODD

- **ODD 11 – Villes et communautés durables : 35 000 € pour les études et diagnostics visant à favoriser les mobilités actives.**

La commune de Biguglia a bénéficié d'un financement de la Collectivité de Corse pour la réalisation d'études préalables à des aménagements destinés à améliorer l'accessibilité des voiries communales aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite, dans le cadre de la dotation quinquennale.

- **ODD 13 – Lutte contre le changement climatique : 32 000 € pour la végétalisation des espaces scolaires.**

La Ville de Bastia a conduit un projet de renforcement de la résilience climatique par la végétalisation des cours de l'école François Amadei, afin de limiter les îlots de chaleur et d'améliorer la qualité du cadre de vie. Ce projet a été financé par la Collectivité de Corse au titre de la dotation dédiée aux écoles.

- **ODD 9 – Infrastructures résilientes et innovation : 143 000 € pour la modernisation de la flotte de collecte.**

La Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) a engagé l'acquisition d'un véhicule de collecte électrique destiné au ramassage des encombrants. Cette opération, financée par la Collectivité de Corse, permet de réduire les émissions atmosphériques, d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer les nuisances sonores.

- **ODD 11 – Villes et communautés durables : 6,31 M€ HT pour le programme de rénovation urbaine de Pifano (Portivechju).**

La Collectivité de Corse porte, avec la commune de Portivechju, un Programme de Rénovation Urbaine d'Intérêt Régional (PRIR) comprenant la construction d'une maison de quartier, l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle Pifano, ainsi que des aménagements urbains connexes. Au titre des politiques urbaines, l'engagement s'élève à 3 081 222 € et l'ensemble des arrêtés ont été attribués et/ou soldés pour les opérations d'aménagements urbains (1 277 979 €), école Pifano (1 194 283 €) et maison de quartier (608 900 €)

Le déploiement du réseau très haut débit public – « Corsica Fibra »

En Corse, comme partout dans le monde, le numérique investit de plus en plus les espaces individuels comme professionnels, en devenant un vecteur de lien culturel, social et économique, de savoir, et un levier de développement personnel et professionnel.

Face à cette croissance des usages, la Collectivité de Corse a souhaité doter l'île d'un réseau de fibre optique performant.

Cela s'est traduit par la signature d'une délégation de service public, conclue fin 2018 avec XpFibre (ex-SFR FTTH), visant au déploiement du réseau très haut débit public "Corsica Fibra". Cette opération consiste à doter l'ensemble du territoire d'un réseau FTTH performant, destiné à remplacer progressivement le réseau cuivre vieillissant.

Le Réseau d'Initiative Publique (RIP) couvre 344 communes, à l'exclusion des deux zones d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII), et repose sur 70 nœuds de raccordement optique (NRO). À terme, plus de 190 000 prises doivent être construites.

RESULTATS 2025

- Plus de 191 000 prises FTTH ont été déployées.
- Plus de 80 000 usagers sont abonnés à une offre FTTH, dans plus de 300 communes.
- L'ensemble des NRO et des points de mutualisation ont été installés.
- 62 500 heures de formation et 66 400 heures d'insertion réalisées.
- Près de 300 apprentis ont été diplômés dont plus de 250 ont trouvé un emploi.

À l'achèvement du déploiement en 2025 (hors 5 communes avec travaux de génie civil en cours), il s'agira de :

- Rester vigilant quant au suivi du respect des engagements du délégataire.
- Veiller au renforcement des contrôles qualité.
- Favoriser l'adoption de ce nouveau réseau et augmenter le nombre d'abonnés.
- Optimiser les actions en faveur de l'amélioration de la résilience des infrastructures.

L'amélioration du réseau routier pour une réduction des inégalités territoriales

La Collectivité de Corse dispose d'un réseau routier très important, de plus de 5000 kms de linéaire, situé pour une grande partie dans un environnement montagneux exigeant, soumis à des sollicitations très variées, et dans un état hétérogène. Il dessert par ailleurs des centres urbains enclavés.

L'objectif d'amélioration du réseau routier vise à offrir aux usagers un réseau sûr, efficace et solidaire, dans le respect des enjeux environnementaux de réduction des émissions de gaz polluants et de limitation et compensation de l'impact environnemental des travaux routiers.

Deux axes d'amélioration sont poursuivis, conformément aux principes retenus dans le schéma régional de l'intermodalité et des transports (SRIT) et le PPI : **le désenclavement des aires urbaines et la fluidification du trafic** d'une part, **l'accessibilité de l'ensemble des territoires** d'autre part.

Cette action a été poursuivie en 2025 selon deux angles d'intervention :

- La réalisation et la programmation d'aménagements routiers structurants.
- La maintenance du patrimoine routier en vue d'assurer la qualité et la sécurité du réseau, la conservation et l'amélioration du patrimoine.

Elle est menée dans le respect des exigences d'information, de consultation et de concertation du public et s'attache à limiter, réduire et compenser les impacts environnementaux des projets routiers.

**Bilan des principales opérations réalisées au cours de l'année 2025 :
75 Millions d'euros investis sur le réseau routier**

Synthèse des opérations réalisées durant l'année :

- Aux abords des villes d'Aiacciu et Bastia en vue de désenclaver les agglomérations :
 - Réalisation de la Voie verte Fond de baie-A Bastilliccia,
 - Poursuite de la section 1 du projet de la pénétrante d'Aiacciu – montée du Stilettu
 - Poursuite des travaux de la Voie nouvelle Bastia-Furiani,
 - Approbation de la dénivellation du Giratoire de Tragone,
 - Approbation de l'opération du giratoire de Lucciana
 - Poursuite des études de l'opération de rénovation du tunnel de Bastia,
 - Approbation de la création d'une voie verte entre A Bastilicaccia et Purtichju
 - Approbation de l'aménagement de l'ex RT20 (Mizana) et de l'ex RT11 (Biguglia)

- Sur le reste du réseau routier de la Collectivité de Corse :
 - Rectifications de virages,
 - Régénération des sections affectées par les intempéries, notamment sur les secteurs de la Restonica, Accendi Pipa, Petralba, Muna.
 - Achèvement des travaux pour l'opération de création du créneau de dépassement de Punti di I Muri à l'aval du col de Vizzavona et poursuite des études pour les sections entre Ponte Novu et Casamozza sur l'ex RT 20, démarrage des travaux du créneau de dépassement de Tavera, réalisation du créneau de dépassement de Casalabriva, approbation des créneaux de dépassement de Tacana et San Ghjorghju (ex RT40), approbation du créneau de dépassement de Bucugnà (ex-RT20)
 - Sécurisation des carrefours : études pour l'opération de sécurisation de trois carrefours sur la commune de Talasani (ex RT20) et pour l'opération de sécurisation du carrefour d'U Sulaghju (ex RT10/ex RD545), approbation de l'opération de sécurisation des carrefours d'Alzu di Leva et Col de Prunu, Tagliu Isulacciu
 - Aménagement des traverses d'agglomération en coopération avec les Communes : poursuite de la 2ème tranche de la traverse de Livia,

achèvement des aménagements des traverses de Sartè, Carghjese et Aucciani, poursuite des études pour l'aménagement des traverses de Santa Lucia di Muriani, Biguglia, approbation de l'aménagement des traverses de Venacu et Vivariu, de Purtichju, Cristinacce, Bucugnaà, Santa Lucia di Tallà, Tarabuceta, du Salariu à Aiacciu et des ORT de Corti et Prupia.

- Démarrage de l'aménagement d'un tronçon de l'ex-RD 151 à Pigna
- Poursuite des études de déviations (Ulmetu, Santa Lucia di Portivechju et Venacu).
- Approbation de la création d'une voie nouvelle pour l'accès au port de Prupia

Les aides alimentaires pour bénéficiaires RSA

Une part significative des bénéficiaires du RSA accompagnés par les services de la Collectivité de Corse ne fait pas seulement face à des difficultés ponctuelles de fin de mois, mais à un manque de ressources durable limitant fortement l'accès à une alimentation équilibrée. En effet, une proportion importante d'utilisateurs déclare ne pas pouvoir consommer de la viande, du poisson ou des légumes tous les deux à trois jours pour des raisons financières.

Les problématiques alimentaires, qui se sont renforcées ces dernières années en Corse, ont donc constitué une priorité d'intervention de la Collectivité de Corse en 2025.

Pour répondre à cette situation, plusieurs dispositifs complémentaires sont mobilisés.

- **Les travailleurs sociaux orientent les publics vers les associations assurant la distribution d'aide alimentaire** (Restos du Cœur, Secours populaire, Croix-Rouge...), lorsque les besoins le justifient.
- Des aides ponctuelles sous forme de **chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)** peuvent également être attribuées, dans la limite de quatre versements par an, afin de financer des achats de première nécessité. Le montant alloué varie selon la composition familiale.
- Certaines familles sont par ailleurs soutenues dans le cadre des **Aides à l'Insertion (AI)**, qui **peuvent couvrir des dépenses liées à l'alimentation**, telles que les frais de cantine pour les enfants scolarisés ou les repas nécessaires à une reprise d'activité ou de formation.

L'ensemble de ces mesures participent au maintien d'un accès minimal à l'alimentation pour les foyers les plus fragilisés.

Si l'aide alimentaire constitue aujourd'hui un recours indispensable pour de nombreux ménages, elle demeure une réponse essentiellement palliative.

Une évolution progressive du modèle est souhaitable afin de favoriser des formes d'accès plus durables et autonomes à l'alimentation, notamment via le développement d'initiatives complémentaires telles que les groupements d'achats ou les épiceries sociales et solidaires.

CHIFFRES CLES ET MOYENS ALLOUES A CES DISPOSITIFS D'AIDES

Les indicateurs témoignent d'une **augmentation régulière du nombre de foyers bénéficiant d'aides alimentaires sous forme de CAP**, dont près de 30 % n'avaient pas sollicité d'aide alimentaire jusqu'alors et/ou de nouveaux entrants dans le dispositif RSA. Le **montant des aides** octroyées varie entre **130 € pour une personne isolée** et **340 € pour un couple avec 4 enfants à charge**.

Les dépenses consacrées aux CAP s'établissent à :

- 2023 : 42 000€
- 2024 : 40 000 €
- **2025 : 41 600 €***

Les dépenses liées aux aides d'insertion restent, quant à elles, stables sur les mêmes années (environ 55 000 €, tous axes confondus), dont 20 % dédiés à l'aide alimentaire.

*Chiffres 2025 arrêtés au 10/11/2025

La définition d'une politique territoriale en faveur de l'acteur associatif

Le tissu associatif, présent dans l'ensemble des territoires et dans la plupart des domaines d'intervention publique, constitue un acteur essentiel du lien social, de la cohésion territoriale et de la participation citoyenne.

Dans ce contexte, **la Collectivité de Corse s'attache à construire une politique publique, lisible et partagée, en faveur du mouvement associatif.**

Cette démarche vise à clarifier les orientations de la Collectivité, de ses agences et offices, et à mieux reconnaître la contribution des associations au développement et à l'attractivité des territoires.

L'action poursuit plusieurs objectifs :

- améliorer la lisibilité de l'action publique pour les acteurs associatifs ;
- renforcer les capacités des associations, faciliter l'accès aux ressources (humaines, financières, numériques, d'ingénierie) ;
- simplifier les démarches dans le respect du cadre réglementaire et renforcer la collaboration entre services de la Collectivité, agences, offices et partenaires institutionnels.

A ce stade, l'analyse des retours recueillis et des ateliers menés a été finalisée, permettant d'engager la rédaction du plan d'actions associé.

Les premiers résultats obtenus/attendus portent sur :

- Une meilleure prise en compte de l'initiative associative comme élément de réponse aux besoins des territoires.
- Une amélioration du service rendu.
- Une coopération renforcée entre acteurs publics et une satisfaction accrue des usagers associatifs.

Les axes d'amélioration identifiés concernent la consolidation d'une culture interne du fait associatif, l'adaptation continue des services aux besoins et l'intégration régulière des associations dans les démarches d'évaluation et d'ajustement.

Cette action contribue principalement à ODD 11, relatif aux villes et communautés durables, en soutenant la structuration d'un environnement associatif favorable à des territoires plus inclusifs et résilients. Elle s'inscrit également dans la logique des ODD 16 (institutions efficaces) et 17 (partenariats), compte tenu de la place accordée au dialogue avec les acteurs locaux et au renforcement de la coopération entre institutions et société civile.

Actions de prévention éducative et soutien aux familles – Les permanences éducatives

La **Direction de l'Action Sociale de Proximité (DASP)** dispose d'un service de prévention primaire, pourvu de **4 éducatrices sur l'ensemble de la Corse**.

Leur mission : accompagner des familles sur des problématiques qui ne relèvent pas des services de la Direction de la protection de l'enfance, mais qui rencontrent les prémices de difficultés pouvant basculer vers ces mesures d'aide sociale à l'enfance.

Ainsi **une quarantaine de familles bénéficie de l'accompagnement de ces éducatrices**, dans le **cadre d'un soutien à la parentalité, de prévention à toute forme d'addictions ou de décrochage scolaire**.

Outre l'accompagnement de ces familles dans le cadre de visites à domicile, les éducatrices du service de prévention ont réfléchi sur la pertinence de **mettre en place des permanences libres hebdomadaires au sein des Pôles Territoriaux Sociaux (PTS)** et autres partenaires (communes, maisons de santé, centre intercommunal d'action sociale etc.).

Cela permet, d'une part, **aux familles** accompagnées **une proximité sur leur lieu de vie**, et **à leurs enfants de rencontrer spontanément l'éducatrice sans la présence de leurs parents** favorisant ainsi un moment privilégié, d'autre part de **faciliter le partenariat avec l'ensemble des professionnels** notamment au sein des PTS, facilitant ainsi l'accompagnement et l'orientation de leurs suivis vers le service de prévention.

Au cours de ces rencontres, l'éducatrice peut préconiser certains conseils qui ne vont pas nécessiter un accompagnement régulier, ou au contraire, évaluer la pertinence d'un accompagnement un peu plus soutenu.

Ainsi **pour 2025, une soixantaine de permanences ont eu lieu** sur le territoire et ont **reçu l'accueil d'environ une cinquantaine de familles**.

Ce dispositif **démontre son utilité en matière de prévention et doit pouvoir être déployé et valorisé** auprès de l'ensemble des professionnels, afin d'asseoir un travail de prévention en faveur des familles

Le dispositif de visites apprenantes au service de l'accompagnement territorial

La Collectivité de Corse poursuit le déploiement de démarches d'accompagnement à destination des acteurs territoriaux — associations, communes et EPCI — **afin de renforcer leur connaissance des tiers-lieux et des dynamiques qu'ils portent.**

Les visites apprenantes organisées sur différents sites ont pour objectif de favoriser l'appropriation de ces espaces d'échanges, d'innovation et de mise en réseau, considérés comme des leviers de développement local.

Ces visites permettent aux élus et aux structures locales de mieux comprendre le rôle des tiers-lieux en tant qu'espaces fédérateurs facilitant la coopération, la circulation de l'information et l'émergence de projets. Elles contribuent également à renforcer les capacités des acteurs, à améliorer l'interconnaissance et à structurer un environnement favorable aux initiatives territoriales.

Résultats observés :

- Valorisation et prise en compte de l'engagement des acteurs ;
- Facilitation de l'expression des besoins et contribution à la structuration de la politique d'accompagnement de la Collectivité ;
- Appui opérationnel renforcé en direction des acteurs des territoires ;
- Amélioration de l'interconnaissance et développement des coopérations ;
- Montée en compétences et développement des projets locaux ;
- Progression de la satisfaction des acteurs.

Axes d'amélioration identifiés :

- Amélioration continue des services proposés aux acteurs ;
- Intégration régulière des retours des participants et analyse de leurs attentes ;
- Adaptation de l'offre aux besoins exprimés ;
- Élargissement du dispositif à d'autres thématiques et renforcement des partenariats existants.

L'accès équitable à l'information et éducation citoyenne : les expositions européennes au sein des établissements scolaires et du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Les expositions européennes renvoient à un dispositif pensé pour fournir à tous les étudiants — y compris les publics vulnérables — un accès constant, gratuit et durable à des contenus pédagogiques européens. Parmi les thématiques abordées, peuvent être citées : les droits sociaux, les institutions, la diversité, ou encore la citoyenneté.



Dans ce cadre, en 2025, le CROUS et les 2 lycées ambassadeurs ont développé un cycle d'expositions thématiques du réseau EUROPE DIRECT.

Les trois expositions ont permis de présenter :

- les valeurs fondatrices de l'Union (United in Diversity),
- les repères essentiels sur le fonctionnement des institutions (UE en un clin d'œil),
- le socle européen des droits sociaux, essentiels en matière d'égalité, emploi, santé, droits fondamentaux, protection sociale et éducation tout au long de la vie.

Objectifs majeurs :

1. Garantir un **accès continu et gratuit** à l'information européenne.
2. **Réduire les inégalités d'accès** à la culture et aux droits sociaux.
3. Renforcer la **culture démocratique et sociale** des étudiants insulaires.
4. S'inscrire dans une dynamique de **cohésion sociale** et d'égalité des chances.



Les résultats qui ont pu être observés à l'issue de ces événements sont les suivants :

- 10 expositions installées au CROUS et 2 expositions dans les lycées ambassadeurs du Parlement européen en Corse : LEP Finosello et Lycée Laetitia
- Environ 4 000 lycéens et étudiants touchés
- Forte accessibilité sociale : l'action bénéficiant largement aux étudiants boursiers, résidents et ultramarins.
- Renforcement de la culture civique et sociale européenne sur le campus.
- Partenariat CROUS di Corsica – Centre Europe Direct structuré : permettant une programmation annuelle stable.
- Complémentarité pédagogique avec les événements mobilité et citoyenneté.

Les perspectives / pistes d'amélioration pour l'avenir sont les suivantes :

- Ajouter une évaluation qualitative (QR code, micro-sondage sur les contenus).
- Développer des animations courtes autour des expositions (10 minutes "focus UE").
- Enrichir les supports interactifs
- Associer des référents.

EVOLUTION DU DISPOSITIF

INDICATEURS	2024	2025
Nombre d'expositions installées	5	12
Etudiants et lycéens exposés	≈ 2 800	≈ 6000
Durée totale de l'exposition	4 mois	2 mois/expositions sur 5 sites
Thématiques traitées	2	5
Partenaires impliqués	CROUS + Università di Corsica	CROUS + Rectorat de l'Académie de Corse

3.3. Accès à la santé et services publics de proximité

En soutenant les services publics de proximité et en renforçant l'offre territoriale de santé, la Collectivité s'attache à améliorer l'accès aux soins et aux prestations essentielles. Cette démarche contribue à un maillage territorial plus équilibré.

L'accès aux services de santé et de proximité dans les territoires de montagne

En Corse, et encore plus dans les territoires contraints de montagne, on assiste au vieillissement de la population, à la forte augmentation des pathologies chroniques ainsi qu'à l'évolution de la sociologie des métiers de la santé avec notamment l'accentuation des déserts médicaux.

Face à cela, l'objectif principal du Schéma Montagne est de garantir une offre de soins pluridisciplinaire de qualité permettant d'assurer un accès équitable aux services de santé et de répondre aux besoins spécifiques des territoires de l'intérieur.

Le Comité de Massif souhaite intensifier cette démarche en direction des territoires de l'intérieur les plus contraints.

L'offre de santé doit être appréhendée dans une approche globale, associant soins, prévention et accompagnement social.

Les objectifs sont ici :

- De favoriser l'accès à tous les soins et le maintien des personnes âgées et dépendantes sur les lieux de vie.
- De favoriser l'attractivité des territoires de l'intérieur.
- De développer « l'aller-vers ».
- De favoriser les projets de territoire en lien avec la prévention, le dépistage et la lutte contre le renoncement aux soins.

Sur l'année 2025, l'intervention du fonds montagne a permis la réalisation de plusieurs opérations pour la mise en œuvre de ces objectifs au travers notamment du soutien aux projets suivants :

- **Extension du centre de secours de Bucugnà** : Le centre de secours de Bucugnà permet par son implantation, de garantir une réponse opérationnelle adaptée dans un large territoire de l'intérieur et montagneux. Ce projet vise à pérenniser les missions de sécurité civile par une réhabilitation de cette structure, et permettre ainsi de garantir un service de proximité indispensable notamment pour le maintien et le développement de la population présente.
- **Bâtiment du groupe de secours en montagne sapeurs-pompiers** : Ce projet vise à permettre l'intervention rapide des secours dans les diverses vallées et massifs de montagne, où se concentrent la majorité des interventions, de palier le départ du PGHM et sa délocalisation à Borgu, l'installation des professionnels du secours dans un bâtiment adapté à leurs besoins, de répondre à l'évolution des risques liés au changement climatique ; à la territorialisation des SIS ...
- **Etude pour la réalisation d'une maison d'accueil sur la commune de Partinellu** : L'objectif est ici d'améliorer la vie des personnes âgées et handicapées, leur porter assistance et leur permettre de continuer à vivre dans leur environnement et lieu de vie.

CHIFFRES 2025

Le **coût total des projets s'élève à 1 052 211.00 €** dont :

- 1 035 411.00€ en investissement ;
- 16 800.00 € en fonctionnement.

La **participation du fonds montagne s'élève à 384 197.50 €** dont :

- 370 757.50 € d'investissement ;
- 3 440.00 € en fonctionnement.

Le déploiement d'une unité mobile santé-social pour réduire les inégalités territoriales de santé - Unité mobile « Campà Bè »

Les bus de prévention sont depuis très longtemps un des moyens utilisés par les institutions pour faire face au problème de la ruralité et apporter les services au plus près de la population

La Collectivité de Corse, conformément aux orientations issues des Assises territoriales de la santé (2019), des Assises de la jeunesse et des engagements inscrits dans son Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, a engagé l'expérimentation d'une unité mobile santé-social (BUSS).



Cette action s'adresse dans un premier temps aux populations de la zone pilote, avant d'être étendue progressivement à l'ensemble du territoire insulaire.

En 2019, l'ARS en partenariat avec la Collectivité De Corse fait appel à l'association « à vos soins », ayant mis en place des bus de dépistage dans la région de Saint-Nazaire, pour réaliser une étude du besoin et de faisabilité sur le territoire di a Piaghja Orientale.

La **première zone d'expérimentation** de ce dispositif concerne : **14 communes di a Piaghja Orientale, principalement localisées au sein de la communauté de communes Fiumorbu-Castellu, plus la commune d'Aghjone** située sur la communauté de Commune de l'Oriente.

En effet, au sein de ce territoire, différents types de « public-cible » ont pu être identifiés : les personnes âgées isolées dans les villages, les travailleurs agricoles immigrés, les travailleurs saisonniers et les jeunes.

Les différents diagnostics menés sur le territoire confirment l'intérêt d'un outil mobile facilitateur de l'accès aux services publics et de santé, créant du lien entre les habitants du rural et des villages de montagne, les services administratifs et l'offre de soin.

Objectifs :

- **Faire de la lutte contre les Inégalités Sociales et territoriales de Santé dès l'enfance une priorité :**
 - « aller vers » les personnes âgées, isolées, démunies, les immigrés, les saisonniers et plus largement les personnes non assurées sociales
- **Rendre effectif l'accès aux droits fondamentaux**, dont font partie les soins, la prévention la protection sociale et les mesures intersectorielles en direction des plus vulnérables
 - Faciliter l'accès aux droits, à la prévention, et aux soins des populations en général et plus spécifiquement en situation de vulnérabilité
 - Lutter contre le non-recours et la fracture numérique
- **Mettre en lien les professionnels de santé, les populations et les professionnels institutionnels pour améliorer la santé de la population** par la promotion de la santé physique, psychique et sociale.

Cette unité mobile santé-social a pour objectif principal « d'aller vers » les personnes éloignées du système de soins, de créer du lien, avec une offre de prévention professionnelle, confidentielle, gratuite, ouverte à tous et sans rendez-vous.

Fonctionnement du dispositif :

« Campa Bè » est un camping-car connecté. Il est aménagé en deux parties. Une salle de consultation/entretien équipée du matériel nécessaire aux intervenants (fauteuil de prélèvement, audio-test, Visio-smart, Visio-test, kit dentaires, ordinateur connecté...) et une petite salle d'accueil, également équipée d'un ordinateur connecté. Il dispose d'un vidéoprojecteur et de deux écrans de télévision (intérieur et extérieur) qui permettent les projections lors d'actions collectives.



Le Buss stationne sur la place du village, ou un autre lieu stratégique préalablement défini avec la commune et accueille les habitants autour d'un café convivial.

La communication se fait essentiellement par le biais des mairies (affichage dans le village, sms etc.), ainsi qu'à l'aide des réseaux sociaux.

Le Buss sillonne le territoire selon un planning établi sur un mois, pour proposer des dépistage individuels, gratuits et ouverts à tous, organiser des actions de prévention et de promotion de la santé, informer et orienter les bénéficiaires vers les dispositifs de droit commun.

A poster for the 'U GIRU' mobile health unit campaign in Corsica. The poster features a white van with a colorful rainbow design. The text on the poster includes: 'ANONYMAT GARANTI, OUVERT À TOUS, SANS RENDEZ-VOUS.', '“U GIRU” Octobre Rose', 'du 5 au 11 octobre', 'U Borgu, Purtivechju, Sartè, Pruplà, Aiacciu, Carghese, Calvi, L'Isula, Bastia.', and a list of services: 'Consultations préventives avec une sage-femme', 'Sensibilisation au dépistage des cancers', 'Stand d'information santé', and 'Echanges avec des professionnels (Sages-femmes, diététicienne, Conseillère en tabacologie, Centres de Santé Sexuelle, infirmières ...)'. The poster also includes logos for the Corsican Republic and various health organizations.

Des professionnels de santé et travailleurs sociaux accueillent les bénéficiaires dans un espace bienveillant et confidentiel. Ils proposent différents types de dépistage (visuel, bucco-dentaire, auditif, check-up santé, santé de la femme, repérage des fragilités chez les personnes de plus de 60 ans...) et des actions de prévention (addictions, nutrition, prévention cancer, santé affective et sexuelle...)

Un accompagnement social permet également aux usagers de faire un point sur leurs droits et d'être aidé dans leurs démarches.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

L'initiative est particulièrement bien accueillie, aussi bien par les municipalités, qui ont activement collaboré à la communication, que par les habitants qui, outre les dépistages proposés, y ont trouvé un lieu d'écoute, de conseils, d'orientation, et ont pu être aidés dans les démarches administratives.

Les nombreux témoignages des habitants démontrent l'intérêt qu'ils portent à la démarche : « c'est très bien, très utile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer ; cela nous permet de nous retrouver ; ça crée du lien ; c'est très bien de s'intéresser au rural ; c'est très bien pour les personnes isolées qui ont besoin de parler ; on y trouve de très bons conseils... »

Pour mener à bien ces actions, l'équipe de Campà Bè a pu compter sur la participation des personnels de la Collectivité de Corse, d'associations partenaires et sur l'engagement de professionnels libéraux.

ENJEUX :

Le bus de prévention santé social est un dispositif mobile qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, à sensibiliser et à informer la population sur des thématiques de santé publique, à dépister certaines maladies et à promouvoir les comportements favorables à la santé globale. Les enjeux principaux de ce dispositif sont variés et importants.

- *Accessibilité des soins et de l'information*

Atteindre des populations éloignées : Le BUSS permet de se rendre dans des zones rurales, isolées ou mal desservies par les infrastructures de santé.

Réduire les inégalités de santé : En offrant des services gratuits il facilite l'accès à la prévention pour les personnes en situation de précarité ou sans couverture médicale.

- *Prévention et dépistage précoce*

Limitier les complications de santé : la détection précoce réduit les coûts et les impacts des maladies à long terme.

- *Sensibilisation et éducation à la santé*

Promouvoir les comportements sains : Les équipes du BUSS peuvent sensibiliser à l'importance d'une bonne alimentation, de l'activité physique, culturelle, des vaccinations....

Informier sur les risques spécifiques : les addictions (tabac, alcool, drogues), les infections sexuellement transmissibles...

- *Renforcement du lien social*

Rapprocher les services des populations : ce contact direct permet d'instaurer une relation de confiance avec des populations qui se sentent parfois exclues.

Réorienter vers des structures adaptées : les personnes identifiées comme ayant besoin d'un suivi plus approfondi peuvent être dirigées vers des médecins ou des établissements spécialisés.

- *Impact sur les politiques de santé publique*

Les données recueillies lors des actions pourraient aider à identifier des tendances, à ajuster les politiques locales et à mieux cibler les besoins sanitaires et sociaux.

Le BUSS Campà Bè joue un rôle dans la réduction des inégalités, la promotion de la santé, et l'amélioration des systèmes de soin en rendant la prévention plus proche, accessible et adaptée aux besoins des populations.

AXES D'AMELIORATION :

- Améliorer la communication, renforcer la visibilité du dispositif auprès des populations cibles et développer de nouveaux canaux d'information pour toucher davantage de population
- Elargir l'offre de service :
 - Dans une démarche de santé globale, proposer des activités d'éveil artistique et culturel pour les jeunes enfants et à tous les âges de la vie, en collaboration avec les services de la Direction de la Culture et ses associations culturelles et artistiques.
 - Proposer d'autres actions de prévention (actions intergénérationnelles, accompagnement à la parentalité, lutte contre la précarité énergétique...)
- Etendre le territoire d'intervention déploiement progressif du dispositif sur l'ensemble du territoire Corse ; actions ponctuelles lors d'événements au-delà de la zone d'expérimentation.
- Affiner l'évaluation développer des outils plus précis pour mesurer l'impact du dispositif sur la santé des populations et ajuster les services en fonction des besoins identifiés.

CHIFFRES 2025

Le dispositif totalise 54 actions, couvrant : dépistage, prévention, ateliers thématiques et participation à des événements de santé publique. **422 personnes ont été accueillies** (contre 284 en 2024) et **180 orientées vers les structures compétentes**. Le **BUSS mobilise 20 professionnels** (agents de la Collectivité et partenaires libéraux).

Actions ponctuelles réalisées :

- **Prévention cancer du sein «u Giru octobre rose»** sur 9 communes :
 - consultations : 109 personnes
 - stand information : 170 personnes
- **Journée de la contraception** au lycée du Fium'Orbu : 30 lycéens
- **Journée santé affective relationnelle et sexuelle** à Aiacciu : 15 consultations
- **Journées parentalité** Vescovatu

L'accompagnement sanitaire des bénéficiaires du RSA et levée des freins liés à la santé

L'état de santé des bénéficiaires du RSA constitue un enjeu majeur pour l'insertion sociale et professionnelle. Afin de lever les freins sanitaires qui entravent les parcours d'accompagnement, la Collectivité de Corse renforce progressivement son dispositif de prise en charge sur l'ensemble du territoire.

Les équipes sont désormais composées d'infirmières déployées sur les deux départements (déjà présentes sur le Cismonte, une infirmière a récemment été recrutée sur le Pumonte) et d'une psychologue (uniquement sur le territoire du Cismonte) intervenant sur orientation des travailleurs sociaux ou des infirmières.

CHIFFRES 2023-2025

Bénéficiaires accompagnés pour des démarches liées à la santé :

- 2023 : 602
- 2024/2025 : 658

- **Les infirmières RSA** assurent une mission essentielle d'évaluation, de prise en charge et d'orientation. Elles **accompagnent les bénéficiaires dans leurs démarches** de soins, **facilitent l'accès aux droits** (Complémentaire Santé Solidaire, dispositifs handicap), **préviennent le non-recours aux services de santé** et contribuent à stabiliser les parcours d'insertion. **Leur intervention vise à garantir un retour à l'autonomie sociale et professionnelle** en tenant compte des contraintes individuelles des usagers.
- **Le soutien psychologique** complète cette action. Il **permet une écoute rapide et structurée pour des bénéficiaires** confrontés à des difficultés personnelles, familiales ou professionnelles susceptibles d'aggraver leur isolement ou de freiner leur insertion. Selon les situations, une orientation peut être assurée vers les Centres Médico-Psychologiques (CMP), les professionnels libéraux ou les associations spécialisées.
- Dans le cadre du **Programme Territorial d'Insertion**, un **accompagnement spécifique, conduit par l'association A Murza, est par ailleurs mobilisé pour les personnes dont les problématiques de santé relèvent d'une reconnaissance potentielle de handicap**. Ce dispositif permet d'identifier les droits mobilisables (AAH, invalidité, RQTH) et d'engager, le cas échéant, des démarches administratives adaptées.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Les résultats ci-dessus illustrent **l'importance d'un dispositif de proximité, structuré et coordonné**, pour répondre à la dégradation sanitaire constatée parmi les publics RSA et sécuriser leurs parcours d'insertion.

Une large proportion des bénéficiaires rencontrés ne disposait pas de médecin traitant ou ne sollicitait pas le système de santé, ce qui compliquait leur parcours d'insertion. **L'intervention renforcée des infirmières et de la psychologue a permis d'améliorer significativement l'accès aux soins et de réduire le non-recours.** Les usagers bénéficient désormais d'un accompagnement structuré, facilitant la prise en charge et la continuité des soins.

Les institutions de santé psychique demeurant saturées et peu présentes dans les territoires de proximité, le soutien interne proposé par la Collectivité constitue un relais essentiel. Le principal axe d'amélioration identifié concerne le renforcement des partenariats avec les acteurs du secteur médico-social afin de fluidifier les orientations et d'améliorer la couverture territoriale.

3.4. Actions en faveur du patrimoine et de la culture corses

La Collectivité porte des politiques ambitieuses de promotion, de transmission et de valorisation de la langue et de la culture corses. Ce soutien renforce l'identité insulaire et la cohésion du territoire.

Le déploiement du dispositif des Sentiers du Patrimoine : I CHJASSI DI A MEMORIA

La mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et immatériel de la Corse constitue l'un des piliers essentiels de la stratégie de développement durable portée par l'OEC.



L'objectif est simple et ambitieux : permettre au plus grand nombre de comprendre, ressentir et parcourir l'identité profonde des territoires, à travers des itinéraires qui relient villages, activités traditionnelles, légendes, paysages et mémoire collective.

Cette démarche repose sur des principes clairs :

- Une mise en valeur du patrimoine matériel (ricciate, murets, terrasses, fours, fontaines, moulins, éléments paysagers),
- Une transmission du patrimoine immatériel (témoignages, toponymie, rites, récits oraux),
- L'utilisation exclusive de matériaux locaux (pierre sèche, bois, fer),
- Le recours aux savoir-faire traditionnels,
- Un travail de proximité avec les communes, les artisans, les entreprises locales et les acteurs de la vie culturelle.

À l'échelle de la Corse, le réseau des Sentiers du Patrimoine constitue un véritable maillage territorial permettant :

- Une meilleure compréhension des espaces ruraux,
- Une valorisation de l'économie corse,
- Une appropriation culturelle renouvelée par les habitants et visiteurs,
- Une contribution directe à l'identité corse et à sa transmission intergénérationnelle.

En 2025, le réseau compte 17 sentiers équipés, auxquels s'ajoutent trois nouveaux itinéraires finalisés ou inaugurés : Furiani, Figari et Speloncato. Soit un total de 20 sentiers à l'horizon 2025.

L'objectif est de disposer de ces itinéraires sur toute la Corse, afin d'en obtenir un réel maillage.



L'année 2025 a permis de poursuivre les travaux d'aménagement sur plusieurs itinéraires, dans le respect des exigences qualitatives du programme.

Chaque intervention s'inscrit dans un cadre précis :

- ✓ respect des matériaux locaux,
- ✓ mobilisation des artisans du territoire,
- ✓ intégration paysagère soignée.

En outre, les Sentiers du Patrimoine bénéficient d'une stratégie solide de médiation digitale.

En 2025, les actions suivantes ont été consolidées :

- L'accès aux contenus numériques dans six espaces de consultation (Corti, Munacia d'Auddè, Sulinzara, Folleli, L'Isula, Lumiu),
- La mise à jour de l'application mobile permettant des visites guidées géolocalisées,
- L'enrichissement des contenus d'interprétation (audio, cartographies, notices).

Ces outils rendent les sentiers accessibles « à distance », ce qui renforce l'inclusion numérique, facilite la préparation de la visite, et permet une meilleure compréhension des contenus patrimoniaux.

Le réseau des Sentiers du Patrimoine est aujourd'hui composé de 15 sentiers dotés de compteurs, permettant une analyse fiable de la fréquentation.

La fréquentation a connu une progression remarquable, portée par :

- L'ajout de sentiers (Patrimoniu, Ville-di-Pietrabugno, Bastelica),
- Une forte demande d'activités de pleine nature,
- Un intérêt croissant pour le patrimoine corse.

Une stabilisation en 2023–2024, puis en 2025 un repli relatif qui s'interprète comme une normalisation (stabilisation structurelle après cinq années de croissance continue).

- 3 nouveaux sentiers finalisés en 2025 :
 - sentier du patrimoine de Furiani,
 - sentier du patrimoine de Figari,
 - sentier du patrimoine d'U Spiluncatu.



Fontaine de Saint-Antoine (Furiani)



Orrii (Figari)



Santu Stefanu (U Spiluncatu)

3.5. Formation, insertion, lutte contre le non-recours

Par son action en matière de formation, d'insertion et d'accompagnement des publics fragiles, la Collectivité agit pour réduire le non-recours et favoriser l'accès effectif aux droits. Cette démarche contribue à prévenir l'exclusion et soutenir l'autonomie des personnes.

La promotion de la mobilité internationale et égalité d'accès aux opportunités européennes pour les jeunes – Les forums de la mobilité internationale



Les Forums de la mobilité internationale visent à offrir aux jeunes Corses un accès équitable aux dispositifs de mobilité européenne et internationale, qui ont été fortement identifiés comme des leviers d'inclusion, d'employabilité, de réussite éducative et d'ouverture culturelle.

En 2025, **deux forums** ont été organisés :

- **Forum du 14 février 2025 « Nuit des étudiants du monde / mobilité internationale » – CROUS di Corsica**

Dans le cadre de la célébration de la "saint Valentin" du CROUS, le CED a animé un espace entièrement consacré à la mobilité européenne : Erasmus+, CES, volontariat, bourses et dispositifs d'accompagnement. Stand quizz jeux interviews info 15 partenaires

Le forum a permis de toucher un public large, comprenant de nombreux étudiants dont boursiers ou isolés géographiquement.

- **Forum du 15 octobre 2025 « Journée mobilité & citoyenneté » – Università di Corsica**

A l'occasion des Erasmus days 2025 en parallèle de la simulation de parlement européen, dans le hall de la fac de droit, le CED organisé un grand forum de la mobilité internationale.

Réunissant 20 partenaires avec des ateliers, des stands d'information et une médiation active sur les opportunités de mobilité, les questions pratiques, les partenariats européens et le rôle de la citoyenneté dans la construction d'un parcours international.

Objectifs poursuivis :

- Réduire les inégalités d'accès à la mobilité pour les jeunes insulaires.
- Faciliter l'orientation, l'information et la préparation des mobilités.
- Renforcer la cohésion sociale en ouvrant de nouvelles opportunités éducatives et professionnelles.
- Promouvoir les politiques européennes jeunesse et mobilité.

Les résultats qui ont pu être observés à l'issue de ces événements sont les suivants :

- **Deux grands forums** organisés avec **plus de 250 jeunes informés** sur l'ensemble des dispositifs européens (Erasmus+, Corps européen de solidarité, Interrail, stages, formations) dont 200 boursiers.
- **20 partenaires institutionnels mobilisés** : Université, CROUS, Rectorat, associations mobilité, OFQJ, ESN, bureaux Europe, DRJSCS, Campus France, etc.
- **Amélioration de l'accès à l'information pour les jeunes ruraux** via la présence du rectorat pour les établissements éloignés.
- **Renforcement du parcours "orientation → mobilité"**, grâce à la coordination renforcée entre l'Université, les partenaires, les associations et le CED.
- **Visibilité accrue des priorités européennes** auprès des jeunes, notamment sur la citoyenneté, l'égalité des chances et la mobilité durable.

EVOLUTION DES EFFETS DU DISPOSITIF 2023-2025

INDICATEURS	2023	2024	2025
Nombre de forums organisés	1	1	2
Nombre de jeunes informés	≈ 120	≈ 180	≈ 250
Nombre de dispositifs présentés	8	10	30
Supports pédagogiques produits	Flyers de chaque partenaires	Flyers de chaque partenaires	1 livrets sur les aides à la mobilité internationale et 1 d'information sur l'UE
Nombre d'ateliers thématiques organisés	0	2	5

Les perspectives / pistes d'amélioration pour l'avenir sont les suivantes :

- Renforcer l'accompagnement individuel pré-départ (logement, bourses, assurances, santé).
- Produire un kit numérique commun pour homogénéiser les informations.
- Intégrer une approche climat/impact environnemental des voyages dans les ateliers.

L'accompagnement socio-professionnel territorialisé des bénéficiaires du RSA

Le service de l'insertion sociale de la Collectivité de Corse n'a de cesse de développer son action territorialisée en faveur des bénéficiaires du RSA et apporte ainsi un accompagnement de proximité à chacun d'entre eux. Les **équipes pluridisciplinaires, implantées sur neuf territoires, assurent des missions d'orientation, de suivi et d'accompagnement au plus près des bénéficiaires du RSA.**

Pour renforcer cette présence de proximité, **des permanences régulières sont organisées en partenariat avec plusieurs communes**, permettant aux travailleurs sociaux d'intervenir chaque semaine dans les territoires concernés.

Le service de l'insertion sociale développe une **action fortement territorialisée afin de garantir un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins des publics.**

L'orientation du bénéficiaire intervient dans le mois suivant l'ouverture des droits, au cours duquel une information complète est délivrée sur les droits et obligations liés au RSA (revenu minimum, aides mobilisables, engagements contractuels, lien avec la Collectivité de Corse ou France Travail...).

À l'issue d'un diagnostic socio-professionnel, un accompagnement individualisé est proposé, selon la situation du bénéficiaire :

- **par le service d'insertion sociale de la Collectivité** lorsque des difficultés sociales constituent un frein à l'accès ou au retour à l'emploi ;
- **par le service d'insertion professionnelle** lorsque l'activité exercée ne permet pas d'assurer des revenus suffisants ;
- **par France Travail** lorsque le bénéficiaire est immédiatement disponible pour un parcours d'accès à l'emploi.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Les **nouveaux entrants ont été orientés vers un accompagnement adapté** à leur situation, permettant d'assurer la continuité des droits et le respect des obligations liées au versement du RSA, renforcées par la loi pour le plein emploi. **Les équipes pluridisciplinaires jouent un rôle déterminant dans la sécurisation des parcours et le maintien de l'allocation.**

Dans une logique d'amélioration continue, plusieurs pistes sont identifiées :

- poursuivre le renforcement de l'accompagnement territorialisé, gage de réactivité et de proximité pour les bénéficiaires ;
- développer des actions collectives d'insertion socio-professionnelle, dont certaines sont déjà en cours d'expérimentation (exemple : ateliers culturels, émergence de porteurs de projets).

Évolution des indicateurs :

La dynamique d'entrée dans le dispositif est restée stable en 2023 et 2024, avec environ 2 800 nouveaux bénéficiaires orientés chaque année — 60 % vers France Travail et 40 % vers les services de la Collectivité de Corse. **En 2025, une légère hausse est observée pour la première fois depuis la période post-COVID.**

Le nombre moyen de foyers bénéficiaires du RSA évolue ainsi :

- Décembre 2022 : 5 900 foyers
- Décembre 2023 : 5 500 foyers
- Décembre 2024 : 5 300 foyers
- **Octobre 2025 : 5 400 foyers**

Ces éléments confirment l'importance d'un dispositif territorialisé capable de s'adapter aux besoins fluctuants des publics et d'accompagner durablement leur insertion sociale et professionnelle.

La plateforme numérique Paes'Idei

La Collectivité de Corse souhaite construire une nouvelle relation avec les territoires avec un effort de solidarité accru en faveur des territoires ruraux, de l'intérieur et de la montagne.

Dans **une démarche d'amélioration de la gestion de la relation à l'usager « élu »**, la **plateforme Paes'idei**, mise en ligne le 27 février 2024, **vis à centraliser et faciliter l'accès à l'information et offre un premier niveau de réponse, indispensable pour les collectivités les plus fragiles.**

Avec cet outil innovant, la Collectivité de Corse identifie et propose aux communes et intercommunalités :

- des services et conseils d'experts ;
- des aides techniques et financières ;
- diverses ressources pour favoriser l'émergence de leurs projets ou apporter des réponses opérationnelles à leurs problématiques quotidiennes.

Fruit de la collaboration entre plusieurs acteurs, la plateforme a pour objet de faciliter les démarches et l'accès à l'information des maires, présidents d'intercommunalités et leurs collaborateurs (notamment d'améliorer la visibilité de l'offre d'accompagnement en direction des élus, proposée par les services de la Collectivité, ses agences et offices et ses partenaires et de valoriser le recours à l'ingénierie territoriale sur l'ensemble du territoire).

Plusieurs résultats sont déjà constatés :

- **Accès simplifié aux ressources pour les élus** : une interface unique pour accéder aux informations sur les aides techniques, financières, et expertises disponibles.
- **Appui aux collectivités fragiles** : réponse opérationnelle rapide pour les communes et intercommunalités disposant de peu de moyens.
- **Collaboration renforcée** entre les services de la Collectivité, les agences, offices et partenaires.
- **Renforcement des capacités** des élus locaux et **réduction des inégalités entre collectivités**.
- **Augmentation du nombre de projets territoriaux accompagnés et soutenus**.
- **Réduction des délais pour obtenir une aide ou une réponse technique**.
- **Amélioration de la satisfaction** des élus utilisateurs.

En 2025, des améliorations ont été apportées aux services déjà proposés sur la plateforme et la mise à disposition d'un espace numérique collaboratif est une perspective de court terme.

Les axes d'amélioration identifiés portent sur l'optimisation de l'expérience utilisateur, le renforcement de la visibilité de la plateforme, l'élargissement des fonctionnalités (suivi des dossiers, tableaux de bord), ainsi que la collecte et l'analyse des retours des utilisateurs afin d'adapter les contenus et les services aux besoins exprimés.

L'action contribue notamment aux ODD 9, 11 et 17, compte tenu de son rôle d'innovation institutionnelle, de renforcement des capacités des collectivités et de mobilisation coordonnée des acteurs territoriaux.

L'inclusion numérique et ressources éducatives digitales au service de l'équité territoriale

Dans le cadre de la mise en œuvre du livret n°5 du **Schéma Directeur de la Transformation et de l'Aménagement Numérique (SDTAN) « Smart Isula »**, consacré à « *Une île inclusive et capacitante* », la Collectivité de Corse a déployé en 2025 plusieurs actions visant à renforcer l'accessibilité au numérique pour les citoyens en situation de difficulté. Ces actions comprennent :

- L'organisation d'**ateliers** d'initiation et d'accompagnement **pour les publics en fragilité numérique** ;
- **L'élaboration d'une nouvelle stratégie d'inclusion territoriale**, adoptée par délibération n°25/132 CP du 29 octobre 2025.
- La tenue de **trois conférences-débats au Parc Galea portant sur les enjeux sociétaux du numérique** (réseaux sociaux, intelligence artificielle, cybersécurité).
- **l'organisation d'un premier « Café IA » à destination des agents de la Collectivité**, afin de favoriser la compréhension des usages et impacts de l'intelligence artificielle.
- Le lancement d'un **appel à projets FEDER « Soutien aux acteurs de la médiation numérique en Corse »**.

Ces actions contribuent à l'objectif de réduction des inégalités, conformément à l'ODD n°10.

FOCUS : L'Espace Numérique de Travail (ENT) Leia

Ces actions d'inclusion numérique menées auprès du grand public s'articulent étroitement avec le développement du numérique éducatif. **En consolidant l'ENT Leia, la Collectivité de Corse renforce une même ambition : garantir un accès équitable aux outils et services numériques, réduire les inégalités d'usage et soutenir l'autonomie des citoyens comme celle des élèves.**

À la suite de la transition d'ENT engagée en 2024, la Collectivité de Corse a poursuivi en 2025 la montée en compétences des utilisateurs et l'amélioration du numérique éducatif.

Les actions menées incluent :

- La mise en œuvre d'un **plan de formation des enseignants**, en présentiel et à distance.
- L'acquisition de **nouvelles ressources inclusives intégrées à l'ENT Leia**.
- **SONDO**, proposant plus de 600 ouvrages adaptés aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers (exemple : troubles dys, allophonie etc.).
- **Cantoo Scribe**, cahier numérique inclusif doté d'outils d'assistance destinés aux élèves présentant des troubles d'apprentissage.

Ces dispositifs renforcent l'accessibilité pédagogique et s'inscrivent dans l'ODD n°4 « Éducation de qualité ».

BILAN 2025

- 16 ateliers d'inclusion numériques organisés dans le territoire
- 192 citoyens accompagnés dans une meilleure pratique du numérique
- Plus de 300 participants aux 3 conférences d'acculturation aux grands enjeux du numérique
- 4,5 millions de connexions à l'ENT sur l'année civile 2024-2025

L'épanouissement des populations et la protection de leur santé constituent un axe central de l'action de la Collectivité de Corse. À travers ses politiques éducatives, culturelles, sociales et sportives, mais aussi via la mise en œuvre du PRSE et la mobilisation de ses laboratoires publics, la Collectivité réaffirme son engagement en faveur du bien-être, de la santé et du développement humain comme fondements d'un territoire durable et solidaire.

ACCHISU 4 – AXE 4

Aiutà u spannamentu di tutti l'essari

*Favoriser l'épanouissement de
tous les êtres humains*

4.1. Education au développement durable

En mobilisant ses compétences éducatives, culturelles et environnementales, la Collectivité renforce la sensibilisation des jeunes générations aux enjeux du développement durable. Cette démarche vise à construire une citoyenneté active et responsable.

Dans un contexte de transition écologique et de nécessaire adaptation aux changements globaux, la Collectivité de Corse a, ainsi, engagé une démarche ambitieuse visant à structurer une politique territoriale cohérente et partagée en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Cela s'est traduit par l'approbation, par l'Assemblée de Corse lors de sa séance du 31 mai 2024 (délibération n°24/074), d'un plan d'Action en faveur de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (PTAEEDD), avec avis favorable du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (n° 2024-14 du 28 mai 2024).

Dans la continuité de cette dynamique, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), en sa qualité d'opérateur de référence dans ce domaine, est chargé de piloter l'élaboration du PTAEEDD. Ce plan a vocation à constituer un cadre stratégique opérationnel de coordination, de mobilisation des acteurs, et de mise en cohérence des initiatives locales et territoriales dans les domaines de l'éducation à l'environnement, de la sensibilisation citoyenne, et de l'adaptation durable du territoire.

Conformément aux orientations fixées par la Collectivité de Corse, cette démarche repose sur un processus de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes : institutions publiques, établissements d'enseignement et de recherche, partenaires sociaux, associations, et acteurs du territoire.

Les travaux ont débuté en octobre 2025 pour une durée de 9 mois.

Ce Plan doit se concevoir à 10 ans, sachant que 2030 est aussi une étape clé en termes d'objectif climatique mais aussi pédagogique (agenda 2030, circulaires EDD 2030).

Actions de sensibilisations au développement durable à l'école et à destination du grand public

L'éducation au développement durable (EDD) a pour finalité de faire évoluer les mentalités, ainsi que les comportements, vis-à-vis de l'environnement.



Menée prioritairement en milieu scolaire, afin de sensibiliser les jeunes générations, l'EDD est l'une des clés de réussite de cette démarche. Grâce à une approche pédagogique, elle a pour objectif de donner des éléments de réflexion aux élèves autour des questions environnementales, économiques et socioculturelles.

En Corse, l'insularité rend encore plus fondamentaux les sujets liés au développement durable et oblige à trouver des solutions originales utilisant des ressources propres à notre territoire.

C'est pourquoi il convient de saisir toutes les occasions de transmettre à chaque élève, citoyen et décideur de demain, les connaissances et compétences nécessaires au développement durable de l'île.



Dans le cadre de sa politique de préservation, de gestion, de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et protégés, la Collectivité de Corse propose des animations pédagogiques gratuites à destination des scolaires et du grand public, afin de sensibiliser à la protection de l'environnement, à l'échelle du territoire insulaire.

Le Stabiacciu en Pirogue

Certaines actions grand public ont été menées en partenariat avec 9 communes du Cismonte et des offices de tourisme intercommunaux (OTI) et 8 manifestations à thème de niveau national et international a été réalisée.

CHIFFRES CLES

En 2025, **9 988 personnes** (contre **8 937 personnes en 2024**) ont bénéficié de sorties en milieux naturels (**soit 1051 de plus qu'en 2024**).

A savoir, **6 295 scolaires et 3 693 visiteurs grand public** ont participé à des animations pédagogiques.



Atelier à San Damiano – Marana



Atelier Oiseaux - Portivechju

I trufei scolari di u sviluppu à longu andà - Les trophées scolaires du développement durable



Le concours « I trufei scolari di u sviluppu à longu andà – les trophées scolaires du développement durable », menée en partenariat avec l'Éducation nationale, s'inscrit pleinement dans cette dynamique d'action en permettant aux élèves accompagnés par leurs professeurs de porter des projets en lien avec ce thème.

Après 7 années d'existence, cette action qui s'adresse à l'ensemble des établissements scolaires insulaires du premier et du second degré s'est imposée comme un rendez-vous incontournable pour valoriser l'engagement et la créativité des élèves autour des enjeux environnementaux, sociaux et solidaire. En effet, chaque édition suscite un intérêt grandissant auprès de la communauté éducative avec des projets qui se distinguent par leur qualité, leur originalité et leur créativité.

La septième édition de cet appel à projet a rencontré, à nouveau, un vif succès auprès des établissements scolaires insulaires avec **32 projets retenus**. Face aux défis écologiques, les sujets abordés auprès des élèves favorisent le développement de la conscience environnementale et permettent de mieux comprendre la nécessité de mettre en œuvre des actions innovantes et collectives.

Cette année encore la journée de cérémonie de remise des récompenses, en présence des 15 classes lauréates, s'est déroulée le 5 juin 2025 au Parc Galea. Durant cette journée, les élèves et leurs professeurs ont eu le plaisir de participer aux ateliers mis en place par les animateurs du Parc Galea.

Les 5 premiers prix ont également bénéficié d'un séjour éducatif à la Casa di a natura ou à la Casa Marina dans le cadre d'une convention de partenariat avec Parc naturel régional de Corse. Durant ces séjours, les élèves ont pu aussi découvrir des espaces naturels remarquables comme la réserve naturelle de Scandola.

CHIFFRES CLES

En 2025 le concours a mobilisé : **32 classes. 600 élèves**. Il a permis un travail sur les 17 ODD.

Programme Aiò Tutt'in Ortu : sensibilisation écologique et pédagogie en milieu scolaire

La Collectivité de Corse, en partenariat avec la DRAAF, soutient depuis plusieurs années le dispositif « Aiò Tutt'in Ortu ! » favorisant la création de jardins pédagogiques dans les établissements scolaires de l'enseignement secondaire.

En 2024-2025, les collèges de Moltifao et Maria Ghjentine de San Fiorenzu bénéficient d'un accompagnement financier pour poursuivre le développement de leurs espaces éducatifs à visée écologique et citoyenne.

Ces jardins permettent :

- d'éduquer les élèves à la biodiversité et au développement durable ;
- d'expérimenter des pratiques de culture sans intrants chimiques ;
- de favoriser le lien intergénérationnel, à travers la collaboration avec les communes, associations locales, parents d'élèves et établissements partenaires (lycée agricole de Borgu, lycée Paul Vincensini).

Les actions concrètes incluent :

- la mise en culture de nouvelles parcelles (aromatiques, fruits, légumes),
- l'installation de récupérateurs d'eau de pluie et la production de compost,
- la création de nichoirs et zones favorables aux auxiliaires du jardin,
- l'aménagement d'un espace de détente pédagogique (tables, treille, vignes).

Les projets sont interdisciplinaires (SVT, technologie, arts plastiques, EMC) **et participent à l'obtention ou au maintien du label E3D.**

La labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été **développée par le ministère chargé de l'Education Nationale, pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.**

Résultats observés :

- Renforcement de la culture scientifique et de la conscience écologique.
- Mise en valeur du patrimoine naturel corse et des circuits courts.
- Dynamique d'équipe au sein des collèges, intégration dans les projets E3D.

Axes d'amélioration :

- Améliorer la gestion de l'arrosage pendant la période estivale.
- Étendre la participation aux familles et écoles primaires voisines.
- Favoriser la pérennisation du projet via un entretien partagé et durable.

Indicateurs qualitatifs

- 🌱 Implication croissante des élèves dans l'entretien et le suivi des cultures
- 🌱 Meilleure compréhension du cycle du végétal et du compostage
- 👥 Renforcement de la collaboration intergénérationnelle (associations, retraités)
- ★ Satisfaction élevée des élèves (ateliers, autoévaluations)

ANNEES	MONTANT TOTAL	ETABLISSEMENTS BENEFICIAIRES
2023 - 2024	14 791,09€	- Collège du Taravo : 974,12 € - EREA : 4 906,74 € - Collège de Moltifao : 8 938,35 €
2024 - 2025	4 182,00€	- Moltifao : 1 456,00 € - Maria Ghjentele (San Fiorenzu) : 2 726,00 €

Au regard des contraintes financières identifiées pour 2026, il ne semble pas possible d'assurer la continuité du programme.

Actions de lecture publique au service de l'éducation au développement durable : Création, mise en place, et encadrement d'ateliers et d'animations autour de thématiques liées au Développement Durable via le réseau des médiathèques

Les Médiathèques territoriales disposent de fonds d'ouvrages adultes et jeunesse qui abordent les différentes thématiques liées au développement durable. A ces fonds **s'ajoutent des fonds multimédias, et également des expositions** accompagnées de matériel pédagogique. L'ensemble de ces documents sont mis à disposition des partenaires du réseau.

De plus, les Médiathèques mettent en œuvre tous les ans une politique d'actions d'animation liées au développement durable dans différents points de lecture publique du territoire.

Objectifs poursuivis :

- Sensibiliser les usagers (adultes et jeunesse) aux problématiques liées au développement durable.
- Promouvoir le livre et la lecture à travers ces fonds spécialisés.
- Travailler en réseau avec les différents services de la Collectivité, ainsi que des partenaires extérieurs lors de différentes manifestations à l'échelle française (Fête de la science, Fête de la Nature...) et en Corses (Fêtes du printemps, A Festa di a lingua, trophées du développement durable, etc.).
- Se réapproprier des connaissances ancestrales en lien avec la faune et la flore corses.
- Favoriser le lien social et intergénérationnel.

Ces actions sont menées sur l'ensemble du réseau de lecture publique, en direction des usagers des Médiathèques, mais également des scolaires (primaires, collèges, et lycées).

A cet effet, des **expositions, conférences, projections, ateliers ludiques, interventions d'acteurs et d'organismes** liés à des actions dans la politique de l'écologie et du développement durable **sont réalisés plusieurs fois dans l'année.**

Il convient d'intensifier cette dynamique d'actions, ainsi qu'un travail mené en transversalité avec les différents services qui ont la compétence de ces champs thématiques, pour pérenniser ce travail d'éducation et de sensibilisation auprès d'un large public.

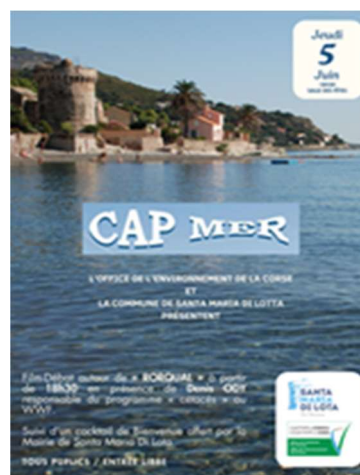
Les programmes d'actions éducatives pour les scolaires

Au titre des mesures d'accompagnement et de suivi d'aires éducatives (marines et terrestres), la Collectivité de Corse met en œuvre l'outil pédagogique « Terra Nostra » (partenariat pédagogique avec le CPIE Corti Centru di Corsica) pour sensibiliser et développer le sens critique des élèves aux enjeux d'un territoire durable.



S'agissant de la sensibilisation aux risques majeurs, un partenariat avec la Casa di e scene pour la conception d'une mallette pédagogique et de médiation scientifique « L'ÉTOILE ET LA MER » est en cours qui permettra de faire de la science, par le biais de la lecture (roman de Jean-Louis Pieraggi, agent de l'OEC), d'expériences ludiques et d'expression corporelle et orale (lecture -théâtrale).

De plus, concernant le programme de sensibilisation au milieu marin « A l'école de la mer » (avec un réseau d'associations relais), la Collectivité de Corse a organisé des journées « CAP MER ».



Ainsi, à partir de nouveaux outils pédagogiques innovants (fresques, récits, Aires éducatives...) qui repensent les manières de faire de la sensibilisation l'OEC s'engage sur une sensibilisation qualitative plus que quantitative en privilégiant les enjeux climatiques et la reconnexion à la nature.



CHIFFRES CLES

Actions auprès d'environ **40 classes**

Près de **100 interventions**

4.2. Sensibilisation aux enjeux environnementaux

La Collectivité de Corse mène des actions d'information et de sensibilisation à destination des citoyens, des acteurs et des territoires pour encourager l'évolution des comportements. Elle mobilise ses outils éducatifs, culturels et environnementaux pour diffuser les bonnes pratiques.

La sensibilisation à l'urbanisme durable

L'AUE développe des actions de sensibilisation à l'urbanisme durable

- **Animation d'un club urbanisme en Corse :**

L'ambition de cette instance est de mettre en réseaux tous les techniciens des collectivités publiques travaillant dans le domaine de l'urbanisme, ou de l'aménagement du territoire, afin d'échanger sur les difficultés rencontrées ; partager les retours d'expériences ; mutualiser les savoir, organiser le cas échéant des formations.

Le dernier Club Urba s'est réuni le 3 juillet 2025, autour des thèmes de la planification, du logement et de l'urbanisme favorable à la santé

- **Organisation d'ateliers « *Hors les murs* », avec des étudiants :**



Ces ateliers visent à la fois la transmission et la formation des étudiants, mais aussi et surtout, à travers ces ateliers, à la diffusion de ces réflexions et ces pratiques aux territoires.

Sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, en partenariat avec la Maison de l'Architecture de la Corse, sur le territoire de la CC de la pieve de l'Ornanu et du Taravu, avec les étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Clermont Ferrand.

- **Organisation partenariale de séminaires et interventions :**

L'AUE a co-organisé avec la DGA en charge de l'aménagement du territoire, en mars 2025 à Corte, un grand colloque sur le thème « répondre aux défis du logement en Corse » qui a suscité un fort engouement puisqu'une quarantaine d'experts et élus se sont exprimés lors des tables rondes face à plus de 160 personnes.



- **Participation active aux travaux menées par d'autres instances dans le cadre de démarches de planification ou de sensibilisation :**

A titre d'exemple, l'AUE a participé aux démarches relatives au Plan Régional Santé Environnement (ARS), ou encore à la COP de Corse (SGAC et Collectivité de Corse).

Résultats 2025 et perspectives :

Ces actions ont été accueillies avec enthousiasme de la part des interlocuteurs de l'AUE et semblent répondre à une attente ; elles demandent à être renouvelées, systématisées et amplifiées (fréquence, public).

En parallèle des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence, elles concourent à éclairer les collectivités locales sur les enjeux du territoire et sur les outils pour y répondre.

Elles **permettent aussi d'améliorer les échanges avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de nouer des partenariats**, élément essentiel pour mener à bien des stratégies d'aménagement durable des territoires et les mettre en œuvre.

Elles permettent également de **bénéficier des retours d'expériences d'autres territoires ou d'autres institutions, et de capitaliser sur leur réussite** ainsi que de tirer les leçons des écueils rencontrés.

Les actions de sensibilisation au respect de l'environnement vis-à-vis des jeunes accueillis en protection de l'enfance

Dans le cadre du dispositif du Comité des jeunes accueillis en protection de l'enfance, l'Observatoire corse de la protection de l'enfance (OCPE) a développé une action de sensibilisation aux enjeux environnementaux destinée aux enfants accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Cette démarche vise à renforcer la compréhension des notions d'environnement et de changement climatique, tout en encourageant l'adoption de comportements écoresponsables.

En lien avec la Direction de la jeunesse et la Direction des milieux naturels, **deux ateliers thématiques ont été organisés en 2025** — l'un dans le Cismonte, l'autre dans le Pumonte — réunissant chacun une quinzaine de jeunes. Les participants ont été invités à se positionner en tant qu'acteurs écocitoyens et à formuler des propositions d'actions concrètes susceptibles d'être mises en œuvre dans leur cadre de vie.

Ces ateliers constituent une étape d'un parcours d'éducation à l'environnement, et ils ont suscité un intérêt marqué tant de la part des équipes que des jeunes. L'implication observée témoigne de la pertinence de cette approche dans l'accompagnement éducatif des enfants accueillis en protection de l'enfance.

Les simulations du Parlement européen : citoyenneté, climat et participation démocratique des jeunes

Les simulations du Parlement européen constituent un dispositif pédagogique immersif porté par le Centre EUROPE DIRECT Corsica afin de renforcer la connaissance du fonctionnement démocratique de l'Union européenne et d'encourager la participation citoyenne des jeunes insulaires.

En 2025, celles-ci ont eu lieu le :

■ **14 mai 2025 – Simulation avec 120 lycéens corses, belges et néerlandais**

- Thème : Le Pass Interrail et la mobilité européenne des jeunes.
- Public : 120 lycéens et professeurs.



Cette action a réuni plusieurs établissements, Portivechju pour la Corse, ainsi que des délégations de Belgique et des Pays bas. Ces lycéens étaient en Corse dans le cadre d'un échange ERASMUS, permettant un véritable travail de coopération internationale et d'ouverture culturelle.

■ **15 octobre 2025 – Simulation coorganisée avec l'Università di Corsica**

- Public : 80 étudiants de L3 Droit public.
- Thème : L'impact environnemental du surtourisme.



Cette simulation a introduit une dimension environnementale forte, en lien avec les problématiques corses : pression touristique, gestion des ressources, préservation des milieux naturels, régulation du littoral, équilibres économiques et sociaux.

Objectifs poursuivis :

- Développer la compréhension du processus législatif européen.
- Stimuler l'esprit critique, l'argumentation, la négociation.
- Sensibiliser aux enjeux climatiques et à la durabilité des territoires.
- Encourager la participation civique et l'ouverture internationale.
- Renforcer les liens entre lycée, université et institutions européennes.

Les résultats qui ont pu être observés à l'issue de ces sessions sont les suivants :

- Développement des compétences citoyennes : rédaction d'amendements, prise de parole, négociation, compréhension du processus législatif européen.
- Renforcement de l'ouverture internationale avec la venue :
 - de groupes de Belgique et des Pays Bas en mai ;
 - des associations Erasmus Student Network (ESN) et Studenti Internazionali di Corsica (S.I.C) en octobre.
- Intégration d'une thématique environnementale prioritaire « L'impact du surtourisme », lors de la simulation du 15 octobre.
- Ancrage académique renforcé, grâce à la collaboration directe avec le Rectorat, l'Università di Corsica, la Faculté de Droit et les enseignants.
- Création d'un livret sur l'UE distribué sur place.

Les perspectives / pistes d'amélioration pour l'avenir sont les suivantes :

- Améliorer la structuration de la phase préparatoire pédagogique, en lien avec les enseignants, pour homogénéiser les niveaux.
- Rendre l'exercice plus récurrent.

EVOLUTION DU DISPOSITIF 2023-2025

INDICATEURS	2023	2024	2025
Nombre de simulations organisées	1	1	2
Nombre total de participants	70	30	≈ 180
Partenaires mobilisés	3	3	9
Établissements scolaires impliqués	1	1	4
Université associée	Non	Oui	Oui
Thématiques environnementales intégrée	Non	Oui	Oui
Productions pédagogiques	Non	Voyage pédagogique	Livret, affiches, débats filmés.

4.3. Emploi, insertion et accompagnement des publics éloignés

À travers ses dispositifs d'accompagnement, ses partenariats et ses actions en faveur de l'emploi, la Collectivité soutient les publics éloignés du marché du travail. Ses interventions favorisent l'insertion durable et l'autonomie sociale.

L'accompagnement global et territorialisé pour lever les freins sociaux à l'emploi

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a profondément réorganisé les modalités d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, en généralisant une logique de parcours intégrant l'ensemble des dimensions sociales, professionnelles et sanitaires. À compter du 1er janvier 2025, la Collectivité de Corse a adapté son organisation afin de répondre à ces nouvelles exigences tout en maintenant son rôle en matière d'accompagnement et de suivi des allocataires.

La Collectivité a choisi de structurer son intervention autour de différents parcours – socio-professionnel, social, santé, remobilisation – permettant **de maintenir une approche centrée sur l'individu, la personnalisation de l'accompagnement et la coordination entre acteurs**. Cette approche vise à favoriser l'accès rapide aux droits complémentaires (santé, logement, mobilité, garde d'enfants...) et à sécuriser les sorties du dispositif RSA, qu'il s'agisse d'un retour à l'emploi, d'une création d'activité, d'un départ en retraite ou d'une orientation vers les dispositifs d'inaptitude.

Dans ce cadre, **la Collectivité de Corse et France Travail ont renforcé leur coopération en mettant en commun leurs compétences et leurs ressources**. Un dispositif d'accompagnement partagé permet ainsi d'assurer un **suivi conjoint** des personnes présentant des difficultés sociales ou professionnelles importantes. **Ce travail en binôme – conseiller France Travail / référent social de la Collectivité – constitue un levier essentiel pour lever les freins sociaux, sécuriser le parcours et favoriser le retour durable à l'emploi**.

La Collectivité veillera à maintenir une mise en œuvre équilibrée, conciliant les obligations nouvelles issues de la loi pour le plein emploi et le respect des réalités de terrain.

L'action privilégiera la coordination, la personnalisation des parcours et la continuité du suivi, afin d'assurer à chaque usager un accompagnement adapté et cohérent, propice à l'autonomie et à l'insertion durable.

CHIFFRES CLES

En 2024, plus de 650 personnes ont été orientées vers ce dispositif, soit une progression de 20 % par rapport à l'année précédente.

Plus de 60 % des bénéficiaires engagés dans cet accompagnement ont retrouvé un emploi.

En 2025, le nombre d'équipes binômes mobilisées est passé de 7 à 9, traduisant un renforcement de la présence de la Collectivité au sein des agences France Travail et une montée en puissance du dispositif sur l'ensemble du territoire.

Le soutien aux dispositifs d'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA

La Collectivité de Corse déploie une politique volontariste en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, en particulier les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Cette action vise à **renforcer l'accès à l'emploi durable en appuyant les dispositifs d'insertion par le travail**, notamment les Parcours Emploi Compétences (PEC) et l'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Ces dispositifs, complémentaires dans leurs objectifs, constituent des leviers essentiels pour développer les compétences, favoriser la remobilisation et soutenir l'accès progressif à l'emploi.

- **Les PEC** : ils **permettent l'acquisition de compétences techniques et transversales en lien avec les besoins du bassin d'emploi**. Ils reposent sur un **engagement fort de l'employeur en matière d'accompagnement, de montée en compétences** et, lorsque les conditions le permettent, de pérennisation du poste.

- **L'IAE** : elle, **s'adresse à des personnes durablement éloignées de l'emploi** du fait de difficultés sociales ou professionnelles. Elle **propose des parcours individualisés au sein de structures conventionnées** (Ateliers et Chantiers d'Insertion, Associations intermédiaires...), **permettant la remobilisation par l'activité, la reconquête des savoirs de base et la construction de projets professionnels**. L'entrée dans une structure de l'IAE donne lieu à la signature d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) au sein d'un chantier d'insertion conventionné par l'État.

La Collectivité assure, avec l'État, le cofinancement de ces dispositifs dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Au-delà de l'accompagnement des publics, elle poursuit aussi un **objectif de professionnalisation et de consolidation des structures de l'IAE**, afin de soutenir leurs missions d'accompagnement social et professionnel, encourager l'innovation et le développement de nouveaux projets, et maintenir une offre d'insertion diversifiée et équilibrée sur l'ensemble du territoire insulaire.

L'action menée contribue à renforcer la qualité des parcours d'insertion, la coopération entre acteurs et la capacité d'accompagnement des structures. Les axes d'amélioration identifiés portent sur :

- le développement de synergies renforcées entre l'ensemble des partenaires de l'insertion ;
- l'adaptation continue des parcours aux besoins du territoire et des publics ;
- la consolidation du maillage territorial afin de garantir l'accès effectif à l'emploi à l'échelle de toute l'île.

CHIFFRES CLES

La Collectivité de Corse soutient 18 structures porteuses de 34 chantiers d'insertion, dans un cadre pluriannuel garantissant la continuité de l'accompagnement et la stabilité des parcours proposés. Cette démarche contribue à consolider le réseau insulaire de l'IAE et à encourager l'innovation et le développement de nouveaux projets.

Entre 2023 et 2025, la Collectivité de Corse a adapté sa stratégie d'intervention afin de renforcer la qualité des parcours proposés.

- Le nombre de PEC programmés est passé de **53 en 2023 (340 145 €)** à **21 en 2024 (140 975 €)** puis **5 en 2025 (34 136 €)**, traduisant un recentrage sur les parcours les plus pertinents.
- Le volet IAE demeure stable avec **187 postes financés en 2023** puis **184 en 2024 et 2025**, pour un soutien annuel compris entre **1,2 et 1,25 M€**.
- L'aide au fonctionnement des SIAE atteint **2,13 M€ en 2023, 2,04 M€ en 2024 et 1,98 M€ en 2025**, la légère baisse étant liée à la fermeture de quelques chantiers, sans diminution du niveau de financement par structure.

Au total, près de **8 M€** auront été mobilisés sur trois ans, confirmant l'engagement durable de la Collectivité de Corse en faveur des filières d'insertion les plus structurantes.

4.4. Protection de l'enfance et actions sociales ciblées

Compétente en matière d'action sociale, la Collectivité assure la protection des enfants et déploie des dispositifs adaptés aux situations de vulnérabilité. Cette mission essentielle contribue à la sécurité et au bien-être des plus jeunes.

Développement d'un accueil préventif pour les jeunes enfants et leurs parents : Crèche labellisée à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

Dans un contexte où les troubles du développement chez le jeune enfant sont repérés de plus en plus tôt, la nécessité de proposer des réponses précoces, globales et adaptées a amené la Collectivité de Corse à développer un modèle de crèche préventive.



La crèche préventive labellisée AVIP est une structure d'accueil de la petite enfance s'inscrivant au cœur d'une démarche innovante visant à : favoriser le développement optimal de l'enfant tout en soutenant l'insertion socio-professionnelle des familles.

Les publics concernés sont :

- Enfants de 0 à 3 ans
- Familles en situation de vulnérabilité ou nécessitant un accompagnement renforcé
- Priorité d'accès pour les familles engagées dans un parcours d'insertion professionnelle

La labellisation AVIP permet de réserver trois places à des parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle, avec des modalités d'accueil souples et modulables, en coordination avec la CAF, France Travail et les services d'insertion du RSA.

La structure propose un **accompagnement global articulé autour de trois missions** principales :

- le dépistage, basé sur l'observation continue du développement de l'enfant ;
- l'accompagnement individualisé, grâce à l'intervention de professionnels spécialisés (orthophoniste, psychomotricien, éducateurs de jeunes enfants renforcés) ;
- l'orientation, assurée en lien avec les partenaires médico-sociaux lorsque des besoins particuliers sont identifiés.

La crèche soutient également les familles dans leur rôle parental à travers des ateliers, de la guidance et des temps d'échange dédiés.

Le fonctionnement de la structure s'appuie sur la formation continue des équipes et sur l'harmonisation des pratiques professionnelles, garantissant un haut niveau de qualité de l'accueil et une expertise renforcée en matière de développement de l'enfant.

Le dispositif a permis de :

- faciliter le repérage précoce des difficultés grâce à l'observation quotidienne et à l'intervention de professionnels spécialisés ;
- renforcer le développement global de l'enfant, tant sur les plans cognitif, moteur que socio-émotionnel ;
- améliorer la relation parent-enfant à travers des actions de soutien à la parentalité ;
- faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation grâce à des contrats d'accueil adaptés ;
- professionnaliser les équipes et renforcer la coopération locale avec les acteurs médico-sociaux et de l'insertion.

Les perspectives identifiées portent sur :

- la formalisation renforcée des outils de suivi ;
- le développement des ressources spécialisées (orthophonie, psychomotricité) ;
- la consolidation du maillage partenarial ;
- l'amélioration de la communication auprès des familles ;
- le maintien d'un effort soutenu en matière de formation continue.

L'année 2025 constitue la première année pleine de fonctionnement du dispositif.

Elle se caractérise par :

- **3 places AVIP mobilisées** pour des parents en insertion professionnelle ;
- **4 enfants accueillis au titre de la crèche préventive**, bénéficiant d'un accompagnement individualisé et d'un repérage précoce.

Cette action contribue à réduire les inégalités sociales, à soutenir l'épanouissement de l'enfant et à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles.

La mise en place d'un accompagnement pluri professionnel auprès des familles vulnérables

Les analyses menées dans le cadre du **Schéma directeur territorial de l'enfance et de la famille**, consolidées par l'étude Insee 2021 réalisée à la demande de la Collectivité de Corse, mettent en évidence une vulnérabilité élevée de la petite enfance sur le territoire. Près de 24 % des enfants insulaires vivent dans un ménage pauvre, un taux supérieur à la moyenne française, avec de fortes disparités entre littoral et zones de montagne, secteurs urbains et espaces ruraux. Le schéma souligne également la pression exercée sur les modes d'accueil, en raison d'une démographie dynamique portée par l'installation de jeunes actifs, conjuguée à une offre encore insuffisante : 41,5 places d'accueil pour 100 enfants, soit 14 points de moins que la moyenne française, avec un écart marqué entre le Cismonte et le Pumonte.

Ces fragilités se cumulent avec une surreprésentation des familles monoparentales, un taux de pauvreté plus élevé, des difficultés d'accès à la santé, à la culture ou à la mobilité, et un retard scolaire plus fréquent. Les études menées dans le cadre du schéma ont permis d'identifier des zones prioritaires d'intervention, confirmant la nécessité d'une politique territorialisée de prévention précoce.

Pour répondre à ces enjeux, la Collectivité de Corse déploie un dispositif pluri-professionnel de repérage et d'accompagnement des familles vulnérables.



Celui-ci est structuré autour d'un **interlocuteur pivot** (qui peut être un agent de la PMI ou autre), chargé :

- du suivi des enfants durant les 1 000 premiers jours de vie ;
- de la mobilisation des acteurs nécessaires.

Ce dispositif s'appuie sur un **travail de diagnostic territorial pour le repérage de la vulnérabilité sur les différents territoires**, la **création d'outils communs** (charte de coopération, guides de repérage, outils d'observation) et une **coordination renforcée entre les partenaires médico-sociaux**.

Une première expérimentation, conduite en Balagna, a permis de structurer une équipe dédiée et d'harmoniser les pratiques. Elle est désormais étendue au pays ajaccien, à l'extrême Sud (en cours d'élaboration), à la Piaghja Orientale et au grand Bastia (démarrage du dispositif respectivement fin 2023 et début 2024), accompagnée de formations spécifiques pour l'accompagnement des 0–2 ans, afin de consolider les compétences professionnelles et de maintenir la dynamique partenariale engagée dans le cadre du Schéma.

RESULTATS :

- Elaboration d'un guide de repérage partagé et commun, de situations de vulnérabilité à l'usage des membres de l'équipe pluridisciplinaire et des acteurs du médico-social.
- Création d'une affiche indicatrice de bien-être de l'enfant : à destination des structures test de l'affichage afin de sensibiliser les parents et le grand public sur le bien-être de l'enfant.

- Réalisation d'une charte de coopération et de confidentialité du partage d'informations.
- Confection d'un Flyer destiné aux équipes testeuses de l'affichage afin d'expliquer le projet, le rôle de l'équipe pluriprofessionnelle ;
- Constitution d'une équipe pluriprofessionnelles spécialiste de la petite enfance.
- Organisation d'une réunion avec les partenaires de tous les territoires en janvier 2024 afin d'échanger, de partager un retour d'expérience et de coconstruire l'outil destiné au grand public.
- Création d'un numéro vert, numéro unique d'appel.
- Création d'un livret à distribuer aux futurs parents dans le cadre des consultations prénatales.
- Création d'un livre destiné au grand public.
- Formation VAD pluriprofessionnelles dispensée sur le territoire de Balagna 15 personnes formées.
- Formations VAD pluriprofessionnelles dispensée sur le territoire de Piaghja Orientale 17 personnes formées.

Une des actions phare de 2025 : Elaboration d'un outil à destination du grand public
Le livre dont vous êtes le héros



PERSPECTIVES :

- Mobilisation des équipes projet auprès des différents partenaires pour faire connaître le dispositif.
- Sensibilisation du grand public
- Amélioration de la communication et renforcement du réseau
- Poursuite des formations VAD pluriprofessionnelles sur les territoires du pays ajaccien, et de l'extrême sud.

Le comité des jeunes de la protection de l'enfance

L'Observatoire corse de la protection de l'enfance (OCPE) a engagé, depuis 2023, la création d'un Comité des enfants. Cette initiative s'inscrit en cohérence avec les évolutions législatives issues de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance et de la loi "Taquet" du 7 février 2022, qui renforcent la place de l'enfant dans les décisions le concernant. Cette initiative s'inscrit également dans les orientations stratégiques portées par la Collectivité de Corse en matière d'accès aux droits, de participation citoyenne et de renforcement de la cohésion sociale.

Le Comité vise à offrir aux enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance un espace structuré d'expression, leur permettant de partager leurs expériences, de formuler des propositions et de contribuer à l'amélioration des dispositifs dont ils bénéficient. Cette démarche reconnaît l'enfant comme acteur de son parcours et comme citoyen à part entière, participant à l'intérêt général et à la construction collective des politiques publiques.

En 2025, six ateliers de parole ont été organisés — trois dans le Pumontu et trois dans le Cismonte — **réunissant une cinquantaine d'enfants autour de thématiques liées à la vie quotidienne, à l'accompagnement éducatif, à l'accueil, au respect des droits et au bien-être.** Les jeunes ont exprimé une forte implication et ont formulé des recommandations destinées à enrichir les pratiques des professionnels et à adapter les dispositifs aux besoins réels des enfants.

Les ateliers sont systématiquement suivis d'une activité culturelle ou ludique afin de renforcer la confiance, de favoriser la cohésion entre participants et d'encourager la participation continue. Les enfants ont également exprimé leur souhait de pouvoir présenter directement leurs propositions aux partenaires institutionnels de l'OCPE, notamment lors de la journée annuelle de l'Observatoire.

L'action a permis :

- la **montée en puissance du dispositif**, avec un passage de deux ateliers en 2023 à trois ateliers en 2024 et 2025 ;

- **l'implication de trois directions de la Collectivité** (Aide sociale à l'enfance, Jeunesse, Environnement) et de plusieurs partenaires (État, associations) ;
- **la construction de six axes thématiques structurants pour les travaux du comité** ;
- la **mobilisation d'un réseau pluridisciplinaire** autour de la parole et des droits de l'enfant.

Le soutien à la scolarité des enfants suivis au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

La Collectivité de Corse conduit, en partenariat avec la Fédération de Corse du Secours populaire français, une action de soutien à la scolarité destinée aux enfants suivis au titre de l'aide sociale à l'enfance et exposés à des fragilités scolaires et économiques.

Ce dispositif vise à leur proposer un **accompagnement pédagogique adapté**, afin de renforcer l'égalité des chances et de prévenir la reproduction précoce des situations de précarité.

La mise en commun des ressources entre les deux partenaires permet de développer une **offre d'aide aux devoirs et d'appui scolaire**, bénéficiant directement aux enfants concernés. Cette action contribue à prévenir l'échec scolaire et, par conséquent, les risques d'exclusion sociale associés.

Evolution 2023-25 du dispositif

Entre 2023 et 2025, le dispositif a connu une montée en puissance progressive :

- **2023 : 16 enfants accompagnés par 6 bénévoles**, exclusivement sur la région ajaccienne.
- **2024 : 23 enfants accompagnés par 8 bénévoles**, avec un déploiement sur la région bastiaise et une ouverture à un public élargi, incluant les mineurs non accompagnés.
- **2025 : 37 enfants accompagnés par 9 bénévoles.**

L'action est aujourd'hui déployée sur les régions ajaccienne et bastiaise. Les axes d'amélioration identifiés portent sur l'élargissement de la couverture territoriale, le renforcement du partenariat afin d'augmenter le nombre de bénévoles mobilisés, et la possibilité d'accueillir un public plus large, en réponse à une demande croissante.

Le développement d'activités éducatives collectives en faveur des enfants relevant de l'ASE

La Collectivité de Corse développe, au sein de la Direction de la protection de l'enfance, un programme d'activités collectives destiné aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Ce dispositif vise à **proposer des espaces éducatifs alternatifs au cadre institutionnel, adaptés aux besoins de jeunes** souvent confrontés à des fragilités scolaires, sociales ou émotionnelles.

Les activités organisées permettent de **mobiliser d'autres formes d'apprentissage** : expérimentation directe, participation active, découverte de nouveaux environnements et développement de l'autonomie. Elles contribuent également à renforcer la socialisation, l'expression personnelle et la confiance en soi des enfants accompagnés.

Les retours recueillis mettent en évidence l'implication des jeunes, une curiosité accrue et une progression dans la maîtrise des gestes de la vie quotidienne.

Les **axes d'amélioration** identifiés concernent une **préparation plus fine des jeunes présentant des difficultés relationnelles ou anxieuses**, une **meilleure anticipation des besoins matériels** liés aux activités, et un **renforcement de la coordination avec les assistants familiaux et éducateurs référents** afin d'assurer la continuité du suivi éducatif.

CHIFFRES CLES

2024 : 45 jeunes de l'ASE ont participé aux activités organisées par le comité dédié.

2025 : 85 jeunes ont pris part aux actions menées avec les partenaires du service.

La contribution de l'ASE aux actions locales de soutien à la parentalité – Participation aux « Journées de la Famille » du territoire Casinca–Castagniccia

La Collectivité de Corse, à travers son service de Prévention et Actions Collectives de l'Aide sociale à l'enfance, a participé aux Journées de la Famille organisées par le Territoire Éducatif Rural (TER) de Casinca–Castagniccia.

Cet événement annuel **visé à renforcer les liens familiaux, soutenir la parentalité et favoriser la rencontre entre les acteurs éducatifs, sociaux et institutionnels du territoire.** Il constitue un temps fort rassemblant familles, établissements scolaires, associations, services publics et partenaires locaux autour d'ateliers, animations et espaces d'échange accessibles à tous.

La participation de l'ASE s'est inscrite dans cette dynamique territoriale en permettant une présence visible des professionnels auprès des familles, dans un cadre non institutionnel. **L'événement a accueilli environ 1 000 personnes par jour, soit près de 2 000 participants sur les deux journées,** offrant l'opportunité de nombreux échanges informels, d'informations délivrées aux familles et d'un dialogue direct entre professionnels et usagers.

Les axes d'amélioration identifiés concernent :

- le développement d'outils interactifs (jeux, mini-ateliers, supports participatifs) pour encourager les échanges autour de la parentalité ;
- une communication renforcée en amont afin d'améliorer la participation des familles suivies par l'ASE ;
- l'élargissement de l'équipe mobilisée pour assurer une présence continue sur l'ensemble de l'événement ;
- une meilleure coordination interservices afin de proposer des interventions conjointes et des ressources diversifiées.

A RETENIR

Environ **1 000 visiteurs par jour lors des deux journées** (avril 2025).

Organisation de **conférences thématiques** sur la parentalité, le développement de l'enfant, l'inclusion et la prévention.

Participation des écoles du territoire : interventions pédagogiques, productions d'élèves, ateliers animés par enseignants et enfants.

Présence de multiples partenaires institutionnels et associatifs aux côtés de la Collectivité.

4.5. Amélioration des conditions de vie

La Collectivité agit pour améliorer le cadre de vie des habitants à travers des politiques de logement, d'aménagement, de mobilité et de qualité des services. Cette démarche vise à garantir un environnement plus sain, plus sûr et plus inclusif.

La mise en œuvre du schéma directeur de l'autonomie 2022-2026

L'objectif des politiques publiques de l'autonomie est de permettre aux personnes handicapées, et/ou plus de 60 ans de la population, de vivre plus longtemps et en bonne santé, avec une autonomie conservée.

Pour permettre cela, **le schéma directeur de l'autonomie 2022-2026** adopté en décembre 2021 par l'Assemblée de Corse **propose 27 actions concrètes**, qui s'appuient sur **cinq grandes orientations stratégiques**, lesquelles répondent pleinement aux exigences du principe de développement durable :

- Bien vieillir chez soi / « Invechjà bè in casa soia » ;
- Transformer l'offre médico-sociale, l'adapter à l'évolution des attentes ;
- Impulser une offre intermédiaire inclusive ;
- Fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté ;
- Améliorer la gouvernance des politiques de l'autonomie.

RESULTATS 2025 :

- Poursuite des actions de repérage de la fragilité.
- Démarche de repérage des personnes âgées isolées dans le milieu grâce au partenariat avec la Poste.
- Création d'un Gérontopole de Corse pour favoriser le bien vieillir et dynamiser la « silver économie ».
- Poursuite du partenariat avec le Dispositif d'Appui à la Coordination de Corse pour mieux gérer et coordonner les situations dites « complexes ».
- Professionnalisation des métiers pour assurer le bon fonctionnement du dispositif de l'accueil familial des personnes âgées.
- Poursuite du plan de soutien à l'investissement dans les Etablissement médico sociaux avec plus de 15 M€ engagés dans des actions de développement durables.

- Poursuite des actions de prévention de la perte d'autonomie.
- Poursuite des actions de compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.
- Convention de coopération 2025-2028 entre la CNSA, l'ARS de Corse et la Collectivité de Corse, relative aux engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et de leurs aidants.
- Reconnaissance mutuelle des évaluations de la perte d'autonomie des personnes âgées entre la Collectivité de Corse et la Mutualité Sociale Agricole de Corse.
- Lancement du service public territorial de l'autonomie en Corse.

CHIFFRES CLES

Pour la compensation de la perte d'autonomie : 16 885 usagers concernés

- **75 M€** ont été **engagés pour les personnes âgées.**
- **59 M€** pour les personnes handicapées.

Pour la prévention de la perte d'autonomie : 584 000 € ont été engagés auprès de 4 480 usagers **pour la réalisation de 252 actions collectives.**

Pour le **soutien de 390 proches aidants : 80 000 € ont été engagés.**

Pour le soutien de **200 proches aidants : 100 000 € ont été engagés.**

La promotion du sport inclusif et amélioration de l'accès à l'activité physique : A Spida Capicursina

Du 9 au 12 octobre 2025, la direction des sports et de la jeunesse de la Collectivité de Corse a pris part à l'évènement A Sfida Capicursina, organisé par le Club nautique de Macinaghju.

Cette manifestation sportive, rythmée notamment par une régate les 11 et 12 octobre, **a rassemblé de nombreux acteurs du monde nautique autour de valeurs de partage, d'inclusion et de découverte.**

La direction des sports et de la jeunesse a non seulement soutenu, comme chaque année, cette manifestation **dans le cadre de son règlement des aides, mais était également présente sur place.** Deux agents du service du développement de la pratique sportive ont ainsi pu mettre en œuvre des **ateliers inclusifs destinés aux personnes en situation de handicap.**

Ces ateliers ont été organisés en collaboration étroite avec :

- le Club nautique de Macinaghju, organisateur de l'évènement,
- le Club nautique bastiais,
- l'association ajaccienne Mare Inseme, spécialisée dans la voile handisport,
- ainsi que l'UNSS, mobilisée pour l'encadrement des publics scolaires.



La **direction des sports et de la jeunesse** de la Collectivité a proposé un **atelier inclusif original, utilisant notamment un paddle géant et un tiralò**, permettant à chacun de profiter des plaisirs de la mer en toute sécurité.

Le **Club nautique bastiais** et **Mare Inseme** ont mis à disposition leurs embarcations **légères adaptées à la pratique handisport**, ainsi que leur expertise technique et pédagogique.

De son côté, **l'UNSS a organisé un raid nautique pour les élèves**, leur offrant l'occasion de **découvrir la pratique du handi-voile** et de mieux comprendre les enjeux de l'inclusion par le sport.

Cette belle collaboration illustre parfaitement la volonté commune de favoriser l'accès de tous aux activités sportives et nautiques, de faire la promotion du sport santé et de l'activité physique, et de valoriser l'inclusion au cœur de nos actions.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

La territorialisation des actions du service du développement de la pratique sportive et la réorganisation des actions menées par thématique contribue à développer de nouveaux partenariats.

L'articulation des actions des partenaires (pour le sport handicap : l'Agence du tourisme de la Corse et l'Agence régionale de santé) s'en trouve améliorée, et le réseau des acteurs enrichi.

CHIFFRES CLES

Lors de ses actions le service des sports a mobilisé :

Année 2024

3735 participants

**Année 2025 au 30
septembre**

3690 participants.

L'accessibilité et l'inclusion par la culture : l'exemple du musée de l'Alta Rocca

En tant qu'équipement culturel de la Collectivité de Corse, le musée de l'Alta Rocca a vocation à constituer un lieu ouvert, accessible et inclusif pour l'ensemble des publics. Il participe à la diffusion des savoirs, à la rencontre des cultures et à l'enrichissement des connaissances, conformément aux missions de service public portées par la Collectivité en matière d'accès équitable à la culture.

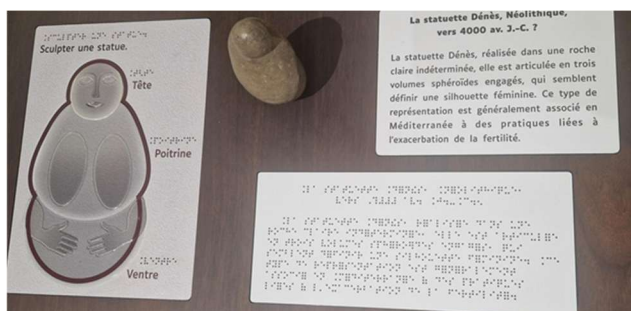
À ce titre, **il propose une programmation diversifiée** — expositions, conférences, actions artistiques, projections, médiations — **permettant de répondre aux besoins d'une grande variété de publics et de renforcer la participation culturelle sur l'ensemble du territoire.**



Le musée contribue également au parcours éducatif des élèves et constitue un support pédagogique essentiel pour le jeune public. Dans une logique d'accessibilité renforcée, la Collectivité de Corse poursuit l'objectif d'élargir l'accès à ses espaces et à ses activités aux publics empêchés, notamment les personnes en situation de handicap, les publics allophones ou encore ceux éloignés géographiquement, afin de garantir une offre culturelle pleinement inclusive.

ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES :

2022–2023 : La mise en place d'une tablette numérique et de pupitres adaptés pour les personnes aveugles et malvoyantes a permis d'améliorer l'accessibilité du parcours muséal. Ces équipements renforcent l'inclusion des publics en situation de handicap visuel et s'inscrivent dans la démarche d'accessibilité portée par la Collectivité de Corse.



2023 : La création de la maison du Bronze, conçue comme un dispositif expérimental et un outil pédagogique innovant, a enrichi l'offre culturelle et éducative du musée. Ce nouvel espace permet de valoriser les savoir-faire anciens tout en proposant un support concret aux activités de médiation et aux projets scolaires.

PERSPECTIVES :

Afin de renforcer l'accessibilité et la qualité du parcours de visite, la Collectivité de Corse prévoit tout d'abord **d'optimiser la signalétique interne afin de faciliter l'orientation et la compréhension des contenus**, en particulier pour les personnes en situation de handicap. La **traduction multilingue des panneaux de l'exposition permanente** constitue également un axe prioritaire, permettant de mieux accueillir les visiteurs allophones et d'élargir l'accès à la culture.

Par ailleurs, le projet expérimental de la maison de l'âge du Bronze, située à l'extérieur du bâtiment principal, fera l'objet d'un travail de sécurisation et d'aménagement pour garantir un accès fiable et inclusif à l'ensemble des publics. Enfin, le développement d'outils numériques d'aide à la visite – supports interactifs, contenus dématérialisés ou dispositifs d'audio-guidage – permettrait d'améliorer l'expérience muséale et à diversifier les modes de médiation.

L'accès à la culture et au lien social: le projet « Scopre è s'Aprè »

Le projet d'action collective « **Scopre è s'Aprè** » vise à **lutter contre l'isolement social et à favoriser l'autonomie des usagers du service des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) du CISMONTÉ à travers des activités culturelles collectives**. L'équipe du projet, composée de conseillères en économie sociale et familiale (CESF) et d'un agent administratif, souhaite promouvoir la mobilité et l'accès à la culture pour un public en grande précarité, souvent limité par des freins à la mobilité et un faible accès à la culture.

Le **public cible** présente une **grande précarité sociale et économique : 56,6 % bénéficient de prestations sociales** (Allocation Adulte Handicapé (AAH), RSA), **80 % sont des femmes**, et **56,7 % ne sont pas véhiculés**.

Les résultats d'un questionnaire réalisé en 2023 révèlent un faible engagement culturel, avec des difficultés d'accès liées à la mobilité et au manque de connaissance des offres culturelles. Cependant, une majorité (70 %) se dit intéressée à participer à des activités collectives.

Objectifs du projet :

Les principaux objectifs sont de :

- **Rompre l'isolement ;**
- **Favoriser l'autonomie** des usagers ;
- **Renforcer le lien social** à travers des activités culturelles et sociales.

Cela inclut la découverte de sites historiques, la promotion de la mobilité grâce aux transports en commun, et la création de liens entre participants. Ce projet offre aux travailleurs sociaux l'opportunité de s'engager dans **une démarche de travail collectif**. Il souligne l'importance de cette approche pour lutter contre l'isolement et permettre aux usagers de retrouver des espaces de socialisation et de culture, favorisant ainsi leur autonomie et l'enrichissement de leurs expériences.

Permettre à ce public en précarité d'accéder à la culture est aussi un moyen de rompre les inégalités.

Le projet propose **une activité par mois, organisée selon un planning trimestriel et en partenariat avec des sites culturels locaux.**

Résultats et moyens financiers alloués au projet en 2025

Le budget inclut les coûts des activités (billetterie, transports).

Aucun frais n'est demandé aux participants, en dehors de leurs repas.

La **dépense totale s'est élevée pour 2025 à 3038,10 €.**

Les transports ont été assurés par les CESF avec les véhicules de service.

En 2025, 15 personnes bénéficiant d'un accompagnement budgétaire participent aux sorties culturelles. Elles sont accompagnées par 3 conseillères en économie sociale et familiale.

Les usagers peuvent s'inscrire à des sorties culturelles, avec des groupes de maximum 8 personnes accompagnées de 2 à 3 professionnelles. Les activités incluent des visites de musées, des balades, et des événements culturels, avec des tarifs accessibles grâce à des partenariats locaux.

Les dispositifs d'aide humanitaire

- **Subventions octroyées à l'association Per a Pace :**

Organisation d'un convoi de matériel médical en Tunisie à savoir : des fauteuils handicapés, des lits médicalisés, du matériel d'orthopédie, du matériel médical, etc.. Cette **action de solidarité internationale, initiée en 2024, s'est poursuivie en 2025**. Elle est réalisée en lien avec l'association Populaire des Tunisiens de Corse. L'ensemble de ce matériel, donné par l'ancien hôpital de la Miséricorde d'Aiacciu, a été remis, sur place, à des organismes et des associations intervenant dans la lutte contre la précarité (domaines médicaux, sanitaires), en relation avec l'hôpital et des structures médicales de la région de Jendouba concernée par cette action.

Organisation d'un convoi humanitaire (envoi de matériel pédagogique, matériel de maçonnerie, plomberie, électricité, peinture, ...) **pour venir en aide aux populations sinistrées par les inondations, d'une très grande ampleur, qui ont touché la région de Valence**, en Espagne, le 29 octobre 2024. Ce convoi mené par l'association Per a Pace s'est rendu à Valencia, du 23 au 27 janvier 2025, pour mettre en œuvre cette action solidaire.

- **Aide d'urgence - Régions de France : Délibération n° 24/165 AC approuvant l'aide d'urgence humanitaire**

Aide d'urgence exceptionnelle pour soutenir les habitants de Mayotte frappé par un épisode climatique d'une violence sans précédent après le passage, le 14 décembre 2024, du cyclone Chido qui a ravagé l'île et qui se trouve confrontée à des pénuries d'eau et de nourriture. Le soutien financier apporté par la Collectivité de Corse, qui a abondé le « fonds de solidarité pour Mayotte », crée par Région de France, pour contribuer à l'effort de sauvetage et de reconstruction de l'île.

CHIFFRES CLES

Solde des subventions octroyées en 2025 : 5 103€

Montant Aide d'urgence exceptionnelle pour Mayotte = 50 000 €

4.6. Sécurité sanitaire et prévention des risques pour la santé

La Collectivité renforce la sécurité sanitaire en coordonnant les actions de prévention, de surveillance et de réduction des risques. Elle mobilise ses laboratoires, ses services et ses partenaires pour garantir la santé publique.

Les missions des laboratoires publics de Corse

Les laboratoires publics Cismonte et Pumonte, conformément aux dispositions de la loi NOTRe (cf. art. 24 bis AA), **constituent des éléments essentiels de la politique sanitaire de la Collectivité de Corse**. Ils participent pleinement au dispositif territorial de prévention des risques, de surveillance environnementale et de gestion des crises sanitaires. Leur action s'inscrit également dans les orientations du Plan Régional Santé Environnement (PRSE4), dont la Collectivité est co-pilote.

Les deux laboratoires assurent un large périmètre d'analyses réglementaires et de missions de veille, notamment :

- **Contrôle sanitaire des eaux dans le cadre du marché conclu avec l'ARS** (eaux destinées à la consommation humaine, recherche de légionelles).
- **Analyses à la demande des services de l'État** (DDTM, CQEL) **sur les eaux de mer, de rivière et de rejet**.
- **Autocontrôles des stations d'épuration et analyses réalisées pour le SATESE**.
- **Contrôles environnementaux spécifiques** : centres d'enfouissement, diagnostics pour le SYVADEC, suivi des paramètres liés au risque incendie (teneur en eau des végétaux pour la DRONF).
- **Analyses vétérinaires** : prophylaxie, santé animale, recherche de trichines, contrôles d'abattoirs pour le Cismonte et le Pumonte.
- **Analyses d'hygiène alimentaire**, y compris en situation d'urgence sanitaire (TIAC).
- **Gestion des alertes et urgences grâce aux dispositifs d'astreinte**, notamment au laboratoire Pumonte, permettant une réponse rapide aux pollutions et risques sanitaires.

Perspectives d'évolution : Afin de garantir la poursuite de leur rôle de sentinelle sanitaire et environnementale, plusieurs besoins prioritaires sont identifiés :

- **Renforcement des moyens structurels et humains**, en particulier pour le laboratoire Pumont (locaux adaptés, personnel qualifié suffisant).
- **Maintien des agréments réglementaires et des accréditations COFRAC**, indispensables aux missions de santé animale et d'hygiène alimentaire.
- **Développement de nouvelles capacités d'analyse**, notamment dans les domaines des végétaux, de l'interféron et de la tuberculose animale, sous réserve d'évolution des infrastructures.

Ces orientations visent à consolider un outil public stratégique, indispensable à la maîtrise des risques sanitaires, à la prévention environnementale et à la mise en œuvre des politiques territoriales en santé-environnement.

RESULTATS DES DEUX LABORATOIRES POUR 2025 :

Laboratoire Cismonte :

Accréditation COFRAC (N° 1-6511 N° 6510) :

- Chimie agroalimentaire Accréditation N° 1-7349 domaine LAB GTA 78 (11 paramètres)
- Santé animale Accréditation N° 1-7349 domaine LAB GTA 27 (6 paramètres) et domaine Parasitologie « Trichines » (1 paramètre)
- Hygiène publique Accréditation N° 1-7349 domaine LAB GTA 23 et LAB GTA 29 (2 paramètres)
- Hygiène alimentaire Accréditation N° 1-7349 domaine LAB GTA 59 (10 paramètres)

Agrément du ministère de l'environnement

- Recherche de Trichines
- Leucose bovine
- Fièvre catarrhale ovine
- Brucellose
- Tuberculose (interféron gamma)

Agrément du ministère de l'agriculture

- Agrément sanitaire Legionella : prélèvements et analyses (Notification ANSES du 09/07/21)

- Agrément « A »
- Dénombrement des E. coli bêtaglucuronidase positive dans les coquillages

Laboratoire Pumonte :

Accréditation COFRAC (N° 1-6512)

Agrément du ministère de la santé

Agrément du ministère de l'environnement

Agrément du ministère de l'agriculture.

BILAN D'ACTIVITE DES LABORATOIRES PUBLICS DE CORSE 2023-2025

Laboratoire Type d'analyse	CISMONTE			PUMONTE		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Santé animale (Nb de déterminations)	25 935	67 614	69 614	25 935	25 017	25 280
Bactériologie des eaux (Nb de déterminations)	24 196	-	-	24 196	24 369	24 420
Hygiène alimentaire (Nb de déterminations)	17 718	5 949	6 589	17 718	18 771	18 842
Hygiène publique (Nb d'analyses)	-	804	1 561	-	-	-
Chimie agroalimentaire (Nb d'analyses)	-	4 528	5 209	-	-	-
Prélèvements des eaux (Nb de déterminations)	32 596	-	-	32 596	35 152	35 222
Physico-chimie des eaux (Nb de déterminations)	31 342	-	-	31 342	30 441	30 551
Micropolluants (Nb de déterminations)	18 749	-	-	18 749	16 401	16 420

Le développement d'une économie durable et solidaire constitue un pilier essentiel de l'action de la Collectivité de Corse. Face aux vulnérabilités structurelles de l'île et aux transformations profondes des modèles économiques, la Collectivité porte une ambition claire : accompagner les transitions en cours, soutenir les filières stratégiques et encourager l'émergence de modes de production, de consommation et d'organisation plus responsables, plus sobres et plus résilients.

ACCHISU 5 – AXE 5

Sviluppà un'ecunumia durevule è sulidaria

Développer une économie durable et solidaire

5.1 Agriculture durable, pastoralisme et valorisation des produits corses

L'agriculture et le pastoralisme demeurent des piliers identitaires et économiques pour la Corse. À travers ses compétences et son soutien aux filières, la Collectivité promeut des modèles agricoles durables, respectueux des ressources et ancrés dans les territoires. Elle valorise les productions corses pour renforcer la souveraineté alimentaire. Leur évolution vers des pratiques plus durables conditionne à la fois la souveraineté alimentaire de l'île, la préservation des paysages et la transmission des savoir-faire.

Le soutien à l'agriculture de montagne et renforcement de la souveraineté alimentaire des territoires

Dans le contexte actuel marqué par des crises géopolitiques et climatiques, la reconquête de l'autonomie alimentaire des territoires constitue un enjeu majeur. La souveraineté alimentaire, qui implique à la fois la quantité et la sécurité alimentaire, ne signifie pas vivre en autarcie, mais plutôt privilégier l'approvisionnement des populations résidentes et touristiques par des productions corses. Il s'agit de garantir une alimentation de qualité et de proximité, issue de productions respectueuses de l'environnement et rémunératrices pour les agriculteurs.

Pour relever ce défi majeur, le Comité de Massif s'est engagé à soutenir l'agriculture de montagne en rassemblant les différents acteurs des territoires autour de la question alimentaire.

Cette initiative vise à intégrer les dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé. Le Comité de Massif agit comme un catalyseur des politiques visant à préserver les ressources naturelles (sol et eau), à orienter une partie des activités productives vers des pratiques nourricières, à promouvoir la distribution alimentaire de proximité et solidaire, et à sensibiliser aux modèles nutritionnels sains.

Les objectifs sont ici :

- D'accompagner la mise en place de projets répondant à une cohérence territoriale.
- De rendre l'activité d'agriculteur de montagne plus attractive.
- De permettre à chacun de « manger sain, manger à sa faim et à prix raisonnables – Manghjà sanu per esse saziu è à bon pattu ».

Sur l'année 2025, l'intervention du fonds montagne a permis la réalisation de plusieurs opérations pour la mise en œuvre de ces objectifs au travers notamment du soutien aux projets suivants :

- **Mise en place du Programme Alimentaire Territorial (PAT) sur la commune de San Gavinu di Fiumorbu** : Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie en permettant à la population d'accéder à une meilleure alimentation et de tendre à une autosuffisance alimentaire.
- **Etude agro-pastorale pour la Communauté des communes de l'Isula è Balagna** : Cette étude permettra de réaliser un diagnostic de l'agropastoralisme sur le territoire de la CCIRB dans le cadre d'une démarche participative afin d'élaborer un plan d'action opérationnel en adéquation avec les problématiques identifiées localement.

CHIFFRES CLES

Le **coût total des projets s'élève à 85 728.28 €** dont :

- 53 478,28€ en investissement ;
- 32 250.00 € en fonctionnement.

La **participation du fonds montagne s'élève à 66 970.12 €** dont :

- 42 782,62 € d'investissement ;
- 24 187,50 € en fonctionnement.

La gestion et la valorisation des estives - Réalisation d'une étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse

L'élevage pastoral corse est en déclin, menaçant de faire disparaître une culture montagnarde ancestrale ainsi que les savoir-faire traditionnels. Les difficultés d'accès au foncier, la dégradation des habitats de bergers et des conditions de vie précaires empêchent l'installation de nouvelles familles et rendent la transformation sur place impossible. La transhumance devient elle aussi difficile en raison de la fermeture progressive des milieux naturels. À cela s'ajoutent les effets du changement climatique — sécheresse, manque d'eau, risques sanitaires et perte de ressources fourragères — qui aggravent encore la situation et fragilisent l'avenir du pastoralisme corse.

Lors de la 7^e édition des Assises de la Montagne, organisée les 12 et 13 mars 2025 à Pedicroce en Castagniccia, le Comité de Massif a réaffirmé sa volonté de définir une stratégie commune pour la gestion et la valorisation des estives. Il a ainsi proposé la rédaction de la « **Charte de gestion des estives** », fondée sur les enseignements de l'étude menée sur les 20 territoires d'estive corses et enrichie par la participation de l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Le Comité de Massif dispose, depuis le 30 juin 2024, d'un état des lieux complet des estives en corse par territoire. Il dispose également des comptes rendus des comités locaux auxquels les acteurs concernés ont pu participer et apporter leur contribution (élus, éleveurs, activités connexes).

Ces résultats ont permis de travailler collectivement sur la rédaction de la « Charte de gestion des estives » qui doit être votée à l'Assemblée de Corse d'ici le premier semestre 2026 pour une mise en application immédiate.

Plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés :

- Co-rédiger la Charte avec l'ensemble des partenaires (direction, offices et Agences)
- Mutualiser les aides financières pour mener des actions d'aides dans le cadre de la Charte des estives
- Améliorer la cartographie interactive en y intégrant des données appartenant à d'autres administrations mais enrichissant les résultats.

- Communiquer sur les résultats de l'étude sous forme de Prévention/Préservation destinés aux usagers des estives (éleveurs, touristes, chasseurs, etc...)

CHIFFRES CLES

20 rendus par territoire d'estive corses
20 comités locaux avec l'ensemble des acteurs
1 cartographie interactive
4 ateliers de travail (gouvernance, utilité publique, tourisme et pastoralisme, métier de berger)
1 projet de Charte de gestion des Estives

L'aide au développement de l'Agriculture Biologique (AB)

Par ses pratiques culturelles préservant l'environnement, l'agriculture biologique offre intrinsèquement une réponse aux enjeux d'un développement agricole durable.

Le soutien à la conversion à l'Agriculture Biologique s'inscrit dans le cadre du **Plan Stratégique National (PSN) Volet Corse**. Il s'agit de la mesure 70.03. **Cette aide est destinée à apporter un soutien aux agriculteurs lors de leur passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique.**

CHIFFRES CLES

42 contrats sur la nouvelle programmation au titre de la période 2023-2027 en 2025.

Montant total pour 5 ans : 1.658.992,50€* dont 331.798,50€ au titre de la 1ère annuité.

19 % de la Surface Agricole Utile (SAU) insulaire en bio : Corse au 2ème rang français

599 exploitations en bio ou en conversion dont 181 en productions animales et 418 en productions végétales.

*Montant total estimé sur les 5 ans, sous réserve des résultats

Elle vise à compenser le manque à gagner des producteurs pendant leur période de conversion, lorsqu'ils respectent toutes les exigences de la réglementation bio sans pouvoir commercialiser leurs produits en tant que « produits AB ». Il est à noter que la Corse subit également la crise du Bio actuelle. Ce qui entraîne un ralentissement des conversions.

Les mesures agro-environnementales et climatiques

Cinq interventions sont inscrites au PSN volet Corse.

MAEC 70.22 Restauration de la mosaïque du paysage agro-sylvo-pastoral et prévention des incendies

En Corse, 77% des surfaces physiques déclarées par les agriculteurs sont constituées en partie ou en majorité par des ligneux. Ces espaces sont soumis à une dynamique de fermeture conduisant à une uniformisation des paysages et une érosion de la biodiversité.

Pour endiguer cette fermeture inexorable et préserver cette biodiversité, il apparaît indispensable de restaurer une mosaïque de milieux, à l'échelle des exploitations pastorales, avec pour objectif que les milieux ouverts (restaurés) accessibles aux animaux soient prépondérants ce qui permettra de retrouver une certaine offre fourragère pour tendre vers une autonomie alimentaire, de pratiquer un pâturage facilité et surtout une restauration de la biodiversité (OS F). Il est nécessaire ensuite d'en assurer la gestion rationnelle et durable par des pratiques agro-écologiques.

MAEC 70.23 Préservation et régénération de corridors écologiques favorables à la biodiversité sur les parcelles agricoles

Le patrimoine floristique et faunistique riche de la Corse est encore relativement préservé, compte tenu de la faible pression anthropique. Plusieurs indicateurs révèlent cependant une érosion de la biodiversité généralement sur la région méditerranéenne, ce qui conduit à en prévenir le risque également en Corse. D'une façon générale, l'intensification des modes de production et la spécialisation des territoires et des assolements sont susceptibles d'entraîner des impacts défavorables sur la biodiversité des écosystèmes agricoles. Cette perte est encore plus importante en périphérie de cultures pérennes ou annuelles monospécifiques.

Cette intervention a pour ambition de lutter et prévenir cet appauvrissement en mettant en place des modes de gestion permettant de conserver, de développer, voire de régénérer des espaces particuliers, riches en biodiversité dans les exploitations agricoles.

MAEC 70.24 - Revitalisation et protection des sols

Compte tenu des fortes pentes et des pratiques agricoles parfois inadéquates, l'importance de l'érosion en Corse est évidente. Ces pratiques engendrent des risques d'appauvrissement des sols par des phénomènes de ruissellement, de perte de fertilité et de perte de biodiversité.

Toutefois, des références agronomiques locales ont confirmé que l'utilisation d'engrais verts et l'enherbement permettent d'enrichir fortement le sol en matière organique. Les engrais organiques vont apporter les éléments nécessaires à la croissance de la culture principale tout en favorisant une revitalisation des sols. Le mélange d'espèces aux propriétés complémentaires va également être facteur de préservation des sols, tandis que le choix des techniques culturales simplifiées pour implanter des couverts permanents ou des espèces fourragères adaptées va permettre une protection des sols des agressions climatiques.

Bilan de programmation 2025				
	Surface (ha)	Linéaire (ml)	Montant / 5 ans	Répartition (%)
70.22	1 929	0	3 567 785	53,7 %
70.23	0	32 859	176 125	2,7 %
70.24	1 541	0	2 891 990	43,6 %
Total	3 470	32 859	6 635 900	100 %

NB : les chiffres 2025 sont les chiffres avant instruction

Rappel bilan de la programmation 2023 – 2024 :

	Année 2024				Année 2025			
	Surface (ha)	Linéaire (ml)	Montant / 5 ans	Répartition (%)	Surface (ha)	Linéaire (ml)	Montant / 5 ans	Répartition (%)
70.22	688	0	1 461 700	53 %	1 929	0	3 567 785	53,7 %
70.23	0	6 043	95 127	3,5 %	0	32 859	176 125	2,7 %
70.24	710	0	1 206 870	43,5 %	1 541	0	2 891 990	43,6 %
Total	1 398	6 043	2 763 697	100 %	3 470	32 859	6 635 900	100 %

CHIFFRES CLES

12 contrats ont été souscrits au titre de la programmation 2023 et 52 au titre de la programmation 2024.

Au titre de la programmation 2025, 88 contrats ont été souscrits.

Bourse Ghjovani in Mossa, projet d'algoculture en Corse

Les bourses Ghjovani in Mossa, visent à soutenir l'initiative des jeunes porteurs de projets, à encourager leur participation à la vie locale et à l'organisation collective, à développer les pratiques culturelles, linguistiques, sportives, scientifiques, créatrices du lien social, à susciter des projets innovants, l'invention d'un outil, d'un produit qui apporte une solution ou une plus-value pour l'intérêt général ou l'usage public.

Elles aident les jeunes porteurs de projets présentant un défi et favorisant les changements comportementaux par des prises accrues d'initiatives et de responsabilités.

En 2025, le jury, composé de services de la Collectivités de Corse, a retenu **1 projet, ayant bénéficié d'une bourse de 6000€ et s'inscrivant plus particulièrement dans les ODD 12, 13, 14 et 15.**



Laitue de mer

Ce projet vise la **création d'une ferme pilote d'algoculture à Sari-Solenzara**.

Il a pour objectif de cultiver durablement des espèces locales de macroalgues destinées à l'alimentation humaine, tout en valorisant les ressources naturelles méditerranéennes. Le projet adopte une approche expérimentale avec une culture en bassins à terre, pour ensuite valider un modèle de production économiquement et écologiquement viable, et développer une gamme de produits frais et déshydratés.

Le projet, financé en 2025, sera évalué en 2026, mais il rencontre d'ores et déjà un beau succès.

Quentin Suzanne, **le jeune porteur de projet, a notamment reçu à Paris en décembre 2024 le prix « Pépîte France »** attribué à de jeunes entrepreneurs, après avoir été **lauréat de Start'in Corsica 2024 de l'Università di Corsica Pasquale Paoli via le programme Pépîte corse**. En cours de déploiement, son action, innovante et prometteuse, rencontre la difficulté de trouver du foncier sur le littoral pour pouvoir s'implanter, mais rencontre l'intérêt des communes.

CHIFFRES CLES

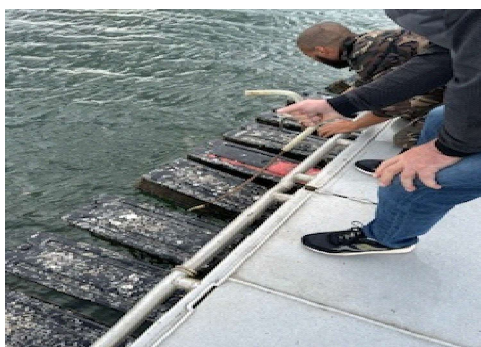
Le dispositif Ghjovani in Mossa a financé 4 projets en 2024, dont deux dans la thématique développement durable, et un seul projet cette année.

Il est prévu en **2026** de **réviser le fonctionnement actuel du dispositif** en le structurant selon des appels à projets ciblés.

Ce choix permettra notamment de :

- Mieux orienter les porteurs vers des objectifs définis ;
- Renforcer la lisibilité du dispositif auprès du public cible ;
- Mobiliser des jurys spécialisés selon les thématiques ;
- Créer des dynamiques territoriales et partenariales spécifiques.

Soutien aux activités professionnelles de l'aquaculture



La Collectivité de Corse souhaite favoriser le développement d'une aquaculture durable en soutenant des actions prévues dans le Plan Aquaculture d'Avenir (PAA), le principal enjeu étant la souveraineté alimentaire.

Les actions soutenues doivent permettre d'améliorer le maintien et l'identification de nouveaux espaces pour l'aquaculture, via notamment la planification spatiale, la promotion de la recherche et l'innovation, la mise en réseau, le soutien au développement du secteur, l'amélioration de la performance économique et environnementale des entreprises, l'amélioration de la prévention, la gestion des risques sanitaires, zoonosaires, climatiques et environnementaux et l'accompagnement économique des entreprises en cas d'aléa, et améliorer le bien-être animal.

La Corse possède des atouts environnementaux et géographiques indéniables pour l'élaboration de produits de haute qualité.

Elle est donc un territoire propice au développement de la pisciculture et de la conchyliculture marine.

L'aquaculture corse est répartie sur tout le littoral de l'île, si elle ne crée pas d'emplois de masse, cette activité utilise une main d'œuvre qualifiée, voire très qualifiée, en raison de la technicité du secteur mais aussi du parti pris qualitatif qui permet de garantir l'avantage compétitif des productions corses.

L'île est d'ailleurs la 1^{ère} au niveau français en termes de production de poissons adultes et l'aquaculture représente la 2^{ème} activité exportatrice de Corse après la viticulture.

Plus précisément, près de 80 % du volume produit dans les eaux insulaires sont exportés vers le continent et le reste de l'Europe.

La stratégie de la Corse se décline en 3 axes essentiels :

- Valoriser l'Excellence Corse

Après l'obtention du « Label Rouge » en 2011, l'ensemble de la profession ambitionne de hisser la production insulaire du poisson d'élevage à un niveau d'excellence en obtenant le certificat Indication Géographique Protégée (IGP).

3 espèces sont concernées : le Loup, la Daurade et le Maigre.

Ainsi la Collectivité de Corse via l'Office de l'Environnement souhaite accompagner :

- L'adhésion à cette démarche collective (marques collectives, etc....) ou,
- Individuelle (Label Rouge, Bio, ASC, ...) d'obtention de certifications ainsi que,
- La diversification des revenus des entreprises aquacoles par le développement d'activités complémentaires en lien avec la production.

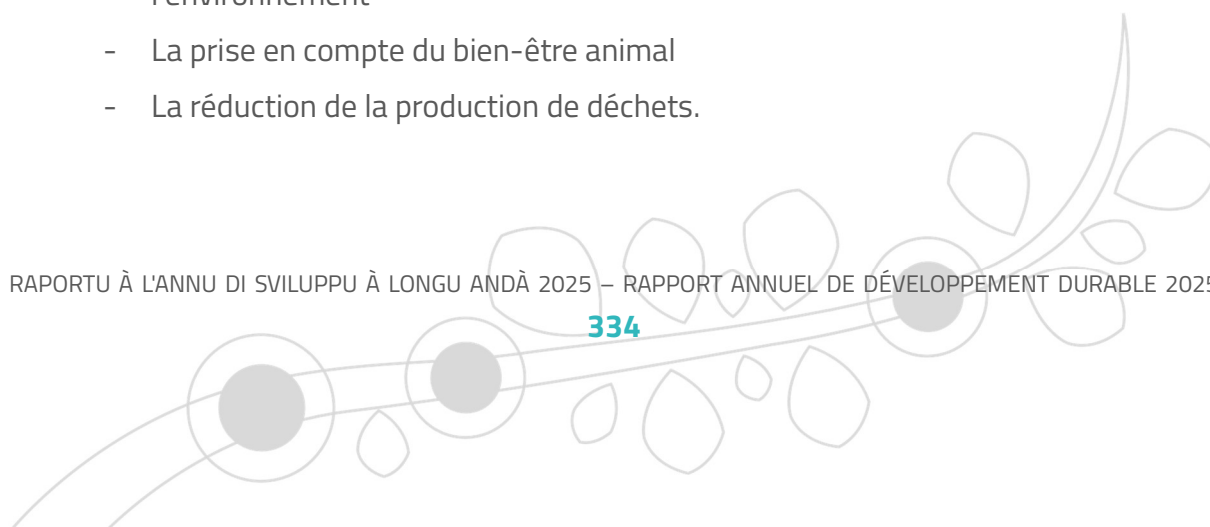
- Promouvoir les modes de production respectueux de l'environnement

Le développement de l'aquaculture pose évidemment la question de son impact environnemental et de sa compatibilité avec les milieux naturels qui l'accueillent.

A cet effet, la Corse veut défendre une aquaculture durable et responsable sans aucun traitement humain, pesticides ou antibiotiques, qui ne soit pas polluante et qui respecte les cycles naturels.

En conséquence, seront soutenus :

- Les projets d'investissement dans des modes de production respectueux de l'environnement
- La prise en compte du bien-être animal
- La réduction de la production de déchets.



- Améliorer les conditions d'emploi et de travail afin d'augmenter l'attractivité pour ces filières

Seront soutenus, les projets visant à :

- Sécuriser les enceintes d'élevages
- Améliorer notablement les conditions de sécurité et de travail pour les employés
- Augmenter des parcs de production accompagnés de création d'emplois
- Optimiser l'activité en termes de conditionnement, traitement et transport des produits (et donc économiser l'énergie)
- Diminuer la pénibilité des opérations de chargement et de transfert d'aliments
- Aménager des sites de stockage à terre
- Diminuer les contraintes logistiques
- Avoir une meilleure qualité et conservation des produits.

CHIFFRES CLES

2 dossiers Fonds européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)* traités en 2025

2 dossiers FEAMPA sélectionnés et programmés en 2025

1 dossier FEAMPA payé en 2025

**FEAMPA : fonds relatif aux politiques de l'UE dans les domaines des affaires maritimes et de la pêche pour la période 2021-2027.*

Soutien aux activités professionnelles de la pêche

La Collectivité de Corse souhaite favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques.

L'action menée vise ainsi à :

- Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 en remplaçant ou en modernisant les moteurs des navires de pêche

- Contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques



Cet objectif spécifique contribue à l'atteinte des objectifs de la Politique Commune de la Pêche (PCP) en assurant :

- La viabilité économique et la durabilité environnementale des entreprises de pêche, des infrastructures et équipements collectifs dont elles ont l'usage ;
- La préservation des ressources à travers le respect des rendements maximum durables ;
- La mise en œuvre de la gestion des pêcheries basées sur des approches écosystémiques, en évitant la dégradation de l'environnement marin par les activités de pêche et d'aquaculture, en éliminant graduellement les rejets via la réduction et le débarquement des captures non désirées.

Afin de soutenir cette profession, l'OEC souhaite travailler autour de 4 axes essentiels :

- Valorisation de la qualité des produits de la petite pêche côtière :

Il conviendra de soutenir les investissements et la modernisation des infrastructures de la pêche.

C'est pourquoi l'OEC souhaite accompagner les ports de pêche (y compris les études et diagnostics) dans les opérations visant à améliorer leur fonctionnement.

- Amélioration de la connaissance pour la gestion de la ressource :

Seront soutenues les actions visant à la connaissance des espèces halieutiques, au suivi régulier de l'état des stocks ainsi que l'amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks.

- Diversification des activités, amélioration de la sélectivité :

Seront soutenus des projets de complémentarité et de synergie entre les activités de la PPC et les autres activités du littoral puisqu'en s'intégrant dans les dynamiques locales existantes, ils permettront le renforcement de lien social entre les filières et leur territoire.

- Amélioration des conditions de travail et communication sur l'image du métier afin de le valoriser :

Seront soutenus les investissements permettant de prévenir les accidents liés au travail, d'améliorer l'ergonomie à bord et le confort de l'équipage mais également de participer au coût d'acquisition du navire de pêche d'occasion en 1ère installation pour un jeune qui souhaite créer son entreprise de pêche.

CHIFFRES CLES

21 dossiers Fonds européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)* traités en 2025

20 dossiers FEAMPA sélectionnés et programmés en 2025

29 dossiers FEAMPA payés en 2025

**FEAMPA : fonds relatif aux politiques de l'UE dans les domaines des affaires maritimes et de la pêche pour la période 2021-2027.*

Soutien aux activités professionnelles de la pêche et de l'aquaculture au niveau de la transformation et de la commercialisation

L'action vise à encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire dans l'Union Européenne.

Il s'agit de promouvoir la commercialisation, la qualité et la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la transformation de ces produits (Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits).



Cet objectif spécifique vise à améliorer l'adéquation de l'offre à la demande.

L'évolution des marchés doit se traduire par un soutien au développement de la commercialisation et la transformation afin d'aboutir à la valorisation et l'accroissement de la valeur ajoutée sur le produit.

Cette transformation doit être accompagnée d'une démarche de modernisation et plus soucieuse de son impact environnemental.

La filière de la commercialisation et la transformation des produits de la mer apporte une réponse aux enjeux d'alimentation en proposant une multiplicité de produits de qualité et en permettant d'occuper différents emplois.

Ainsi, la stratégie de la Collectivité de Corse via l'OEC concernant la transformation et la commercialisation des produits de la mer et de l'aquaculture se décline en 3 grands axes comme suit :

- Diversification des activités afin de valoriser les produits

La stratégie de la Corse soutiendra en conséquence, les projets visant à rendre les labels et les signes de qualité plus lisibles pour les consommateurs et l'ensemble de la filière et à les mettre en œuvre tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Il conviendra également d'encourager les campagnes de promotion pour les secteurs amont et aval, de la vente directe (pêche et aquaculture) pour les produits issus de techniques de production environnementalement performantes.

- Amélioration des conditions de travail

L'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité permettent de renforcer l'attractivité et la compétitivité des entreprises.

Dans ce cadre sera favorisée la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique et énergétique et améliorant la sécurité et les conditions de travail ainsi que permettant d'adapter les processus de transformation innovants à des produits nouveaux mais également aux signes de qualité ou aux produits issus de l'aquaculture biologique.

- Repositionnement de l'excellence environnementale

Seront soutenus les procédés de commercialisation et de transformation respectueux de l'environnement et dans une démarche de transition écologique à l'instar des approches vertueuses des entreprises en termes de recirculation de l'eau, d'emploi de matériaux recyclables, de réduction et valorisation des déchets.

CHIFFRES CLES

1 dossier Fonds européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)* traités en 2025

1 dossier FEAMPA sélectionné et programmé en 2025

4 dossiers FEAMPA payé en 2025

5.2 Tourisme durable et gestion maîtrisée des flux

Compétente en matière de promotion touristique à travers l'agence du tourisme de la Corse (ATC), la Collectivité conduit la transition vers un tourisme plus durable. Elle agit pour concilier attractivité, protection des ressources et qualité de vie des habitants, tout en inscrivant l'île dans un modèle plus responsable et mieux régulé..

Le développement de l'écolabel européen en Corse – Opérations financées par le guide des aides de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC)

L'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), est **en charge de la politique touristique de l'île**, pilote la **promotion**, l'**observation**, le **développement** et la **coordination de l'offre touristique insulaire**. Elle place la **transition écologique et le tourisme durable au cœur de ses priorités**, en accompagnant la labellisation environnementale des établissements et en diffusant des outils pour un tourisme responsable et respectueux des ressources de l'île

En 2025, l'ATC poursuit sa **démarche de diffusion de l'écolabel européen**, lancée fin 2021, au sein des structures d'hébergement touristique corses.



L'ATC a **créé une aide permanente, via son « Guide aides au tourisme 2022-2027 »**, qui permet d'aider les candidats à l'écolabel européen (frais d'accompagnement, d'investissement et de certification). L'ATC s'appuie également sur des programmes européens de coopération tel que Ecotour (Interreg Cosme).

L'ATC a **créé et anime un « Club de l'écolabel européen »**, qui se réunit physiquement une fois par an, pour faire un bilan des actions en cours. L'édition 2025 s'est tenue à Bunifaziu.

Afin d'établir un lien permanent entre les acteurs, l'ATC a créé un **espace collaboratif sur Internet dédié aux membres du club de l'écolabel ainsi qu'aux candidats à l'écolabélisation**. Cet espace permet d'échanger toute l'année sur les conseils, informations et bonnes pratiques.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Après une phase de lancement qui avait abouti à une forte progression du nombre d'écolabellisés en Corse, la démarche entre dans une phase de stabilisation avec une progression d'une dizaine d'établissements supplémentaires chaque année. L'objectif étant de maintenir ce taux de progression pour le futur.

Si l'année 2025 marque une pause, l'année 2026 marquera une nouvelle progression en raison d'un nombre de candidatures qui n'ont pu être traitées à temps en 2025, en raison du manque de disponibilité de l'AFNOR, seul organisme certificateur pour la France.

En valeur relative, rapporté au nombre d'entreprises d'hébergement, **la Corse est désormais le territoire français qui détient le pourcentage le plus élevé d'établissements portant l'écolabel européen**.

CHIFFRES CLES

2021 : 11 établissements écolabellisés

2023 : 50 établissements écolabellisés

2024 : 59 établissements écolabellisés

2025 : 58 établissements écolabellisés (14 candidatent actuellement)

La certification Ports Propres

La Collectivité de Corse met en œuvre la certification « Ports Propres ». Celle-ci est la certification de bonne gestion environnementale des ports de plaisance.



L'ensemble des parties prenantes de ce secteur a compris que le management environnemental est impératif, pour les motifs suivants :

- le respect des réglementations ;
- au regard de la situation de nombreux ports de plaisance au niveau d'espaces remarquables et vulnérables, qui concentrent une importante biodiversité marine. Souvent, ces ports sont à proximité de zones de baignade où la qualité des eaux est primordiale ;
- la dimension économique, avec l'accueil du tourisme très important en haute saison ainsi que la dimension sociale (la professionnalisation, la qualification et la pérennisation des métiers) inséparables de la dimension environnementale.

Les impacts générés par l'activité des ports et de leurs plaisanciers (même s'il s'agit de petites quantités de polluants) sont répétitifs et affectent le milieu marin qui compte des écosystèmes aussi riches que fragiles. Ces impacts sont fortement accentués en période estivale par l'importante fréquentation de plaisanciers le long de nos côtes et dans les ports.

La certification Ports Propres tend à réduire considérablement cette pression, en répondant favorablement aux prérogatives du Plan d'Actions pour le Milieu Marin, pour atteindre le bon état des masses d'eau, conformément aux objectifs fixés par la Directive 2008/56/CEE sur la Stratégie pour le Milieu Marin.

En effet, Ports Propres s'inscrit dans une dimension d'excellence environnementale, en accord avec les exigences du développement durable. Cette certification traduit une volonté forte de la part des gestionnaires de ports de plaisance de prendre des engagements concrets pour œuvrer en faveur de la préservation écologique des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines, à travers des points obligatoires

CHIFFRES CLES

5 opérations traitées en 2025

5 ports certifiés Ports Propres en 2025

4 avec la certification supplémentaire « actifs en biodiversité » en 2025

15 ports ont intégré la démarche

5.3 Transition écologique des entreprises

Le tissu économique insulaire est engagé dans une transformation profonde visant à intégrer la sobriété, l'efficacité énergétique et l'économie circulaire. La Collectivité accompagne les entreprises dans leur transformation environnementale. Cet appui vise à accélérer l'adoption de modèles de production et d'organisation plus responsables.

L'engagement financier de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) en faveur de la transition écologique

La Collectivité de Corse peut procéder au versement d'aides économiques dans le cadre de ses attributions spécifiques en matière d'interventions économiques (cf. articles L. 2251-1, L. 3231-1 et L. 4211-1 ; articles L.1511-1 et suivants du CGCT ; article R.1511-1 et suivants du CGCT) et ce, outre les dispositions du CGCT relatives au développement économique qui lui sont également applicables (cf. L.4421-1 et article L4424-29 du CGCT issus de la Loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse). La loi Notre, et sa retranscription via le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I), approuvé par délibération n°16/293 de l'Assemblée de Corse, sont venues appuyer et préciser les orientations.

Dans le cadre des orientations définies par la Collectivité de Corse en matière de développement industriel, artisanal, technologique et commercial de la Corse. **L'Agence a été chargée, pour son compte, de la gestion et de l'exécution des aides directes et indirectes aux entreprises** mises en place par la Collectivité de Corse, l'Etat et la Communauté Européenne.

OBJECTIFS :

Différents dispositifs d'aides directes sont mobilisés au travers de l'ADEC, parmi lesquels :

- Un dispositif d'aide à l'emploi : RIESCE (en remplacement du PATTU IMPIEGU),
- Un dispositif unique d'aide à la création, à l'extension et à la reprise-transmission d'activités économiques : IMPRESA SI,
- Un dispositif de soutien aux activités de Recherche, Développement et Innovation : U PATTU INNUVAZIONE.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Par délibération n°21/148 AC en date du **30 septembre 2021**, **l'Assemblée de Corse a validé le principe d'une évaluation qualitative des projets déposés auprès de l'ADEC** et sollicitant des aides publiques. Ainsi, **pour accéder aux aides directes de l'ADEC, les projets doivent désormais remplir au moins 3 critères parmi les suivants :**

- Être centré sur une activité de production de biens ou de services non délocalisables, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois durables (hors activités saisonnières).
- S'inscrire dans une démarche significative de transition écologique, numérique, énergétique, se concrétisant par des choix significatifs.
- Être innovant, se concrétisant par des choix significatifs.
- Être porté par une entreprise située dans une zone rurale ou dans un quartier de la politique de la ville, au sein desquels il permet de créer/maintenir une activité et créer/maintenir des emplois.
- S'inscrire dans une filière, un écosystème ou une action de revitalisation stratégique déjà accompagnée par l'ADEC.
- Être porté ou intéresser une grappe d'au moins trois entreprises qui se regroupent en préfiguration d'une possible structuration en filière ou dans une logique coopérative inter-filière.
- Être porté par des entreprises, filières ou opérateurs économiques contribuant à l'internationalisation ou au rayonnement économique de la Corse.
- Valoriser la langue et la culture corse.

La sélectivité des dossiers fondée sur ces différents critères assure une prise en compte importante des enjeux de développement durable dans la politique de développement économique de la Collectivité de Corse, mise en œuvre par l'ADEC.

Par délibération N° 24/054 AC, en date du **26 avril 2024**, **l'Assemblée de Corse a adopté le rapport « travail et emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme »**. Des propositions opérationnelles de réorientation, notamment le fait de repenser la politique de soutien à l'emploi, au regard des évolutions économiques, sociales et sociologiques en cours ont été introduites.

Ainsi, une **nouvelle approche de prime à l'emploi « RIESCE » a été actée**, en remplacement du précédent dispositif de soutien à l'emploi « U PATTU IMPIEGU » (amélioration de l'accès à l'emploi). Elle est centrée sur l'accompagnement des entreprises qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociétale en entreprise (RSE) comme levier d'action pour répondre aux besoins de compétences et en même temps participer de l'attractivité au poste. La déclinaison opérationnelle de ce dispositif a débuté courant 2025.

Par ailleurs, le **dispositif IMPRESA SI**, intervenant également sous forme **d'aide directe au bénéfice des PME/TPE** de Corse, prévoit une modulation de son intensité d'intervention en fonction de différents critères : viabilité économique, potentiel en termes de création/maintien d'emplois, compatibilité avec le SRDE2I, typologie du porteur de projet.

Le critère de compatibilité avec le SRDE2I valorise les projets pour lesquels une démarche de réduction leur impact sur l'environnement visant à limiter de façon significative la production de gaz polluants ou à effet de serre est mise en œuvre ou les projets qui permettent une production respectueuse de l'environnement (économie circulaire, réduction des déchets, maîtrise de l'énergie, traitement des eaux, écoconstruction).

CHIFFRES CLES 2025

237 projets ont été soutenus par l'ADEC, intégrant de facto les enjeux de développement durable par application des critères de l'évaluation qualitative, **pour un montant de 7,9 M€ d'aides directes accordées.**

Éco-conditionnalité et transition environnementale des productions audiovisuelles : le dispositif « Ecomigliurenza »

Depuis 2019, la Collectivité de Corse encourage les tournages éco-responsables avec le dispositif « Ecomigliurenza », offrant des bonifications de subvention pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles.

Il concerne les mesures 4.7 (aide à la production de longs métrages cinéma), 4.9 (aide à la production de séries) et 4.11 (aide à la production de téléfilms) du règlement des aides pour la Culture.

Focus sur la procédure pour bénéficier du dispositif :

La société de production doit adresser, avant le premier jour du tournage, un courrier au Président du Conseil exécutif de Corse demandant à bénéficier de la bonification de 15% de la subvention dans le cadre de sa démarche d'éco-production.

Par ce courrier, elle s'engage à respecter au plus près le cahier des charges de préconisations environnementales adaptées au territoire mise en place par l'Office de l'Environnement de Corse et un certain nombre de préconisations des 8 fiches métier de la grille d'éco-conditionnalité.

Un contrôle est effectué par les offices et directions concernés de la CDC (Office de l'environnement et Corsica Pôle Tournages de la Direction de la Culture) pour vérifier la bonne application des engagements détaillés sur la grille d'éco-conditionnalité.

La réalisation des préconisations de la grille d'éco-conditionnalité fait l'objet d'une notation :

- 0 : engagement non réalisé
- 0.5 : engagement réalisé partiellement
- 1 : engagement réalisé

Pour l'obtention du bonus d'Ecomigliurenza, un minimum d'engagement sur 3 préconisations par fiche métier de la grille d'éco conditionnalité (8 fiches métier) est requis, pour un total global d'au moins 34 points.

Un bilan détaillant la mise en œuvre de ces engagements accompagné de justificatifs financiers ou visuels sera également demandé au producteur.

Ses pièces serviront de base à la rédaction du rapport au Conseil exécutif de Corse proposant l'obtention du bonus et portant individualisation du complément de subvention.

Le versement de ce bonus d'éco production se fera concomitamment au versement du solde dans le cadre d'un avenant à la convention d'aide à la production signée entre la Collectivité de Corse et la société de production.

Tournages ayant sollicité l'aide de la CDC sur l'Ecomigliuenza depuis sa mise en place

« **Des lumières dans la nuit** » : long-métrage de Fabrice Prél-Cléach / bonus obtenu

« **Dirty Difficult Dangerous** » : long-métrage de Wissam Charaf / bonus rejeté

« **Le flambeau** » : série Canal + de Jonathan Cohen / bonus obtenu

« **Le retour** » : long-métrage de Catherine Corsini (en cours de traitement)

« **Plaine orientale** » : série Canal + de Pierre Leccia (en cours de traitement)

« **Inestimable** » : long-métrage d'Eric Fraticelli (demande en cours/tournage 2023) / demande retirée par la production

« **Le mohican** » : long-métrage de Frédéric Farrucci (en cours de traitement)

« **Le royaume** » : long-métrage de Julien Colonna (en cours de traitement)

« **Les bodins** » : série fiction de Thierry Binisti / bonus rejeté

« **En famille, vacances en Corse** » : série fiction de Raphaël Lenglet (en cours de traitement)

Afin d'identifier, dans un premier temps, cette démarche en partenariat avec la communication institutionnelle de la Collectivité et l'Office de l'Environnement, un label aurait dû être créé en 2024. Il était ensuite prévu, dans un second temps, d'étendre ce label à l'ensemble de la Collectivité, ses agences et offices.

Le marché a été lancé, le prestataire choisi puis pas de suite n'a été donnée à ce projet, car il a été souhaité que toutes les directions à l'initiative de projets écoresponsable se réunissent pour travailler ensemble à la réalisation de ce label. A ce jour, aucune direction ne porte ce projet.

5.4 Ingénierie financière et soutien économique durable

En complément de son soutien aux entreprises, la Collectivité structure une ingénierie financière visant à renforcer la résilience du tissu économique, à sécuriser les investissements et à accompagner les transitions vers des modèles plus sobres et durables.

Accompagnement RSE et transformation responsable des entreprises

L'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) est chargée de piloter la politique territoriale économique, d'accompagner les entreprises insulaires dans leur croissance, leur innovation et leur expansion à l'international.

Elle oriente son action vers la création de valeur et d'emplois durables, tout en intégrant les enjeux de responsabilité sociétale (RSE) et de transition écologique – vers une économie plus résiliente, inclusive et ancrée dans le territoire.

NOTION CLE

La **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** est la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. Elle se traduit par l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

Cette définition est alignée avec celle de la Commission européenne et s'inspire des principes de la norme ISO 26000, en insistant sur :

- la volonté des entreprises d'aller au-delà des obligations légales
- la prise en compte des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de leur activité
- le dialogue avec les parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, collectivités, etc.)

L'ADEC a ainsi souhaité en 2025 soutenir et récompenser les acteurs qui prennent conscience de cette nécessaire adaptation, faisant ainsi écho aussi bien à différentes grandes orientations de l'Assemblée de Corse, qu'aux objectifs de développement durable : protection de l'environnement, partage équitable de la valeur, lutte contre la pauvreté et les discriminations, défense de la culture et du patrimoine.

L'action de l'ADEC est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit de **préparer les entreprises corses** au choc que constituera **la nouvelle réglementation qui imposera**, dans un proche avenir, **des éléments extra-financiers dans le bilan de toutes les sociétés**.

Il s'agit là de **transformer une contrainte en opportunité et de se saisir de ce sujet pour réformer en profondeur nos objectifs en matière de développement économique et social**. Dans une réflexion globale sur le rôle et l'utilité des entreprises dans notre société, les notions de rentabilité et de profitabilité ne se cantonnent définitivement plus à leur action économique.

Les actions mises en œuvre en 2025 sont les suivantes :

Intégration au site internet de l'ADEC d'un outil d'auto-diagnostic initial des actions RSE déjà engagées. Même si celles-ci ne s'inscrivent pas encore dans une démarche globale et formalisée, l'auto-évaluation permet de situer précisément ses pratiques. L'auto-évaluation permet à l'entreprise de faire un état des lieux précis de ses pratiques actuelles en matière sociale, environnementale et économique.

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à recenser, à l'échelle locale, les opérateurs experts (réseaux, cabinets, consultants) ainsi que les structures spécialisées (organismes de formation ou d'accompagnement) en capacité d'apporter un appui concret aux entreprises dans leur démarche RSE. L'objectif est d'établir un répertoire d'acteurs capables d'accompagner les entreprises dans leur transition responsable, en proposant une approche adaptée à leur degré de maturité RSE : conseil, audit, formation ou appui opérationnel (diagnostic, stratégie de décarbonation, élaboration de reporting, etc.).

L'année 2026 devrait permettre de compléter cette boîte à outils avec la réalisation par l'ADEC d'un guide RSE, support pratique **destiné aux entreprises du territoire qui souhaitent engager ou renforcer leur démarche RSE** avec les objectifs suivants :

- Accompagner les entreprises dans la structuration progressive d'une stratégie RSE,
- Proposer une méthodologie claire, en plusieurs étapes, pour intégrer concrètement la RSE dans la stratégie et les pratiques quotidiennes de l'entreprise en s'appuyant sur des outils concrets,

- Donner des exemples d'actions concrètes, facilement déployables au sein des entreprises, quelle que soit leur taille, et permettant de répondre de manière efficace aux enjeux spécifiques du territoire.

Ainsi, ce guide, sans chercher à imposer un cadre rigide, se présentera comme une boîte à outils évolutive, pensée pour accompagner les entreprises corses dans une démarche de transformation progressive, adaptée à leur rythme, et porteuse de sens et d'avenir.

CHIFFRES CLES 2025

- **Nombre d'entreprises ayant candidaté à l'AMI RSE de l'ADEC : 16**
- **Nombre d'entreprises s'étant auto-évaluées au titre de la RSE sur le site de l'ADEC : 11**
- **Nombre d'évènements RSE avec participation de l'ADEC : 6**

Ingénierie financière au service des transitions économiques

Dans le droit fil du **rapport « Ecnunia 2030 »**, support de la révision du SRDE2I pour la Corse, l'ambition de la Collectivité de Corse est de participer à la construction de l'économie de la Corse de demain.

Une des principales actions de cette politique se retrouve dans l'axe stratégique « permettre le financement des entreprises corses » du SRDEII.

Sur ce volet, la mission de la Collectivité de Corse consiste donc à **répondre au besoin de financement des entreprises et à soutenir leur activité, en se conformant aux orientations politiques définies par Conseil exécutif de Corse**, notamment un renforcement de la production corse de biens et de services, mais également une évolution de leur modèle d'exploitation afin qu'il soit plus conforme aux enjeux de justice sociale et de transitions économique, numérique et écologique.

Cela passe par la **mise en œuvre d'instruments financiers** (fonds de prêts, de garanties, de prises de participation en capital, etc.), **devant répondre à différents enjeux** exprimés dans le révisé :

- Augmenter la production de biens et de services pour tout autant créer de la richesse que réduire les effets de la dépendance extérieure de la Corse ;
- Adapter notre économie aux enjeux de durabilité écologique et accompagner les transitions du tissu économique ;
- Renforcer les capacités d'innovation du territoire, en particulier la part de R&D&I privée portée par les entreprises ;
- Amorcer une transition sociale en répartissant plus équitablement la richesse produite.

Ainsi, par **délibération N° 25/057 AC en date du 24 avril 2025, l'Assemblée de Corse a approuvé l'adaptation de la politique d'ingénierie financière de la Collectivité de Corse** visant à soutenir le développement économique du territoire.

Cette politique **prévoit la création de plusieurs instruments financiers sur la période 2025-2030**, pour un montant total de 54 millions d'euros :

- Instrument financier de prêt « transition » doté de 17 Millions d'euros maximum,
- Instrument financier de garantie bancaire doté de 13 Millions d'euros maximum,
- Instrument financier de trésorerie des entreprises doté de 10 Millions d'euros maximum,
- Instrument financier de trésorerie ESS doté de 3 Millions d'euros maximum,
- Instrument financier de prêt d'honneur « Premiers pas » doté de 2 Millions d'euros maximum,
- Instrument financier de garantie ESS doté de 1 Million d'euros maximum,
- Instrument financier de prêt d'honneur prêt à destination des entrepreneurs n'ayant pas accès aux emprunts bancaires doté de 2 Millions d'euros maximum,
- Instrument financier de haut de bilan dédié à l'amorçage et au développement de projets innovants doté de 6 Millions d'euros maximum.

Sa mise en œuvre est assurée par l'ADEC, qui sélectionnera les gestionnaires des fonds.

Les instruments financiers créés sur la période 2025-2030 sont tous intrinsèquement porteurs d'objectifs de développement durables :

- Soit parce que la finalité même de l'instrument financier est directement liée à un objectif de développement durable, par exemple
 - L'instrument financier de prêt « transition » accompagne les investissements des entreprises dans des équipements de réduction de l'empreinte écologique, de diminution de la dépendance aux sources énergétiques traditionnelles ou de diminution de l'émission de gaz à effet de serre, de transition numérique)
 - Les instruments financiers de trésorerie ESS et de garantie ESS agissent en direction du secteur de l'ESS en Corse qui constitue un secteur fondé sur des valeurs de solidarité, d'inclusion sociale et de développement durable, qui est essentielle pour l'île, qui joue un rôle clé dans le renforcement de la cohésion sociale et le développement local
 - L'instrument financier de trésorerie est exclusivement dédié aux TPE et permet ainsi de promouvoir une croissance partagée
- Soit parce que les gestionnaires de ces instrument financiers sont incités à consacrer une part substantielle de ces instruments sur des enjeux de développement durable, par exemple
 - L'instrument financier de prêt « transition » prévoit différents quotas afin qu'au moins 30% des entreprises financées soient des TPE et au moins 30% des entreprises financés soient situées en zone rurale
 - L'instrument financier de garantie bancaire prévoit différents quotas afin qu'au moins 30% des entreprises financées concernent des projets de transitions, 30% des entreprises financées soient des TPE et au moins 30% des entreprises financés soient situées en zone rurale

A ce jour, l'ADEC a procédé :

- A la mise en marché de 6 instruments financés sur les 8 créés, soit 75% en nombre et 83% en montant
- A la notification à différents gestionnaires de 5 instruments financiers sur les 8 créés, soit 62% en nombre et 81% en montant

L'année 2026 permettra d'une part à l'ADEC de finaliser la mise en marche des derniers instruments financiers créés et d'autre part aux gestionnaires de mobiliser ces fonds en direction des bénéficiaires finaux (entreprises et porteurs de projets).

CHIFFRES CLES 2025

Nombre d'instruments financiers porteurs d'objectifs de développement durable créés : 8

Montant total des instruments financiers porteurs d'objectifs de développement durable créés : 54 M€

Nombre d'instruments financiers porteurs d'objectifs de développement durable mis en marché par l'ADEC : 6

Montant total des instruments financiers porteurs d'objectifs de développement durable mis en marché par l'ADEC : 54 M€

Nombre d'instruments financiers porteurs d'objectifs de développement durable notifiés aux gestionnaires : 5

Montant total des instruments financiers porteurs d'objectifs de développement durable notifiés aux gestionnaires : 44 M€

Coopération pour l'éducation, l'innovation et le partage d'expériences - Education à la réutilisation et renforcement des capacités dans la région transfrontalière

Cette action vise à sensibiliser à une culture du réemploi afin que nos communautés s'orientent de plus en plus vers un système d'économie circulaire.

Il s'agira de construire des partenariats : collectivités locales, universités, établissements scolaires, structures dédiées au réemploi, acteurs de l'économie sociale et solidaire.



Les productions prévues dans ce cadre sont les suivantes :

- Construction et renforcement des compétences des enseignants et sensibilisation des étudiants.
- Partage transfrontalier de connaissances et de compétences entre centres de récupération et de réutilisation (guide de bonnes pratiques, visites sur site dans les différents territoires).
- Benchmarking entre les entités publiques de la zone transfrontalière (initiatives de soutien à la circularité, bonnes pratiques).
- Élaboration de Plans d'Action territoriaux pour le développement de systèmes d'économie circulaire.

Le programme dont l'OEC est partenaire a démarré en juin 2025 pour une durée de 30 mois.

5.5 Emploi, économie sociale et solidaire et innovation sociale

Au-delà de la création d'emplois, la Collectivité de Corse encourage l'émergence de modèles économiques fondés sur l'utilité sociale, l'inclusion et l'ancrage territorial, moteurs d'une cohésion durable.

Information et accompagnement des publics vers les métiers porteurs et les filières stratégiques du territoire

La formation professionnelle constitue un levier essentiel de la transition écologique. Elle permet de préparer les publics aux mutations économiques, d'accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs métiers et d'assurer une montée en compétences adaptée aux nouveaux défis environnementaux.

Dans ce contexte, **la Collectivité de Corse a renforcé son engagement en faveur d'une offre de formation accessible, durable, et capable de répondre aux besoins des territoires, notamment dans les secteurs stratégiques tels que l'environnement, la gestion des risques, ou encore les filières durables.**

L'intégration du développement durable dans les actions de formation vise également à :

- Lutter contre le chômage en facilitant l'accès à des métiers porteurs ;
- Anticiper les transitions (écologique, énergétique, numérique) ;
- Garantir l'égalité d'accès à la formation, quel que soit le profil ou la localisation des publics.

Les actions entreprises s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- Soutenir les filières émergentes liées à l'environnement et au développement durable.
- Favoriser l'accès à la formation pour tous, notamment les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi.

Aussi, **la Collectivité de Corse a lancé un accord-cadre visant l'achat de formations au bénéfice des publics demandeurs d'emploi.** Cet accord a été conçu pour répondre aux besoins des territoires.

Il comprend 34 lots, couvrant divers secteurs, dont deux (lots n° 29 et 30) spécifiquement consacrés à l'environnement et au développement durable.

Au-delà de cet accord cadre, en 2025 l'AFPA a mis en place des formations qui contribuent à la montée en compétences liées au développement durable et à la transition écologique.

- Formations liées à la **rénovation énergétique du bâtiment**
- **Formations en lien avec les installations énergétiques, thermiques et climatiques**

Programmation AFPA 2025

- **Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment** pour 3 stagiaires
- **Installer et mettre en service des équipements de climatisation split-système** pour 7 stagiaires
- **Monteur dépanneur en climatisation** pour 7 stagiaires
- **Plombier-chauffagiste – Installateur thermique et sanitaire** pour 7 stagiaires
- **Électricien d'équipement du bâtiment** pour 10 stagiaires
- **Technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique** pour 6 stagiaires

Annexe

COMMENT LA COLLECTIVITE CONTRIBUE AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE		AXE	PAGE
	Les aides alimentaires pour bénéficiaires RSA	3	255
	L'accompagnement socio-professionnel territorialisé des bénéficiaires du RSA	3	277
	Les dispositifs d'aide humanitaire	4	319
	Agriculture durable, pastoralisme et valorisation des produits corses	5	324
	Le soutien à l'agriculture de montagne et renforcement de la souveraineté alimentaire des territoires	5	324
	La gestion et la valorisation des estives - Réalisation d'une étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse	5	326
	L'aide au développement de l'Agriculture Biologique (AB)	5	327
	Les mesures agro-environnementales et climatiques	5	328
	Soutien aux activités professionnelles de l'aquaculture	5	332
	Soutien aux activités professionnelles de la pêche	5	334
	Accès à la santé et services publics de proximité	3	262
	L'accès aux services de santé et de proximité dans les territoires de montagne	3	262
	Le déploiement d'une unité mobile santé-social pour réduire les inégalités territoriales de santé : Unité mobile « Campà Bè »	3	264
	L'accompagnement sanitaire des bénéficiaires du RSA et levée des freins liés à la santé	3	270
	Développement d'un accueil préventif pour les jeunes enfants et leurs parents : Crèche labellisée à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)	4	302
	Le comité des jeunes de la protection de l'enfance	4	307

	La contribution de l'ASE aux actions locales de soutien à la parentalité – Participation aux « Journées de la Famille » du territoire Casinca–Castagniccia	4	310
	Amélioration des conditions de vie	4	312
	La mise en œuvre du schéma directeur de l'autonomie 2022-2026	4	312
	La promotion du sport inclusif et amélioration de l'accès à l'activité physique : A Spida Capicursina	4	314
	L'accessibilité et l'inclusion par la culture : l'exemple du musée de l'Alta Rocca	4	315
	Sécurité sanitaire et prévention des risques pour la santé	4	320
	Les missions des laboratoires publics de Corse	4	320
	Renforcement des compétences bureautiques au sein des services : l'exemple de la DMG	T	78
	Actions de prévention éducative et soutien aux familles – Les permanences éducatives	3	258
	Le dispositif de visites apprenantes au service de l'accompagnement territorial	3	259
	L'accès équitable à l'information et éducation citoyenne : les expositions européennes au sein des établissements scolaires et du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)	3	260
	Formation, insertion, lutte contre le non-recours	3	275
	La promotion de la mobilité internationale et égalité d'accès aux opportunités européennes pour les jeunes – Les forums de la mobilité internationale	3	275
	L'Espace Numérique de Travail (ENT) Leia	3	281
	Education au développement durable	4	284
	Actions de sensibilisations au développement durable à l'école et à destination du grand public	4	285

	I trufeï sculari di u sviluppu à longu andà - Les trophées scolaires du développement durable	4	286
	Programme Aiò Tutt'in Ortu : sensibilisation écologique et pédagogie en milieu scolaire	4	288
	Actions de lecture publique au service de l'éducation au développement durable : Création, mise en place, et encadrement d'ateliers et d'animations autour de thématiques liées au Développement Durable via le réseau des médiathèques	4	290
	Les programmes d'actions éducatives pour les scolaires	4	291
	Le soutien à la scolarité des enfants suivis au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	4	308
	Le développement d'activités éducatives collectives en faveur des enfants relevant de l'ASE	4	309
	L'accès à la culture et au lien social: le projet « Scopre è s'Aprè »	4	317
			
	La mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les travaux du Comité de Bassin Conca di Corsica	T	15
	Mise à jour du tableau de bord du SDAGE	T	17
	Mise à jour de l'état des lieux du bassin	T	17
	Agor'Acqua	T	19
	Préservation de la ressource en eau	2	138
	Les aides aux communes pour l'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement	2	138
	L'accompagnement des territoires dans le cadre des PTGE	2	140
	PTGE du Capicorsu	2	140

	Les actions de l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC)	2	142
	Les actions de modernisation, performance et gestion intelligente des réseaux hydrauliques	2	143
	Modernisation technique de la gestion des réseaux de l'OEHC	2	143
	Mise en place de la télérelève des compteurs d'eau potable sur la délégation de service public (DSP) de la communauté des communes Ile-Rousse-Balagna (CCCIRB)	2	146
	Les opérations de renforcement, extension et sécurisation des réseaux d'eau brute et d'eau potable	2	150
	Renforcement de réseaux au sud du surpresseur de Bravona	2	150
	Création d'un réseau d'eau brute sur la commune d'Ocana	2	152
	Déploiement de la ressource de Figari vers le Nord	2	154
	Les actions relatives à l'optimisation, à la sécurisation et à l'augmentation des capacités de stockage de la ressource en eau	2	156
	Rehausse de la cote de retenue normale du barrage de Figari	2	156
	Mise en conformité et rehausse de la cote de retenue normale du barrage d'E Cotule (Balagna)	2	157
	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Ghjunsani Création d'une réserve de 15 000 m³	2	158
	L'adhésion de la Collectivité De Corse au réseau « Energia Nostra » en 2025	T	36
	La maîtrise de la demande en énergie, la réduction des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables	1	80
	Les dispositifs d'accompagnement des projets énergies renouvelables (EnR) et de maîtrise de la demande en énergie (MDE)	1	80
	L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de l'autonomie énergétique, de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de la qualité de l'air	1	85
	La rénovation performante de l'habitat	1	90
	La rénovation exemplaire de l'éclairage public des communes de Corse	1	93

	Emploi, insertion et accompagnement des publics éloignés	4	298
	L'accompagnement global et territorialisé pour lever les freins sociaux à l'emploi	4	298
	Le soutien aux dispositifs d'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA	4	299
	Soutien aux activités professionnelles de la pêche et de l'aquaculture au niveau de la transformation et de la commercialisation	5	337
	Tourisme durable et gestion maîtrisée des flux	5	339
	Le développement de l'écolabel européen en Corse – Opérations financées par le guide des aides de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC)	5	339
	La certification Ports Propres	5	341
	Transition écologique des entreprises	5	343
	L'engagement financier de l'agence de développement économique de la Corse (ADEC) en faveur de la transition écologique	5	343
	Éco-conditionnalité et transition environnementale des productions audiovisuelles : le dispositif « Écomigliurenza »	5	346
	Ingénierie financière et soutien économique durable	5	349
	Accompagnement RSE et transformation responsable des entreprises	5	349
	Information et accompagnement des publics vers les métiers porteurs et les filières stratégiques du territoire	5	356

	Le renforcement de la résilience climatique des infrastructures de transport	1	103
	La gestion de la fréquentation estivale dans la Vallée de la Restonica à la suite des tempêtes CIARAN et DOMIMGO - Mise en place de dispositifs d'urgence	1	105
	Les mobilités durables	1	123
	La modernisation des infrastructures ferroviaires et des arrêts routiers	1	126
	La transition environnementale des transports maritimes et aériens	1	129 à 136
	Les actions de l'Office des Transports de la Corse (OTC)		
	Secteur Maritime Secteur aérien		
	L'amélioration du réseau routier pour une réduction des inégalités territoriales	3	253
	Bourse Ghjovani in Mossa, projet d'algoculture en Corse	5	330
	Amélioration du déploiement de la politique d'Action sociale en faveur du personnel de la Collectivité de Corse	T	77
	Le développement de la mobilité durable et inclusive	1	123
	Accès au foncier et au logement	3	234
	Les actions de l'Office Foncier de la Corse (OFC)	3	234
	Le règlement des aides au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu » - Un outil en faveur de l'accès au foncier et au logement	3	242
	Réduction des inégalités sociales et territoriales	3	245
	La contribution de la Collectivité de Corse aux démarches de planification locale – L'exemple des contributions produites par l'AUE	3	245
	La politique de soutien aux territoires	3	247

	La révision du règlement des aides « Territorii, pieve è paesi vivi »	3	247
	Le déploiement du réseau très haut débit public – « Corsica Fibra »	3	252
	La définition d'une politique territoriale en faveur de l'acteur associatif	3	256
	La plateforme numérique Paes'Idei	3	279
	L'inclusion numérique et ressources éducatives digitales au service de l'équité territoriale	3	281
	Les actions de sensibilisation au respect de l'environnement vis-à-vis des jeunes accueillis en protection de l'enfance	4	295
	La mise en place d'un accompagnement pluri professionnel auprès des familles vulnérables	4	304
	Le schéma de développement urbain durable de la Corse (SDUD)	T	20
	La contractualisation pour améliorer la couverture des territoires par des documents d'urbanisme participant à produire de la ville durable	1	99
	L'amélioration de la connaissance territoriale l'élaboration de modes d'occupation des sols (MOS)	2	180
	Les aides dans le cadre des politiques urbaines contractualisées	3	250
	Actions en faveur du patrimoine et de la culture corses	3	272
	Le déploiement du dispositif des Sentiers du Patrimoine I CHJASSI DI A MEMORIA	3	272
	La sensibilisation à l'urbanisme durable	4	293

	La consommation responsable	T	37
	La réduction des consommations énergétiques au travers de la définition d'une trajectoire stratégique de rénovation du parc immobilier de la Collectivité de Corse	T	41
	Le verdissement du matériel roulant	T	42
	Commande publique durable et gestion responsable des moyens L'exemple de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC)	T	54
	La mise en place de l'archivage numérique	T	56
	La gestion durable des déchets en interne	T	58
	La formation des agents pour qu'ils deviennent des référents-tri bénévoles	T	58
	La facilitation de la collecte et le tri par l'installation de bennes sur les sites des services de la Collectivité	T	59
	La mise en place du tri à 5 flux grâce à des bornes de collecte mutualisées	T	60
	La gestion des déchets au sein de la DGMRMM	T	61
	Le déploiement de destructeurs de documents pour renforcer le tri et la valorisation du papier	T	62
	Transition numérique responsable	T	68
	La mise en œuvre opérationnelle du Computer Security Incident Response Team – CSIRT (CSIRT) CyberCorsica	T	68
	Gestion durable des déchets et économie circulaire	2	218
	La mise en œuvre et le suivi du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD)	2	218
	Favoriser l'économie circulaire et réduire la production de déchets - Suivi et optimisation des flux matières dans les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)	2	220

	L'élaboration et mise en œuvre du Programme Forêt Bois de Corse (PFBC)	T	24
	Le Plan Régionale Santé Environnement (PRSE) 4	T	28
	La rationalisation des livraisons et réduction de l'empreinte carbone	T	39
	La mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027	T	43
	Insertion des critères environnementaux dans les marchés publics portés par la Direction de la Gestion des Moyens Roulants et des Moyens Mécanisés (DGMRRMM)	T	54
	Insertion des critères environnementaux dans les marchés publics portés par l'ADEC	T	54
	La rationalisation, la mutualisation et le recyclage des équipements informatiques	T	72
	L'optimisation des fonds éditoriaux et transition vers le numérique	T	74
	La transition numérique responsable du Service Public Territorial de l'Orientación	T	75
	L'adaptation des territoires aux effets du changement climatique et prévention des risques naturels	1	95
	Le développement de l'ingénierie en programmation urbaine pour préparer des projets d'aménagement durables La structuration de l'offre d'ingénierie en programmation urbaine (2022-2025)	1	95 à 98
	L'élaboration et la mise en œuvre du nouveau Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) pour la Corse	1	111

	La prévention des risques littoraux Les actions de l'Observatoire du trait de côte Nouveauté campagne 2025 ROL La cartographie de la sensibilité du littoral Corse à l'érosion marine	1	117 à 122
	Sensibilisation aux enjeux environnementaux	4	293
	Les études et suivis des zones humides littorales	2	163
	Protection des milieux littoraux et marins	2	183
	La gestion d'espaces protégés par la Direction des Milieux Naturels (DMN) de la Collectivité de Corse - Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia (RNEB)	2	183
	Gestion du grau de l'étang de Biguglia	2	186
	Gestion des canaux	2	187
	Renforcement des outils d'acquisition de connaissances et études scientifiques	2	187
	La gestion d'espaces protégés par l'OEC - Réserves naturelles des Bucchi di Bunifaziu (RNBB) e di L'Isule di u Capicorsu (RNICC)	2	188
	La surveillance la RNBB et de la RNICC	2	188
	Sanction des infractions environnementales et renforcement de la protection des espaces naturels	2	190
	Le démarrage du projet UNIT MAB pour la création de la réserve transfrontalière Man and Biosphere de l'UNESCO dans les Bucchi di Bunifaziu	2	191
	Le suivi écologique des zones de surpâturage d'oursins dans la RNBB	2	193
	Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques	2	197
	Le suivi de la pêche récréative dans la Réserve Naturelle des Bucchi di Bunifaziu (RNBB)	2	200

	La gestion et l'animation des zones Natura 2000 en mer	2	205
	La préservation du balbuzard pêcheur : retrait d'équipements d'escalade sur le site Natura 2000 Calvi-Cargèse	2	208
	Le plan de gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO « Golfe de Porto »	2	205
	Le suivi écologique des récifs artificiels du Ricantu – Aiacciu	2	210
	Le projet de création de la Riserva Naturale di Corsica di u Golfu di Porto, Calanche di Piana, Scandula	2	212
	L'observation de l'herbier de posidonie	2	216
	La prise en compte des espèces exotiques envahissantes dans le cadre du changement climatique – L'exemple du crabe bleu	2	184
	Le schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles	T	13
	La gestion foncière responsable des espaces naturels sensibles (ENS)	T	66
	Protection des milieux naturels terrestres : forêts, espaces remarquables, espèces protégées	2	159
	La gestion et l'animation des sites Natura 2000	2	159
	L'animation et la mise en œuvre du Document d'Objectif (DOCOB) Natura 2000 FR9400611 « Massif du Renosu »	2	159
	Les études scientifiques et travaux de restauration écologique et d'aménagements en Espaces Naturels Sensibles (ENS)	2	162
	Le suivi de la fréquentation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)	2	162
	La préservation des espèces végétales endémiques - Exemple de mesures de protection d'espèces végétales endémiques dans le cadre de travaux routiers - Exemple des travaux de sécurisation de l'ex-RD 344	2	164
	La lutte contre les espèces envahissantes	2	166
	Le projet ALIEM VIGIL	2	166

	Observations du frelon asiatique à pattes jaunes et du frelon oriental (<i>Vespa orientalis</i>) en Corse en 2025	2	167
	Les actions en faveur de l'entomofaune de Corse	2	168
	PTA en faveur des Papillons de jour	2	170
	PTA en faveur des Pollinisateurs sauvages et de l'abeille mellifère de Corse	2	170
	PTA en faveur des Libellules	2	171
	Entretien, valorisation et gestion durable des sentiers de pleine nature	2	172
	Les actions visant à assurer la gestion durable et la multifonctionnalité des Forêts territoriales	2	174
	Le Programme travaux sylviculture des forêts territoriales 2025	2	176
	La pépinière forestière régionale de Castellucciu	2	177
	Les actions autour d'un lieu dédié au vivant : Mise en valeur du site du Château de la Punta	2	179
	Organisation et mise en œuvre du premier stage de formation ornithologique	2	183
	Première reproduction du tadorne de Belon	2	183
	L'encadrement de l'occupation temporaire du domaine public naturel	2	222
	La gestion et l'entretien des sites (RNEB)	2	223
	Les missions de surveillance des sites et de police de l'environnement (RNEB)	2	224
	Entretien des aménagements sur les aires de stationnement et les sentiers littoraux du lido de La Marana	2	224
	L'aménagement paysager des sites ENS propriété de la Collectivité de Corse	2	225
	L'aménagement paysager du site ENS les 2 églises (Carghese)	2	225

	L'aménagement paysager du site ENS de Fornacina (Furiani)	2	226
	L'aménagement paysager du sentier de la rive Est de l'étang de Biguglia	2	226
	Les actions de gestion de la RN MMR	2	228
	L'aménagement de la pénétrante Est d'Aiacciu nécessitant la création des îlots compensatoires écologiques	2	230
	La révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC)	T	9
	L'accompagnement de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie (AUE) de la Corse dans le cadre de la révision partielle du PADDUC	T	11
	Le rôle de la Collectivité de Corse en tant que personne publique associée (PPA) à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux	T	12
	Le rôle de la Collectivité de Corse au sein de la Commission Territoriale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers	T	13
	La communication institutionnelle en lien avec les Objectifs de Développement Durable	T	29
	La diffusion des données géographiques et outils de système d'information géographique (SIG) au service des territoires	T	71
	Les avis environnementaux pour l'acquisition foncière et la compensation de l'artificialisation	2	229
	L'encadrement durable des tournages et gestion maîtrisée du domaine public : Mise en œuvre de l'application informatique de traitement dématérialisé dédiée aux demandes d'autorisation de tournages en milieux naturels sur l'ensemble du territoire	2	231